CONSEIL MUNICIPAL
DE BAR-LE-DUC

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

La présente séance a eu lieu le jeudi 2 février 2023 à 18h15 à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine JOLY, Maire, suite à convocation du 24 janvier 2023.

Sont présents :
Mme JOLY, Maire ; Mme CHAMPION, Adjointe au Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme HIBOUR, Adjointe au Maire ; M. GONZATO, Adjoint au Maire ; Mme BOUCHOT, Adjointe au Maire ; M. MINETTO, Adjoint au Maire ; Mme HORNBERGER, Adjointe au Maire ; M. REMOND, Adjoint au Maire ; M. PANCHER, Conseiller Municipal ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; Mme ACHARD, Conseillère Municipale ; Mme ELHAOUTI, Conseillère Municipale ; M. HAUET, Conseiller Municipal ; M. DELVERT, Conseiller Municipal ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. ALIF, Conseiller Délégué ; Mme CEREDA, Conseillère Déléguée ; Mme GROSS, Conseillère Municipale ; M. PINHEIRO, Conseiller Municipal ; Mme LEFEVRE, Conseillère Municipale ; M. DEJAIFFE, Conseiller Municipal ; M. RAULOT, Conseiller Municipal ; M. DAMANT, Conseiller Municipal ; Mme JOLLY, Conseillère Municipale ; M. BERGER, Conseiller Municipal ; M. PICHON, Conseiller Municipal ; M. VERLANT, Conseiller Municipal ; Mme KUBANY, Conseillère Municipale ; M. CAPPELAERE, Conseiller Municipal

Sont excusés avec pouvoir de vote :
Mme PLATINI par pouvoir à Mme HORNBERGER, M. COLLIGNON par pouvoir à M. HAUET

Est excusée :
Mme BENSAADI

Secrétaire de Séance :
Jean-Paul LEMOINE

Nombre de Conseillers en exercice : 33 - le quorum est donc atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Jean-Paul LEMOINE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire

Mes chers collègues, depuis 2016, un important plan de transformation et de modernisation de Bar-le-Duc a été engagé. L'exécution du Plan Pluriannuelle d'Investissement 2016-2022 d'un montant jamais connu à Bar-le-Duc a été mené à bien et je le dis encore une fois, 62 millions d'€ tout en baissant la fiscalité pour les ménages barisiens. Derrière ces 62 millions d'€, ce ne sont pas des projets pharaoniques comme on peut l'entendre parfois, c'est de l'argent public bien utilisé pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, moderniser les quartiers et les infrastructures, ce qui contribue -n'en déplaise encore une fois à ceux qui pourraient nous critiquer- à l'attractivité de la ville. Entre autres, je voudrais parler :

- de la réalisation d'un complexe tennistique qui permet en ce moment même d'accueillir une compétition Jeune internationale qui amène sur le territoire, des familles de toute l'Europe -et même d'ailleurs, j'allais dire de tous les continents, puisqu'il y a aussi des gens qui viennent de très loin-, mais aussi des compétitions régulières, avec le renforcement du lien social grâce à l'action de « fête le mur Meuse » ;
- Plus de 17 millions d'€ d'aménagements urbains avec des requalifications importantes de quartiers comme le quartier Molière, la Côte Sainte Catherine, le quartier Saint-Jean ou la requalification de la place Foch ;
- Plus de 7 millions d'€ investis sur le patrimoine historique avec notamment le collège Gilles de Trêves ou l'église Saint-Antoine.

Le programme « Action Cœur de Ville, dont certains se demandent encore -ou se sont demandés- à quoi il sert et quels en sont les résultats, a été une colonne vertébrale pour notre action. Sauf à être aveugle ou être particulièrement de mauvaise foi, les résultats sont -excusez-moi encore- visibles et palpables par nos habitants au quotidien. Je voudrais évoquer :

- Un nouveau marché couvert,
- La création d'un espace associatif avec la Maison Oudinot,
- L'extension du parking de la gare multimodale,
- La rénovation de l'église Saint-Antoine.

D'autres projets portés par la Communauté d'Agglomération ont également bénéficié de ce programme et bénéficient encore une fois à l'attractivité de Bar-le-Duc :

- La création de La Barroise qui a permis d'accueillir 22 850 visiteurs au travers de 25 manifestations en 2022,
- La mise en place d'aides financières à la rénovation énergétique des habitations qui contribue à la fois à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, mais qui leur permet aussi de réaliser des économies d'énergie, si importante, en ce moment.

Un autre volet de ce programme Cœur de Ville est tourné vers le commerce. Le déploiement d'un manageur de centre-ville en partenariat avec la CCI permet un accompagnement continu et personnalisé à la fois des commerçants déjà installés et des porteurs de projet. Si vous lisez la presse quotidienne régulièrement, vous voyez que d'autres communes mettent en place un manager de commerce, mais nous, nous n'avons pas

attendu aussi longtemps. Grâce à ce travail réalisé et malgré les récentes crises, nous avons diminué la vacance commerciale de 7 points entre 2019 et 2022.

Le taux de cofinancement de ce PPI reflète notre ambition, la solidité et la pertinence des projets, et enfin notre capacité à saisir les opportunités des programmes nationaux. Tout ceci dans l'intérêt général et au seul bénéfice des Barisiens.

Nous nous projetons dès ce soir vers l'avenir avec un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement qui doit s'achever en 2028. Au-delà des chiffres, il s'agit d'un programme politique. Alors certains pourraient nous dire : « *je ne ferais pas comme ça, nous ne sommes pas d'accord avec vous*, etc… ». Je rappelle quand même que les Barisiens ont tranché en 2020 et que c'est bien notre programme qui a été choisi, n'en déplaise à certains. Le cap politique est clair : accélérer la résilience de Bar-le-Duc et des habitants pour d'une part préserver et améliorer la qualité de vie, et d'autre part, faire des atouts de Bar le Duc, un atout d'attractivité. C'est un programme tourné vers l'avenir.

La Transition écologique est au centre de notre programme. Après la mise en place d'une nouvelle chaufferie biomasse qui alimente le réseau de chaleur de la Côte Sainte Catherine, notre programme va s'accélérer sur la performance énergétique, la reconversion du foncier, la végétalisation pour en faire de véritables atouts d'attractivité. Cela se traduit également par la poursuite de programmes comme la rénovation énergétique des bâtiments au travers de l'OPAH RU, les aides aux particuliers à l'amélioration de la performance énergétique. La mobilité active est une composante importante avec un travail sur l'amélioration des nouveaux modes de déplacement et l'intermodalité. Le projet d'UVE (unité de valorisation énergétique) porté par la Communauté d'Agglomération en lien avec 6 autres EPCI est une opportunité évidente pour déployer un nouveau réseau de chaleur à Bar le Duc qui permettra d'alimenter bien sûr les bâtiments publics avec de la chaleur fatale, d'en faire profiter les entreprises et peut-être même les particuliers. Garantir de l'énergie à un prix stable est un réel atout pour notre territoire et pour l'avenir.

C'est aussi améliorer le vivre ensemble et donc la vie quotidienne de nos concitoyens. D'importants programmes sont en cours ou vont débuter : la construction d'une nouvelle offre de logements au quartier Saint Jean, la requalification de la Libération, l'emblématique requalification des halles de la Ville Haute, une nouvelle offre de logements en centre-ville avec l'ilot Notre Dame et la friche de l'ancien cinéma. Nous allons également continuer d'améliorer la tranquillité publique avec la poursuite du déploiement de la vidéoprotection qui est un outil efficace. C'est pourquoi nous avons travaillé à la poursuite du programme Action Cœur de Ville. L'occasion d'améliorer l'attractivité des quartiers et notamment les entrées de ville.

Ce nouveau programme politique qui se traduit derrière ce nouveau PPI se réalisera sans hausse de la fiscalité locale et ce, jusqu'à la fin du mandat. Il sera évalué chaque année pour optimiser les cofinancements comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Deux nouveaux outils vont venir renforcer notre ambition : d'abord, un programme d'*Intracting* qui est un dispositif innovant permettant de financer la transition énergétique, puis un *budget vert* va être déployé pour mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage de nos politiques publiques permettant de qualifier toutes nos dépenses en fonction de leur efficacité environnementale et sociale.

Trois maîtres mots synthétisent notre ambition : réactivité, efficacité de la dépense publique, amélioration du cadre de vie.

Permettez-moi enfin de revenir sur un sujet qui fait couler beaucoup d'encre et de *posts* sur les réseaux sociaux, il s'agit de la santé et des maisons de santé. L'Agglomération travaille à mettre en place des MSP sur le territoire : Ligny-en-Barrois est déjà dotée, une autre est en cours à la Côte Sainte Catherine et nous travaillons au déploiement d'une nouvelle maison de santé en centre-ville. Je voudrais vous dire, Mesdames et Messieurs, que même si nous ne faisons rien, depuis 2021 nous multiplions les entrevues avec les professionnels de santé du centre-ville, puisque pas moins de 31 rencontres se sont tenues pour définir les besoins, les organisations et trouver les locaux. Il est triste de dire que parmi ces 31 réunions, nous avançons -permettez-moi l'expression un peu trivial- d'un pas et qu'à la réunion suivante, nous reculons de trois pas, parce qu'il est très compliqué aujourd'hui d'avoir une position commune chez les professionnels de santé du centre-ville. Bar-le-Duc aura sa deuxième maison de santé en centre-ville, je l'ai affirmé et je continue à

l'affirmer- et nous la bâtirons dans un esprit coopératif et un travail partagé. Mais pour ce faire, il est nécessaire que tous les acteurs travaillent dans le même sens, que certains abandonnent des intérêts particuliers au profit de l'intérêt collectif.

Je vous assure que l'heure est grave, lorsqu'on parle de l'intérêt collectif à certaines professions. Je le dis tout net, il n'y a pas de collectivité qui doit -et je cite un professionnel de santé- « *casser sa tirelire pour des professionnels de santé qui veulent imposer leurs choix au détriment de l'intérêt des habitants et de l'aménagement de la ville* ». En effet, comme tous les élus, je me dois de garantir la bonne utilisation des impôts des Barisiens et des habitants du territoire, à des fins de projets d'intérêt général et -je le répète- non pas d'intérêt privé.

Comme il s'agit d'un problème qui affecte tous nos habitants et les intérêts de notre qualité de vie, les décisions doivent être prises en vue du bien-être général. Certains élus profitent du moment pour promouvoir leurs intérêts ou leur visibilité ou la reconnaissance personnelle. Je le dis fort et clair, ce n'est pas à la hauteur du mandat d'élu que les citoyens nous ont confié. L'honnêteté, la hauteur de vue et l'intérêt général doivent nous guider dans notre mission d'élu et c'est à ce prix-là que je continue à travailler. Nous ne sommes pas là pour prendre des décisions permanentes pour des émotions temporaires, les Barisiens attendent des décisions guidées par l'intérêt général. Je vous remercie de votre attention.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais vous dire une chose importante, puisque j'ai décidé de retirer les rapports n° 14 portant sur les subventions aux associations culturelles et n° 16 portant sur le budget du festival et de la saison culturelle RenaissanceS, parce que je dois encore ajuster un certain nombre de points.

ORDRE DU JOUR

1. Budget primitif 2023
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
3. Plan Pluriannuel d'Investissement (2022-2028)
4. Ouverture Autorisations de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) sur PPI 2022-2028
5. Exécution PPI-2016-2022 et les AP/CP correspondantes
6. Engagement de la Ville de Bar-le-Duc dans le Programme Action Cœur de Ville 2
7. Tarifs Droits de Voirie 2023
8. Recensement Linéaire de Voirie Communale 2022
9. Renouvellement de la convention de performance énergétique avec GRDF en faveur du remplacement des chaudières au fioul
10. Subventions aux associations à caractère environnemental au titre de l'année 2023
11. Subventions aux associations à caractère promotionnel au titre de l'année 2023
12. Subvention à caractère sportif
13. Octroi de subventions aux associations à caractère social, humanitaire ou socioculturel, au titre de 2023
14. Subventions aux associations culturelles pour l'année 2023
15. Pose d'une plaque commémorative – 16 rue Dom Ceillier
16. Budget Festival et saison culturelle RenaissanceS 2023
17. Transformation de poste
18. Avenant à la convention de délégation de service public du crématorium de Bar-le-Duc
19. Projet d'extension de la vidéoprotection sur la Ville de Bar le Duc
20. Modalités de recrutement des emplois de Cabinet

Affaires diverses.

BUDGET PRIMITIF 2023

2023-02-02 - 01

M. MINETTO

Je vais m'efforcer de vous présenter au cours de mon intervention non seulement ce budget, mais plusieurs rapports. Mes chers collègues, le 15 décembre dernier, nous avons débattu des orientations budgétaires pour l'année 2023. J'ai le plaisir ce soir de vous présenter nos engagements budgétaires pour le Budget Primitif 2023 que je m'efforcerai aussi de situer dans la prospective que nous avons établie pour le pilotage du projet municipal.

Comme il est de tradition maintenant, la commission des finances a été ouverte à tous les conseillers et pas seulement aux membres de cette commission. C'est chose faite, puisque la commission des finances s'est réunie mardi dernier, après l'invitation adressée à l'ensemble du conseil municipal. Nous avons pu échanger à la fois sur les enjeux et sur les propositions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement, mais également sur les orientations du PPI 2022-2028 à adopter ce soir, ainsi que sur les AP/CP liées à cette même période, sans oublier l'exécution du PPI2016-2022

Je vais donc revenir ce soir sur ce qui me semble essentiel, non pas simplement dans la construction du budget 2023, mais bien plus encore dans une projection pluriannuelle de nos ambitions qui se traduisent par un nouveau PPI2022-2028 et des AP/CP sur cette même période. Tout ceci n'étant possible que dans le cadre d'une projection financière rigoureuse qui a été menée en collaboration avec le Cabinet Grant Thornton.

Mes propos vont se diviser en trois grandes étapes : tout d'abord l'explication de notre stratégie de pilotage budgétaire, ensuite le contexte dans lequel nous avons préparé les propositions pour 2023 et enfin le cadrage budgétaire et financier pour l'année 2023 et les suivantes.

Notre stratégie budgétaire repose sur trois priorités

A) La proximité et la réactivité sont au cœur de nos actions :

Pour cela, 3 comités consultatifs ont été installés :

- Un sur les services à la population,
- Un sur la protection de la population et la sécurité publique,
- Et un sur l'aménagement et l'exploitation de l'espace public.

De plus, l'équipe de la maison des Barisiens a animé plusieurs réunions publiques et le lancement de « Bar le Duc proximité » sur l'espace public dès janvier 2022 a permis de répondre au mieux aux attentes au quotidien des Barisiennes et Barisiens en ce domaine.

B) tout en améliorant la qualité de vie par le programme cœur de ville qui repose sur 6 axes que je rappelle brièvement ici :

- Axe 1 : amélioration et attractivité de l'habitat
- Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics
- Axe 6 : inscrire la transition énergétique/écologique au centre du projet communal

On peut relever dans ce domaine en 2023 deux actions : celle des chantiers de la réussite éducative tant en termes d'investissement que de fonctionnement ou encore la requalification des quartiers qui améliore la qualité de vie des Barisiens, aussi bien sur la côte Sainte Catherine que le quartier Libération ou encore le quartier Renaissance

C) avec une ville en marche dans la cadre de la transition écologique :

Notre programme d'investissent devra s'intégrer dans le cadre de la transition écologique. Un programme d'intracting -et Madame le Maire l'a dit dans son discours d'introduction- va être engagé. Il est destiné à financer des actions d'efficacité énergétique, permettant ainsi de réduire les consommations de fluides. Ce programme s'appuie sur un diagnostic énergétique des bâtiments réalisés dans le cadre de l'application du décret tertiaire. Les investissements que ce programme va générer sont une réponse de moyen et long terme à la crise énergétique que nous rencontrons. Cela signifie donc :

- Un budget qui renforce les réponses aux besoins des habitants notamment sur leur cadre de vie,
- Un budget orienté vers la proximité qui doit répondre au mieux aux attentes des Barisiennes et des Barisiens,
- Un budget volontaire et réactif qui doit écouter les préoccupations du quotidien mais aussi être attentif à l'attractivité et au développement de Bar-Le-Duc.

Ensuite, évoquons la deuxième étape, le contexte de préparation du budget qui s'analyse sous deux angles. D'une part, le budget prend en compte les éléments exogènes des recettes de fonctionnement :

- ✓ La loi de finances 2023 repose sur une croissance atone à 1 % (contre 2,7 % en 2022). Cela permettra au déficit public d'être stabilisé à 5 % du PIB et d'obtenir un taux d'endettement de 111,1 % du PIB. Pour autant, cela ne peut cacher que le respect des règles budgétaires européennes (déficit inférieur à 3 %) ne sera atteint qu'en 2027 et avec une hypothèse annuelle de croissance de 0,6 % de 2024 à 2027 et un taux de désendettement en fin de période de 110,9 %.

- ✓ Une revalorisation des bases fiscales pour le foncier bâti de 7,1 % en fonction de l'indice IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) constaté à fin novembre 2022.

- ✓ La suppression de la taxe d'habitation (seules aujourd'hui les résidences secondaires restent assujetties) qui réduit les marges de manœuvre financière et oriente la fiscalité sur les seules propriétaires.

D'autre part sur l'exécution budgétaire de l'année 2022

Nous prenons le compte administratif 2022 comme base de notre projection financière.

1)Le résultat (de fonctionnement)
Une première analyse du compte administratif anticipé 2022 conduit à observer une épargne de gestion de 2,797 M€ (contre 3,586 M€ en 2021). Les intérêts de la dette s'élèvent à 52 359 € en 2022. La CAF prévisionnelle, hors résultat exceptionnel, s'élève à 2,481 M€ (2,991 M€ en 2021).

On constate donc dès 2022, une première dégradation de la CAF qui va se confirmer et s'amplifier en 2023.

En dehors de ce résultat qui va nous servir de socle pour nos projections financières, examinons maintenant succinctement comment les investissements 2022 se sont réalisés.

Le taux d'exécution des investissements courants est de 57,38 % et si l'on rajoute les reports, on obtient un taux de 71,51 %. Pour les grands projets, le taux d'exécution est de 46,12 % en 2022 et 73,63 % avec les reports.

Les opérations qui se sont finalisées en 2022 sont notamment :

La sapinière (112 000 €)
Le marché couvert - solde (95 500 €)
La passerelle Libération (979 000 €)
L'école Jean Errard (1 918 000 €)
Le quartier Saint-Jean (217 000 €)
Le stade Jean Bernard - fonds de concours (664 000 €)

Le stand de tir (129 000 €)
L'église Saint-Antoine (617 000 €)

Auxquelles il convient d'ajouter les investissements courants avec notamment :

La voirie :	996 000 €
L'éclairage public :	114 000 €
Les espaces verts :	32 000 €
Les bâtiments :	278 000 €
Les installations sportives :	45 000 €
Les écoles :	32 000 €
Les véhicules :	445 000 €
Le matériel et mobilier :	126 000 €

Cela donne globalement :

- Des dépenses d'équipement brut = 7 196 685 € (contre 5 446 827 € en 2021)
- Des recettes propres d'investissement = 2 210 928 € (contre 1 459 519 € en 2021)
- Des subventions = 1 929 275 € (contre 2491 021 € en 2021)
- Des emprunts = 0 € (contre 0 € en 2021).

L'annexe 2 du rapport budgétaire vous détaille respectivement les restes à réaliser et les disponible 2022 en CP qui seront réintégrés dans les AP du PP-I2016-2022.

Enfin, quelques mots de la dette qui a été pilotée selon les besoins de financement :

- En 2018, la Ville avait contracté deux emprunts pour un montant total de 4 millions et ceci pour préserver une partie de la trésorerie et profiter des taux bas des marchés financiers, mais également en fonction des équilibres budgétaires de la section d'investissement. Par contre, aucune souscription n'a eu lieu sur les années 2019 à 2022.
- L'encours au 31 décembre 2022 est de 4 309 767 € (contre 4 823 956 € fin 2021), soit une capacité de désendettement de 1 an 8 mois et 25 jours et un taux moyen de 1,19 %.
- De plus, l'encours de la dette de la ville est largement en-dessous des moyennes, elle se situe à 285 €/habitant (contre 327 € en 2021), alors que la moyenne nationale de la strate 10 000/20 000 habitants est de 817 €/habitant.

Abordons maintenant le budget 2023 qui bénéficie donc de résultats 2022 conformes à notre prospective. Cette année, notre présentation financière ne peut se circonscrire au document « officiel » du BP 2023. Elle doit également prendre en compte notre projection dans le temps, tant en fonctionnement qu'en investissement avec le PPI 2022-2028 et les AP/CP qui y sont rattachés. C'est pourquoi, après avoir décliné l'année budgétaire 2023, on se projettera sur les investissements à venir (PPI 2022-2028), après avoir fait un bref retour en arrière sur le PPI2016-2022.

Parlons maintenant, dans une troisième étape, du budget primitif 2023. Le budget primitif 2023 consolidé correspond à :

- 18 160 397 € en fonctionnement
- 14 622 958 € en investissement

Soit un budget total pour la Ville de Bar-le-Duc de 32 783 355 €.

Ces premiers repères, sur le budget principal, sont obtenus grâce au document qui vous a été fourni en annexe 1 du rapport sur le budget primitif, dans le document intitulé « synthèse budget primitif 2023 ville » que nous avons évoqué lors de la commission des finances.

Le budget s'équilibre donc :

- En investissement à hauteur de 7,360 millions auxquels il convient d'ajouter les reports qui s'élèvent à 4,335 millions et dont le détail vous est donné toujours dans l'annexe 1. Je ne rentre pas dans ces détails, vous avez le loisir de pouvoir les consulter. Je vous rappelle que les reports sont donnés à titre d'information. En effet, ils ne sont pas « revotés », puisque déjà adoptés antérieurement.

- En fonctionnement à hauteur de 18,160 millions (contre 17,692 M€ en 2022). Cette évolution apparente faible de 2,64 % cache des variations fortes sur les dépenses de gestion (hors frais financiers et dépenses exceptionnelles). Je vais revenir sur cette évolution très rapidement.

Arrêtons-nous sur le fonctionnement tout d'abord, dont la structure est détaillée en annexe 1 du rapport sur le BP (page 3). Pour les recettes de fonctionnement du BP 2023, si l'on suit la décomposition par chapitre du document, on obtient :

- Sur le chapitre 70 : les produits des services baissent de 1 183 154 € à 963 750 € en 2023. Cette baisse de 219 000 € provient d'une régularisation en 2022 sur des recouvrements de personnel sur services mutualisés.

- Sur le chapitre 73 : produits de la fiscalité

Les impôts augmentent (en chapitre 73) de 4,97 % à 459 032 €. L'évolution du produit fiscal provient pour 119 000 € de la taxe sur la consommation électrique et pour 340 000 € de la revalorisation des bases fiscales de 7.1 %.

La délibération spécifique qui vous est proposée ce soir maintient le taux de la taxe foncière -et Madame le Maire l'a également rappelé dans son discours d'introduction- sur les propriétés bâties, ainsi que celui de la TFPNB. Comme en 2022 et 2021, le taux est de 56,14 % en 2023.
Avec pour rappel l'intégration de l'ancienne part départementale, son taux associé de 25,72 % et l'application d'un coefficient correcteur actualisé de 0.844291 pour la ville, ce qui ne permet de retoucher que l'ancien produite de TH et pas plus.

A noter que le FPIC est gelé au niveau national. Pour la Ville, on constate une légère hausse de 1 223 € à 202 073 €.

Sur le chapitre 74, les dotations passent 6 910 166 € à 7 093 778 soit 183 000 € de hausse. Cela provient des subventions de l'Etat (51 700 €), des compensations d'exonérations de foncier (+ 55 300 €) et des évolutions de dotations de l'Etat. La DGF sera en hausse de 3 134 536 € (2022) à 3 148 537 en 2021 (+ 14 001 €). La DSU de 2 7 44 282 € à 2 803 353 progresse de + 59 071 €. La dotation nationale de péréquation, élément lié à la DSU, augmente de 2 325 € à 410 270 €.

Sur les autres chapitres de recettes, les valeurs et les évolutions sont marginale et n'amènent pas de commentaire particulier.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement du BP 2023, les dépenses de gestion augmentent de + 5,66 % (+ 898 243 €) :

- Les charges à caractère général (chap 011) augmentent de 10,97 % à 5 412 499 € (+ 535 109) :
  Cette hausse -vous vous en doutez- provient des fluides (+257 000 €, soit +21,28 %) et ceci, malgré le plan d'économie d'énergie mis en place. Les autres évolutions comprennent l'entretien et réparations des bâtiments pour 98 270 €, les études et assurances pour 85 360 €, et enfin les honoraires publicité et missions pour 130 002 €. Vous avez le détail en page 28 de la synthèse.
- La masse salariale (chap. 012) augmente de 4,92 % de 7 125 116 € à 7 475 726 (+ 350 610 €) ; l'évolution correspond à l'accroissement de 3.5 % du point d'indice et au GVT
- Le chapitre 65 augmente de 12 524 (+ 0.92 %) à 1 372 756 €.
- L'allocation de compensation versée à l'Agglomération est stable entre 2022 et 2023 à 2 489 828 €.

En dehors des dépenses de gestion, on constate :

- Les frais financiers qui augmentent légèrement de 1 000 €. L 'annuité, quant à elle, est de 569 000 €, en légère hausse par rapport à 2022 : 566 000 €.
- Les charges exceptionnelles deviennent marginales avec la mise en place de la M57 ; elles concernent seulement les titres annulés sur exercice antérieur.

Voici les principaux éléments descriptifs de la section de fonctionnement.

Cela m'amène maintenant à l'autofinancement projeté sur le BP 2023.

La CAF est prévue au BP 2023 à 1 282 195 € contre 1 572 372 € en 2022. Cette CAF entre dans le cycle de financement du PPI 2022-2028 de 33,327 millions. L'année 2023 sera la première année pleine de mise en œuvre du PPI 2022-2028 ; elle finalisera en même temps la fin de l'exécution du PPI 2016-2022. Mais avant de nous plonger dans ce nouveau PPI, il convient de faire un point sur le PPI qui se termine. Nous allons donc nous arrêter quelques instants sur ce dernier.

Concernant l'exécution globale du PPI 2016-2022, vous avez constaté une délibération spécifique sur le PPI 2016-2022.Elle comprend les réalisations au 31/12/2022 et n'inclut pas, par construction, les reports 2022 vers 2023. Son objectif est de donner une vision consolidée par grandes AP des investissements réalisés tout au long de la période et leur financement.

Je vais reprendre brièvement l'équilibre financier sur la période que nous avons déjà évoqué en Commission des finances. A fin 2022, nous avons réalisé 52,377 millions d'investissement. Leur financement est assuré :

- Par des subventions à hauteur de 18,250 millions (41,81 % des travaux HT)
- Par le FCTVA pour 8,596 millions (subventions de l'Etat de 16,404 % sur le montant des travaux TTC)
- Par les emprunts à hauteur de 4 millions.

Enfin, le solde par l'autofinancement de la collectivité pour 21.535 millions (cet autofinancement est bien évidemment les CAF cumulées successives).

Au-delà de cette vision macro, je vous rappelle de façon synthétique nos grandes réalisations d'investissement :

- Les investissements courants : 10, 943 M d'€
  - Voirie : 6,32 M€
  - Eclairage public : 618 000 €
  - Bâtiments : 1,41 M€
  - Ecoles : 200 000 €
  - Véhicules : 1,38 M€
  - Espaces verts : 362 000 €
  - Mobilier et matériel : 634 000 €
- La sécurité publique et logistique : 306 000 €
- Des aménagements urbains qui requalifient le centre-ville et les quartiers : 17,533 M€ :
  - Aménagement de ma Sapinière : 601 000 €
  - Restructuration du marché : 5,50 M€
  - Restructuration du centre-ville : 2,3 M€
  - Parking de la gare multimodale : 1,24 M€
  - Quartier Saint-Jean : 4,02 M€
  - ORU : 1,29 M€
  - Réfection de la passerelle Libération : 970 000 €
  - Autres aménagements urbains : parvis du théâtre, mobilier urbain, berges de l'Ornain et aménagements des ponts.

- Les aménagements dans les quartiers : 1,478 M€

- Les écoles : 3,370 M€
  - Travaux sur Jean Errard pour 2,59 M€

- Les installations sportives : 6,690 M€
  - Tennis de la côte Sainte-Catherine : 4,05 M€
  - Le stade Jean Bernard : 2,27 M€
  - Autres installations : 370 000 €

- Les équipements socioculturels : 4,061 M€
  - Centre social de la côte Sainte-Catherine : 734 000 €
  - Le bâtiment Oudinot : 1,78 M€
  - Salle multifonctions : 600 000 €
  - Centre social de la Libération : 345 000 €
  - Buffet de la gare : 576 000 €

- Les équipements médicosociaux : 596 500 €
  - Fonds de concours EHPAD : 350 000 €
  - Fonds de concours résidence autonomie : 246 500 €

- Le patrimoine : 7, 397 M€
  - Gilles de Trèves : 3,074 M€
  - Eglise Saint-Antoine : 2,3 M€
  - Autres églises : 200 000 €
  - Hôtel de ville : 1,11 M€

Voilà donc résumé le PPi 2016-2022 et je vais, avant d'aborder les inscriptions budgétaires 2023 en termes d'investissement, exposer notre PPI 2022-2028 qui fait l'objet d'une délibération spécifique et qui va nous servir de guide sur la période considérée et bien évidemment en 2023.

La mise en place d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028, après celui de 2016-2022, permet à la Ville de se doter d'une vision prospective et synthétique de ses engagements en matière d'investissement. Il va jusqu'à la fin du mandat être notre repère. C'est pourquoi je vais prendre un peu de temps pour l'exposer et ceci, au-delà d'un cadre purement financier. Voici tout d'abord en introduction les cinq clés de la réussite de ce PPI :

- Une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement par une mesure et un contrôle de l'efficacité de la dépense publique ;
- Un maintien de la pression fiscale à son niveau actuel ;
- L'objectif d'une CAF moyenne annuelle de 1,7 M€ ;
- Un taux moyen de subvention sur les projets structurants de 45 % (y compris FCTVA) ;
- Un taux de désendettement entre 7 et 8 ans en fin de période. Sans jamais dépasser ce ratio, la dette sera fonction de la mobilisation nécessaire des emprunts. Les hypothèses de coût financier reposent sur des emprunts à vingt ans au taux de 3,5 % en annuité constante.

Ces cinq axes nous permettront de déterminer notre capacité d'investissement.

Mais au-delà de ces aspects financiers, le PPI est aussi un outil qualitatif de notre politique publique et de ses orientations.

Nous allons dans premier temps aborder les hypothèses de financement du PPI. Comme nous l'avons vu précédemment, l'ambition d'un PPI repose sur deux éléments principaux, la capacité à mobiliser un autofinancement couplé avec un endettement supportable à terme pour la collectivité. Cela va structurer nos

propos en deux temps, d'une part l'analyse de la structure du budget de fonctionnement et d'autre part, les grands équilibres en termes d'investissement.

Tout d'abord pour la nécessaire maîtrise des coûts de fonctionnement face à l'absence de levier significatif en recettes, nous devons obligatoirement tenir compte de l'inflation « galopante » dans nos hypothèses sur les dépenses de fonctionnement. L'explosion du coût de l'énergie et des matières premières qui a caractérisé l'année 2022, impactera notre projection financière pour 2023 et les années suivantes. Le plan de sobriété et d'économie d'énergie ne feront que limiter l'impact. De même, il devra être tenu compte de la revalorisation du point d'indice et du GVT.

Pour les recettes de fonctionnement, une évolution liée à la revalorisation des bases du foncier bâti et pas plus. Je rappelle que nous souhaitons un maintien du taux du foncier bâti et non bâti sur la période. De ce fait, l'évolution du produit fiscal ne dépendra que de la revalorisation des bases, hormis la Dotation de solidarité Urbaine (DSU) qui progressera de 3 % par an, les autres dotations seront stables.

Vous avez dans le rapport et les tableaux joints au rapport, les évolutions en détail des autres chapitres tant en dépenses que recettes.

Toute cette prospective financière a été construite en collaboration avec le Cabinet Grant Thornton.

Parlons maintenant des grands équilibres en matière d'investissement. Comme vous le savez, maintenant c'est le fonctionnement qui détermine notre capacité à investir. A partir du compte administratif 2022 qui servira de base à notre projection financière, l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes nous permet de déterminer les différents agrégats d'épargne. Nous constatons à partir de 2022, une dégradation de l'épargne. En fonction des hypothèses retenues sur le fonctionnement, la projection de la CAF pour la période sera de 1,7 M€. Cette CAF moyenne annuelle de 1,7 M€ permettra un PPI d'un peu plus de 33 M€ dont 12 M€ pour les investissements de proximité.

Dans un second temps, abordons le PPI qui est un cap financier sur la période 2022-2028, mais surtout une ambition politique dans la cadre d'un développement durable. Les apparences pourraient laisser penser que le PPI n'est qu'un simple agrégat de valeur financière, mais c'est bien plus un plan qui doit être au service d'une politique publique. Cette ambition politique, comme nous l'avons évoqué précédemment, doit s'apprécier sous le prisme du développement durable sous toutes ses facettes. Cette ligne directrice va nous amener à décliner nos actions selon les thématiques suivantes :

- La performance énergétique
- La reconversion du foncier
- La désimperméabilisation et végétalisation
- Le vivre ensemble, la proximité
- La mobilité active
- La préservation du patrimoine bâti

Ces thèmes n'étant pas exclusifs les uns des autres, cela amènera à aborder les projets sous plusieurs approches (ou thèmes) et par la même, d'obtenir un cumul supérieur à 100 % du PPI.

Nous allons dans un premier temps décliner l'analyse thématiques des investissements structurants qui valide notre orientation politique axée sur la transition écologique et le développement durable. Commençons par évoquer la performance énergétique. Trois premiers projets se dégagent sur cette thématique :

- la réflexion sur l'évolution du centre technique municipal, le devenir du site de Couchot et la mise à niveau des serres. Cela représente un montant de 1 444 000 €.
- Les travaux dans les écoles et leur réhabilitation sont également concernés pour un montant de 2 931 000 €, ainsi que la remise à niveau du chauffage de la salle des fêtes (277 000 €) qu'il sera possible de raccorder au futur réseau de chaleur ;
- et enfin des actions sur les énergies renouvelables pour 700 000 €.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 5 352 000 €.

La reconversion du foncier vient ensuite et deux actions sont concernées : il s'agit de l'OPAH-RU et la politique foncière pour un montant de 310 000 €. Ensuite, nous avons la suite de requalification du quartier Saint-Jean pour 1 400 000 € et enfin l'aménagement de la halle de la ville haute et son environnement pour 5 500 000 €.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 7 710 000 €.

La végétalisation et la désimperméabilisation du foncier est le troisième thème abordé. Nous avons tout d'abord la place Reggio et la rue Rousseau pour 500 000 €. Ensuite, la rénovation urbaine du quartier Libération pour 1 000 000 €. De même, comme cela a été évoqué précédemment, on retrouve le projet d'aménagement de la halle de la ville haute, projet classé précédemment en reconversion du foncier pour 5 500 000 €, et enfin le thème spécifique énergies renouvelables, désimperméabilisation et végétalisation pour 700 000 €.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 8 200 000 €.

Pour le vivre ensemble et l'attractivité, deux actions se dégagent sur ce thème : le budget participatif pour 600 000 € et la vidéoprotection pour 150 000 €. Cela concerne également la rénovation, la construction ou reconstruction d'installations pour la pratique sportive avec le hall bouliste, les agrès urbains et le stand de tir pour un montant total de 2 543 000 €.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 3 293 000 €.

La mobilité active se dégage maintenant. Dans le cadre de la rénovation de la halle de la ville haute et de ses aménagements urbains, il apparaît évident que cela amènera à réfléchir sur la mobilité autour de cet espace et plus largement sur l'ensemble du quartier. Si sur ce projet, on peut facilement identifier la problématique de la mobilité, d'autres projets, lors de leur phase de réalisation, amèneront une réflexion sur la mobilité. Par contre, des actions concernent directement la mobilité tels les cheminements piétonniers ou les sentiers, mais également les zones 30 pour un montant global de 360 000 €.

Le montant cumulé du thème évoqué précédemment représente un montant de 6 360 000 €.

La préservation du patrimoine bâti (aussi bien historique que plus contemporain) est le dernier thème que nous allons évoquer dans le cadre des projets structurants. Nous retrouvons des travaux évoqués dans le cadre champ de la performance énergétique, notamment pour les écoles pour un montant de 2 931 000 € ou pour le chauffage de la salle des fêtes pour 277 000 €. Mais il existe aussi des opérations plus spécifiques à cette thématique tels que la rénovation de l'église Notre Dame, les aménagements intérieurs de Gilles de Trêves, l'étude SPR à la ville haute ou la rénovation sur les œuvres d'art pour un montant global de 2 925 000 €.

Le montant cumulé du thème évoqué précédemment représente un montant de 6 133 000 €.

Voici donc exposés les projets structurants dans leur déclinaison thématique, avec la nécessité d'affiner au fur et à mesure de la réalisation des projets, les parts respectives de chacun d'eux.

Apres ce premier temps d'exposé, nous allons examiner dans un second temps les investissements de proximité où l'accent est mis sur le cadre de vie, le vivre ensemble et l'attractivité. Les éléments évoqués précédemment doivent s'enrichir d'une orientation supplémentaire sur la modernisation de l'administration.

Sur les investissements de proximité, il se dégage trois classifications. Tout d'abord sur le vivre ensemble, la proximité et son corollaire, la réactivité. On identifie la voirie et les travaux subséquents, mais il y a également la performance énergétique pour l'éclairage publique, pour les espaces verts, la végétalisation et la désimperméabilisation, en notant que les espaces verts sont à l'intérieur de la ville et peuvent, par leur attrait, participer à une mobilité repensée. Cette première classification représente un montant de 6 980 000 €.

Ensuite, la performance énergétique s'applique aux travaux sur les bâtiments et installations sportives. Pour ceux-ci, il y a également la préservation du patrimoine, sans oublier l'accessibilité des bâtiments, le vivre ensemble et la mobilité. Cette deuxième classification représente un montant de 2 977 000 €.

Nous arrivons enfin à la modernisation de l'administration. Cela concerne les investissements matériels, mobiliers (y compris roulants) et les investissements numériques. Tous ces investissements y participent, hormis les véhicules dont le thème privilégié est la performance énergétique. Cette troisième classification présente un montant de 2 230 000 €.

Comme nous l'avons souligné précédemment, ce sont les grandes orientations qui se dégagent sur les investissements de proximité et il faudra revenir chaque année, en fonction des réalisations, sur les déclinaisons thématiques qui auront été privilégiées.

Voici donc le PPI 2022-2028 qui vous est proposé avec ses déclinaisons thématiques. Cependant, un PPI dans cette période d'incertitude ne peut être figé. Il nous sert évidemment de cap indispensable, mais sera soumis aux aléas comme aux opportunités. C'est pourquoi, chaque année, au moment du vote du BP, nous en proposerons un bilan et nous déciderons des évolutions.

Vous avez également remarqué qu'une délibération spécifique décline en AP/CP ce nouveau PPI. Je vais donc l'évoquer maintenant. Après d'adoption du PPI-2022-2026, la déclinaison logique et financière est de décomposer ces opérations en AP/CP. Comme nous l'avons vu en supra et en commission des finances, les AP pour les investissements de proximité s'élèvent à 12,187 M€ et les investissements structurants à 21,140 M€. Ces investissements sont financés par :

- Les subventions à hauteur de 7,508 M€
- Le FCTVA à hauteur de 5,467 M€
- Les emprunts à hauteur de 7,5 M€
- Et l'autofinancement à hauteur de 12,852 M€

Vous avez dans le rapport sur les AP/CP, le financement de chaque opération par années (CP), tant en recettes qu'en dépenses. Ayant déjà largement exposé les éléments, je ne reviendrai pas plus sur ce point. Par contre, il sera très intéressant de suivre au fur et à mesure des années les AP/CP.

Maintenant que nous avons traduit, dans le cadre du PPI exposé ci avant, notre stratégie et nos ambitions pour la période 2022 -2028, je vais revenir sur l'année budgétaire 2023 et ses investissements. Le financement des dépenses d'équipement brut de 7 ,403 M€ est assuré au titre de l'année 2023 par :

- L'épargne brute de 1,336 M€ ; compte tenu de l'amortissement de la dette de 521 000 €, l'épargne nette s'élève à 0,815 M€ ;
- Auquel il convient d'ajouter les subventions perçues et cessions sur les opérations d'investissement arrêtées à 1,063 M€;
- Le FCTVA encaissé sur les investissements réalisés il y a 2 ans, soit 863 000 € ;
- Et l'emprunt pour un montant de 4, 662 M€ qui complète le financement de ces dépenses nouvelles d'investissement dont 1,214 M€ correspond à des emprunts à court terme liés au FCTVA à recouvrer dans deux ans.

Il conviendra de déterminer, au cours de l'année 2023, si la collectivité contracte cet emprunt ou si elle finance sur ses disponibles.

Les reports de dépenses d'investissements à hauteur de 4,335 M€ sont financés par les reports de subvention (3,188 M€), le financement de la section de fonctionnement pour 1,147 M€. Apres avoir évoqué l'équilibre global de l'investissement, il convient de s'attarder sur les nouveaux investissement 2023.

Les inscriptions du BP correspondent de façon quasi exclusive au nouveau PPI 2022-2028 où l'on peut noter la prolongation du quartier Saint-Jean (1 000 000 €), le boulodrome (2 000 000 €), l'église Notre Dame

(650 000 €) et les autres investissements dans le patrimoine historique (650 000 €), les écoles (405 000 €), les investissements en budget participatif (100 000 €) sans oublier les investissements de proximité (1 998 000 €).

Voici donc achevée la présentation financière du budget principal.

Enfin, pour évoquer brièvement le budget annexe de la cuisine centrale, il se caractérise par la poursuite des engagements de la cuisine centrale en faveur des circuits courts et de la qualité. La stabilité des tarifs au 1er semestre 2023 devra donner lieu à une réflexion, compte tenu de l'accroissement du coût de l'énergie et du cout alimentaire. Si l'on veut obtenir quelques repères, l'activité de la cuisine sera en très légère baisse en 2023 avec un peu plus de 253 000 repas facturés (262 000 en 2022) et un coût alimentaire en forte hausse de 32 % à 2,85 € (contre 2,15 € en 2022).

Pour conclure, je soulignerai que nous avons élaboré ce budget en respectant nos engagements, tout en nous projetant sur l'avenir :

- Avec un équilibre entre un taux de fiscalité stable et une dette maitrisée
- Un PPI 2016-2022 dont le financement est assuré et dont l'exécution entre dans sa phase terminale, comme vous avez pu le constater avec le rapport et son exécution
- Une situation financière qui va nous permettre de nous projeter sur notre nouveau PPI 2022-2028 de plus de 33 M€ qui me semble juste, équilibré, ambitieux et responsable.

Permettez-moi enfin de saluer le travail effectué par l'ensemble des élus de la Majorité qui ont réussi à bâtir ce budget et ce PPI, à mes côtés, avec le soutien de nos services que je remercie chaleureusement. Je vous remercie de votre attention.

Mme le Maire
Monsieur MINETTO, nous vous félicitons pour votre exposé. D'abord, nous vous remercions très sincèrement, ainsi que l'ensemble des services. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des élus qui y ont participé, parce que la commande était que ce n'est pas le PPI de l'Adjoint aux Finances, mais c'est vraiment par votre bouche que nous parlons tous et que nous avons fixé nos objectifs. Je voudrais encore une fois vous dire que ce PPI a été élaboré d'abord dans le souci d'une bonne gestion, ensuite de la transparence et enfin de la sincérité, et qu'il correspond tout à fait aux objectifs que nous avions fixés dans notre programme. Encore merci à vous et merci aux services.

(Arrivée de Madame Patricia CHAMPION)

M. PICHON
Je remercie Monsieur MINETTO, je le félicite pour son travail, ainsi que les services évidemment et tous les élus de la Majorité qui ont participé à l'élaboration de ce budget primitif 2023.

Cher(e)s collègues, vous vous en doutez, nous voterons contre ce budget primitif, parce qu'il ne répond pas suffisamment aux enjeux de réduction des charges d'une part et à l'impérative optimisation des moyens et ressources de la collectivité, d'autre part.

Comme nous, vous n'avez pas envie d'exposer les Barisiens à de nouvelles taxes, à de nouvelles augmentations ou autres impôts par la suite, même si je note que vous vous engagez davantage dans les transitions.

Les efforts doivent être beaucoup plus orientés sur des investissements qui nous permettront de réduire de manière significative et durable les charges de fonctionnement de notre collectivité. Ces charges explosent déjà et vont très probablement continuer à menacer notre équilibre budgétaire. Vous l'avez dit, Monsieur MINETTO, + 21% sur les fluides cette année et une CAF qui se dégrade. Nous avons intérêt à le faire tant que nous bénéficions de l'augmentation des dotations de l'Etat cette année -la DGF, la DSU et la DETR- et tant que nous pouvons émarger à de nombreuses aides à la transition énergétique. Il y a encore de l'argent, profitons-en. On trouve toujours des financements pour investir -et Monsieur DELVERT ne me dira pas le

contraire- dans des projets vertueux. C'est beaucoup plus difficile lorsqu'il s'agit de financer des charges de fonctionnement. Et c'est aussi parce que vous n'avez pas suffisamment investi que vous avez dû augmenter la taxe foncière à l'Agglomération.

Les seules certitudes, aujourd'hui, nous les connaissons….

Mme le Maire
On va parler du Conseil Municipal, si vous permettez, Monsieur PICHON.

M. PICHON
Oui, mais j'avais aussi envie de parler de la maison de santé, c'est dommage.

Les seules certitudes, nous les connaissons, c'est une augmentation tendancielle des tarifs de l'énergie et des matières premières.

Vous savez également que la France s'est fortement endettée pour maintenir les emplois des Français, son économie et protéger sa population pendant la crise sanitaire. Les taux d'emprunt -Monsieur MINETTO l'a rappelé et je ne parle pas de l'emprunt des particuliers- sont passés en 2 ans de valeur négative de -0,3% à près de 2 %, voire plus. Et vous n'êtes pas sans savoir que l'Etat engagera dès 2024 un plan de réduction de la dette de 60 à 70 milliards par an, et les collectivités vont forcément de voir mettre la main à la poche

Il ne faut donc pas seulement investir, il faut aussi optimiser les moyens de la collectivité et déjà poursuivre et étendre le plan de sobriété énergétique à une rationalisation des moyens et des ressources. Pour exemple, rien que l'extinction de l'éclairage public la nuit nous a permis de réduire notre facture d'électricité de 145 000 €. Il faut le faire toute l'année et totalement à partir du printemps jusqu'à l'automne, comme cela se fait dans de nombreuses villes.

Il faut engager une planification concertée de réduction des charges de fonctionnement sur le long terme. Je l'ai déjà dit, nous ne sommes plus dans des mesurettes pour passer l'hiver, mais dans une politique pour engager un changement structurel dans les budgets de nos collectivités.

Notre collectivité perd en plus des habitants et nous serons toujours moins nombreux à partager les charges de fonctionnement et d'entretien des équipements. Ces charges nous mettront en difficulté si nous n'allons plus loin. Or, les Barisiens ont suffisamment subi d'augmentations.

Et j'aimerais, pour conclure, qu'on puisse de temps en temps évoquer des sujets de l'Agglomération, puisque les Barisiens vivent pleinement ou représentent la moitié de l'Agglomération. A l'Agglomération, on ne peut pas parler de Bar-le-Duc, parce qu'on nous dit : « *ça concerne Bar-le-Duc donc n'en parlez pas à l'Agglomération* ». Et au Conseil Municipal, je rappelle que nous représentons une partie des Barisiens et pas seulement, comme vous l'avez dit, puisque 60 % des Barisiens ont voté pour un autre projet que le vôtre, donc on représente aussi quelque chose. Par conséquent, nous aimerions donc aussi pouvoir parler de l'Agglomération et des dossiers communautaires dans les conseils municipaux, puisque c'est aussi la posture du Conseil Municipal à l'Agglomération qui doit être débattue ici.

(Arrivée de Madame Claire GROSS)

M. CAPPELAERE
Comme je suis moins technique que mes collègues, je vais faire une intervention sur plusieurs choses. J'ai connu Bar-le-Duc beaucoup plus dynamique pour les jeunes avec -souvenez-vous- la Bohême, le Studio 3, le Splendide, l'école normale, le country, une maternité, Bergère de France en pleine forme, les fonderies Durenne (c'est très ancien), les abattoirs, les entrepôts Pibarot, et je pourrais continuer la liste qui est grande.

Quand on parle, c'est bien de savoir d'où. Je suis né à Bar le Duc et je ne suis pas grincheux, je ne me laisse pas happer par le flot des pensées négatives, même quand des services vous qualifient de « *Martine Poutine* » et

les commerçants de « *Reine Mère* ». Mais en tant que Barisiens, nous vivons des réalités. J'entends et vois sur le terrain un décalage entre ce que vous dites et ces réalités. Alors soit tout le monde est grincheux, soit vos analyses ne sont pas toujours -admettez-le- les plus pertinentes dans ce budget primitif.

Il y a des choses bien à Bar le Duc, mais nous n'en sommes pas au point de désigner les bacs à fleurs. La ville se dépeuple et tout se décline à l'aune de la baisse démographique qu'on constate tout le temps. Je suis persuadé que nous pouvons retrouver un dynamisme attrayant pour les jeunes et un bien-être pour nos anciens, en clair retrouver la grandeur de Bar le Duc.

Pour commencer, je pense qu'il serait plus pertinent de présenter le budget primitif de la Ville après celui de la Communauté d'Agglomération, la Ville en étant devenue une composante importante.

Dans la partie « Proximité et réactivité au coeur des actions de la Ville » page 4, vous évoquez la démocratie participative. On m'a dit que si je parlais de cela au Conseil Municipal, j'allais paraître naïf -tant pis-. Selon moi, cette démocratie participative devrait s'appliquer dans les commissions ou plutôt dans la façon de rendre le travail d'une commission. C'est vrai que les commissions sont des lieux d'échange, d'information parfois, même si lors des dernières que nous avons vécues mardi dernier, on n'a eu que très peu de réponses, voire des absences sur des sujets qui étaient pertinents et qui était annoncés à l'ordre du jour. Ces commissions devraient être des lieux de débat et de propositions. En revanche, même si ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision, la majorité propose -c'est normal-, les minorités amendent. Ainsi une délibération sera votée durant le conseil municipal en connaissance de cause et en connaissant l'ensemble des positions et des idées des différentes parties. Mais pour tout cela, il ne faut pas planifier les commissions deux jours avant le conseil municipal, mais leur laisser un peu de temps pour travailler.

Vous écrivez encore « Améliorer la qualité de vie des Barisiens ». Je suis, avec beaucoup d'autres concitoyens, sensible à l'attractivité de Bar le Duc. L'offre de soins percute justement les facteurs d'attractivité d'une ville et plus précisément celui d'un centre-ville. Même si la santé est une compétence de l'Agglomération, Bar le Duc est une de ces composantes et je vous rappelle que vous en avez fait votre thème principal dans votre édito du Bar Info. Il faudrait prendre à bras le corps la question de l'attractivité de Bar le Duc vis-à-vis des professionnels de santé. Il semble que ce soit le cas depuis peu. Il faut dire le réel si on veut pouvoir agir sur le réel ; or, tant que l'on ne dira pas le réel, on ne pourra pas agir sur lui. Donc ce budget, selon moi, ne traduit pas la réalité de ce que nous vivons à Bar le Duc en termes de prospectives de santé en particulier.

M. DEJAIFFE
D'abord, je remercie évidemment Monsieur MINETTO et l'ensemble des services. Je crois qu'on fait tous partie du Conseil Municipal et je crois aussi que nos interventions, nos réactions, les amendements, peut-être parfois les coups de gueule -mais il n'y en a pas beaucoup parce qu'on est des gens gentils, il faut le dire- font quand même aussi partie de l'élaboration d'un budget. Je n'ose pas imaginer que parfois, quand vous préparez vos budgets ou votre intervention, vous n'ayez pas aussi en tête les petites choses qu'on peut glisser ou que vous imaginiez ce qu'on va pouvoir dire sur ce que vous allez proposer. C'est évidemment le rôle de la Minorité ou de l'Opposition -comme on veut-, mais en tout cas d'élus qui ont envie de travailler dans l'intérêt général, comme vous l'avez rappelé.

Je suis ravi de votre intervention, Madame le Maire, parce que finalement, elle est en dialogue avec la mienne et on a l'habitude de dialoguer et le dialogue est important dans un conseil municipal.

Nous avons eu un débat d'orientation budgétaire en décembre, donc je ne vais pas refaire ce débat, mais pour autant, il me semble important de revenir sur un certain nombre de points. Vous avez pris des décisions dans ce budget et dans ce PPI -peut-être qu'on peut aussi en dire deux mots- et vous êtes évidemment légitime pour les prendre -vous l'avez rappelé, vous avez été élue.

On est dans un contexte économique qui est très compliqué et évidemment, nous savons tous ici autour de la table qu'on n'est pas près de voir un coin de ciel bleu -et pour la boutade, pour certains, peut-être un coin de ciel rose, mais la couleur du ciel, on l'imagine comme on veut-, donc permettez-moi de revenir sur quelques points.

Cela fait près de 10 ans que votre majorité est aux manettes de la ville -pas vous, Madame le Maire, mais vous en faisiez partie-. Vous nous aviez dit qu'il faudrait du temps pour voir les effets positifs de votre politique, mais là, tout le monde s'impatiente. En toute sincérité, tout le monde s'inquiète de l'état de la ville et de ses orientations politiques. Quand je dis « tout le monde », ce n'est pas seulement quelques-uns ici, mais c'est l'ensemble des forces vives du territoire comme on le dit souvent. Une nouvelle fois, je sonne l'alerte, si vous me permettez.

Concernant la capacité financière de la ville, elle diminue fortement et le nombre d'habitants aussi -on l'a rappelé, -1.000 habitants ces 6 dernières années. C'est 300 000 € de recettes en moins liées à la baisse du nombre d'habitants.

Il est indiqué que « l'encours de dette reste faible par rapport à la strate ». Mais si les habitants ne sont pas satisfaits de la ville et qu'elle se dépeuple, quel intérêt d'avoir un taux d'intérêt bas ? Je me suis déjà servi de cette formule, mais « *dans le désert, il n'y a pas de dette* » !

Je crois que nous pouvons collectivement admettre que notre ville connait une crise importante. Plus que la ville, ce sont ses habitants qui sont nombreux à souffrir. Or, ce budget ne répond pas aux nombreux problèmes. Je ne vais pas les lister, mais tous ici nous les connaissons.

Les indicateurs de la santé de la ville ne peuvent pas se résumer au nombre d'installations de commerçants. Les habitants sont stupéfaits par les décisions d'investissements qui sont prises. Le prix du boulodrome ne passe pas ; je crois qu'il faut se le dire, vous l'avez entendu, on l'entend tous les jours et c'est une réalité -vous parliez de réalité tout de suite, donc c'est une réalité-. Celui de l'accompagnement par la Ville du giratoire de l'Avenue des tilleuls non plus, puisqu'il pose question et que le coût engendré pour la Ville pose question aux habitants. Compte tenu de la conjoncture économique, il aurait été raisonnable de revenir sur ces projets.

Concernant le patrimoine, de nombreux investissements sont réalisés sur Notre-Dame après ceux sur Saint-Antoine. Ces investissements vont évidemment très largement engloutir les sommes versées par la DRAC pour la rénovation de notre patrimoine. Il serait important quand même de pouvoir très rapidement se demander ce qu'on va faire de ces bâtiments et comment ils vont servir à l'attractivité de notre ville, comment est-ce qu'ils vont permettre d'offrir finalement une offre culturelle, une offre touristique importante.

Concernant les agents de la collectivité, le montant global du traitement des agents est en hausse compte tenu des décisions d'augmentation du point d'indice. Mais là encore, je ne trahis rien quand je dis que le moral de beaucoup d'agents est quand même assez bas, voire même au plus bas. A ce sujet d'ailleurs, peut-être qu'on pourrait en rediscuter, mais il serait intéressant de savoir combien d'agents ont quitté la ville depuis 3 ans. Ils ont été remplacés, mais combien ont demandé à quitter ou ont quitté la Ville ?

Les associations, quant à elles, ne peuvent pas être les victimes des contraintes budgétaires, alors que ce sont elles qui aujourd'hui constituent le poumon de la ville. Leur nombre a baissé et elles sont fragilisées notamment par la difficulté de renouvellement de leur Conseil d'Administration. L'absence de salles de réunion ou d'activités disponibles est un véritable problème. La reprise du chauffage de la salle des fêtes de la mairie est prévue -c'est bien, tant mieux-, mais c'est toute la salle qu'il faut aujourd'hui rénover ; elle a quand même particulièrement vieilli et ça serait quand même important de la revoir dans sa globalité pour en faire un outil pratique pour l'ensemble des associations qui s'en servent. La fermeture de Couchot, évidemment tout le monde la comprend, mais pour autant, c'est aussi une difficulté.

Sur le plan écologique, nous ne pouvons pas nous contenter de la chaudière biomasse à la côte Sainte-Catherine. Vous avez fait des annonces ce soir, je m'en réjouis. A ce sujet, -et vous êtes peut-être au courant, sans doute- une pétition circule sur les coûts de régulation à la côte Sainte-Catherine ; les gens sont surpris des régulations qu'on leur demande et il y a une contestation en route.

A quand, par exemple, un budget alloué pour former la population aux enjeux de la résilience du territoire ? Des experts préconisent que chaque collectivité consacre 1 % de son budget de fonctionnement dans la formation de la population aux enjeux climatiques. Ça pourrait être aussi intéressant de mettre en place ce

type de budget. Concernant le budget participatif, l'achat de cendriers et de poubelles paraissent bien maigres aujourd'hui au regard des enjeux actuels.

Mme le Maire
Ça va faire plaisir aux habitants qui proposent des choses.

M. DEJAIFFE
Je ne dis pas le contraire, je dis juste que c'est maigre par rapport à tout le reste. C'est nécessaire, évidemment, mais il y a aussi d'autres choses à mettre en place. Mais vous en avez parlé aujourd'hui et c'est très bien.

Pourquoi ne pas lancer des appels à projet, comme le font d'autres villes ? Et je pense que c'est aussi dans les tuyaux de ce que vous avez parlé.

Y a-t-il par exemple un projet de développement du maraichage en lien avec la rénovation des serres ? Il est important que les serres soient rénovées, mais faire pousser des fleurs ne suffit sans doute plus aujourd'hui et on sait que certaines villes reconvertissent leurs serres dans d'autres types de plantation. Le montant de 200 000 € pour la végétalisation de la cour Edmond Laguerre parait important et j'ai été assez surpris du montant. Alors sans doute que de gros travaux sont engagés. Il serait aussi intéressant d'aller regarder ce qui a été fait par l'école située à Resson et qui a fait un travail de végétalisation pour un coût 10 fois moins important que celui-ci dans une cour qui est sensiblement de même dimension.

Concernant les chantiers de la réussite, le volet bâtimentaire est important. Mais au bout de 3 ans, nous sommes très loin des ambitions affichées en 2020. Je crains qu'ouvrir le centre de la Fédération le mercredi après-midi ne soit pas suffisant pour faire réussir tous les élèves. Les acteurs du territoire réclament une coordination des actions et un travail partenarial piloté par la Ville. Des classes risquent encore de fermer à la prochaine rentrée et les dotations horaires dans les collèges sont aussi en forte diminution. Quelle position allons-nous prendre au Conseil Municipal sur ces fermetures et sur ces baisses de dotation ?

Je constate aussi qu'il nous manque encore -je pense- une ligne budgétaire importante pour favoriser la vie étudiante de notre ville. Vous allez me répondre qu'il y a la construction du bâtiment de l'UIMM. C'est évidemment intéressant, mais à condition que ce bâtiment ou que ce développement de l'UIMM ne nuise pas au lycée Ligier Richier. La mise en concurrence des établissements n'est sans doute pas une bonne chose à l'échelle de notre territoire. Mais si ça ne se fait pas, tant mieux.

Pour finir -car la liste pourrait être bien plus longue-, vous ne serez pas surprise si je vous annonce que nous ne voterons pas ce budget. Merci à tous.

M. FRANZ
L'animation est aussi une chose très importante pour la population. En parcourant ce budget primitif, je me suis félicité que vous ayez pris conscience de cette chose, en citant les manifestations importantes à l'image par exemple de la Michaudine organisée par Be Real. Est-ce que cette mise en avant dans le budget primitif garantira bien une subvention conséquente fléchée pour l'association organisatrice lors du vote des prochaines subventions aux associations culturelles ? Idem pour par exemple Patrimoine en Barrois qui organise un festival musical en barrois de qualité.

Je note également dans le budget primitif, à la page 80 sur 96, qu'on nous annonce un festival RenaissanceS biennal ; est-ce qu'on peut en savoir plus sur ce sujet ?

M. DAMANT
Pour aller dans le même sens que Monsieur FRANZ, effectivement ce sont des questions que nous avons posées mardi et auxquelles nous n'avons eu aucune réponse. J'entends bien que vous avez retiré les délibérations et bien sûr on en reparlera, mais néanmoins c'est dans le budget, donc ce serait bien qu'on ait dès aujourd'hui quelques pistes, si possible.

Mme le Maire
Pour répondre à cette question, si j'ai fait retirer les deux rapports, c'est que je ne suis pas au fond des choses. Lorsque je présenterai ces deux rapports, peut-être lors d'une séance un peu exceptionnelle qui sera consacrée uniquement à la culture, je vous ferai un certain nombre d'annonces. Mais si j'ai retiré les rapports, c'est qu'il y a des choses que je dois encore creuser.

M. FRANZ
Est-ce que ça veut dire qu'on retire du budget primitif les passages sur ces deux points ?

Mme le Maire
On ne retire pas du budget primitif ces passages, mais je vous apporterai des précisions en temps utile.

M. DAMANT
Si vous organisez ce type de conseil municipal, ce sera peut-être l'occasion d'accueillir Monsieur BORDEREAU, comme on en avait déjà parlé, pour une présentation du projet de l'ACB.

Mme le Maire
Vous me laisserez maître des invitations, s'il vous plait.

M. DAMANT
Oui, bien sûr.

M. LEMOINE
Je vais dire deux mots pour donner un certain nombre d'éléments par rapport à la lecture à la fois du budget et du PPI. Je voudrais rappeler que le PPI -on l'a déjà entendu- est pour les 6 années qui viennent, mais c'est quand même largement pour de plus nombreuses années encore, puisqu'on va forcément engager la Ville pour 6, 12 et je dirais même peut-être 18 ans et plus encore, puisque les investissements qu'on fait aujourd'hui -vous l'avez rappelé- sont évidemment là pour durer.

Notre précédent PPI -remarquable, je tiens à le rappeler-, en plus de rattraper les retards pris par les choix peu ambitieux de certains de nos prédécesseurs, a très largement posé les fondations nécessaires pour qu'aujourd'hui, on puisse regarder l'avenir avec tout de même optimiste et détermination. Rappeler aussi que ce PPI, tout comme le budget pour 2023, est construit en tenant compte des contraintes fortes inhérentes aux différentes crises, mais on ne va les rappeler là, puisque de toute façon, elles marquent encore le quotidien de chacun. Il faut pourtant préciser la chose suivante, nous avons su faire face à ces crises et souvent trouver des solutions dans l'urgence, faire des choix dans l'incertitude. Ça ne nous a pas empêchés de continuer à penser les solutions de demain pour faire de Bar-le-Duc une cité capable de s'adapter aux défis de toutes les transitions. C'est largement décliné dans le PPI.

Je veux préciser enfin que prévoir l'avenir doit se faire en restant attentif à ce qui nous a construit, nos racines, nos patrimoines -c'est souvent évoqué ici- et évidemment nos valeurs. S'adapter aux transitions, ce n'est pas tout changer et avec facilité, passer son temps à la critique de choix faits dans d'autres contextes. Nos choix pour la transition sont réalistes, orientés par notre constante volonté de travailler au bénéfice de l'intérêt général. Tout en étant ambitieux, ils répondent à la nécessaire et impérieuse poursuite du développement de notre attractivité.

Moi-aussi, je remercie tous ceux qui ont contribué à la construction de ce PPI, nos services évidemment et en particulier celui en charge des finances, mes collègues élus qui -croyez-moi- ont exploré de très nombreuses pistes, partagé leurs analyses pour enfin parvenir à définir ces orientations.

Je remercie chacun qui, par sa contribution, a permis de faire de ce PPI la feuille de route qui va nous permettre d'accélérer le renouveau de Bar-le-Duc, feuille de route ambitieuse et dont nous pouvons être fiers et je n'ai pas terminé. Alors quelles sont ces ambitions ? Bien sûr, il y a un tableau avec des chiffres.

Pour l'ambition, c'est toujours plus de proximité, les dispositifs de démocratie participative -ça a été évoqué- c'est vrai et je suis d'accord, en commission on doit pouvoir débattre et je crois qu'on le fait. Les dispositifs de démocratie participative seront évidemment poursuivis, ceux qui existent doivent s'améliorer et on en a déjà parlé notamment en décembre. Non seulement ça doit s'améliorer, mais ça doit s'amplifier et je pense aux comités consultatifs, mais aussi aux budgets participatifs qui sont loin d'être du saupoudrage, même si parfois il y a des projets qui mettent du temps à sortir de terre ou à atterrir comme notamment les jeux du parc de l'Hôtel de Ville.

En 2023, la maison des Barisiens se trouvera confortée pour toujours plus d'écoute, d'échanges, de façon à répondre au plus près des besoins réels des Barisiens -et je parle de besoins réels, pas de besoins fantasmés par les uns ou les autres. L'équipe de proximité qui a maintenant plus d'une année de fonctionnement, continuera évidemment elle-aussi à œuvrer dans ce sens bien entendu.

Deuxième point, la sobriété énergétique. Bien sûr, c'est pour limiter les coûts, mais surtout pour répondre à l'urgence environnementale. La réduction des coûts due à la consommation d'énergie passe évidemment par la poursuite de l'OPAH RU. A ce dispositif, je rappelle que s'ajoutent des propositions ou plutôt des partenariats faits par les opérateurs traditionnels. Il y aura d'ailleurs un rapport un peu plus tard dans ce conseil municipal autour de la convention de performance énergétique avec GrDF. Du côté des consommations de la collectivité, nous poursuivrons les actions en faveur de la baisse des consommations évidemment. Madame JOLY a rappelé que nous allions lancer un programme d'Intracting pour renforcer ce qui a déjà été fait en matière d'économie d'énergie. Les travaux dans les écoles évidemment viseront l'amélioration de la performance énergétique au service du confort de tous les usagers, les élèves, les agents et évidemment les professeurs.

Par ailleurs, après le succès de la remise à niveau du réseau de chaleur de la côte Sainte-Catherine, la perspective d'un tel réseau sur d'autres quartiers se dessine en écho avec le projet de la future construction de l'UVE de Tronville-en-Barrois. L'éclairage public est lui-aussi un levier sur lequel nous agissons depuis ces dernières années. Les investissements futurs devront accélérer ce processus qu'on appelle « relamping » bien entendu, mais nous moderniserons aussi le système pour un pilotage encore plus efficace, plus moderne complètement nécessaire notamment -et on s'en s'est rendu compte au moment d'éteindre la lumière dans certains quartiers.

Economiser l'énergie, c'est une bonne chose. Vous avez dû lire comme moi que nous allons aussi trouver les moyens d'en produire. La solution des panneaux photovoltaïques jusque-là n'était pas forcément rentable. Aujourd'hui, vu le contexte et les coûts de l'électricité, les conditions d'amortissement des investissements sont différentes. Il sera donc étudié, dès cette année, la faisabilité de la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la gare multimodales. Là encore, aucun autre projet ne pourra se faire sans la question du photovoltaïque ou évidemment aussi de la ressource en eau par exemple.

Troisième ambition pour accélérer la transition, une amplification des actions menées pour une végétalisation de la ville encore plus durable. Je n'avais pas prévu d'évoquer la cour de l'école Edmond Laguerre, mais effectivement la somme est importante vu la surface de la cour de cette école. Bien sûr, on est très loin de la cour de l'école des Trois Cailloux. La végétalisation durable ne signifie pas seulement plantes vertes, mais aussi lutte contre l'artificialisation des sols -on a déjà eu l'occasion de l'expliquer. Pour cela, plusieurs leviers comme réhabiliter l'existant plutôt que de s'étendre, désimperméabiliser dès que c'est possible et lutter contre les îlots de chaleur.

Quelques exemples pour 2023 et les années suivantes, notamment dans le cadre de la réhabilitation des halles, la poursuite du quartier Saint-Jean et je voulais ajouter que la cour de l'école Edmond Laguerre ne sera pas seulement une cour végétalisée ou désimperméabilisée, mais aussi une cour inclusive. Peut-être qu'il faudra donner quelques explications, mais ma collègue Atissar en parlera mieux que moi. A l'image de ce que nous avons initié sur le quartier Saint-Jean, tous les projets devront s'accompagner de propositions concrètes, donc allant dans le sens de cette végétalisation durable.

Enfin, autre ambition, faire de Bar-le-Duc la ville des mobilités douces et j'ai envie de dire, quels que soient les moyens de transport choisis. On parle toujours des mobilités douces, mais la voiture peut aussi finalement être une mobilité douce dans la mesure où on n'est pas obligé de conduire comme un chauffard. Je veux parler ici de la mise en place d'une vraie zone 30 en centre-ville qui permettra de répondre à la volonté légitime de chacun de circuler dans les meilleures conditions de sécurité possible et aussi de convivialité. Le Cabinet qui doit nous accompagner dans cette démarche est maintenu recruté, il s'est déjà mis au travail avec nos services et une première rencontre avec le comité consultatif sera programmée dès le mois de mars, puisque c'est ce que ce comité avait demandé.

En parallèle, évidemment, la réflexion sur les axes structurants sera poursuivie avec en point d'orgue la question de l'Avenue du 94ème RI. Les cheminements piétons, les sentiers, si chers aux Barisiens, verront leur mise en valeur poursuivies. Je pense bien sûr à tous ces petits chemins, escaliers, sentiers qui jalonnent les jardins, qui relient les quartiers parfois, qui permettent simplement de jolies balades et qui contribuent aussi à faire de Bar-le-Duc cette cité où il fait si bon vivre.

Voilà les éléments que je voulais aborder par rapport à ces explications sur le PPI et sur le budget 2023.

M. PICHON
Je voulais réagir par rapport au PPI, parce qu'effectivement -on est bien d'accord-, Monsieur LEMOINE, Monsieur MINETTO, tous ces projets sont pertinents, intéressants, mais ça fait 5, 10 ans qu'on en entend parler. J'espère donc qu'à un moment donné, on va bien végétaliser nos places. ; j'espère aussi que la mobilité active, la mobilité douce, ça sera une vraie réalité. C'est toujours écrit, c'est toujours présenté, c'est toujours annoncé, mais on ne voit rien.

De la même façon, vous ne mettez cette année que 145.000 € pour renouveler ou transformer l'éclairage public en leds. Il y a quand même la possibilité de mettre beaucoup plus, surtout que vous savez maintenant ce que vous avez économiser en éteignant sur les périodes nocturnes.

Mme le Maire
Ce ne sont pas des économies, ce sont des moins-values sur les factures.

M. PICHON
On est d'accord, mais je veux dire que si on a une dépense qui est moindre de 145.000 €, c'est quand même très intéressant au niveau de l'investissement et du retour sur investissement. On doit donc aller beaucoup plus loin, beaucoup plus vite, et il faut accélérer sur l'éclairage public. Il existe le « fonds vert » de 2 milliards.

Mme LEFEVRE
Vous me permettrez de faire un petit détour par la géographie, parce qu'on ne gouverne pas sans la géographie. On entend toujours beaucoup de débats sur la perte de la population à Bar-le-Duc…

M. PICHON
C'est une réalité.

Mme LEFEVRE
Oui, c'est une réalité, mais rappelons ici que Bar-le-Duc n'est pas -loin de là- la seule ville uniquement concernée. On a l'impression que c'est de la faute des élus, mais il faudrait quand même rappeler que nous payons ici le résultat d'une politique de plusieurs dizaines d'années d'aménageurs qui ont voulu concentrer la population sur les grandes villes. Donc très clairement, Bar-le-Duc fait les frais de ce type de population.

Monsieur CAPPELAERE, -et pardonnez-moi de le dire-, vous parlez un peu comme un vieux : « *c'était mieux avant, à l'époque, il y avait ci, il y avait ça…* »

M. CAPPELAERE
Je le suis un peu plus que vous quand même, donc un peu de respect.

Mme LEFEVRE
Oui, mais il se trouve quand même qu'effectivement avant c'était autrement. On avait une autre conscience de l'aménagement du territoire et de l'équilibre des territoires. Actuellement, ce n'est absolument pas le cas, donc nous payons les conséquences de politiques au niveau national.

J'ajoute qu'actuellement, les dotations de l'Etat -puisqu'on dépend quand même d'elles- se font par rapport à la population -fort bien-, mais moi, j'attends qu'à un moment donné, l'Etat se rende compte aussi que les charges ne sont pas les mêmes selon les zones où on habite et je m'explique : nous, ici, dans le Grand Est, nous avons un hiver qui est quand même beaucoup plus rigoureux, donc nos charges sont nettement plus élevées que celles dans le sud. Ça serait bien aussi -et je pense que Monsieur le Député sera d'accord avec moi-, de réfléchir au niveau de l'Etat pour adapter les dotations en fonction des contraintes qui sont les nôtres, parce qu'il est évident que l'argent que nous mettons dans le chauffage, nous ne pouvons pas le mettre ailleurs -il faut aussi en avoir conscience.

De plus, j'ajoute qu'on ne fait pas de la politique en pensant sans arrêt à comment c'était avant. Vous l'aurez deviné, notre PPI est quand même bien d'essayer d'imaginer le Bar-le-Duc de demain. Et dans ce thème, je trouve qu'il y a un rapport qui me parait particulièrement important et intéressant, mais qui n'a pas été suffisamment abordé, c'est celui d'Action Cœur de Ville. Ce dispositif nous a quand même permis, lors du précédent PPI, de moderniser la ville basse ; c'est tout à fait éloquent et ça a d'ailleurs été dit lors de l'audit des Plus Beaux Détours de France. Nous allons maintenant engager la phase 2 de ce programme qui me semble tout à fait pertinent et qui va poursuivre la modernisation et l'apparence de cette ville. On aura l'occasion de revenir sur les détails.

Vous, évidemment, vous êtes de Bar-le-Duc, vous êtes né à Bar-le-Duc -on l'a bien compris-, mais désolée, moi je ne suis pas née à Bar-le-Duc. Et quand j'y fais venir des gens de l'extérieur, je peux vous assurer que quand ils viennent à Bar-le-Duc, je n'entends pas cette espèce de litanie de « *qu'est-ce que c'est que cette ville en déshérence, etc…* ». Evidemment ce n'est pas parfait -bien sûr que non-, mais nous y travaillons. En tout cas, je refuse d'entendre uniquement ce discours décliniste du « *c'était mieux avant* » et nous travaillons à l'avenir. Désolée, Monsieur CAPPELAERE.

M. CAPPELAERE
Excusez-moi, Madame JOLY, je voudrais intervenir.

Mme le Maire
Oui, mais vous demandez la parole, s'il vous plait.

M. CAPPELAERE
Donc est-ce que je peux avoir la parole, s'il vous plait ?

Mme le Maire
Je pense que d'autres personnes l'ont demandée.

M. CAPPELAERE
C'est quand même une caricature, votre intervention.

Mme LEFEVRE
Autant que la vôtre.

Mme CHAMPION
Très rapidement, pour répondre à Monsieur PICHON, je suis ravie de voir que nous avons devancé vos propos sur le changement structurel de nos collectivités, lié aux économies et qu'elles soient pérennes. Je signale quand même que sur l'ancien PPI, c'est quelque chose que nous avions engagé depuis le départ et que notre budget primitif et la déclinaison du PPI prennent cela en compte.

Concernant le plan de sobriété, nous n'avons pas attendu ; nous avons été responsables face à cette nouvelle crise, puisque depuis 3 ans, on devient des spécialistes de la gestion de crise -je crois que certains, parfois,

l'oublient. Ce plan de sobriété se veut à court terme, sa première phase étant aussi un plan de sobriété engagé cette fois-ci sur nos frais de fonctionnement à long terme. C'est quelque chose que nous avons déjà engagé - et je ne vais pas revenir sur les propos de Jean-Paul LEMOINE-, mais nous sommes non pas seulement dans une réflexion, mais dans un changement profond structurel. Et je peux vous assurer que pour les personnes autour de cette table, les élus en responsabilité mais également les services représentés par leurs Directeurs, il y a eu un travail énorme de fait sur demain et après-midi ; je voulais de spécifier à nouveau.

Quant à Cœur de Ville, j'y reviendrai lorsque le rapport qui y est consacré sera présenté.

Mme HIBOUR
Marie-Laure a déjà dit beaucoup de choses et notamment le fond de notre pensée sur les différentes interventions, mais je voulais quand même apporter des éléments de réponse sur les interventions notamment de Monsieur DEJAIFFE qui évoquait les chantiers de la réussite débutés depuis 2020 ; projet qu'il considère voir tarder et qu'il résume à l'ouverture du centre de loisirs à la journée complète. Effectivement, nous avons beaucoup communiqué sur cet axe, parce qu'il fallait que les parents soient informés de l'ouverture, mais aussi du déménagement du centre de loisirs.

Pour autant, je vous rappelle que nous avons présenté et adopté un rapport le 23 juin 2022 dans lequel justement apparaissent 36 axes sur les 70 axes d'ores et déjà labellisés, donc bien évidemment les chantiers de la réussite ne se résument pas uniquement à ce point-là. Je vous inviterai donc à relire le rapport que nous avons adopté le 23 juin dernier.

Ensuite, concernant les petits bruits de couloir sur les inquiétudes du lycée Ligier Richier, suite à l'implantation et la construction du site de l'UIMM, je voudrais rassurer à la fois le Conseil Municipal et la population, puisque nous intervenons sur ce sujet à la fois au niveau de la Ville de Bar-le-Duc, mais aussi du Conseil Régional qui est partenaire du projet. La Région a bien évidemment eu une discussion avec l'UIMM et le lycée Ligier Richer dans le cadre de sa compétence en tant que lycée et au contraire, il y a bien une complémentarité qui est en train de se mettre en place entre le lycée et l'UIMM au travers des plateaux techniques implantés sur l'établissement Ligier Richier et qui va justement être conforté dans cette dynamique, avec l'implantation de l'UIMM sur le site.

Je pense d'ailleurs qu'il faudrait plutôt évoquer le sujet de manière positive, parce que c'est une formidable réussite de voir que l'UIMM a choisi de s'implanter à Bar-le-Duc -ce n'est pas anodin-. Il y a eu des perspectives sur d'autres territoires, mais c'est bien parce qu'il y a eu un alignement de planètes entre la Ville de Bar-le-Duc et la Région que l'UIMM a choisi de s'implanter et de réaliser cette extension sur Bar-le-Duc.

Quant au projet de désimperméabilisation à l'école Edmond Laguerre pour un coût de 200.000 €, vous n'allez pas nous reprocher d'avoir un projet ambitieux dans nos écoles -bien au contraire-. C'est une expérimentation que nous menons sur cette école, à la demande des parents d'élèves qui siègent en conseil d'école et des équipes pédagogiques, et qui nous permettra de dupliquer ce projet -s'il est pertinent- dans les autres écoles de Bar-le-Duc. Le projet est ambitieux, parce qu'il ne s'agit justement pas de simplement faire des plantations de plantes vertes dans la cour d'école. Au contraire, le projet va plus loin, puisqu'il consistera aussi à faire des aménagements et des équipements dans la cour d'école Edmond Laguerre qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi aux demandes formulées à la fois par les enfants, les équipes pédagogiques, leurs parents et nos personnels qui exercent dans les écoles.

J'ai trouvé très réducteur de ramener le budget participatif à un achat de cendriers et de poubelles ; c'est dommage pour les personnes qui y participent et qui contribuent. Je trouve que c'est justement plutôt intéressant de voir une ville de la strate de Bar-le-Duc mettre en place des budgets participatifs. Parmi les petites villes du territoire, nous avons été les précurseurs en matière de budget participatif, donc je ne crois pas qu'il faille les réduire à cela.

M. DEJAIFFE
Madame HIBOUR, permettez-moi…

Mme le Maire
Monsieur DEJAIFFE, je vais vous dire comme à Monsieur CAPPELAERE, veuillez demander la parole, je vous en prie. Est-ce que Madame HIBOUR en a terminé ?

Mme HIBOUR
J'ai aussi entendu que le plan de sobriété n'était pas une mesurette pour passer l'hiver, mais comme Patricia l'a dit, c'est vraiment quelque chose sur lequel nous nous engageons dans la durée.

M. CAPPELAERE
Quand on fait par exemple de la recherche, on pose les bases, on constate, on observe et on apporte des solutions. C'est exactement de la même manière que j'analyse les faits ici dans cette ville. Il faut arrêter de dire que nous tenons un discours décliniste -bien au contraire-. Nous avons des tas d'idées, mais encore faut-il nous entendre et nous écouter. J'ai souligné en commission qu'effectivement, on ne pouvait pas apporter d'idée ou de proposition, parce que de toute façon, on nous demande simplement un avis favorable, défavorable ou de s'abstenir. On aurait des choses à dire, à proposer, à amender, mais vous ne les entendez pas.

Je voudrais aussi dire qu'il y a de bonnes choses qui sont faites ici, sauf qu'en tant que citoyens de Bar-le-Duc, nous connaissons aussi du monde. A titre personnel, j'ai fait le choix de revenir habiter à Bar-le-Duc, donc ce n'est pas pour dire que la ville n'est pas bien ; il y a un bon vivre à Bar-le-Duc. Toutefois, il y a quand même beaucoup de gens -et les oppositions représentent 60 % de la population- qui disent que plein de choses sont annoncées, mais qu'ils ne voient pas grand-chose se faire. Mais je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien de bien.

M. DEJAIFFE
Sans doute que je me suis fait mal comprendre, puisque je n'ai pas dit que le budget participatif se résumait seulement aux cendriers, mais c'est quand même indiqué dans le rapport. Alors peut-être que ce n'est pas rédigé comme ça aurait dû l'être, puisqu'il est indiqué qu'il y a un budget participatif et que la ligne suivante cite l'achat de cendriers et de poubelles, donc c'est peut-être une maladresse d'écriture…

Mme le Maire
Non, ça s'appelle un exemple.

M. DEJAIFFE
D'accord, c'est peut-être un exemple, mais en tout cas, ce sont deux choses différentes ; il y a à la fois le budget participatif et l'achat de cendriers et de poubelles, et je ne reprends que ce qui est juste indiqué dans le rapport. Je suis donc content d'avoir eu ces explications et réponses, notamment sur la végétalisation, puisque dans le rapport, il n'est pas précisé qu'on va aménager la cour avec des jeux ou autre chose. C'est donc très bien que vous puissiez le dire, puisque ce n'était pas inscrit dans le rapport.

Mme HORNBERGER
Pour répondre à Benoît DEJAIFFE et aux personnes qui pensent comme lui, la crise du recrutement est une réalité. Comme dans toutes les collectivités territoriales, le climat social est difficile et ce n'est pas un fait spécifique barisien.

Combien d'agents ont quitté la Ville ? Je vous réponds : « combien d'agents sont arrivés à la Ville ? » Nous avons mis en place des temps dédiés aux nouveaux arrivants, pendant lesquels des informations et des échanges sont au programme. Deux sessions ont déjà eu lieu et je peux vous dire que c'est très riche et qu'un certain nombre de personnes y sont présentes. Comme vous êtes destinataires du magazine interne VOUS, si vous regardez en dernière page, vous pouvez compter le nombre de personnes arrivées dans notre collectivité et fières d'y travailler.

Nous avons également travaillé de façon appuyée et responsable sur les conditions de travail et le bienêtre de nos agents -et vous le savez- et nous continuerons à y travailler. Je ne vais pas ici faire une liste exhaustive, mais je tiens à vous signaler que le dernier dossier en date est la mise en perspective d'un temps d'activité physique sur le temps de travail qui a été présenté en CHSCT le 16 novembre 2022 et salué par les représentants du personnel.

M. PICHON
Je voudrais juste faire une petite intervention par rapport à un modèle de travail entre élus -opposition/majorité-, et citer les conseils d'exploitation de l'eau et de l'assainissement. C'est vraiment un modèle, puisque tout le monde participe, travaille, il y a des débats contradictoires, mais on va tous dans le même sens. Il y a donc là vraiment quelque chose à reproduire, parce qu'il y a autour de la table, des techniciens et des représentants de différentes communes. Je pense que le travail y est efficace, intéressant et on va loin, mais c'est peut-être parce qu'il est tout simplement moins politisé.

M. REMOND
Je n'aimerais pas qu'on pense que la Ville de Bar-le-Duc laisse tomber ses associations. Les difficultés actuellement rencontrées par les associations sont des difficultés rencontrées au niveau national, notamment au niveau de la gouvernance, notamment suite à la crise Covid qui a généré une mutation de la société. Avec ma collègue Atissar HIBOUR, nous y travaillons au quotidien justement au travers des chantiers de la réussite pour essayer d'insuffler cet engagement chez les plus jeunes, afin d'essayer de pérenniser et faire perdurer ces associations.

Je rappelle aussi que le soutien de la Ville de Bar-le-Duc sur le budget aux associations, c'est un montant de 900.000 €, mais c'est également la disponibilité des services. Nous avons mis en place le guichet unique des associations et le guichet unique des évènements pour essayer d'optimiser les organisations et ainsi éviter les couacs. Il peut parfois y avoir certains problèmes -bien entendu-, mais en tout cas, on essaie de minimiser ces difficultés. Et pour participer à de nombreuses assemblées générales, les retours sont plutôt positifs. Lorsque des difficultés se sont ressentir, nous essayons de les solutionner tout simplement par le dialogue.

M. DAMANT
Je souhaiterais évoquer les comités consultatifs. Je voudrais savoir qui ici se souvient de quand a eu lieu sa dernière réunion de comité consultatif ? La mienne, c'est le comité portant sur le cadre de vie et pour avoir là le compte-rendu, c'était le 18 mai. Si on en a une en mars, je m'en réjouis, mais ça fera quand même 10 mois entre les deux réunions, ce qui est quand même un peu limite comme fonctionnement.

M. LEMOINE
Je ne me souviens pas de la date, mais effectivement ça fait un petit moment que nous ne nous sommes pas réunis. C'est d'ailleurs pour cette raison que je disais en décembre que nous allions relancer la mécanique et certainement modifier un certain nombre de choses pour que ça fonctionne mieux.

Après, le comité consultatif n'a pas nécessairement vocation à se réunir pour se réunir. Pour ne parler que de celui auquel nous participons tous les deux -mais pas seulement, d'ailleurs-, nous avons travaillé sur la question du stationnement, celle des déplacements dans la ville, de la zone 30 au singulier, puisqu'on est vraiment sur la zone 30 du centre-ville/ville haute. Lorsque nous nous sommes quittés, lors de la dernière réunion, il était question de recruter un Cabinet pour nous accompagner dans la mise en place du dispositif que nous avons décidé ensemble et que nous avons voté en conseil municipal. Et comme je vous le disais tout à l'heure, ce Cabinet est maintenant recruté, donc nous allons nous retrouver prochainement pour que, comme vous l'aviez demandé, on travaille avec le Cabinet, de manière à ce que ce ne soit pas uniquement lui qui fasse ses seules et uniques préconisations -c'était l'enjeu.

Ensuite, il y aura d'autres sujets, dans la mesure où de nouveaux projets vont voir le jour, comme on l'a vu notamment dans le PPI. J'imagine que sur les halles de la ville haute et tout le quartier, forcément le comité consultatif « aménagement du cadre de vie » va s'emparer du dispositif, mais je n'ai pas l'intention de réunir le comité consultatif à partir d'une page intégralement blanche. Rassurez-vous donc, ce n'est pas enterré, c'est en tout cas une évidence.

M. HAUET
Je voudrais répondre à Monsieur CAPPELAERE et lui dire que ça fait maintenant quelques années que je préside la commission des finances -précédemment j'étais dans d'autres commissions- et vous ne pouvez pas vous plaindre de ne pas avoir la parole dans les commissions, alors même qu'à chaque rapport, au moins en tant que Président de la commission des finances, je vous demande si vous avez des observations ou des remarques. Et toutes les fois où l'un ou l'autre des membres de la commission, que ce soit de droite, de gauche,

du centre ou d'ailleurs, fait une observation, nous essayons, en commission des finances, d'y répondre. Et si on ne peut pas y répondre immédiatement, en général, on fait en sorte que vous ayez la répondre après-coup, ce qui permet effectivement de renseigner sur les questions et sur les interrogations.

Maintenant, sur les éléments que vous pourriez produire pour que la proposition que nous faisons puisse être amendée de telle manière, il est arrivé de nombreuses fois où, parce que nous vous avons écoutés, on s'est rendu compte soit que c'était de bon sens et qu'il n'y avait pas de raison qu'on ne le fasse pas, soit c'était de mauvais sens, parce que vous n'aviez pas perçu qu'il y avait peut-être des éléments extérieurs ou d'autres éléments, donc on n'en a pas tenu compte. Mais je ne peux pas vous écouter dire qu'on ne vous donne pas la parole, c'est faux….

M. CAPPELAERE
Je n'ai pas dit cela.

M. HAUET
Vous le dites quand même et vous l'avez dit à deux reprises, puisque vous avez dit qu'en commission, il n'y avait pas la faculté d'apporter des sujétions, etc… ou alors j'ai mal compris et ça veut dire qu'on vous laisse la faculté de vous exprimer.

M. CAPPELAERE
Bien sûr.

M. HAUET
Alors je n'avais pas compris cela dans ce que vous disiez tout à l'heure.

Mme ACHARD
Je voulais rebondir sur ce que disait Monsieur DAMANT concernant les comités consultatifs et je réitère ma demande -Jean-Paul y ayant répondu favorablement l'année dernière- d'avoir une présentation -si c'est possible- du travail fait en comité consultatif à l'attention des élus qui n'y siègent pas.

M. RAULOT
Le PPI, on l'attendait en effet depuis longtemps ; on l'a. La difficulté d'un PPI est bien sûr de le construire en fonction de différents cadres, le cadre intercommunal, mais aussi le cadre régional puisqu'il nous donne des contraintes et on peut aussi concevoir la difficulté de le construire en temps de crise -c'est ce que vous avez dit.

Vous annoncez -d'ailleurs ça m'a fait rire, d'autant qu'on l'a entendu au moins trois ou quatre fois dans votre discussion- un programme d'intracting -c'est très joli-, donc je suppose que vous avez déjà lancé ou que vous allez lancer un travail avec la Banque des Territoires, puisqu'aujourd'hui, c'est elle qui pilote un peu toutes ces démarches. Mais comme vous opinez du chef, ça répond à ma première interrogation.

Je suis content aussi d'avoir entendu ce soir que vous faites de la politique, puisque depuis le début du mandat, vous passez votre temps à nous dire : « *on ne fait pas de politique* » et j'allais dire que c'était un problème….

Mme le Maire
Et c'est peut-être un tort de ma part.

M. RAULOT
Oui et je suis tout à fait d'accord avec vous ; c'est un tort de votre part, puisqu'en plus, c'est un document politique qui fixe le cap, donc on est content de voir que vous en faites peut-être enfin.

Et j'ai bien noté, Monsieur HAUET, puisque c'est aussi ce que vous avez dit dans le compte-rendu et que ça revient régulièrement, le fait que vous avez gagné, donc vous appliquez votre programme, etc… Et on ne peut être que d'accord avec vous…

M. HAUET
Et c'est la vérité.

M. RAULOT
… même si certains pensent que vous êtes mal élus. Moi, je ne dirais pas cela, puisqu'au vu de la participation, nous pourrions presque dire que nous sommes tous mal élus et je le déplore.

Votre PPI compte 33 millions d'€, dont 12 millions d'investissement de proximité, ce qui fait environ 21 millions pour les investissements -merci de me rassurez, je ne suis pas si mauvais que ça en maths-. Vos titres sont très évocateurs et on a l'impression d'avoir des belles grandes directions, mais qu'est-ce qu'il y a comme incohérences… c'est assez hallucinant. J'en veux pour preuves.

Tout d'abord, dans votre programme apparait à plusieurs reprises la création d'un nouveau site scolaire. Or dans ce PPI, que trouve-t-on ? On trouve des investissements à hauteur de 3 millions dans les écoles, mais aussi une étude pour la création d'une nouvelle école. Alors j'essaie d'être pragmatique : pourquoi investir 3 millions d'euros dans les écoles si vous souhaitez en fermer plusieurs ? Le PPI est justement fait pour trancher, pour prioriser, pour anticiper et là on s'aperçoit qu'on joue encore une fois au niveau des deux camps. D'autant plus qu'aujourd'hui, la construction d'une école, ce n'est pas simplement des travaux énergétiques, mais c'est aussi des préoccupations pédagogiques. Aujourd'hui, une nouvelle école se chiffre entre 10 et 15 millions d'€. Je pense que si vous l'anticipiez vraiment, il aurait peut-être fallu un peu plus le baliser dans ce PPI.

Et j'insiste particulièrement sur ce point, parce que les questions d'aménagement sont vraiment centrales autour de la question des écoles. Fermer une école ou la maintenir, en reconstruire une, ça impacte forcément toutes les décisions d'aménagement, que ce soit au niveau de l'urbanisme, de la vie pratique des quartiers, du lien social, des transports, de la mobilité. C'est donc votre première incohérence.

La deuxième porte justement sur la mobilité qui fait l'objet d'un point entier. Sont évoquées les mobilités actives, la zone 30 -d'accord-. Quant à l'intermodalité, bingo ! Bravo, super, ça fait trois ans que je vous tanne avec ça, mais c'est raté, hormis des sentiers piétonniers -ce qui est déjà pas mal- qui existent déjà et qu'on va refaire -et c'est tout aussi bien-. Cet aspect était pourtant à penser en lien avec la DSP sur le transport urbain signée à la Communauté d'Agglomération en 2022.

On ne parle ici de la Communauté d'Agglomération, mais je vais quand même vous en parlez quelques minutes, parce que les Barisiens prennent le bus. Depuis le début du mandat, je vous interpelle sur l'intermodalité, sur le fait de mieux connecter les quartiers entre eux, mais rien n'a bougé. On a signé un nouveau contrat dans lequel on n'a surtout rien bougé : pas de lignes transversales sur Bar-le-Duc, pas d'amélioration des correspondances, pas de flotte de bus plus propre, ni d'adaptation de véhicule pour y permettre les vélos. Mais vu que c'est écrit dans ce PPI, je me permettrai d'interpeller la Présidente de la Communauté d'Agglomération pour signer des avenants à ce contrat, de façon à rentrer dans le cadre de votre PPI -je vous fais une petite fleur ce soir-. Je l'avais dit, c'était important.

Concernant ensuite la durabilité de la ville, vous en avez beaucoup parlé, puisqu'a été évoquée la végétalisation de la rue Rousseau, de place Reggio et de la place Saint-Pierre. Vous avez aussi parlé de la végétalisation, des arbres, etc.... Si je prends l'exemple de la végétalisation de la place Saint-Pierre, on est sur quelques centaines de milliers d'€, donc je pense qu'on va avoir quelque chose du même type que ce qu'on a déjà eu, c'est-à-dire des bacs à fleurs en bois qu'on mettra d'un côté de la ville à un moment donné.

Or, vous avez déjà un temps de retard, parce qu'aujourd'hui, quand on parle d'aménagement et de végétalisation de la ville, on parle de renaturation de la ville. C'est beaucoup plus important, puisqu'on parle de revitalisation des sols, on parle vraiment de réintroduction de la nature en ville et c'est ce qui va être d'autant plus important notamment avec la loi ZAN (zéro artificialisation nette) qui va nous obliger à compenser nos extensions, si on en fait. Mais parce que je ne voudrais pas être accusé d'être « *mauvaise langue* », je souligne une belle prise de conscience et la volonté de ne pas vouloir reproduire ni la Place Foch, ni le parvis du théâtre. Je ne vais pas dire bravo, mais enfin.

On apprend ce soir que des panneaux voltaïques vont apparaitre sur la gare -très bien-, mais on aurait pu se dire que dans votre PPI, vous auriez déjà pu imaginer faire un bâtiment qui consomme moins d'énergie comme le boulodrome. Mais non, on ne l'a pas fait et c'est définitivement écarté.

Concernant l'écoquartier Saint-Jean, il n'a d'écoquartier que le nom, puisque dans les rapports qu'on lit dans l'application sur l'aménagement du territoire, il n'y a pas grand-chose qui pourrait nous décerner un label « écoquartier ».

Quatrième incohérence, les constructions et le patrimoine évoqués : école/pas école -on ne sait pas-, pumptrack, hall bouliste, stand de tir, etc... et on retrouve là votre fibre d'aligner les projets et les constructions. Vous faites aussi référence à l'aménagement intérieur de Gilles de Trêves chiffré à hauteur de 200.000 € -si j'ai bonne mémoire- dans votre PPI, mais quel est le projet derrière ? Qu'est-ce qu'on va en faire ? Est-ce que le musée des « micro-folies » qui était annoncé dans votre programme est toujours d'actualité ? Quelles sont vos pistes ?

Enfin, -et on l'a également entendu plusieurs fois ce soir-, vous évoquez le réseau de chaleur avec la connexion à l'UVE de Tronville. On peut en effet se poser la question du coût de l'énergie qui augmente et la réflexion peut effectivement s'entendre. Toutefois -et ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ADEME- l'ADEME insiste sur l'importance de la proximité entre la zone de production et celle de consommation, pour éviter les pertes. Concernant l'UVE de Tronville-en-Barrois, ça représente quand même une belle distance, donc entre la distance, les réseaux à tirer, etc... je pense que cela semble pour le moment très hypothétique, à moins que vous ayez déjà les réponses. Je ne dirai pas que ça me parait compromis -je laisserai faire l'étude annoncée dans le PPI- et je ne veux pas être pessimiste, mais je pense que c'est un petit leurre.

Et j'en veux aussi pour preuve, puisque dans le rapport de la chaufferie de la côte de la DSP, il était annoncé dans le même temps qu'on allait étendre le réseau de chauffage à partir de la production de la biomasse de la côte -c'était indiqué dans le rapport d'activité, vous pouvez le retrouver-. De ce fait, on étudie les 2 hypothèses ? Ou alors il faut clarifier votre discours.

Mme le Maire
Les deux.

M. RAULOT
On a intérêt « *à avoir les reins solides* ». Si la résilience et l'adaptabilité de notre ville aux enjeux futurs sont le centre de votre cap politique, en réalité on s'aperçoit que les projets ne sont pas forcément cohérents, qu'ils ne sont pas à la hauteur et que les lignes directrices ne sont vraiment pas claires.

Quand on lit ce PPI -et je l'ai lu plusieurs fois très attentivement, j'y ai d'ailleurs passé mon dimanche, c'était sympa-, on a vraiment l'impression d'une sorte d'empilage de projets qui fait penser à ce qui se pratique à peu près depuis une dizaine d'années, voire même avant, c'est à dire qu'en fait, on fait de l'affichage, mais qu'il n'y a pas une réelle ambition politique, ni de réelle projection dans ce PPI. On est en démocratie, on n'est pas d'accord et je suis désolé, Monsieur DELVERT de relancer le débat, mais après tout, peut-être que vive la démocratie !

Mme le Maire
Pour clore le débat, -et je crois que c'est vous, Monsieur PICHON qui avez dit qu'on ne pouvait pas parler de l'Agglomération au Conseil Municipal et inversement-, je vous rappelle quand même que chaque année, en conseil municipal, on présente un rapport d'activité de l'Agglomération. C'est peut-être là le lieu justement pour parler ce qui est fait à l'Agglomération, d'en débattre et de donner son avis.

M. PICHON
Il y a quand même des sujets d'actualité qui ne peuvent pas être évoqués qu'une fois par an...

Mme le Maire
Oui, mais c'est comme ça.

Une stratégie budgétaire et fiscale est mise en œuvre pour rendre attractive la cité, avec un engagement de proximité et de réactivité au service des Barisiens et des Barisiennes.

1. Introduction

1.1 Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

a) Situation nationale : un ralentissement plus fort que prévu

- La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 2ème trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.
- Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +1% contre une projection de +2,6% en 2022.
- L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7%.
- Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis le quadrimestre 2022 passant de 0,14% fin 2021 à 1,82% à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue.
- Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1er semestre 2022 à 7,4%

b) Bloc communal

- Le niveau d'épargne brute du bloc communal, malgré un recul attendu en 2022, reste très élevé en dépit de la crise sanitaire. Les charges à caractère général sont marquées par la hausse des prix, les charges de personnel par les mesures gouvernementales. Les recettes sont portées par une dynamique fiscale (revalorisation forfaitaire +3,4%) et par des DMTO encore en légère hausse en 2022.

- Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +7,3%, le Plan de relance semblant produire ses effets. Toutefois, l'augmentation forte des coûts des travaux publics et les difficultés d'approvisionnement pourraient venir nuancer cette croissance dynamique des investissements.

- Le recours à l'emprunt du bloc communal serait en légère hausse de 2,4% mais compte tenu du niveau des remboursements, une stagnation de la dette du bloc communal est attendue, les communes ponctionnant leur fonds de roulement pour ajuster leurs équilibres budgétaires.

c) La loi de finances 2023 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité. Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée.

Un contrat de confiance a été évoqué. Il est attendu des collectivités de contenir leurs dépenses de fonctionnement sous un seuil fixé à inflation diminué de 0,5%. Les sanctions individuelles ne seraient mises en œuvre que dans le cas où l'ensemble du bloc concerné n'atteindrait pas la cible. Le projet de programmation des finances Publiques a cependant fait l'objet d'un vote rectificatif sur ce point.

Le solde du compte au Trésor des collectivités a atteint en 2021 un niveau record de 76 milliards d'euros, permettant selon l'État aux collectivités d'apporter une contribution au redressement des comptes publics dans des proportions identiques à la période 2014/2017.

Les échanges avec les représentants des collectivités et l'État mentionnent à ce jour, une potentielle hausse de DGF pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse du prix de l'énergie, les écrêtements liés à la péréquation pourraient ainsi être supprimés.

Cependant, ce complément de dotation serait limité aux collectivités éligibles à la dotation de solidarité rurale ou soumis à des critères. La Ville de Bar-le-Duc ne bénéficierait donc pas a priori de cet amortissement.

1.2 Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Bar-le-Duc pour 2023

a) Des crises internationales qui se succèdent et impactent durement le fonctionnement de la ville de Bar-le-Duc.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du COVID 19 pour laquelle des réponses pragmatiques et rapides ont été mises en place notamment au titre de la protection des populations.

Si les impacts de la crise sanitaire se sont poursuivis en 2021, une reprise économique a fortement marqué le paysage économique. En effet, le PIB a fortement augmenté (+ 6,7 %) après avoir connu une diminution importante en 2020 (-4,2 %). Cette reprise économique s'est accompagnée d'une hausse des prix des matières premières et parfois des difficultés d'approvisionnement. Ceci a pu impacter les collectivités notamment dans le cadre des projets d'investissement.

L'année 2022 a de nouveau été l'exemple d'une succession de crises géopolitiques et énergétiques.

La hausse du prix de l'énergie, liée à la hausse globale des prix de gros de l'énergie, a commencé en 2021 au lendemain de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation de la demande internationale. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les conditions climatiques ont eu un effet aggravant.

Comme l'UE importe une grande partie de son énergie, la hausse des prix à l'importation depuis le deuxième trimestre de 2021 a eu une incidence aussi bien sur les prix à la production que sur les prix à la consommation. Entre décembre 2020 et décembre 2021, le prix à l'importation de l'énergie dans la zone euro a plus que doublé. Cette hausse était tout à fait sans précédent dans la mesure où, bien qu'assez volatils, les prix à l'importation de l'énergie n'évoluent en général pas de plus de 30 % environ sur une année.

En 2022, la guerre menée contre l'Ukraine par la Russie et la décision unilatérale de cette dernière de suspendre les livraisons de gaz à certains États membres de l'UE ont fait grimper le prix du gaz, ce qui a également entraîné un niveau record des prix de l'électricité dans l'UE.

Les canicules de l'été 2022 ont exercé une pression supplémentaire sur les marchés de l'énergie, causant d'une part une hausse de la demande d'énergie pour le refroidissement, d'autre part une réduction de l'approvisionnement énergétique en raison de la sécheresse et de la baisse de l'approvisionnement en hydroélectricité qu'elle a entraînée.

Concernant la hausse du prix de l'électricité en France, celle-ci est liée à plusieurs facteurs :

- **Augmentation du prix du gaz et risque d'un arrêt des importations de gaz russe** (les marchés anticipent la baisse des livraisons de la Russie) ;
- **Production réduite d'énergie nucléaire** (arrêt de réacteurs après la découverte de corrosion, calendrier des maintenances retardé par la crise sanitaire).

Des tarifs bloqués bénéficient à la collectivité, sauf pour les bâtiments construits, transférés ou aménagés récemment. Ainsi, les marchés de fourniture d'énergie en cours en 2022 sont à prix fixe et protègent donc la Ville de Bar-le-Duc. Tous les bâtiments de la Ville bénéficient des tarifs bloqués sauf le bâtiment OUDINOT, le Marché couvert et le site de COUCHOT. Toutefois, ces contrats vont s'achever et les collectivités (Ville, CA, CIAS) vont devoir remettre en concurrence ces marchés avec un risque de hausses très marquées. Dès 2023 la hausse des tarifs va impacter les équipements énergivores (tarif vert et jaune).

Basé sur un prix de 600 € du MWh hypothèse qui semble à ce jour raisonnable, les budgets d'électricité forte puissance évolueraient ainsi à consommation constante :

	Elec **2021** – tarifs verts et jaunes	Elec **2023** – tarifs verts et jaunes	Evolution
Budget principal ville	111 810 €	559 050 €	+ 447 240 €
Budget cuisine ville	63 500 €	317 500 €	+ 254 000 €

Concernant le chauffage, l'évolution va uniquement concerner en 2023 les installations hors prix bloqué (gaz, fuel et chauffage urbain).

	Chauffage 2021	Chauffage 2023	Evolution
Budget principal ville	570 500 €	670 000 €	+ 100 000 €
Dont gaz 3 sites non bloqués	46 000 €	144 000 €	+ 98 000 €

On peut donc estimer à une hausse de plus de 800 000 € pour l'année 2023. Ces évolutions pourraient impacter les budgets 2024-2025-2026 et donc les politiques publiques et les investissements de la Ville.

Dès 2024, la fin des autres contrats risque d'entraîner des évolutions encore plus importantes des coûts. A l'heure actuelle, Engie est extrêmement déficitaire sur les contrats gaz.

Au regard de la conjoncture, il est hautement improbable que les tarifs redescendent aux niveaux précédents, même s'ils peuvent s'améliorer. Les contrats seront signés pour une période minimale de 2 ans, cette problématique pourrait donc se poursuivre jusque 2025-2026.

Si des gestes sont attendus de la part du Gouvernement (dont ceux votés dans le cadre de la loi de finances rectificative de juillet 2022), ils ne peuvent que couvrir très partiellement les charges engendrées. Seule une refonte globale du marché européen pourrait apporter une solution globale et durable. C'est dans ce contexte que des priorités politiques ont été affirmées et assumées.

b) Proximité et réactivité au cœur des actions de la Ville.

Pour rappel, 3 comités consultatifs ont été installés. Il s'agit d'une innovation démocratique à Bar-le-Duc venant renforcer l'Agenda 21.

Ces comités consultatifs ont été mobilisés sur :

- Les services à la population,
- La protection de la population et la sécurité publique,
- L'aménagement et l'exploitation de l'espace public.

Cette démarche s'est vue renforcée par le déploiement de la Maison des Barisiens, autre innovation dans le domaine de la démocratie participative. La Maison des Barisiens est un espace de concertation dont l'objectif principal est de favoriser l'implication des citoyens dans la vie municipale et renforcer la démocratie locale. Conçu comme un lieu d'information et de discussion à destination des citoyens et de tous les acteurs locaux, la Maison des Barisiens remplit des objectifs en termes de proximité, d'information et d'échanges. C'est ainsi que la jeune structure permettra d'être au plus proche des habitants en leur présentant les projets en cours et en répondant aux questions qu'ils se posent sur la vie municipale.

Il est à signaler que l'équipe chargée d'animer la Maison des Barisiens a déjà organisé des réunions publiques dans plusieurs quartiers de la ville, notamment ceux de la Côte Sainte-Catherine, de la Libération, de Marbot, de la ville-haute et du centre-ville.

Les réunions de quartiers organisées de nouveau en octobre et novembre 2022 ont permis de renouer les échanges sur les enjeux de proximité au gré de la vie de nos quartiers et sont venues compléter le regard des comités de quartier que nous avions préalablement réunis.

L'année 2022 a vu également le lancement du programme "Bar le Duc proximité" sur l'espace public. Depuis le 4 janvier 2022, les Barisiens peuvent signaler ou faire appel à une équipe de proximité qui intervient 5 jours sur 7. La mission de l'équipe de proximité est de donner une réponse immédiate et efficace à un problème signalé sur l'espace public (attention, elle n'intervient pas pour les problèmes concernant le domaine privé). C'est-à-dire qu'en 24h maximum, l'administré reçoit un accusé de réception concernant sa demande ; le traitement effectif peut-être plus long selon le souci, notamment s'il faut programmer une intervention auprès d'un service en particulier. Pour répondre aux réclamations des habitants dans l'espace public, l'équipe est composée de 3 personnes à plein temps : un agent en back-office et 2 agents sur le terrain.

C'est dans cet état d'esprit et avec tous ces moyens de démocratie participative que les orientations de notre programme pour ce mandat ont été renforcées autour d'une finalité première de proximité avec les Barisiennes et les Barisiens à la fois sur leurs préoccupations du quotidien, mais aussi sur leurs attentes pour l'attractivité et le développement de Bar-Le-Duc.

Ces différentes instances et services contribuent au renforcement du lien social et de la vitalité démocratique.

c) Bar-le-Duc, une Ville en transition

Dans la ligne du précédent mandat, autour du concert d'écocité, la résilience de la ville et l'ensemble des piliers du développement durable ont été travaillés en 2022.

Ainsi, le réseau de chaleur de la côte Sainte Catherine est aujourd'hui plus vertueux et plus économique.

Un travail est également engagé sur le déploiement d'un réseau de chaleur en centre-ville. Ce réseau de chaleur a pour but de pourvoir en chaleur les bâtiments publics et d'entreprises. La hausse des prix de l'énergie souligne toute l'importance de ce projet et rend son intérêt économique encore plus important.

Cette stratégie de développer l'utilisation de la chaleur -et notamment la chaleur fatale- est non seulement fidèle aux objectifs de la Transition écologique, mais complète parfaitement le projet porté par la Communauté d'agglomération de construction d'un nouvel UVE à Tronville en Barrois.

En 2022, plusieurs programmes innovants ont été engagés avec des partenaires privés tels que Izi by EDF ou ERDF. Ces deux programmes permettent d'apporter une aide aux particuliers dans le cadre de la rénovation énergétique et la décarbonation. L'année 2023 prévoit de poursuivre ces deux programmes.

Parallèlement, un programme d'*intracting* va être engagé. Il est destiné à financer des actions d'efficacité énergétique, permettant ainsi de réduire les consommations de fluides. Ce programme s'appuie sur un diagnostic énergétique des bâtiments réalisés dans le cadre de l'application du décret tertiaire. Les investissements que ce programme va générer sont une réponse de moyen et long terme à la crise énergétique que nous rencontrons.

A plus court terme, l'année 2023 verra les résultats du programme d'économie d'énergie engagé par la collectivité au 1er décembre 2022.

d) Préparer l'avenir de Bar-le-Duc et répondre aux besoins de proximité autour du programme Action Cœur de Ville.

⓾ Le programme Action Cœur de Ville

La Ville de Bar-le-Duc s'est engagée dans le dispositif « Action Cœur de Ville », en définissant aussi un périmètre d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) approuvé en 2020 par notre assemblée.

L'avenant à la convention Cœur de Ville, décrivant les actions, a été présenté lors du conseil municipal du 17 décembre 2020 et du conseil communautaire du 18 décembre 2020. Le projet décrit l'ambition des collectivités, puis décline des actions regroupées en 6 axes :

- Axe 1 : amélioration et attractivité de l'habitat
- Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics
- Axe 6 : inscrire la transition énergétique/écologique au centre du projet communal

La Ville s'implique dans la mise en œuvre de ce projet ambitieux qui se décline à travers des choix stratégiques dans nos projets et actions, mais souvent également par la mobilisation de la Communauté d'agglomération au regard de ses compétences.

La démarche initiée avec le CAUE -conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement- se poursuit, avec une volonté d'approche globale, par quartier et entre les quartiers de la Ville.

Tout cela préfigure aussi des réflexions plus globales que la Ville souhaite voir démarrer dans un PLUI, articulées également avec les stratégies communautaires en matière d'habitat (PLH, OPAH), de mobilité (nouvelle DSP), d'action économique (soutien aux entreprises, projet Territoire d'industrie profitable à toute la vallée de l'Ornain, ...).

Diverses initiatives ont été engagées et ont déjà trouvé en 2021 et 2022 leur concrétisation à l'initiative de la Ville et de la Communauté d'agglomération :

- La Communauté d'Agglomération a défini l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec un volet Rénovation Urbaine, qui se déclinera principalement en centre-ville et nous avons approuvé la participation de la Ville à cette OPAH.

- La Ville s'est associée au CAUE, pour mener une réflexion autour de l'urbanisme et de l'habitat, notamment sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine. Fort de ces analyses, nous arbitrerons en 2023 sur les enjeux de l'aménagement de ce quartier consécutivement à la mise en œuvre du plan stratégique de l'OPH sur son patrimoine.

- La Communauté d'agglomération a recruté un manager de commerce, chargé de la déclinaison de la politique communautaire en faveur du commerce, par l'apport d'une ingénierie de proximité. Ce poste est porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse- Haute Marne. Nous avons pu constater une montée en puissance des missions en 2022. Plusieurs commerçants se sont installés en 2022 et d'autres ont développé de nouvelles activités notamment grâce aux aides FISAC. Cette dynamique positive doit être poursuivie en 2023. Les efforts portés à la redynamisation du centre-ville portent leur fruit puisque nous avons pu constater 132 000 visiteurs en moyenne en 2021 en centre-ville. Depuis juin 2022, le centre-ville dénombre 2 436 534 passants (données Mytraffic).

- La convention signée avec la Communauté d'agglomération et l'Établissement Public Foncier Grand Est a permis d'engager plusieurs projets de requalifications. Deux programmes de requalification ont émergé en 2022 : le quartier Notre Dame et les Halles de la Ville Haute. Autour des partenaires PLURIAL, et avec le soutien du GIP Objectif Meuse, de la Région Grand Est et du Conseil départemental de la Meuse, l'OPH de la Meuse a lancé en 2022 le projet de requalification des Halles de la Ville Haute avec le recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

La Ville de Bar le Duc a délibéré pour un accompagnement du projet à hauteur de 500 000 €. Par ailleurs, la Ville de Bar le Duc a engagé une réflexion autour de la requalification de la place Saint Pierre en lien avec l'étude SPR.

- L'aménagement du quartier Saint Jean se poursuit. Après le foyer logement, le nouveau cinéma, puis la livraison d'un parking en décembre 2020, de nouveaux programmes ont débuté tels que la construction d'un nouveau pôle de formation de l'UIMM, un programme d'immeuble de bureaux porté par Citanium ou encore un programme de construction d'habitat par l'OPH de la Meuse. Ces nouveaux programmes bénéficieront à la nouvelle dynamique du centre-ville en 2023.

- L'ouverture de l'EHPAD qui, outre la réponse tant attendue aux besoins des résidents et des personnels, apporte une dynamique nouvelle au quartier et à cet îlot sapinière/stade. Conformément à nos engagements, la Communauté d'agglomération a en effet ajusté le réseau TUB pour desservir l'EHPAD, mais aussi pour la première fois le complexe sportif Stade et Gymnase. Quant au projet, largement influencé par les choix stratégiques que la Ville a fait au début du mandat précédent, il est à la fois une réussite urbanistique et architecturale mais aussi une réponse de très grande qualité aux besoins des résidents et du personnel. Les aménagements réalisés par la Ville de Bar le Duc dans le quartier améliore considérablement l'attractivité et la qualité de vie dans ce quartier. De nouveaux aménagements seront à étudier en 2023.

- **Les chantiers de la réussite pour préparer l'avenir des barisiens.**

Après un travail en concertation avec de nombreux partenaires, la Ville de Bar le Duc a lancé en 2022 les chantiers de la réussite : un programme qui vise à encourager la réussite des jeunes barisiens.

Ce programme concerne deux volets :

- Un volet bâtimentaire qui a débuté par un programme ambitieux de requalification de l'école Jean Errard. Ces travaux s'achèveront en 2023.

D'autres travaux seront engagés à partir de 2023 dans le cadre de la poursuite du volet bâtimentaire du programme qui s'intègre dans le PPI (2023 – 2028).

- L'autre volet du programme comporte des actions visant à la réussite des élèves dans leur parcours. Dès le mois de septembre 2022, les mercredis de la fédération ont été étendus en journée. L'année 2023 verra la mise en place de nouvelles actions favorisant la réussite des élèves issus de la concertation engagée en 2021.

- **Améliorer la qualité de vie des barisiens par des programmes de requalification des quartiers.**

Outre des aménagements engagés à la Côte Sainte Catherine et la requalification du quartier Molière à la Libération, plusieurs programmes sont engagés :

- La rénovation des logements HLM situés dans le quartier de la Libération a débuté. La Ville de Bar-le-Duc a décidé d'engager un programme de requalification du quartier ambitieux pour accompagner cette rénovation. En 2022, une nouvelle passerelle a été installée, afin de permettre une liaison douce entre le quartier de la Libération et le secteur des Castors. De nouveaux travaux vont s'engager en 2023 avec notamment la construction d'un boulodrome dont le programme a été validé en 2022 par le Conseil municipal. D'autres aménagements accompagneront la requalification du quartier avec notamment la création de parkings, des jeux pour enfants et une gestion améliorée des déchets.

- La requalification du quartier Renaissance de la Ville Haute.

1.3 Des conditions de réussite passant par une stratégie budgétaire et fiscale assumée et un nouveau PPI 2022-2028.

Depuis le budget 2016, une nouvelle stratégie de pilotage budgétaire et fiscal a été mise en œuvre et évaluée chaque année à l'occasion du BP.

Dans le respect du programme présenté lors des dernières élections municipales, le BP 2023 soulignera les orientations suivantes :

- Une stabilité de la fiscalité sur les ménages par le maintien des taux ;
- Une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, mais prenant en compte des besoins nouveaux ou des contraintes (impact accord 1607 h, évolution du point d'indice, hausse des coûts énergétiques) ;
- Une stratégie continue de transfert des équipements et compétences à rayonnement communautaire qui nous a appelés à nous prononcer favorablement sur l'élaboration d'un PLUI et qui doit nous interroger sur le transfert de nouvelles compétences (réseaux de chaleur) ;
- Un programme d'investissement dont le cadrage définitif en PPI sera établi début 2023, afin de tenir compte des évolutions importantes en matière de dépenses énergétiques et d'inflation. Ce nouveau PPI restera ambitieux pour répondre aux besoins des Barisiens, financé dans un cadre de gestion sécurisée et maîtrisée de notre dette par un autofinancement adapté à nos contraintes et une recherche active de subventions auprès de nos partenaires. Nous achèverons le PPI 2015-2022 et anticiperons un nouveau PPI 2022-2028 discuté et arbitré début 2023 afin de tenir compte de l'inflation et des événements géopolitiques.

Ces nouvelles contraintes issues d'un contexte international instable nécessiteront de se projeter sur des hypothèses de nouveaux recours à l'emprunt, afin de continuer à investir pour développer Bar-le-Duc et ainsi démontrer toute l'ambition municipale sans recourir à la fiscalité.

L'exigence continue d'une gestion rigoureuse de nos moyens doit nous permettre de stabiliser la fiscalité et de conserver un niveau de CAF suffisant pour le financement d'un PPI nouveau dont les priorités serviront le cadre de vie des habitants comme par exemple sur le quartier de la Libération, la modernisation du patrimoine scolaire, la finalisation de l'aménagement du quartier Saint Jean, le quartier prioritaire de la Ville de la Côte Sainte Catherine et la préfiguration de la requalification de la Ville haute.

Rappelons que 2021 aura vu se concrétiser l'aménagement de l'îlot central du quartier Saint-Jean avec un nouveau cinéma, mais aussi les travaux d'aménagement de l'allée Henriot du Coudray pour l'ouverture de l'EHPAD de la Sapinière.

Grâce à la dynamique du mandat précédent, la Ville de Bar le Duc conservera ainsi ses ambitions en portant en 2023 d'importants projets d'investissement :

- L'aménagement des espaces publics de la prochaine tranche du Quartier Saint-Jean appelée à recevoir des logements, un immeuble de bureau et un organisme de formation ;
- L'aménagement du quartier de la Libération et l'intégration dans ce quartier d'un nouveau hall bouliste ;
- L'achèvement des travaux de l'école Jean Errard ;
- La poursuite des travaux sur l'église Notre Dame.

Elle contribuera aussi à l'affirmation de projets communautaires essentiels comme la maison de santé de la Côte Sainte Catherine, l'engagement d'un PLUI, le démarrage opérationnel de l'OPAH sur une année complète, l'achèvement du PLH.

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2023, avec l'accompagnement du Cabinet Grant Thornton, nous continuons à prendre en compte les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes au titre du contrôle réalisé en 2016 des comptes de la Ville de Bar-Le-Duc et en préfiguration du rapport du contrôle en cours.

Le BP 2023 confirme donc le respect de nos engagements en faveur des Barisiennes et Barisiens dans le contexte d'inflation et de crise énergétique.

2. Contexte de préparation du budget 2023

2.1 La loi de finance 2022 et son amélioration mécanique du déficit public en 2022 par rapport à 2021 cache une détérioration durable des comptes publics et un redressement pérenne reporté à 2027.

a) 'exécution de la loi de finances 2022 contrariée par la crise économique liée au confit en Ukraine

1) Les lois de finances rectificatives 2022

Il convient de faire un rappel chronologique sur les lois de finances 2022.

La loi de finances initiale 2022 reposait sur un déficit budgétaire de 5,% (contre 8,1 % en 2021) avec une croissance du PIB de 4 % (6,25 % en 2021) et une dette publique à 113,5 % du PIB (contre 115,3 % en 2021) avec une inflation de 1,5 %.

La 1ère loi de finances rectificative du 16 août 2022 prévoyait un déficit budgétaire identique à 5 % du PIB (mais avec un accroissement de 60 M d'€ des dépenses et recettes) et un taux d'endettement de 111,9 %, avec une croissance du PIB revue à la baisse à 2,5 %, ainsi qu'un taux d'inflation de 5 %.

La 2ème loi de finances rectificative de novembre 2022 prévoit un déficit budgétaire de 4,9 % du PIB et un taux d'endettement de 111,5 % et une croissance du PIB revue à la hausse à 2,7 % avec une inflation de 5,3 %.

L'exécution de la loi de finance 2022 maîtrisera le déficit public (4,9 %) mais avec en contrepartie une inflation élevée à 5,3 % et de ce fait une prospective assombrie pour 2023.

2) Du plan de relance au fonds vert

Le plan de relance concerne essentiellement le soutien aux entreprises et s'élève à 100 milliards d'euros.

En 2020, 15 milliards d'autorisations d'engagement et 10 milliards de crédits de paiement avaient été votés. À fin 2021, 72 milliards étaient engagés et 42 milliards décaissés, le bilan de ce plan qui doit se terminer à fin 2022 sera publié en février 2023.

Dans le cadre du plan de relance, la commune de Bar-Le-Duc a pu bénéficier de ces mesures sur deux dossiers : la restauration de l'église Notre Dame et une étude sur la téléphonie.

En 2023, un « fonds vert » de 2 milliards soutiendra les projets des collectivités.

3) La situation des communes toujours sous contraintes

a) Du contrat de Cahors au pacte de confiance

Dans le cadre du « contrat de Cahors », les collectivités territoriales contribuaient à l'effort de réduction du déficit public en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement. D'une part, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devaient être au maximum de 1.2 % par an sur la période 2018 à 2022 (y compris budgets annexes), et d'autre part, l'évolution du besoin de financement annuel minorée des remboursements de dette devait diminuer de 2.6 % toujours par an.

Des contrats conclus entre l'État et les communes de plus de 50.000 habitants les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150.000 habitants devaient avoir lieu. Cela concernait 321 collectivités aux dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 60 millions.

Ces règles ne concernaient pas Bar-le-Duc sous la législature précédente.

Après la suspension des contrats de Cahors en mars 2020, dans le contexte de la crise COVID 19, ainsi qu'en 2021, l'État ne pouvait plus les mettre en œuvre en 2022 du fait d'une durée limitée à trois ans des contrats,

mais a consacré l'exercice 2022 à une réflexion sur une démarche contractuelle dans le but d'associer les collectivités à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques dont le pacte de confiance est l'aboutissement.

Le pacte de confiance :

Ce pacte accroît le nombre de collectivités concernées, puisque la référence pour les dépenses réelles de fonctionnement passe de 60 à 40 millions d'euros et concerne maintenant plus de 500 collectivités. L'objectif est que la progression des dépenses soit inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point.

La nouveauté est que l'objectif est évalué par strate de population. Par contre, si l'objectif n'est pas respecté, ce sont les seules collectivités qui dépassent l'objectif qui seront pénalisées. Cela se fera via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'en 2027.

b) Le prélèvement sur la DGF de la précédente législature reste en place à son niveau de 2017

L'avant dernière législature (2012-2017) avait instauré une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. La participation était de 9 Milliards d'€ pour les collectivités locales. La part de la Ville est de 966 380 € et ceci depuis 2017, elle reste d'actualité pour 2023.

b) Des hypothèses macroéconomiques durablement dégradées :

Les hypothèses économiques de la loi de finances entraîneront des marges de manœuvre durablement réduites pour les collectivités, amplifiées par la suppression de la taxe d'habitation et l'explosion des prix de l'énergie.

1) La loi de finances 2023 et ses agrégats en apparence stabilisés

La loi de finances repose sur une croissance réduite de 1 % (contre 2,7 % en 2022). Cela permettra au déficit public de se stabiliser à 5 % du PIB et d'obtenir un taux d'endettement de 111,2 % du PIB. Cette stabilité du déficit est de deux points supérieurs aux règles budgétaires européennes. De plus, le taux de prélèvements obligatoires reste élevé, partant de 44,3 % en 2021 pour s'accroître en 2022 à 45,2 % avec une prévision en 2023 de 44,7 % (en % du PIB). L'inflation est estimée à + 4,2 %.

2) La réforme de la taxe d'habitation

Le Gouvernement, pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, a décidé, lors de la précédente législature, la suppression de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale (THP) pour les 80 % des foyers les plus défavorisés avec une suppression définitive en 2021.

Suite à une décision du Conseil constitutionnel, le Gouvernement a dû étendre l'exonération de taxe d'habitation à l'ensemble des contribuables. Cela signifie que la taxe d'habitation sur les habitations principales (THP) disparaît des recettes à compter de 2021 comme recette pour les communes. Par contre, pour les contribuables les plus aisés, cette dépense ne disparaîtra en totalité c qu'en 2023 (par tiers de 2021 à 2023). Par contre, leur cotisation THP sera calculée au taux TH de 2019.

La loi de finances 2020 prévoit un mécanisme de compensation de cette perte de recette de THP par un pourcentage de la Taxe Foncier Bâti (TFB) perçue par le Conseil Départemental. Ce coefficient est calculé sur le produit de THP 2020, ainsi que sur les compensations d'exonération de TH 2020. Il compense à l'euro le produit.

De ce fait, la commune récupère le taux de TFB jusqu'ici perçu par le Conseil Départemental mais avec un coefficient de 0.844291 en 2022. Ceci signifie que la commune reçoit le produit de l'ancienne THP (y compris les compensations), mais pas plus du fait de l'écrêtement par le coefficient.

3) l'explosion des coûts de l'énergie met en péril l'équilibre financier des collectivités :

L'inflation à fin décembre 2022 a augmenté de 5,9 % (en décélération par rapport à novembre +6,2 %) en rythme annuel. Les prix de l'énergie participent à cette évolution et augmentent de 18,4 %à fin novembre

On comprend mieux, par ces deux indices, que les prix de l'énergie augmentent trois fois plus vite que l'inflation et encore, ce ne sont que des moyennes. On verra dans le point spécifique sur l'électricité dans le budget de la collectivité que l'impact est beaucoup plus fort.

2.2 Une prospective financière nationale durablement dégradée qui impactera la prospective financière de la ville :

a) Une loi de programmation budgétaire peu ambitieuse sur la maîtrise des dépenses et un niveau d'endettement élevé rendent les perspectives de maîtrise des déficits publics aléatoires

Le projet de loi de programmation budgétaire 2023-2027 ramène le déficit budgétaire à 2,9 % du PIB en 2027. Même si l'amélioration du déficit budgétaire permet de répondre aux critères de Maastricht (déficit inférieur à 3 %), cela ne peut cacher qu'il ne sera atteint qu'en 2027 et au prix d'une dette publique de 110,9 % en fin de période.

Après 1 % de hausse en 2023, l'hypothèse annuelle de croissance des dépenses est de 0,6% de 2024 à 2027.

L'inflation retenue est en 2024 de 3 %, puis 2,1 % en 2025 et 1,75 % en 2026 et 2027.

Ces hypothèses reposent sur une maîtrise des dépenses publiques pour résorber les déficits publics. Elles devront se stabiliser à 53,8 % du PIB en fin de période. L'effort portera sur une baisse de 0,5 % en volume de ces dépenses qui correspond exactement aux ambitions du pacte de confiance envers les collectivités locales, qui fixe une progression des dépenses réelles de fonctionnement de -0,5 % par rapport à l'inflation.

b) Face à l'incertitude économique, il est important de retenir des hypothèses de prospective, pour nous permettre d'obtenir des repères financiers tout au long du mandat.

Les orientations du BP et les inscriptions budgétaires 2023 devront respecter nos hypothèses d'évolutions tendancielles définies pour la période 2023-26 en termes de réalisation, tout en tenant compte des actions de proximité.

1) le Cadrage dépenses de fonctionnement pour la prospective
- Charges à caractère général : + 4 %/an hors tarifs de l'énergie ;
- Accroissement du coût de l'énergie de 690 K € en 2023 ;
- Charges de personnel : tiennent compte en 2023 de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % et du GVT et les années suivantes une évolution de 1,5 % ;
- Charges gestion courante : 1 %/an hors subventions aux associations ;
- Charges financières : Accroissement de la dette induite par la dette nouvelle mobilisée pour le financement du PPI (emprunts sur 20 ans à 3,5 % annuités constantes) ;
- Charges exceptionnelles : aucune « charges exceptionnelles » intégrées dans la prospective.

2) Le **Cadrage recettes de fonctionnement pour la prospective**
- Produits des services : +1 %/an,
- Bases fiscales revalorisées : tiennent compte de l'inflation prévisionnelle 2023 +4 % en 2023, 2 % en 2024 puis 1,5 % au-delà ;
- FPIC : stabilisé à 201 000 € sur la période ;
- Droits de mutations stabilisés à 280 K€ ;
- Dotation forfaitaire : stabilisation au niveau de 2022, hors évolution de la population ;
- DSU à 2,8 M€ en 2022 mais avec une perspective d'évolution de la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de 3 % par an.

c) Un niveau de CAF qui guidera notre niveau de PPI.

La prospective qui s'ouvre pour la période 2022-2028 retient un objectif d'épargne (CAF) de 1,7 millions d'euros en réalisation qui exige un suivi continu des dépenses de fonctionnement et le respect des hypothèses énoncées en supra.

Il est prévu sur cette période de geler la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au niveau de 2021.

Avant de développer plus avant les éléments d'atterrissage 2022 et les prospectives 2023, il convient de rappeler le mécanisme de fonctionnement de la CAF.

La CAF est la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement. En dépenses, elle intègre les intérêts de la dette et les dépenses exceptionnelles. La CAF doit au moins être égale à l'amortissement de la dette. Après avoir financé la dette, la CAF sert à autofinancer les dépenses d'investissement.

Avant de se projeter sur la réalisation de l'exercice 2022, rappelons les niveaux de CAF des dernières années qui nous ont permis de réaliser un PPI de 60 millions d'€ entre 2016 et 2022.

Année	CAF Brute (BP)	CAF Brute (CA)(1)
2016	2 442 452	3 287 670
2017	2 276 683	3 189 321
2018	2 028 126	3 192 677
2019	2 062 914	3 298 662
2020	1 847 942	3 124 914
2021	1 948 109	3 646 709
2022 (CAA)	1 572 312	2 849 820
2023	1 282 195	

(1) CAF consolidée des opérations exceptionnelles

d) Une première approche du CA 2022 qui servira d'assise à notre perspective financière et par la même à l'établissement du PPI et au grand l'équilibre budgétaire et financier de la période 2022-2028

Une première analyse du compte administratif anticipé 2022 conduit à observer une épargne de gestion de 2,797 M€ (contre 3,586 M€ en 2021). Les intérêts de la dette s'élèvent à 52 359 € en 2022. La CAF prévisionnelle, hors résultat exceptionnel, s'élève à 2,481 M€ (2,991 M€ en 2021).

On constate donc dès 2022, une première dégradation de la CAF qui va se confirmer et s'amplifier en 2023.

3. La stratégie budgétaire et fiscale

Préambule : Les contraintes sur nos recettes de fonctionnement vont dicter le niveau des dépenses de fonctionnement sans renoncer à répondre à un service de proximité

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget s'élèvent à 18,105 M d'euros pour des dépenses réelles de 16,823 M d'euros, soit une CAF de 1,282 M d'euros.

Nous vous proposons d'examiner les évolutions tant en recettes qu'en dépenses qui permettent d'aboutir à ce résultat.

3.1 L'orientation sur les recettes de fonctionnement

a) Les dotations : La fin d'un prélèvement supplémentaire depuis 2018 a stabilisé les dotations depuis cette date

1) Il n'existe plus de prélèvement supplémentaire pour le redressement des finances publiques depuis 2018

La DGF sera stable en 2023 comme depuis 2018 (hors baisse de la population). Depuis cette date, le prélèvement pour le redressement des finances publiques est arrêté à 966 380 €.

La maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre du contrat de « Cahors » ou du pacte de confiance à venir ne concerne pas pour le moment la Ville de Bar le Duc.

2) La baisse de la DGF liée à la baisse de population

Depuis 2018, la baisse provient de la baisse de la population et du prélèvement précité. Il en résulte un effritement estimé de 3.25 % entre 2018 et 2023.

Année	DGF
2016	3 460 478
2017	3 270 737
2018	3 254 510
2019	3 217 246
2020	3 181 390
2021	3 157 963
2022	3 148 537
2023	3 148 537 (estimé)

3) La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) : un accroissement qui confirme la faible richesse fiscale

La Ville de Bar-le-Duc est bénéficiaire de la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) depuis 2017 (Ex DSU). Cette dotation a progressé sensiblement ces dernières années, nos prévisions pour 2022 la maintiendront au même niveau que la notification de 2021.

Année	DSU
2016	2 298 664
2017	2 451 374
2018	2 537 381
2019	2 607 868
2020	2 682 642
2021	2 744 282
2022	2 803 353
2023	2 803 353 (estimé)

Le rappel des conditions d'éligibilité de la nouvelle DSUCS depuis 2017 :

- 2/3 des communes de 10 000 habitants et plus, au lieu des 3/4 comme actuellement, classées selon un indice synthétique (IS) ;
- 1/10 des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants, classées en fonction d'un IS (sans changement).

Les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 2,5 fois le potentiel financier moyen par habitant de la strate ne peuvent plus être éligibles à la DSU.

Un mécanisme de garantie est prévu pour les communes qui deviendraient inéligibles à partir 2017. Ces dernières percevront une dotation égale à 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019 du montant perçu en 2016. La pondération des rapports utilisés dans la détermination de l'IS est modifiée en majorant le poids du revenu par habitant (25% au lieu de 10%) au détriment de celui du potentiel financier (30% au lieu de 45%).

4) Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communales (FPIC) : une quasi stabilité depuis 2018.

Année	FPIC
2016	253 741
2017	221 294
2018	207 323
2019	183 979
2020	200 462
2021	200 850
2022	202 073
2023	202 073 (estimé)

L'Etat a décidé de geler le FPIC à son niveau de 2017. La répartition de ce fonds dépend en premier lieu du CIF de l'agglomération, mais ensuite essentiellement de la répartition de droit commun. On peut donc considérer ce fond comme assez stable.

b) La fiscalité et les recettes d'exploitation des leviers précaires et difficiles à actionner

1) La fiscalité : la fiscalité 2023 sera maintenue au niveau de 2022, identique à 2021 et 2020 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties

Au cours du dernier mandat, le taux de fiscalité du foncier bâti (TFPB) a baissé de 7,77 % en passant de 32,95 % à 30,39 %. L'objectif désormais atteint de réduire de 30 % l'écart de taux de TFPB de la Ville de Bar-Le-Duc avec la moyenne de la strate, il n'apparaît plus pertinent dans cette période d'incertitude de modifier le taux de la TFPB.

Nous présentons ci-dessous les tableaux théoriques qui amènent au produit fiscal attendu .

Impôts	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	BP 2023
Taxe d'habitation	18.10 %	18.10 %	18.10 %	18,10 %	18,10 %	18,10 % (1)	18,10 % (1)	18,10 % (1)
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31.93 %	31.61 %	31.01 %	30,70 %	30,39 %	56,11 %	56,11 %	56,11 %
Dont part Département (2)						25,72%	25,72%	25,72%
Taxe foncière Propriétés non Bâties	55.13 %	55.13 %	55.13 %	55,13 %	55,13 %	55,13%	55.13 %	55.13 %

(1) A compter de 2021, la taxe d'habitation s'applique uniquement sur les habitations secondaires.
(2) A compter de 2021, la ville intègre la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties autrefois dévolue au Département.

Selon la loi de finances, l'indexation des bases fiscales se fait sur l'inflation constatée l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1). Notre hypothèse est que cette revalorisation sera de 7,1% (indice IPCH) qui accroîtra au maximum le produit de 4 %, soit un gain de 300 000 €.

Bases fiscales	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Taxe d'habitation (1)	15 355 000	15 341 000	15 589 000	15 475 201	4 137 380	1 053 745	1 053 745
Taxe Foncière Propriétés Bâties	17 166 000	17 366 000	17 729 000	17 978 830	18 010 418	17 874 000	18 588 960
Taxe foncière Propriétés non Bâties	62 000	61 900	63 500	63 948	64 384	66 300	66 317

(1) A compter de 2021, la taxe d'habitation s'applique uniquement sur les habitations secondaires.

Le produit fiscal attendu serait de :

Produit fiscal	Produit 2017	Produit 2018	Produit 2019	Produit 2020	Produit 2021	Produit 2022	BP 2023
Taxe d'habitation	2 738 224	2 776 721	2 821 609	2 818 351	185 057	190 728	190 728
Taxe Foncière Propriétés Bâties	5 422 146	5 385 197	5 442 803	5 440 722	7 671 261	8 480 633	8 782 782
Taxe foncière Propriétés non Bâties	33 920	34 125	35 008	35 283	35 495	36 551	36 561
Total produit fiscal	**8 194 290**	**8 196 043**	**8 299 420**	**8 294 356**	**8 456 232**	**8 707 912**	**9 010 071**

2) Les recettes d'exploitation : un infléchissement dû à une régularisation en 2022 de recouvrement de personnel

Les produits attendus s'élèvent à 963 750 €, soit 5,38 % des recettes de fonctionnement :

Postes de recouvrement	BP 2023
Prestations sport	7 390
Recouvrement de personnel	92 950
Foyer universitaire	83 100
Stationnement et droit de voirie	270 000
Centre de loisirs	63 900
Foires et marchés	80 000
Cimetière	20 000
Scolaires	289 200
Redevance chauffage	40 000
Autres prestations	17 210
Total (chapitre 70)	963 750

Les recettes du foyer universitaire sont réduites (-26 900 €) compte tenu de la fermeture d'un des bâtiments au 1er septembre 2023. Les recettes du centre de loisirs augmentent (+ 8 880 €) avec l'ouverture des mercredis en journée entière. Une attention particulière devra être apportée au recouvrement des frais de terrasses, d'enseigne et aux droits de voirie. Une réflexion sera menée sur le service de télédistribution.

3.2 Les dépenses de fonctionnement : la nécessite d'un suivi précis qui permet de dégager une CAF dont dépend notre capacité d'investissement.

a) Chapitre 011 : Les charges à caractère général :

Leur taux de réalisation est important. Une gestion rigoureuse rend les éventuelles marges de manœuvre plus aléatoires pour l'avenir.

* 2016 :	93,19 %
* 2017 :	93,96 %
* 2018 :	90,38 %
* 2019 :	89,81 %
* 2020 :	75,70 %
* 2021 :	84,12 %
* 2022(CAA) :	91,34 %

1) L'impact de l'inflation sur les dépenses à caractère général hors fluides :

Comme nous l'avons vu précédemment, l'inflation a augmenté de 5,9% sur un an et les produits manufacturés de 4,6 %. L'objectif pour ces dépenses est d'obtenir une évolution de 5 % maximum tout en essayant de se rapprocher les plus possible de 4 %

2) Les fluides sont une catégorie de dépenses difficilement compressibles mais dont l'explosion du coût rend nécessaire la maîtrise

a) L'impact des prix de l'électricité sur le chap 011

L'évolution de l'indice des prix de l'énergie sur un an est de 18,4 % à fin novembre 2022, trois fois plus vite que l'indice des prix à la consommation. La Ville doit négocier au plus mauvais moment ses contrats électricité sur les tarifs C2-C3-C4 (ex tarifs verts et jaunes), c'est à dire pour le 01/01/23. Après attribution du marché, le coefficient multiplicateur est de 3,5, pour un prix moyen de 512 € du méga watt/heure. L'impact mesuré initialement était de 690 000 €.

Cette explosion des coûts va amener à des mesures fortes et la mise en place d'un plan de sobriété et d'économies d'énergie.

Nous allons l'examiner succinctement ci-dessous ses incidences financières.

b) Un plan de sobriété et d'économie d'énergie s'avère nécessaire.

Le plan de sobriété consiste à valoriser des comportements sobres :

- Limiter à 19 degrés en moyenne le chauffage dans les structures,
- Chauffer les bâtiments en fonction de leur utilisation réelle,
- Réduire la durée de l'éclairage public,

Mais également un plan d'économie d'énergie.

Celui-ci s'établit sur « le moyen terme » en déterminant les bâtiments gros consommateur d'énergie pour les prioriser, optimiser et mutualiser les usages des bâtiments, réduire la consommation sur les heures de pointe qui sont au coût le plus élevé.

Tous ces éléments devraient permettre pour l'année 2023 de faire une économie de 260 000 €.

c) L'amortisseur électricité :

Son objectif est de prendre en charge directement une partie du surcoût des tarifs.
Au-delà de 180 € du méga w/h, l'État prendra à charge 50 % du surcoût avec une limite de 160 € du méga w/h.
Le coût pour l'État serait de 2,5M d'€. La nouveauté est que la consommation prise en compte sera égale à 90 % de la consommation historique si cette dernière est inférieure à la consommation réelle. En première approche, la réduction serait pour la Ville de 30 000 €.

d) **La dotation de soutien liée à l'impact de l'inflation sur les prix de l'énergie au titre de 2023**

Plusieurs conditions cumulatives sont à respecter :

- Avoir un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de la strate,
- Avoir une baisse de l'épargne ente le CA 2022 et 2023, de plus de 25 %,
- La hausse des dépenses d'approvisionnement d'énergie doit représenter au moins 50 % de la hausse des recettes de fonctionnement entre 2022 et 2023.

L'État compensera 50 % de cette hausse. Cette dotation ne sera acquise que lorsque le CA 2023 sera établi.

Le poids de ces dépenses par rapport à l'ensemble des charges à caractère général est le suivant :

Année	Total 011	fluides	011 hors fluides
2016	3 557 403	1 100 494	2 456 909
2017	4020 655	1 104 400	2 916 255(1)
2018	4 105 417	1 046 359	3 059 058
2019	4 098 659	1 055 387	3 043 275
2020	3 768 232	1 030 965	2 737 267
2021	4 742 806	1 122 700	3 620 106
2021	4 211 848	1 094 762	3 117 086
2022(CAA) (2)	4 851 799	1 312 295	3 539 504
2023 (BP)	5 412 499	1 466 525	3 945 974

(1) hors opérations exceptionnelles et mutualisation des services
(2) Compte administratif anticipé

b) Chapitre 012 : Les charges de personnel :

- **L'évolution de la masse salariale**

-CAnnée	Masse salariale
2016 (CA)	6 446 399
2017 (CA)	6 736 753
2018 (CA)	6 441 259
2019 (CA)	6 382 314
2020 (CA)	6 223 843
2021 (CA)	6 667 042
2022	7 150 398
2023	7 475 726

Les prévisions du BP 2023 se traduisent par une hausse du budget consacré à la masse salariale de l'ordre de 4,92 %.

- **Les évolutions contraintes par des décisions exogènes**

Cette évolution est en grande majorité liée à l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5% décidée au niveau national dans le cadre des mesures relatives au pouvoir d'achat. Cette mesure est entrée en vigueur avec effet au 1er juillet 2022 et trouvera un effet "année" pleine en 2023.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, les collectivités sont tenues de verser l'indemnité de fin de contrat à la plupart des agents contractuels dont la collaboration se termine.

Dans ce contexte un budget de 10 000 € basé sur l'estimation 2022 est intégré aux préparations budgétaires venant s'ajouter aux mesures de déprécarisation des personnels du service Enseignement.

- **Le GVT : avancements d'échelon, de grade et promotions internes**

Du fait de la structure des effectifs comprenant, depuis les transferts d'agents issus des services fonctionnels, une très grande majorité d'agents de catégorie c (89 %), l'impact des avancements d'échelon reste réduit.

Globalement pour la Ville de Bar le Duc, le budget consacré à ces revalorisations est estimé à 70 800 €.

Concernant l'évolution de carrière des agents, la loi de transformation de la fonction publique vient modifier le processus et donne la main aux collectivités territoriales pour définir des « lignes directrices de gestion » qui visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines notamment en matière de GPEC,
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement depuis le 1er janvier 2021,
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Pour ce qui relève du ressort de la collectivité (avancements de grade notamment), la définition des lignes directrices de gestion a été arrêtée par le Maire à l'issue d'un travail de concertation avec les représentants du personnel et de l'encadrement des services.

La Ville entend, avec le dispositif acté, poursuivre sa stratégie d'encouragement à l'évolution des parcours professionnels.

Concernant les promotions internes, des lignes directrices de gestion ont été mises en place par le Centre de Gestion de la Meuse (CDG55). Aucun agent n'a pu bénéficier de cette promotion cette année.

- **Les effectifs**

Le tableau des effectifs au 1er janvier 2023 fait apparaître un nombre d'emplois permanents fixé à 195, ce qui correspond à une hausse des effectifs puisque 183 emplois permanents étaient présents au tableau des effectifs 2022.

Cela s'explique par la création de 11 emplois dédiés aux missions du service Enseignement validés lors du conseil municipal du 22 septembre 2022. En effet, l'analyse des besoins permanents du service a fait apparaître la possibilité de pérenniser certains postes correspondant à des emplois permanents et ainsi, de "déprécariser" des personnels recrutés en contrat.

Par ailleurs, un poste d'agent administratif en charge de l'équipe de proximité au sein du service voirie avait été créé dans le cadre des orientations 2022 visant à accentuer la réactivité et la proximité du service auprès des usagers.

- **Structure globale**

Au regard du dernier bilan social, les effectifs sont répartis pour 73 % d'entre eux au sein de la filière technique (voirie, bâtiments, espaces verts et service enseignement), 16 % en filière administrative, les autres postes étant partagés entre les filières sociales, animation et police municipale. La majorité des agents relèvent du cadre d'emploi des adjoints techniques (68%).

89 % des agents relèvent de la catégorie C, 6 % de la catégorie B et 5 % de la catégorie A.

Le dernier bilan social réalisé pour l'année 2020 dessine une pyramide des âges présentant un effectif majoritairement masculin (54%).

L'âge moyen se situe à 48 ans.

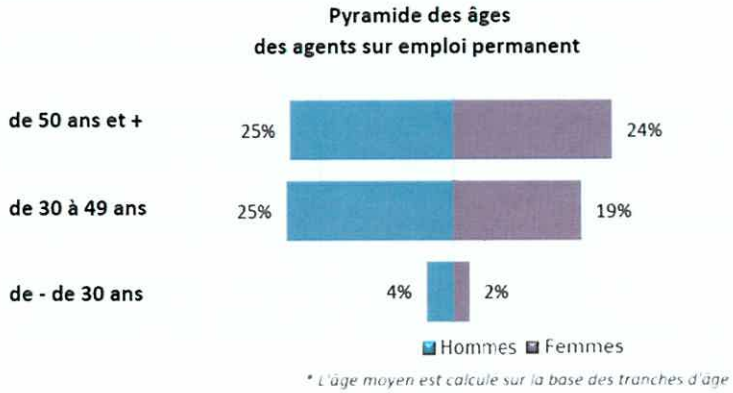

Enfin, il est à noter que la ville parvient à nouveau cette année à honorer l'objectif de 6% d'emploi de personnes en situation de handicap.

- **Moyens partagés**

Pour rappel, la ville de Bar le Duc a renforcé la mutualisation de ses services avec la Communauté d'Agglomération en créant des « services communs » au 1er janvier 2015. La convention a été renouvelée par délibération du 17 septembre 2020.

L'ensemble des agents exerçant dans ces services fonctionnels sont donc recrutés par la Communauté d'Agglomération, mais exercent leur activité également pour le compte de la ville. Cela concerne à ce jour 54 agents pour 53,5 équivalents temps plein.
Les postes mutualisés sont les suivants :

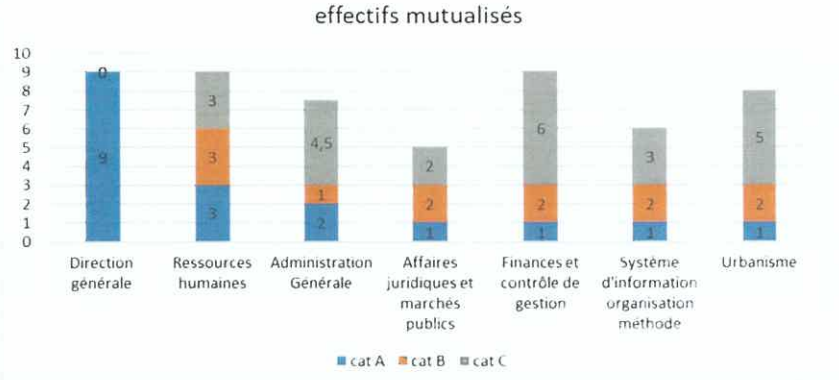

Par ailleurs, des conventions de prestation de service sectorielles ont été passées avec la Communauté d'Agglomération de manière à permettre à la Ville de Bar le Duc d'assurer au mieux ses missions.

- **Informations relatives aux dépenses de personnel :**

Les prévisions relatives à la masse salariale 2023 projettent un montant de dépense à hauteur de 7 456 973 €.

Celles-ci se répartissent selon les éléments de rémunération suivants :

- Traitement indiciaire :

La prévision s'élève à 4 097 280 € soit 54.95 % des dépenses de masse salariale.

- Régimes indemnitaires :

Le montant du régime indemnitaire et des primes projeté pour l'année 2023 s'élève à 686 041 € soit 9.2 % des dépenses de masse salariale.

Il intègre le régime indemnitaire mensuel, très majoritairement composé de l'IFSE, le complément indemnitaire annuel ainsi que la prime de d'année et les éventuelles indemnités d'astreinte.

- Nouvelles bonifications indiciaires :

La nouvelle bonification indemnitaire est versée dans la collectivité conformément aux textes en vigueur essentiellement concernant la valorisation des fonctions d'accueil et d'encadrement.

Le montant total projeté s'élève à 20 729 €.

- Heures supplémentaires rémunérées :

Le budget alloué à la rémunération des heures supplémentaires tous services confondus s'élève à 180 427 € correspondant à 2.42 % des dépenses prévisionnelles de masse salariale.

Avantage en nature : Aucun dispositif d'avantage en nature n'est projeté cette année.

- **Évolutions et perspectives pluriannuelles :**

La structure des effectifs de la Ville de Bar le Duc a connu une forte évolution ces dernières années, les postes permanents passant de 254 au 1er janvier 2014 à 195 au 1er janvier 2023.

Cette évolution est liée au processus de mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération qui s'est poursuivi progressivement.

Elle a donné lieu au 1er janvier 2015 à la création de services fonctionnels partagés dans le cadre de la réglementation relative aux « services communs » qui a engendré un transfert de 32 agents vers la Communauté d'Agglomération en grande majorité issus de la filière administrative. Cette convention a été renouvelée par délibération le 17 septembre 2021.

Elle s'est poursuivie au 1er janvier 2016 avec le transfert d'équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire et qui s'est accompagné du transfert des 11 agents en charge de leur fonctionnement, essentiellement issus de la filière technique, vers l'EPCI.

Par ailleurs, 12 « emplois indiciaires » ont été supprimés courant 2017 du fait de la modification des modalités de versement de la prime de services partagés versée à certains cadres exerçant au sein de services mutualisés, la prise en charge s'effectuant désormais via la convention de services communs.

Concernant les rémunérations, il est rappelé que la Ville de Bar le Duc a mis en place une prime sur objectif individuel courant 2013 qui a été intégrée en 2017 au nouveau cadre réglementaire issu de la réforme du « RIFSEEP », régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Accord relatif au temps et aux conditions de travail :

L'année 2022 marque la mise en place de l'accord relatif au temps et aux conditions de travail signé avec la CFDT, organisation syndicale représentée au sein du comité technique de la Ville.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose une application stricte des 1 607 heures. La Ville de Bar le Duc n'était pas en écart très important avec cette durée annuelle de travail mais disposait tout de même de quelques congés qui ont dû être supprimés (2 jours de congés « pont », en moyenne 1,5 jour de congés « ancienneté » par agent et 1 mois de congés dit de « pré-retraite »).

Afin d'accompagner la perte de ces congés à compter du 1er janvier 2022, la Ville s'est saisie de cette réforme pour remettre à plat l'organisation du temps de travail de ses différents services avec en ligne de mire le maintien de la qualité du service rendu à l'usager. Elle s'est également engagée vers des mesures visant à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Il s'est agi notamment d'organiser un passage aux 38 heures dégageant une demi-heure de travail supplémentaire par semaine destinée à la mise en place d'actions et dispositifs allant dans le sens d'une meilleure communication au sein des équipes et de temps dédiés à encourager le bien-être au travail. Le projet "activité physique au travail" a notamment été présenté au CHSCT.

Pour rappel, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère le bien-être au travail comme « un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, et de l'autre, les contraintes et les possibilités du milieu de travail ». Cette notion met ainsi l'accent sur la perception personnelle et collective des situations et des contraintes de la sphère professionnelle. Agir en ce sens nécessite de développer une posture d'écoute des agents sur les facteurs organisationnels reconnus comme ayant un impact en matière de risques psycho-sociaux : la définition des tâches, le sens du travail, la répartition de la charge de travail, les relations entre les collègues et avec la hiérarchie.

Il est à noter que le premier plan "santé et sécurité au travail" pour la fonction publique a été mis en place et couvre la période 2022-2025. Différents axes sont proposés par le gouvernement et s'accompagneront d'outils qui pourront être déclinés au sein de la collectivité :

- axe 1 : Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail ;
- axe 2 : Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention ;
- axe 3 : Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail ;
- axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle ;
- axe 5 : Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.

Pour ce qui concerne les conditions de rémunération, il a été acté la mise en place d'une prime sur objectif collectif basée sur un montant plafond de 250 € par agent et dont les critères comprennent une part "assiduité".

La Ville a par ailleurs délibéré en faveur d'une mesure destinée à mieux rémunérer les agents les plus précaires ne bénéficiant pas d'un emploi à temps complet. Ainsi, les heures complémentaires effectuées sont désormais indemnisées de manière majorée.

Les dispositions relatives à l'action sociale n'ont quant à elles pas évolué en 2022.

Pour ce qui concerne les perspectives pluriannuelles, si aucune évolution majeure de la structure des effectifs n'est envisagée à ce jour, la Ville a inscrit différents projets à son agenda social principalement issus des dispositions de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

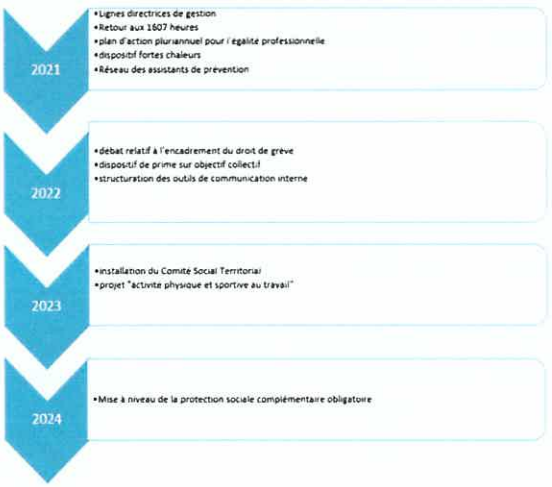

c) Chapitre 65 : subventions et autres dépenses courantes

A périmètre constant, le chapitre 65 s'accroît de 12 500 €. Avec la mise en place de la M57, les dépenses antérieurement en dépenses exceptionnelles se trouvent maintenant dans ce chapitre.

Pour 2023, le budget des subventions sera de l'ordre de 908 551 €.

Pour mémoire, les principales subventions versées en 2022 concernaient :

Organismes	Rappel des subventions versées en 2022
Association des centres socioculturels Marbot libé	202 073 €
Action Culturelle du Barrois	273 000 €
ASPTT Bar-Le-Duc	34 962 €
Bar Football Club	14 530 €

d) Chapitre 014 L'attribution de compensation Ville/Agglomération est stable en réalisation par rapport à 2022

Depuis les transferts réalisés en 2011, la Ville de Bar-Le-Duc contribuait à hauteur de 178 291 € à la compensation des charges nettes liées au transfert du CIM, de la Médiathèque, du Centre Nautique et du Musée. S'ajoute ensuite la politique de la ville au 01/01/2013 pour 35 238,48 €.

En 2015, la structure budgétaire de la masse salariale et de l'attribution de compensation a évolué avec la création des services communs, la totalité des agents de la Ville appartenant à ces services étant alors rattachée à la Communauté d'Agglomération, celle-ci recouvrant sur le budget municipal la quote-part de masse salariale correspondant à l'exercice des compétences communales, ainsi qu'une partie des charges à caractères générales pour un montant de 1 268 495,87 € auquel il convient d'ajouter 25 736,37 € appliquées au titre de la mutation d'un agent soit 1 294 232,24 €.

En 2016, une nouvelle évolution est intervenue avec le transfert des équipements sportifs d'intérêt communautaire (280 891,26 €), la création d'un service des sports communautaire partagé avec celui de la Ville de Bar-Le-Duc (432 667,55 €), ainsi qu'avec la subvention de l'Office de Tourisme (11 850 €). En 2017, la subvention sur la permanence sociale au commissariat pour 8 000 €.

En 2018, la CLECT du 26 novembre a validé le transfert de la subvention à l'accueil des jeunes pour 4 500 €, ainsi que l'actualisation de la mutualisation des services pour 143 066.20 €.

En 2020, l'actualisation de la mutualisation des services passe de 143 066.20 € à 116 533.10 € (réaffectation d'un poste à la ville). L'actualisation du coût annualisé des équipements transférés au 01/01/2011 passe de 39 478.38 € à 84 478.38 € en 2020 et 112 637, 35 en 2021.

Pour 2023, conformément à la délibération du conseil communautaire du 1er décembre 2022, l'attribution de compensation sera de 2 474 842,35 € exprimée en synthèse dans le tableau qui suit.

Charges transférées	Montant
Allocation 2012 avant création de la CA (équipements transférés en 2011 : piscine, musée, médiathèque, CIM)	178 291.86
Politique de la Ville (CLECT 1/7/2015)	35 238.48
Mutualisation services communs - personnel et charges (CLECT 11/5/2016) 1 294 232.24 Actualisation (CLECT 26/11/2018) : 116 533.10 €	1 410 765.34
Équipements sportifs - stades et gymnases (CLECT 7/12/2016)	280 891.26
Service des sports 2016 et 2017 (CLECT 7/12/2016)	432 667.56
Subvention Office de tourisme (CLECT 7/12/2016)	11 850.00

Permanences sociales au commissariat (CLECT 28/06/2017)	8 000.00
Actualisation coût annualisé CIM Médiathèque Musée, Centre Nautique (CLECT 26/11/2018)	112 637.85
Accueil des jeunes (CLECT 26/11/2018)	4 500.00
Attribution de compensation 2022	2 474 842,35

E) Chap. 66 : Les charges financières et l'encours de dette : Une annuité de dette maîtrisée

La Ville de Bar-Le-Duc est peu endettée par rapport aux communes de même strate. La politique d'endettement nouvelle restera prudentielle pour viser une capacité de désendettement en fin de prospective 2021-2027 limitée à 7 ans, afin de préserver l'avenir.

- **Exposition au risque de taux de la dette (selon charte GISSLER de bonne conduite)**

La Ville n'est engagée dans aucun produit dit structuré. Son encours de dette n'est donc pas à risque.

- **Répartition par index au 1er janvier 2023**

- **Encours de dette long terme par habitant au 1er janvier 2023 :**

285 €/habitant (base population municipale 2022 de 14 625 habitants)
817 €/habitant pour la strate 10 à 20.000 habitants

- **Evolution de l'encours de dette du budget principal au 31/12 :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours réel	2 609 069.04	4 269 195.51	3 787 441.02	2 718 560.94	6 360 224.22	5 849 157,24	5 337 076,82

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours réel	4 823 956,22	4 309 767,69	3 794 482,43	3 375 570,56	2 993 395,04	2 626 737,44	2 259 719,86

- **Plan d'amortissement de la dette du budget principal au 1er janvier 2023**

- **Taux moyen de l'encours de dette long terme au 1er janvier 2023 :** 1,19 %

III) l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement détermine notre niveau de CAF qui induit notre capacité d'investissement

Les années 2015 en réalisation et 2016 ont été le pic de la capacité d'autofinancement. Celle-ci décroît ensuite en 2017, puis se maintient ensuite autour de 3,3 M€ entre 2018 et 2021. Cela a permis de financer les investissements du PPI initial à hauteur de 46,654 M€ sur la période 2016-2022, ainsi que le PPI complémentaire qui amène à un montant global de près de 61 M€ sur la période 2016-2022.

La capacité d'autofinancement pour 2023 est projetée actuellement à 1 282 195 €, soit un niveau en baisse de 290 177 € par rapport au BP 2022 (1 572 372 €).

A) Notre niveau de CAF sur la période a permis un PPI 2016-2022 ambitieux

1) **L'investissement 2022, la quasi finalisation du PPI 2016-2022**

L'équipement brut (chapitre 20, 204, 21 et 23) :

Année	Crédits ouverts	Mandats émis	Solde non réalisé au 31/12
2015	11 502 615,00	5 298 410,73	6 204 204,27
2016	12 009 547,46	6 677 833,28	5 331 714,48
2017	16 574 682,59	9 586 682,62	6 987 999,97
2018	15 449 966,06	7 301 8536,69	8 148 112,37
2019	20 541 345,05	9 558 607,26	10 982 737,79
2020	16 635 084,59	7 208 664,77	9 426 420,42
2021	16 340 990,50	5 254 649,86	11 086 340,64
2022 CAA (1)	14 979 494,89	7 196 685,10	7 782 809,79

(1) Compte administratif anticipé

2) **Auxquels s'ajouteront les restes à réaliser au 31/12/2022**

Les restes à réaliser estimés s'élèvent à 4 335 585 € et leur décomposition est donnée en annexe 1 et 2.

Les restes à réaliser seront strictement les dépenses engagées qui généreront les reports conformément aux principes budgétaires et aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

3) Les disponibles au 31/12/2022 resteront affectés à leur autorisation de programme

Les disponibles estimés s'élèvent à 3 447 225 € et leur décomposition est donnée en annexe 1 et 2.
Ces CP seront réaffectés à leur CP d'origine dans l'attente de l'ajustement définitif du PPI 2016/2022.

4) L'exécution des investissements courants.

Sur les dernières années, les investissements courants ont été réalisés sur les taux d'exécution suivants par rapport au budget voté :

* 2015 : 38,65 %
* 2016 : 64,93%
* 2017 : 53,17 %
* 2018 : 63,92 %
* 2019 : 45,28 %
* 2020 : 54,38 %
* 2021 : 32,85 %
*2022 : 57,38 %

Si l'on ajoute les engagements non soldés, futurs reports, on obtient un taux d'exécution de 71,51 %.
Il est rappelé que ces investissements ne reçoivent pour la plupart aucun concours de nos partenaires.

5) L'exécution sur les grands projets.

Sur les dernières années, les investissements sur les grands projets ont été réalisés sur les taux d'exécution suivants par rapport au budget voté :

* 2018 : 43,62 %
* 2019 : 46,72 %
* 2020 : 41,42 %
* 2021 : 32,00 %
*2022 : 46,12 %

Si l'on ajoute les engagements non soldés, futurs reports, on obtient un taux d'exécution de 73,63 %.

Cela est conforme à notre objectif d'exécuter ce programme d'investissements courants au moins à 70 % chaque année et à 100 % sur deux ans compte tenu des modalités techniques de mise en œuvre (marchés, formalités administratives et contraintes techniques de réalisation).

6) Le PPI 2016-2022 s'achève comme l'indique sa périodicité.

L'année 2022 s'est caractérisée par l'inscription des « derniers » crédits de paiement sur les grands projets, près de 52 millions d'investissement réalisés sur le PPI 2016-2022 à ce jour (51 829 000 €).

Les principales réalisations en cours sont la sécurisation des écoles (550 000 €), des crédits complémentaires sur Jean Errard (435 000 €), des aménagements de l'îlot de la sapinière et sur la salle des fêtes (100 000 €), des crédits sur la restauration de Notre Dame (270 000 €) ou encore une étude sur Gilles de Trêves, des compléments sur l'église Saint Antoine ou Saint Jean.

De manière très marginale, des Crédits de paiement du PPI 2016-2022 figureront en 2023 au titre de finalisation des dernières AP.

B) Les grandes orientations qui se dessinent sur le PPI 2022-2028

Des projets structurants apparaissent nécessaires pour que notre cité continue à être attractive tout en ayant des services de proximité et réactif.

C'est d'abord la finalisation de l'îlot Saint-Jean, l'aménagement du hall bouliste et restructuration du quartier de la Libération ou encore la restauration de l'église Notre Dame.
La restructuration de la halle de la ville haute et les aménagements dans les écoles seront d'autres projets du PPI.

Mais notre ville a également besoin d'investissement de proximité pour répondre aux attentes de nos habitants dans leur vie quotidienne. Pour cela, une enveloppe de plus d'une douzaine de millions sera programmée sur l'ensemble de la période. Ces investissements concerneront aussi bien la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité des bâtiments que des investissements dans le cade de la transition écologique.

Le cadrage du PPI fait l'objet d'un rapport spécifique, ainsi que le vote des AP/CP.

Telles sont les bases sur lesquelles il vous est proposé le budget primitif de l'année 2023.

4. Annexes

- Synthèse
- Restes à réaliser et disponible 2022
- Présentation par Politiques Publiques

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :
Par 21 voix pour
9 Voix contre : M. DEJAIFFE, M. RAULOT, M. DAMANT, Mme JOLLY, M. BERGER, M. PICHON, M. VERLANT, Mme KUBANY, M. CAPPELAERE
2 abstentions : M. FRANZ, Mme ACHARD

- Adopter le budget primitif 2023 et l'ensemble des dispositions associées décrites dans les annexes au présent rapport,

- Donner tout pouvoir à Madame le Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

2023-02-02 - 02

M. PICHON
Stabiliser, c'est très bien, mais par contre, c'est toujours trop élevé. Ce n'est effectivement pas facile, mais vous savez que c'est peut-être un positionnement politique à prendre à un moment donné. Ça entame quand même notre attractivité, dans la mesure où beaucoup de jeunes couples s'installent dans les communes voisines, parce que la taxe foncière y est moindre et en même temps, ils bénéficient de tous les avantages et services de la ville. De plus, ça alourdit aussi le dynamisme des investissements immobiliers sur le centre-ville, puisque les biens se déprécient. Je pense donc qu'il faut, à un moment donné, se poser la question de ce niveau de taxe foncière qui nous fait du mal.

Marie-Laure LEFEVRE disait que la population se concentre dans les villes, mais en ce moment, chez nous, elle se disperse plutôt dans les petites communes autour, notamment à cause d'une charge qui engage les jeunes couples pendant des années, voire toute leur vie, ce qu'ils veulent éviter. Les couples de 30/40 ans quittent la ville ; or ce sont ces jeunes qui amèneraient du dynamisme à notre ville. Du coup, ils apportent du dynamisme dans les villages et on le voit fréquemment.

M. CAPPELAERE
Je ne suis pas un sachant, donc quand j'ai lu votre ordre du jour sur le vote des taux d'imposition, j'ai sollicité un collègue qui est polytechnicien, à qui j'ai demandé de m'expliquer, parce que j'ai l'impression que c'est une faribole. Vous n'avez pas d'influence sur la valeur locative des logements -c'est vrai-, mais c'est en votant ce taux d'imposition que les élus municipaux décident principalement du degré de la pression fiscale.

L'augmentation des bases de +7 % rapporte 1 M€, ce qui couvre l'augmentation des fluides estimée à environ 800 K€, calcul fait dans votre budget. Un comptable m'a dit même si vous mélangez les différents budgets, c'est un peu osé. Actuellement, le prix du gaz reflue et l'électricité va aussi baisser d'ici la fin de l'année -c'est mon point de vue-...

Mme le Maire
Dans notre contrat, il va rester le même toute l'année 2023.

M. CAPPELAERE
La taxe foncière -et je rejoins ce que dit mon collègue Pierre-Etienne- reste trop élevée et c'est une réalité que vivent nos concitoyens. C'est aussi un grand frein pour ramener de la population dans notre ville qui chute encore et toujours, Marie-Laure...

Mme LEFEVRE
Je tiens quand même à dire que j'ai un patronyme.

Mme le Maire
Madame LEFEVRE, vous n'avez pas la parole.

M. CAPPELAERE
Vous dites que la fiscalité 2023 -et c'est pour cette raison que j'ai montré ça à mon collègue- sera maintenue au niveau de 2022, identique à 2021 et 2020, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Pour moi ce n'est pas sérieux, d'autant que dans le cadre de la fiscalité additionnelle, la Communauté d'Agglomération a voté une augmentation de 2% de la taxe foncière. Le taux de la Ville reste maintenu et c'est ce que vous dites simplement, mais je peux vous dire qu'avec cette hausse de 2 % à la Communauté d'Agglomération, nous sortons tous, en tant que Barisiens, plus d'argent de notre poche. Donc non, Madame JOLY, la pression fiscale sera plus grande et reste trop élevée à Bar le Duc. Mon collègue m'a dit qu'à son avis, c'est une faribole.

La Ville s'est engagée tout au long du mandat précédent à une baisse des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'objectif de réduction de l'écart de 30 % par rapport aux communes de la même strate étant atteint et compte tenu de la période d'incertitude le taux de foncier bâti sera stable en 2023 comme en 2022.

La revalorisation des bases pour 2023 est de 7,1 % pour le foncier bâti et non bâti.

Cela donnerait à fiscalité constante, avec suppression de la taxe d'habitation (THRP), les bases suivantes :

Bases fiscales	BP 2022	BP 2023
Taxe d'habitation	1 022 414	1 053 745
Taxe Foncière Propriétés Bâties	17 851 251	18 588 959
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	64 493	66 317
Total bases fiscales	18 938 158	19 709 021

En intégrant la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, cela donne le tableau suivant des produits fiscaux à recevoir :

Impôts	Base	Taux	Produit
TH résidence secondaire	1 053 745	18,10	190 728
Foncier bâti	18 588 959	56,11	8 782 782 (1)
Foncier non bâti	66 317	55,13	36 561
Total impôts	19 709 021		9 010 071

(1) Avec l'hypothèse d'un coefficient correcteur de 0,844291

Au niveau des taux sur la fiscalité ménage, la collectivité conserve ses taux inchangés entre 2022 et 2023. Le taux de taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

Impôts	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	18,10%	18,10%	18,10%	18,10%	18,10%	18,10%	18,10%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31,61%	31,01%	30,70%	30,39%	56,11%	56,11%	56,11%
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%

Pour information, le taux du foncier bâti du Département en 2020 était de 25,72 %. Le cumul du foncier bâti sera de 56,11 % et explique la progression entre 2020 et 2021 (30,39+25,72= 56,11).

En conclusion, il est proposé les évolutions suivantes :

- Maintien du taux de la taxe d'habitation à 18,10 % pour les seules résidences secondaires ;
- Maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 56,11 % ;
- Maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 55,13 %.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 28 voix pour
4 abstentions : M. PICHON, M. VERLANT, Mme KUBANY, M. CAPPELAERE

- Voter les taux 2023 comme suit :

  - Taxe d'habitation : 18,10 % (résidences secondaires)
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56,11 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,13 %

- Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

EXECUTION PPI-2016-2022 ET LES AP/CP CORRESPONDANTES

2023-02-02 - 03

La Ville de Bar le Duc a mis en œuvre, par délibération du 11 février 2016, son premier PPI pour la période 2016-2022 à hauteur de 44,5 millions d'euros. Par ajustements successifs, le PPI a tout d'abord été porté à 53,812 millions par délibération du 7 février 2019 avant d'être porté à 61 millions.

Ce PPI est mis en place dans le cadre des AP / CP, regroupées de la façon suivante sur la période :

A) Les investissements courants
B) La logistique
C) Les aménagements urbains
D)Les aménagements dans les quartiers
E) Les écoles
F) Les installations sportives
G) Les équipements socioculturels et culturels
H) Les équipements médicaux-sociaux
I) Les investissements sur le patrimoine historique

Comme l'indique l'Annexe ci jointe, la réalisation en dépenses du PPI sur la période 2016-2022 est de 52,377 millions. Son financement repose sur :

- des subventions à hauteur de 18,250 millions, soit 41,81 % du montant hors taxe des travaux ;
- le FCTVA pour 8,592 millions ;
- Puis deux emprunts de deux millions contractés en 2018 et accordée par la Banque Postale et la Banque Populaire ;
- Enfin l'autofinancement de la collectivité à hauteur de 21,535 millions, soit 41,11 %.

La situation détaillée au 31/12/2022 des dépenses et des recettes par année figure en annexe.

Il convient de noter qu'il existera en 2023 -et peut être 2024- des CP qui se prolongeront en dépenses. Cela induira des encaissements de subventions sur ces mêmes années, suite à l'exécution d'arrêtés de subventions.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- Voter l'exécution du PPI 2016-2022 au 31/12/22,

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (2022-2028)

2023-02-02 - 04

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement** est un outil de pilotage financier et politique qui présente les grands travaux que la municipalité décide d'engager pour sa ville pour les années à venir. Il doit être mis en place pour chaque mandat et actualisé chaque année dans le cadre de la loi NOTRe.

Le plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Bar-le-Duc a été élaboré sur la base des priorités d'actions que s'est fixée la municipalité. Il est le résultat du travail engagé en 2021 par l'équipe municipale sur son programme électoral, au regard de l'évolution des ressources de la collectivité et notamment de la baisse des dotations mise en œuvre par l'État. Outre les gros travaux décidés par le conseil municipal, le PPI permet aussi de faire le point sur les investissements nécessaires au maintien qualitatif des services et infrastructures de la commune.

Le PPI est élaboré dans un souci de **bonne gestion, de transparence et de sincérité**. Il permet à tous les habitants de suivre et de comprendre les arbitrages entre projets, financements ou dates de lancement, de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières et budgétaires réelles.

Le PPI (2016-2022) a permis de donner une nouvelle dynamique à la Ville de Bar-le-Duc. D'un montant initial de 44.5 millions d'€, ce sont 61 millions d'€ qui ont été investis par la Ville de Bar-le-Duc pour répondre aux besoins des habitants et à la redynamisation de la Ville. Plusieurs grands programmes ont été menés tels que la construction d'un nouveau marché couvert, de nombreuses requalifications dans les quartiers comme celui du quartier Molière, à la Côte Sainte Catherine, en centre-ville avec le quartier Saint-Jean, la construction d'un complexe tennistique, ainsi que des investissements de proximité comme le déploiement de la vidéoprotection. Ainsi, près de 11 millions d'€ ont été consacrés aux investissements courants, plus de 17.5 millions d'€ ont permis de requalifier des quartiers, plus de 6 millions d'€ ont permis la création ou la requalification d'installations sportives et plus de 7 millions d'€ ont porté sur la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine historique. Le montant important des cofinancements (Etat, Région, Département et GIP Objectif Meuse), plus de 40 % du montant hors taxe des travaux, démontre la pertinence et le sérieux des projets, ainsi que la capacité à défendre les projets auprès des différents partenaires. Ce fort cofinancement a permis également à la Ville de Bar le Duc d'engager une diminution de la fiscalité locale au bénéfice des habitants.

La mise en place d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028 s'intègre pleinement dans la continuité du PPI (2016-2022). Le PPI (2016-2022) a marqué la volonté de la Ville de Bar-le-Duc de s'inscrire dans de grands programmes nationaux de redynamisation avec le Programme « Action Cœur de Ville » autour du programme d'écocité. Le nouveau PPI (2023-2028) démontre la volonté de la Ville de continuer la redynamisation de la Ville et d'engager un programme important centré sur la transition écologique et la résilience de la ville.

Bar-le-Duc a rattrapé son retard en matière d'équipements lors du dernier PPI. Le nouveau PPI traduit la volonté d'assumer que les atouts en matière de qualité de vie, de nature, de patrimoine constituent des éléments d'attractivité que la Ville peut maintenant exploiter. Par ailleurs, la mise en place d'un programme d'*intracting* et le déploiement d'un nouveau réseau de chaleur vont permettre à la ville d'être pionnière en matière de transition écologique au bénéfice des habitants du territoire.

LE PPI (2016-2022) en quelques chiffres :

Installation de 26 caméras de vidéoprotection
3 000 tonnes équivalent CO_2 évitées (équivalent de 940 véhicules) grâce à la chaufferie biomasse Côte Sainte Catherine
132 000 visiteurs par semaine dans le centre-ville (2022)
Diminution de la vacance commerciale en centre-ville 17 % (2019) à 10% (2022)
29 000 visiteurs uniques Festival Renaissances (2022) et 700 000 € de retombées économiques.
Création d'un parking de 186 places gratuites sur le parvis de la gare

6.91 €/hab consacrés au budget participatif contre 6.50 € moyenne nationale
4 992 617 € de subventions allouées aux associations sportives, culturelles, cohésion sociale.

Les clés de réussite du PPI (2023-2028).

Les éléments fondamentaux ce PPI reposent sur deux axes :

Un fonctionnement maitrisé.

L'efficacité de la dépense publique est une nécessité. Elle repose sur une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.
Un gel de la fiscalité à son niveau actuel ;

Un investissement ambitieux.

Un taux moyen de subvention sur les projets structurants de 45 % (y compris FCTVA) ;
Un taux de désendettement entre 7 et 8 ans en fin de période.

Ces deux axes de fonctionnement permettent, avec les deux axes d'investissement de déterminer notre capacité d'investissement que nous déterminons à 1,7 million d'€ par an.

Mais au-delà de ces aspects financiers, le PPI est aussi un outil qualitatif de nos politiques publiques et de ses orientations.

Le contexte national est déterminant pour la réussite du PPI.

L'ambition d'un PPI repose sur deux éléments principaux, la capacité à mobiliser un autofinancement couplé avec un endettement supportable à terme pour la collectivité et la volonté politique de geler la fiscalité afin de tenir compte des efforts réalisés par les habitants et contribuables.

A) La nécessaire maîtrise des coûts de fonctionnement face à l'absence de levier significatif en recettes.

1) Une inflation galopante qui impacte les dépenses de fonctionnement.

L'explosion du coût de l'énergie et des matières premières a caractérisé l'année 2022 et impactera notre projection financière. Pour 2023, nous prévoyons, pour les dépenses à caractère général, une évolution de 4 %, puis de 3 % en 2024 et 2 % ensuite hors tarifs de l'énergie où il existe une évolution spécifique. Pour ces derniers, la revalorisation est projetée à 690 000 € pour 2023, avec une baisse attendue à partir de 2025, de 300 000 € prenant en compte les économies d'énergie et le plan de sobriété.

Toujours en 2023, il est tenu compte en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, ainsi que du GVT. A partir de 2024, l'évolution sera de 1,5 %. Pour les participations et subventions, l'évolution sera de 1 % par an sur la période. Enfin, en ce qui concerne l'évolution de la dette, elle sera fonction de la mobilisation nécessaire des emprunts. Les hypothèses de coût financier reposent sur des emprunts à vingt ans au taux de 3,5 % en annuité constante. Ci-joint le tableau qui synthétise ces hypothèses.

2) **Une dynamique des recettes de fonctionnement qui dépend uniquement de la revalorisation des bases du foncier bâti :**

Un maintien du taux du foncier bâti et non bâti sur la période.
L'évolution du produit fiscal ne dépendra que de la revalorisation des bases avec une hypothèse de + 5 % en 2023, 2 % en 2024 et + 1,5 % les années suivantes ;

L'hypothèse d'évolution de la Dotation de solidarité Urbaine (DSU) est de 3 % par an ;
Les compensations fiscales « suivront » l'évolution des bases avec +4 % en 2023, 2 % en 2024 et 1 % ensuite ;
Les produits d'exploitation peu dynamique devraient s'accroître de 1 % par an.

Ci joint le tableau qui synthétise ces hypothèses. Toute cette prospective financière a été construite en collaboration avec le Cabinet *Grant Thornton.*

B) Les grands équilibres en matière d'investissement.

De l'évolution du fonctionnement dépend la capacité d'autofinancement de la ville.

A partir du compte administratif 2022 qui servira de base à notre projection financière, l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes permet de déterminer les différents agrégats d'épargne. Nous constatons à partir de 2022, une dégradation de l'épargne de gestion. Cette dernière se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses de gestion. A cette épargne de gestion, il convient de retirer les charges financières nettes et les charges exceptionnelles nettes pour obtenir l'épargne brute (ou CAF). En 2022, elle se situera à environ 2,6 millions.

En fonction des hypothèses retenues sur le fonctionnement, la projection de la CAF pour la période sera de 1,7 million.

Une CAF moyenne annuelle de 1,7 million d'€ permettra un PPI d'un peu plus de 33 millions d'€ dont 12 millions d'€ pour les investissements de proximité.

La détérioration relative de l'épargne brute par rapport au PPI précédent induit une capacité d'investissement plus réduite sur la période 2022-2028. Pour rappel, sur la période précédente la CAF moyenne se situait autour de 3 millions d'€ en réalisation avec un PPI de plus de 60 millions d'€.
On constate donc que la capacité d'investissement est proportionnelle au niveau de CAF attendu.

Un cap politique (2023-2028) clair centré autour de la résilience de Bar-le-Duc.

Face au monde qui vient, fait d'instabilités climatiques et de ressources contraintes, rendre le territoire de Bar-le-Duc résilient, c'est-à-dire le transformer, pour anticiper les crises et mieux les affronter, est une priorité politique. L'ensemble des flux sur lequel repose notre organisation sociale va se contracter (baisse déjà enclenchée de l'approvisionnement en pétrole, gaz et charbon, intensification de la dérive climatique) l'évolution climatique va devenir plus adverse.

Conscient qu'une réponse locale est importante pour transformer le territoire pour le bien des barisiens, la ligne directrice de ce nouveau programme est clairement identifiée : faire de Bar-le-Duc un territoire en transition.

Les apparences pourraient laisser penser que le PPI n'est qu'un simple agrégat de valeur financière, mais c'est bien plus un plan qui doit être au service des politiques publiques. Cette ambition politique, comme nous l'avons évoqué précédemment, doit s'apprécier sous le prisme de la transition écologique sous toutes ses facettes.

Cette ligne directrice va nous amener à décliner nos actions selon les thématiques suivantes :

La performance énergétique ;
La reconversion du foncier ;
La désimperméabilisation et végétalisation ;
Le vivre ensemble, la proximité ;
La mobilité active ;
La préservation du patrimoine bâti.

Faire de Bar-le-Duc un territoire en transition.

Améliorer la performance énergétique.

La raréfaction des énergies, ses impacts environnementaux et son corollaire la hausse des prix de l'énergie justifient une amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments.
Ainsi, le programme (2023-2028) prévoit plusieurs priorités :

Les travaux dans les écoles et leur réhabilitation dans le cadre du volet bâtimentaire des « Chantiers de la réussite » pour un montant de 2 931 000 € ;
La mise en place d'un nouveau système de chauffage de la salle des fêtes (277 000 €) qu'il sera possible de raccorder au futur réseau de chaleur ;
Le déploiement et l'usage d'énergies renouvelables pour 700 000 €.

Après avoir déployé un réseau de chaleur à la Côte Sainte Catherine, ce qui a permis de réduire de 3.000 tonnes équivalent CO_2 les émissions de CO_2 ainsi que les charges de chauffage à hauteur de 40 %, la Ville souhaite déployer un nouveau réseau de chaleur. Ce réseau de chaleur pourra être connecté à la nouvelle Unité de Valorisation Energétique dont l'exploitation doit débuter en 2027. Une étude est déjà en cours pour alimenter les bâtiments publics (Ville, Agglomération, Département et Etat). La nouvelle situation des prix de l'énergie ouvre une nouvelle perspective sur les bâtiments d'entreprises ou d'industrie qui bénéficieront d'une énergie décarbonée, facteur d'attractivité pour nos entreprises.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 5 352 000 €.

La reconversion du foncier : un outil d'attractivité qui contribue à la résilience du territoire.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) a été lancée. Elle repose sur cinq axes d'intervention : l'accompagnement des propriétaires occupants dans la transition énergétique de l'habitat ; favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ; développer une offre locative privée accessible et de qualité ; identifier et accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté ; résorber les situations d'habitat indigne ou dégradé et lutter contre les logements vacants. Le centre urbain de Bar-le-Duc fait l'objet de mesures renforcées. Par ailleurs, des aides (ANAH, Région Grand Est, Communauté d'Agglomération, Département de la Meuse) ont été mises en place.

La requalification du quartier Saint-Jean a débuté. Une résidence autonomie et un cinéma ont été implantés. De nouvelles programmations sont en cours avec la construction de logements (9 maisons individuelles, 21 logements collectifs et 9 logements intermédiaires) par l'OPH de la Meuse, la construction d'immeubles de bureaux et un centre de formation professionnelle amènent la ville à effectuer des aménagements.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, Bar le Duc mène avec ses partenaires et notamment l'OPH de la Meuse des requalifications importantes en centre-ville comme la friche de l'ancien cinéma et l'ilot Notre Dame. De la même manière, de nouveaux espaces se libèrent à la Cote Sainte Catherine, qui feront l'objet de nouveaux aménagements urbains portés par la Ville de Bar le Duc. Sur le secteur de la Libération, après la requalification complète du quartier Molière, la Ville de Bar le Duc a engagé une requalification du quartier. Une nouvelle passerelle a été installée en 2022 et de nouveaux aménagements vont être lancés dès 2023 sur le quartier. Le secteur sauvegardé de la Ville Haute va également trouver une nouvelle dynamique au travers de deux projets importants. Tout d'abord, la requalification des Halles de la Ville Haute, projet pour lequel la Ville de Bar le Duc participe à hauteur de 500 000 € et la réhabilitation de la place Saint-Pierre pour lequel une enveloppe de 5 500 000 € a été déterminée.

L'OPAH-RU et la politique foncière représentent un montant de 310 000 €, la requalification du quartier Saint-Jean un montant de 1 400 000 € et, enfin, l'aménagement de la halle de la ville haute et son environnement pour 5 500 000 €.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 7 710 000 €.

Faire de Bar-le-Duc une ville durable grâce à la végétalisation et la désimperméabilisation du foncier.

La végétalisation permet en premier lieu de lutter contre la pollution des villes et le réchauffement climatique, et de développer l'éducation à la biodiversité.

Il s'agit également d'améliorer la qualité de vie des habitants. Plusieurs opérations sont programmées dans ce cadre :

La végétalisation de la place Reggio et de la rue Rousseau pour un montant de 500 000 €.
La rénovation urbaine du quartier de la Libération qui représente un montant de 1 000 000 €.

Par ailleurs, la rénovation des Halles de la Ville Haute et la requalification de la Place Saint-Pierre feront l'objet d'une végétalisation.

Le développement des énergies renouvelables, la désimperméabilisation et la végétalisation représentent un investissement de 700 000 €.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 8 200 000 €.

Améliorer le vivre ensemble pour en faire un atout d'attractivité de Bar-le-Duc.

Le vivre ensemble est le fondement de la vie sociale et représente la condition de la cohésion d'une société. La qualité de vie à Bar-le-Duc est un atout qu'il faut à la fois préserver et promouvoir pour en faire un élément socle de l'attractivité.

La Ville de Bar le Duc a lancé durant le précédent PPI des investissements importants sur le plan sportif ou sociaux comme la chapelle de la Libération, la requalification du bâtiment OUDINOT, pôle tennistique et stade Jean Bernard. Un programme de rénovation des installations sportives comme le stand de tir va être engagé ainsi que la construction d'un Hall bouliste. Par ailleurs, des agrès urbains vont être installés permettant de valoriser à la fois les quartiers, la nature et encourager à la pratique sportive. Un programme de pumptrack va également se déployer.

Sur le plan de la tranquillité publique, le dernier PPI a vu la Ville de Bar le Duc réaliser des efforts importants : nouveaux recrutements à la Police municipale, armement de la police municipale et lancement d'un programme ambitieux de vidéoprotection avec l'installation de 26 caméras. Un nouveau programme de déploiement de la vidéoprotection va être engagé dès 2023 avec l'installation de 15 à 20 caméras supplémentaires afin de couvrir les zones qui ne le sont pas encore et les entrées de ville. L'objectif est de continuer à assurer la protection des habitants en lien avec la Police nationale autour d'une nouvelle convention de coordination.

Bar-le-Duc a lancé un budget participatif permettant aux barisiens de proposer des projets au travers d'un budget annuel d'investissement en 2016. Initialement le budget participatif portait sur deux quartiers (Marbot Hinaut et Petit-Juré Chênaie), puis a été élargi à l'ensemble des quartiers de la ville. De nombreuses réalisations ont été faites comme l'installation de silhouette « PIETO » pour matérialiser les passages piétons ou l'installation de tables de pique-nique. Le PPI (2023-2028) prévoit de continuer le programme Budget Participatif sur une base de 600 000 €.

Le budget participatif : 600 000 € ;
Le déploiement de la vidéoprotection : 150 000 € ;
La rénovation, la construction ou reconstruction d'installations pour la pratique sportive avec le hall bouliste, les agrès urbains et le stand de tir : 2 543 000 €.

Le montant cumulé de ce thème représente un levier de 3 293 000 €.

Développer la mobilité active afin de répondre aux problématiques environnementales, lutter contre la sédentarité et à la demande de la population.

La mobilité active est une composante essentielle du développement durable. Elle permet de contrer les conséquences de la sédentarité en plus d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population.
La mobilité active consiste en toute forme de déplacements effectués à l'aide de l'énergie humaine ; avec ou sans assistance électrique. Les modes de transports actifs comprennent : la marche, le vélo, le fauteuil roulant, la planche à roulette, la trottinette.
Ces moyens de transports peuvent se combiner au sein d'un même déplacement avec d'autres modes comme le bus : c'est l'intermodalité.

Les nouvelles mobilités amènent à mieux prendre en compte à la fois les modes de déplacement ainsi que l'intermodalité. Ainsi, la ville de Bar le Duc en concertation avec la population dans le cadre des comités consultatifs a lancé un programme de « Zone 30 » qui doit permettre d'apaiser l'usage des nouvelles mobilités. Trois objectifs sont recherchés : réduire la vitesse, gagner en sécurité routière, favoriser la cohabitation des différents usagers de l'espace public. Les requalifications menées dans les quartiers (Saint-Jean, Côte Sainte Catherine, Libération et Ville Haute) vont amener la ville à déployer de nouveaux moyens favorisant la mobilité active et l'intermodalité. De la même manière, des actions concernent directement la mobilité tels les cheminements piétonniers ou les sentiers mais également des actions de mobilité pure vont être engagées pour un montant global de 360 000 €.

Le montant cumulé du thème évoqué précédemment représente un montant de 6 360 000 €.

Le patrimoine bâti : un outil d'attractivité et de développement de la Ville.

Le patrimoine bâti constitue un outil d'attractivité important pour Bar le Duc. Lors du dernier PPI (2016-2022) plusieurs opérations ont été engagées comme la restauration de l'église Saint-Antoine, la restauration du temple de l'amour ou la mise en lumière des bâtiments. Un programme important est lancé autour de la rénovation de l'église Notre Dame. Deux autres programmes vont être lancés concernant les aménagements intérieurs du collège Gilles de Trêves ainsi que l'étude Sites Patrimoniaux Remarquables à la ville haute. De plus, la ville va continuer sa politique de rénovation d'œuvres d'art pour un montant global de 2 925 000 €.

Le montant cumulé du thème évoqué précédemment représente un montant de 6 133 000 €.

B) Proximité, réactivité, et amélioration du cadre de vie comme colonne vertébrale des investissements de proximité.

Faire de Bar-le-Duc une ville où il fait bon vivre au quotidien permettra d'attirer de nouvelles populations et permettre aux barisiens actuels d'améliorer leurs conditions de vie. C'est l'objet des investissements de proximité qui s'appuient sur la participation des barisiens.

Les éléments évoqués précédemment doivent s'enrichir d'un thème supplémentaire sur la modernisation de l'administration et son corollaire, le numérique.
En fonction des éléments évoqués précédemment et de la classification des projets structurants, trois orientations principales sur les investissements de proximité se dégagent.

Plus de proximité et de réactivité.

La ville de Bar le Duc a consacré chaque année 1 million d'€ pour entretenir et rénover les 89 km de voirie et 87 km de trottoirs lors du dernier PPI (2016-2022). Un audit réalisé par *géoptis* en 2022 établit que plus de 55 % du réseau est en très bon état contre 14% en très mauvais état, ce qui situe notre réseau à 6.90/10. Cet outil nous a permis de déterminer l'effort nécessaire afin d'améliorer le réseau. La Ville va maintenir son effort actuel, soit 6 millions d'€ sur l'ensemble du PPI (2023-2028) ce qui doit amener la ville en 2028 à un état du réseau situé à une note d'environ 9/10.

Sur le plan de l'éclairage publique, la ville a engagé un programme d'éclairage public en LED. Ainsi, 30% des 3 750 points lumineux ont été équipés en LED ce qui représente une économie d'1 million de KWh. Dans le

cadre du plan de sobriété énergétique, un plan spécial a été mis en place afin de limiter l'éclairage publique. Le nouveau PPI (2023-2028) prévoit une accélération du renouvellement avec un passage à 100% LED sur 7 ans grâce à un effort de 145 000 € annuel.

Dans le cadre de la gestion des espaces verts de la ville, la végétalisation et la désimperméabilisation constitueront des priorités au quotidien. Situé *Intra Muros*, les espaces verts sont à l'intérieur de la ville et peuvent, par leur attrait, participer à une mobilité repensée.

Cette première orientation représente un montant de 6 980 000 €

La performance énergétique au cœur des priorités du quotidien.

La recherche de la performance énergétique s'appliquera à l'ensemble des travaux concernant les bâtiments et installations sportives, la préservation du patrimoine, l'accessibilité des bâtiments, le vivre ensemble et la mobilité.

Cette deuxième orientation représente un montant de 2 977 000 €.

Une plus grande performance des services publics grâce à la modernisation de l'administration.

Un audit réalisé par un organisme de certification missionné par l'observatoire national du groupe AFNOR sur la qualité de l'accueil et de la relation aux usagers sur le parcours de l'usager a classé la Ville de Bar le Duc en 4ème position sur 49 collectivités de même strate auditées en même temps que la Ville.

La Ville de Bar le Duc a obtenu la note de 80/100 contre 68/100 pour les collectivités de même strate et obtient la prise en charge de l'usager par canal de contact révèle les scores suivants : 73/100 pour les mails (à comparer à la moyenne de 98/100), courrier : un score de 53/100 (à comparer à la moyenne de 45/100 sur votre catégorie),téléphone : une note de 92/100 (à comparer à la moyenne de 86/100 sur votre catégorie), internet : une note de 85/100 (à comparer à la moyenne de 63/100 sur votre catégorie), réseau social : une note de 97/100 (à comparer à la moyenne de 80/100 sur votre catégorie).

La poursuite du Plan de modernisation de l'administration permettra d'améliorer encore le parcours de l'usager et la réactivité dans les réponses à apporter aux habitants. Tous ces investissements y participent, hormis les véhicules dont le thème privilégié est la performance énergétique.

Cette troisième orientation présente un montant de 2 230 000 €.

Comme nous l'avons souligné précédemment, ce sont les grandes orientations qui se dégagent sur les investissements de proximité et il faudra revenir chaque année en fonction des réalisations sur les déclinaisons thématiques qui auront été privilégiées.

Voici donc le PPI 2022-2028 qui vous est proposé avec ses déclinaisons thématiques. Cependant, un PPI dans cette période d'incertitude ne peut être figé. Il nous sert évidemment de cap indispensable, mais sera soumis aux aléas comme aux opportunités. C'est pourquoi chaque année au moment du vote du BP nous en proposerons un bilan du PPI et nous déciderons des évolutions.

Enfin, une délibération spécifique déclinera en AP/CP ce nouveau PPI.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 26 voix pour
6 abstentions : Mme ACHARD, M. DEJAIFFE, M. RAULOT, M. DAMANT, Mme JOLLY, M. BERGER

- Adopter le PPI 2022-2028,

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

OUVERTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) SUR PPI 2022-2028

2023-02-02 - 05

Après celui de 2016-2022, la Ville de Bar le Duc a décidé de mettre en place un nouveau P.P.I. (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour la période 2022-2028 et dont la délibération précédente définit la portée.

Dans un environnement économique instable, il est indispensable pour la collectivité d'avoir des repères dans le temps pour maintenir l'attractivité de ville avec un service public réactif et de proximité.
Le niveau d'investissement y contribue largement tout en participant au développement économique.

La comptabilité publique est régie par le principe de l'annuité budgétaire. Toutefois, la la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) permet de déroger à ce principe. La nomenclature M57 modifie quelque peu ce paradigme en rendant obligatoire les (AP/CP).

I) la notion d'AP/CP

a) définition

Les AP/CP sont définies par l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) et R 2311-9 (partie réglementaire).

L'article L2311-3 du CGCT définit : « *Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.* »

L'article R 2311-9 du CGCT complète : « *En application de l'article L 2311-3, la sélection d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.* »

b) Le contenu :

Une Autorisation de Programme se caractérise par :

- un objet,
- un budget de rattachement : à ce jour uniquement le budget principal de la Ville,

- un millésime correspondant à l'année de son vote initial :
- une durée de vie,
- un programme auquel elle est liée : un programme peut être un regroupement d'un ou plusieurs programmes du PPI,
- un montant plafond,
- un échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement,
- les financements associés.

Le périmètre exhaustif des chapitres budgétaires de la section d'investissement gérés en AP est le suivant :

- Les dépenses des programmes d'équipements (chapitres 20, 21 et 23),
- Les subventions d'équipement versées (chapitre 204).

c) La typologie :

Au vu des éléments définis dans la délibération sur le P.P.I., une nouvelle nomenclature des investissements est en cours de rédaction. De façon transitoire l'ancienne nomenclature du PPI-2016-2022 servira de référence pour la codification des AP/CP. Elle se décompose de la façon suivante :

11) Travaux d'aménagement sur espaces extérieurs
12) Travaux de performance énergétique et accessibilité
13) Modernisation de l'administration et investissements numériques
2) Reconversion du foncier et amélioration de la performance énergétique
3) Aménagements urbains
4) Aménagement des quartiers
5) Aménagements des écoles
6) Installations sportives
7) Préservation du patrimoine historique
8) Déplacement doux, végétalisations et énergies renouvelables

Les codifications par grandes politiques représentent le montant maximum qu'une AP peut avoir. Les AP ne sont pas fongibles entre elles.

II) les modalités de fonctionnement des AP/CP

Conformément à la codification du règlement financier et budgétaire adopté par délibération du 22 septembre 2022, la gestion des AP/CP se décline de la façon suivante :

- le vote par chapitre reste la règle pour la Ville de Bar le Duc ;
- le vote par opération par le regroupement des dépenses d'investissement liés à une opération spécifique n'est pas retenu.

a) La constitution des AP/CP

- Le montant cumulé des AP doit correspondre au P.P.I. voté et à sa décomposition par grande politique définie ci-dessus :

=> En cas de décalage, l'ajustement du PPI devra se faire au plus tard, lors du vote du budget primitif qui suit la constatation de l'écart.

- Pour une AP donnée, le cumul des CP devra toujours être égal à l'AP :

=>S'il existe un décalage, l'ajustement devra se faire au plus tard, lors du vote du budget primitif qui suit la constatation de l'écart.

b) Les ajustements des AP.

- Modifications des montants d'une ou plusieurs AP :

=> les modifications d'AP seront présentées lors du vote du budget primitif qui suit la constatation de l'écart.

- La clôture :

Soit lorsque tout le paiement du programme est terminé (CP) ;
Soit lorsque l'AP n'est plus d'actualité.

c) Les ajustements des CP :

- Le Lissage :

L'ajustement ou lissage des CP consiste à mettre à jour les phasages par exercice et par ligne budgétaire de l'échéancier des CP sans modifier le montant total de l'AP => ajustement au moment du budget primitif qui suit la constatation de la baisse ou si nécessaire dans le cadre d'une décision modificative.

- La modification :

Il nécessite un ajustement au plus tard au Budget primitif qui suit la constatation de l'écart.

III) La mise en œuvre des AP/CP

Les AP/CP sont le prolongement budgétaire du P.P.I. qui est l'outil de programmation. Dans cette logique, le cumul des AP/CP, pour la Ville de Bar le Duc, recouvre exactement le P.P.I. Cela signifie que pour les investissements de proximité, les AP sont ouvertes pour la période 2022-2028. Pour les autres AP, cela dépend de la durée de l'investissement. La décomposition des AP/CP se fait selon la nomenclature exposée précédemment :

11) Travaux d'aménagement sur espaces extérieurs	6 980 000 €
12) Travaux de performance énergétique et accessibilité	2 977 000 €
13) Modernisation de l'administration et investissements numériques	2 230 000 €
2) Reconversion du foncier et amélioration de la performance énergétique	1 754 000 €
3) Aménagements urbains :	1 900 000 €
4) Aménagement des quartiers	7 750 000 €
5) Aménagements des écoles	2 931 000 €
6) Installations sportives	2 543 000 €
7) Préservation du patrimoine historique	3 202 000 €
8) Déplacement doux, végétalisations et énergies renouvelables	1 060 000 €

Le montant global des AP/CP s'élève à 33 327 000 €. La numérotation concrète et définitive sera mise en place dès que l'interface avec le logiciel Ciril le permettra. Enfin, l'ensemble des AP/CP se trouve répertorié dans l'annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- Adopter les autorisations de programme (A.P.) suivant les documents annexes,

- Adopter les crédits de paiement (C.P.) en résultant,

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

Mme le Maire
Merci, Monsieur MINETTO, et encore merci à tous les services qui ont travaillé à ces importants rapports.

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BAR-LE-DUC DANS LE PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE 2

2023-02-02 - 06

Mme CHAMPION
Comme l'avait souligné ma collègue, Marie-Laure LEFEVRE, c'est un rapport à enjeu et qui mérite que nous nous y arrêtions.

En 2017, l'Etat a initié le programme Action Cœur de Ville qui porte une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur des villes dans le développement du territoire. Le plan Action Cœur de Ville vise à faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Bar-le-Duc et la Communauté d'Agglomération sont engagées depuis 2018 dans le programme national Action Cœur de Ville. Ce programme a été initié pour une durée de 5 ans (2018-2022) autour de 5 axes que je ne vais pas reprendre, puisqu'ils sont dans les rapports.

Le programme Action Cœur de Ville se compose de deux phases :

- Une phase d'initialisation de 18 mois maximum, destinée à formaliser la stratégie de revitalisation de la commune par la rédaction d'un plan d'actions et l'adoption d'un avenant à la convention cadre -je rappelle que cette convention cadre a été signée le 14 novembre 2018-.

  J'en profite pour revenir sur ce qui a été évoqué tout à l'heure, en lien avec ce sujet, lorsque Monsieur PICHON disait qu'on mettait parfois 5 ou 10 ans à voir les choses émerger. C'est effectivement la loi des collectivités et du service public, avec des études, avec des programmes, avec des aides, avec multiples partenaires comme la Région, l'Etat, ce qui demande effectivement du temps. Ce plan Action Cœur de Ville, nous vous le présentons aujourd'hui de façon importante.

  Alors effectivement, ça met du temps, mais ce temps que nous mettons, c'est aussi du temps pendant lequel les collectivités investissent de l'argent public pour une population face à laquelle nous devons nous engager dans des réflexions de fonds avec des partenaires qui s'engagent également. Mais c'est la vie des collectivités, c'est ce qui nous permet de sortir des projets qui tiennent la route, des projets responsables et qui engagent -je le rappelle- l'argent public. Ça prend du temps, mais ce qui est important, c'est que ça sorte de terre et ça va être le cas pour ce projet PPI.

- Une phase de déploiement opérationnel de mise en œuvre du plan d'action pour une durée maximum de 5 ans.

Aujourd'hui, nous vous présentons un bilan du programme Action Cœur de Ville et son déploiement.

Deux ans après la signature de l'avenant, 34 actions sur 42 ont été réalisées ou engagées, 6 restent à engager et 2 ont fait l'objet d'une réévaluation, puisque les évolutions des projets nous ont amenés à revisiter certaines actions. Ce sont donc 34 actions réalisées en deux ans et nous pouvons le souligner là encore, puisque nous avons bien avancé. Je tiens à remercier à ce stade les services qui, en deux ans, ont vraiment réalisé un tour de force et je tiens à le souligner devant le public qui nous écoute.

Grâce aux recrutements qui ont aussi été entendus, nous nous sommes donné les moyens de déployer ces projets au travers de la richesse humaine qui a été recrutée, notamment avec deux personnes -une arrivée en novembre 2019 et une en avril 2019-. Le service « économie – tourisme – développement économique » s'est ainsi étoffé et renforcé, ce qui nous permet de mettre en action notre stratégie politique.

Tout d'abord, des actions palpables -vous l'avez vu dans le rapport- qui contribuent à la redynamisation du cœur de ville. Dans le domaine de l'habitat, il y a la campagne de requalification des façades privées. Concernant la campagne « ville », l'animation et l'instruction de la campagne sont confiées au CMAL par convention pour la période 2018/2022. Au total, je rappelle que 21 dossiers ont été instruits sur la période pour 80 487,03€ de primes versées. La campagne de l'Agglomération a permis d'octroyer 17 primes en 2022 pour 29 042,74 €.

Quant à la mise en place d'une OPAH-RU sur la ville basse, mon collègue Jean-Paul LEMOINE en a largement parlé et l'a présenté à l'occasion d'autres conseils municipaux. A ce jour, 135 logements ont été traités sur l'année 1 et 36 sur l'année 2 dans le cadre de l'OPAH pour un total de 2 212 213€ d'aides versées dont 114 000 € par la Communauté d'Agglomération (107 dossiers).

Le déploiement du permis de louer est entré en vigueur au 1er janvier 2022. 127 dossiers instruits à ce jour en un an.

Dans le domaine commercial, on peut citer :

- l'ouverture de commerces à l'essai via le dispositif régional Alexis Lorraine. Malheureusement, aujourd'hui aucune demande d'occupation n'a été formulée, mais ce n'est pas de notre fait. Le dispositif a pris fin en 2019. A ce jour, nous n'avons toujours aucune demande.
- la création d'un poste de « manager centre-ville » avec un recrutement effectif au 18 janvier 2021, poste partagé -je le rappelle- entre la Communauté d'Agglomération et la Chambre de Commerce et d'industrie.
- L'accompagnement à l'accessibilité des commerces (physique et numérique).
- Les actions menées dans le cadre du Grand Est Business Act en partenariat avec la CCI avec des parcours individuels et des parcours collectifs.

An termes de résultats en chiffres, on note une diminution de la vacance commerciale -je tiens à le souligner- de 17 % en 2019 ; nous sommes ainsi passés en 2022 à 10 % de vacance commerciale. Le périmètre centre-ville étudié est le suivant : place Reggio, rue Jean-Jacques Rousseau, rue André Maginot, rue du Cygne, Rue Notre Dame, Rue du Four, Boulevard de la Rochelle et Rue du Bourg.

Quelques constats : il est à noter que nous avons perdu, sur le centre-ville, une partie de notre offre textile. Ces enseignes nationales étaient certes un réel moteur pour la cité. Toutefois, des boutiques indépendantes aujourd'hui voient le jour, plaisent à la clientèle barisienne et se démarquent des zones commerciales. Ce point est à conforter, bien sûr, notamment en ciblant des corps entiers du marché commercial non couvert comme les enfants, l'homme ou la puériculture. Ce sur quoi le manager de centre-ville travaille en lien avec la Chambre de Commerce ou d'Industrie, ainsi qu'avec la CMA.

Les restaurateurs, cafetiers sont toujours bien présents sur le centre-ville, puisque nous en comptons 25 sur la zone, soit 10 % des locaux professionnels dédiés au métier de bouche (bars, restaurants, restauration rapide, cafés).

Depuis sa prise de poste, en janvier 2021, le manager centre-ville a reçu, pour Bar le Duc, plus de 60 sollicitations diverses et variées d'acteurs économique actuels ou futurs sur la ville, et a assuré plus de 25 diagnostics et/ou accompagnements sur les sujets du numérique ou de la transition écologique. 10 dossiers de subventions ont été montés ou sont en cours.

Les chèques de Noël 2021 ont représenté 500 bons d'achat de 50 € pour les commerces, soit 25 000 €.
A noter enfin les jeudis de l'esplanade, une innovation sur Bar-le-Duc en juillet, sur la période estivale.

Concernant l'innovation numérique au service de l'attractivité, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) a mandaté -je le rappelle- Mytraffic, spécialiste des données de flux pour fournir à l'échelle nationale, des données inédites pendant trois ans. Une série d'indicateurs de mobilité mensuelle enregistre le taux d'attractivité dans le centre-ville, dans l'agglomération, et enfin, la part de visiteurs extérieurs.

Bar-le-Duc et Meuse Grand Sud ont fait le choix de se doter d'options payantes comme le suivi du flux rue par rue, la comparaison de zones de chalandises (centre-ville, Grande Terre et comparaison avec d'autres villes de même taille) ou l'origine géographique des visiteurs. Cela a plusieurs utilisations : pour le développement économique et commercial et pour orienter nos choix, en termes d 'événementiels également. Combien de gens passent devant telle vitrine ? A quelle fréquence ? A quelle heure ? D'où viennent-ils ? Où vont-ils ensuite ? etc... Autant d'informations stratégiques pour aider une enseigne à s'implanter par exemple au bon endroit. Si les données ne contiennent pas de détails sur le profil social des passants, l'analyse permet pour autant de définir certaines typologies et de s'assurer que les clients potentiels sont là. Et je m'arrêterai là pour le bilan.

Les nouvelles perspectives avec Action Cœur de Ville 2, de nouvelles orientations et des priorités :

- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ;
- Conforter le solde de services, le vivier d'emplois et le rôle de centralité des villes moyennes au sein de leur territoire ;
- Revitaliser prioritairement les centres-villes, afin de renouveler leur attractivité à destination des habitants et activités, dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Enfin, pour conclure, Bar-le-Duc poursuivra le plan d'action établi et complétera son projet, c'est-à-dire :

- L'aménagement de la ville haute à l'entrée sud-ouest de la Ville, en lien avec le projet de réhabilitation des halles porté par l'OPH de la Meuse ;
- L'aménagement du quartier de la Libération à l'entrée nord-ouest de la ville, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité du quartier ;
- L'aménagement de l'avenue du 94ème RI à l'entrée sud-est de la ville, axe majeur faisant le lien entre le centre-ville et le quartier Saint-Jean nouvellement aménagé et en cours d'aménagement,
- Au nord-est de la ville, le secteur Marbeaumont/Débarcadère concentre des services, des commerces et de l'habitat. Le départ d'une entreprise de construction laisse une friche importante dans ce quartier, ce qui nécessite de mener une réflexion sur l'aménagement du secteur.

M. PICHON
Madame CHAMPION, merci pour votre intervention. Vous parlez de 5 à 10 ans, mais vous avez déjà réussi à faire beaucoup de choses en quatre ans, comme quoi c'est possible. Evidemment, je ne vais pas critiquer Cœur de Ville, puisque c'est une action menée et engagée par l'Etat -vous le savez-.

Par ailleurs, vous nous avez apporté beaucoup d'éléments d'information et de précisions que nous n'avons pas dans les rapports. Je trouve cela dommage, parce que je pense qu'on ne peut pas donner un avis éclairé. Ces informations, nous aurions certainement tous aimer pouvoir en disposer pour pouvoir nous prononcer sur les projets à venir et notamment ce système de comptage et d'évaluation qui me semble très intéressant. Le projet est bien, mais on aimerait en être informé. Si on n'a pas les informations, c'est gênant.

Il y a dans votre rapport, trois projets de tiers-lieux. Est-ce que vous allez faire un tiers-lieu ? Est-ce que vous allez faire quelque chose à ce niveau-là ? Est-ce que vous pouvez nous donner des informations, parce que beaucoup de personnes nous posent la question ?

Est-ce qu'on peut également avoir des informations sur les voies douces le long de l'Ornain ? Où en êtes-vous ?

Vous parlez aussi de la restitution concernant la création d'une foncière de centre-ville en janvier 2023, mais là encore, nous n'avons pas d'information dans le rapport, donc on peut difficilement se prononcer. Vous insistez sur le fait que le taux de vacance est passé de 17 à 10 % et c'est très bien. Il faut reconnaitre qu'il y a un niveau de création d'entreprise qui est exceptionnellement élevé, mais ce n'est peut-être pas dû qu'à Bar-le-Duc, c'est peut-être aussi en raison d'une politique nationale plus globale.

Je note par contre qu'il n'y a pas que dans le boulevard de la Rochelle où il y a des commerces vides, mais il y en a aussi dans les quartiers. En fait, les plus grandes surfaces ne trouvent pas preneur et ce sont surtout les petites surfaces qui trouvent preneur. Ce n'est pas une critique, mais là-aussi reconnaissez que 17 à 10 %, c'est le seul chiffre que nous avons pour parler de la vacance et du commerce en centre-ville. Ce qui m'intéresse, c'est l'évolution du nombre de commerces en volume depuis le début de la mission du manager. Ce qui m'intéresse également, c'est la répartition et l'évolution des activités. Ce qui m'intéresse, c'est la surface moyenne de vente, comment elle évolue. Ce qui m'intéresse, c'est aussi de savoir s'il y a davantage de commerçants, d'artisans. Quelle est la nature des activités qui s'installent ? Quelle est la nature des activités qui préfèrent rejoindre la zone d'activité ? Le taux de rotation m'intéresse, donc il me semblerait quand même intéressant de disposer de ces chiffres pour donner un avis sur le centre-ville, sur son évolution et sur son commerce.

Enfin, vous parlez de la maison des Barisiens et je suis tout à fait d'accord avec vous, ce n'est peut-être pas la peine de construire un bâtiment ou d'aménager un bâtiment. Je suis assez d'accord avec une maison des Barisiens « hors les murs », qui se déplace, qui est souple et qu'on peut peut-être considérer que c'est un label. C'est un programme de réunions qui aborde des thématiques organisées, préparées, qui intéressent les Barisiens. A ce titre, je pense qu'on aurait pu faire une thématique sur la taxe incitative sur les ordures ménagères et faire une réunion de la maison des Barisiens sur cette question. Peut-être ensuite faire une réunion sur le compostage, faire également des ateliers « zéro déchet » et comme l'a dit Monsieur DEJAIFFE ou Monsieur RAULOT, faire toute l'année un programme d'éducation aux bonnes pratiques environnementales. C'est aussi une façon d'associer et de faire comprendre aux Barisiens les enjeux et de leur permettre de développer une culture du développement durable.

M. DEJAIFFE
Dans ce que vous demandez, Monsieur PICHON, je pense qu'il y a des informations qui dépendent quand même des Chambres…

M. PICHON
Il faut s'adresser au Président de la Chambre des Métiers.

M. DEJAIFFE
Ce n'est pas à vous que je m'adresse, mais c'est d'une manière générale, puisque je pense que ce n'est pas forcément aux agents de la Ville de faire cela.

Dans l'évaluation prévue, peut-on avoir une évaluation qualitative et pas uniquement des observations ? Par exemple, sur les 27 dossiers instruits, quelles sont les remarques qui ont été faites par les personnes qui ont auditionné les rapports ? Est-ce que les personnes qui ont vu leur demande refusée, s'engagent quand même à faire des travaux ? Je pense qu'il serait intéressant qu'on ait une évaluation de ce type.

Mme CHAMPION
Effectivement, nous allons tenir compte de cette remarque pour faire cette approche plus qualitative. Je ne vais répondre à tout, parce que ça part quand même dans tous les sens, mais permettez-moi, Monsieur PICHON, concernant le tiers-lieu, je crois en avoir déjà parlé à certains moments et plusieurs fois. En tout cas, comme je vous l'ai déjà dit, ce tiers-lieu n'est pas abandonné ; c'est un projet sur lequel nous sommes actuellement en lien avec un porteur privé. Des rencontres s'organisent avec cette personne, c'est un travail qui est à l'étude. Il y a donc un projet, mais je ne peux pas en dire plus aujourd'hui, c'est en cours. Nous avions effectivement déjà engagé quelques visites sur un lieu que nous aurions peut-être pu porter, mais qui nécessitait des travaux, donc que nous avons finalement dû abandonner pour des raisons d'investissement, de choix et de priorité, compte tenu d'une rentabilité que nous n'aurions pas à moyen et long termes. Par contre, nous n'avons pas arrêté de travailler sur ce projet de tiers-lieu. Pour répondre à votre question, c'est un projet en cours avec des porteurs privés.

M. PICHON
Je posais simplement une question, ce n'était pas une critique.

Mme CHAMPION
Et je réponds à votre question.

Concernant la foncière de revitalisation, c'était prévu en janvier 2023. Nous aurons effectivement une évaluation, c'est en cours et bien sûr, ça vous sera présenté d'ici un mois environ, donc vous aurez ce retour.

Quant à la voie verte et vélo route, je ne crois pas que ce soit le sujet ici par rapport à Action Cœur Ville. Néanmoins, nous y travaillons avec l'Office de Tourisme et notre collègue Alain HAUET, Vice-Président en charge du tourisme, mais qui est ici présent en tant que Conseiller Municipal. C'est à l'étude et c'est justement en lien avec l'accessibilité en centre-ville, sur les entrées et sur les ralliements en centre-ville, donc il y a tout un travail qui est engagé par la Communauté d'Agglomération. Bien évidemment, la Ville de Bar-le-Duc sera associée à cette réflexion et à l'avenir de ce projet communautaire, mais aujourd'hui, je n'ai rien à dire de plus sur ce sujet.

M. FRANZ
Visiblement, le programme Action Cœur de Ville, jusqu'à maintenant, nous a rapporté beaucoup plus qu'il ne nous a coûté et je vous en félicite.

Mme le Maire
Il faut en rendre la paternité au Député qui est à votre gauche.

M. FRANZ
Alors j'en félicite le Député qui est ma gauche.

M. LEMOINE
Je voudrais insister sur le fait qu'Action Cœur de Ville, c'est la volonté de travailler ensemble sur des diagnostics partagés pour des projets qu'une ville de notre state ne pourrait pas mener seule ou en tout cas pas aussi rapidement. Et ça me parait important, parce que ce sont des partenariats avec de nombreux partenaires qui reconnaissent la cohérence de nos actions. Il y a donc des gens qui reconnaissent la cohérence de nos actions et c'est ce que je voulais souligner.

Par ailleurs, je me réjouis de cette deuxième phase du programme, parce que -et vous l'avez compris comme moi- même si depuis le début nos projets intégraient déjà les dynamiques environnementales, cette fois dans la 2ème phase, c'est vraiment la première des priorités, donc c'est parfait.

La signature de la convention cadre Action Cœur de Ville est intervenue à l'issue d'une phase de concertation entre les 7 villes moyennes du Grand Est et de la réalisation d'un atelier des territoires communs avec la Ville de Chaumont.

Ces étapes préalables ont permis de dégager de grands enjeux de revitalisation dans l'optique d'inverser les tendances à la déprise connues sur le territoire.

Ainsi, depuis 2018, la Ville de Bar-le-Duc est engagée, aux côtés de la Communauté d'Agglomération dans le programme national Action Cœur de Ville initié par l'Etat en 2017.

Ce programme de revitalisation des villes moyennes s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il intègre également des thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Le programme Action Cœur de Ville a ainsi été initié pour une durée de 5 ans (2018-2022) et se compose de deux phases :

Une phase d'initialisation de 18 mois maximum, destinée à formaliser la stratégie de revitalisation de la commune par la rédaction d'un plan d'actions et l'adoption d'un avenant à la convention cadre ;
Une phase de déploiement opérationnel de mise en œuvre du plan d'action pour une durée maximum de 5 ans.

A l'issue de l'année 2022, le programme Action Cœur de Ville arrive ainsi à son terme et il convient à ce titre d'en dresser un premier bilan. Ce dernier sera complété par une évaluation approfondie menée sur l'année 2023.

Bilan de la phase d'initialisation

La convention cadre, signée par l'ensemble des partenaires le 14 novembre 2018 a lancé la phase d'initialisation du programme autour de 4 grands objectifs :

Cultiver le vivre ensemble ;
Mobiliser nos ressources et nos énergies ;
Renforcer l'attractivité de notre ville ;
Être une collectivité exemplaire.

Pour cette phase d'étude, la collectivité a souhaité que soit intégré l'ensemble des études en cours sur le territoire, certaines découlant d'obligations légales sans lien a priori avec le programme mais qui devaient être menées dans l'objectif d'alimenter la stratégie locale et de décliner des objectifs cohérents.

A ce titre, 29 études étaient inscrites au plan d'action de la phase d'initialisation sur des thématiques habitat, commerce et économie, accessibilité et mobilités, patrimoine et espace public et équipements et services publics ainsi que des thématiques transversales.

A ce jour, 22 études ont été réalisées, 5 sont encore en cours de réalisation et 2 études demeurent non réalisées. Le bilan détaillé des réalisations figure en annexe de la présente délibération.
Cette phase de diagnostic a permis d'alimenter la stratégie de la Ville de Bar-le-Duc et d'identifier une feuille de route pour organiser l'aménagement de la ville, structurée autour de trois orientations majeures qui alimentent le projet cœur de Ville :

Retisser des liens entre ville haute, ville basse et ville verte (Côte Sainte Catherine) ;
Retourner la ville autour de l'Ornain ;
Renforcer les liens de complémentarité entre la ville et son territoire.

En complément de la définition de cette stratégie, 9 actions matures étaient identifiées dans le plan d'action de la convention cadre. Toutes ont été réalisées ou engagées :

Rénovation du marché couvert : nouveau marché inauguré le 17 janvier 2020 ;
Création d'une salle multifonction : La Barroise inaugurée le 15 janvier 2020 ;
Création d'un espace associatif ZAC Oudinot : Maison des associations inaugurée le 11 février 2020 ;
Rénovation de l'Eglise Saint Antoine : fin du chantier en juillet 2022 ;
Création d'un commerce à l'essai : mise en place du dispositif sur deux ans en 2018 et 2019 ;
Programme de ravalement des façades privées : programmes en cours sur la Ville et la CA ;
Extension du parking de la gare multimodale : fin du chantier en avril 2019 ;
Aménagement d'une résidence autonomie en centre-ville : ouverture de la résidence en juin 2019 ;
Rénovation de l'ancien théâtre des Bleus de Bar : travaux en cours, portés par l'association de sauvegarde.

Ainsi, la phase d'initialisation a abouti à la signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'échelle intercommunale en octobre 2020 et de l'avenant n°1 Cœur de Ville en décembre 2020.

Bilan de la phase de déploiement

L'avenant Cœur de Ville, signé par l'ensemble des partenaires marque le démarrage de la phase de déploiement avec l'adoption d'un plan d'action comprenant 6 axes et 42 fiches actions :

Axe 1 : Amélioration et attractivité de l'habitat (8 fiches action)
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré (6 fiches action)
Axe 3 : Développer l'accessibilité et la mobilité durable (6 fiches action)
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (9 fiches action)
Axe 5 : Fournir un accès aux équipements et services publics en tenant compte des besoins spécifiques de la population (10 fiches action)
Axe 6 : Inscrire la transition énergétique et écologique au centre du projet communal (3 fiches action)

Deux ans après la signature de l'avenant, 34 actions ont été réalisées ou engagées, 6 restent à engager et 2 ont fait l'objet d'une réévaluation et ne seront pas réalisées dans les conditions envisagées initialement. De premières réalisations ont déjà impacté favorablement l'attractivité de la Ville et plus largement du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le lancement de l'OPAH et de l'OPAH-RU en juin 2021 a permis d'accompagner de nombreux propriétaires et bailleurs privés dans la rénovation énergétique de leurs logements et a ainsi contribué à l'amélioration de l'habitat sur le territoire.

Le manager de centre-ville, recruté en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, propose aux commerçants un accompagnement continu et personnalisé dans le développement et le renforcement de leur activité. Son action a permis de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et de réduire la vacance.

La reconstruction du marché couvert contribue à la redynamisation du quartier Notre Dame en proposant aux commerçants et aux usagers un équipement moderne et adapté à leurs besoins.
La création de salle multifonctions « La Barroise » offre au Sud Meusien une offre évènementielle et culturelle riche. En 2022, la programmation diversifiée a ainsi permis d'accueillir 25 manifestations dont 16 spectacles et concerts, 7 salons et forums et 2 évènements privés pour un total de 22 850 visiteurs.

Dans le prolongement du projet de requalification du centre-ville, l'opération d'aménagement du quartier Saint Jean contribue au renforcement de l'attractivité de la Ville par l'implantation d'une nouvelle offre de services : construction du cinéma qui a ouvert ses portes en décembre 2020 et construction à venir de 39 logements, d'un centre de formation et d'un espace de bureaux.

Le bilan détaillé des réalisations figure en annexe de la présente délibération.

Perspectives du programme Action Cœur de Ville 2 (2023-2026)

La dynamique du programme Action Cœur de Ville et la mobilisation de l'ensemble des partenaires ont d'ores et déjà contribué à renforcer l'attractivité de Bar-le-Duc.

Au regard des premiers résultats constatés sur l'ensemble des villes engagées dans le programme, l'État a souhaité poursuivre son engagement auprès des collectivités au-delà de 2022 en proposant le déploiement d'Action Cœur de Ville 2 (2023-2026) autour de quatre priorités :

Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ;
Conforter le solde de services, le vivier d'emplois et le rôle de centralité des villes moyennes au sein de leur territoire ;
Revitaliser prioritairement les centres-villes afin de renouveler leur attractivité à destination des habitants et activités, dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;

Accélérer le passage à l'opérationnel des actions en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

A ce titre, le programme ACV 2 sera orienté prioritairement sur les enjeux de revitalisation des centres-villes, mais intégrera également un volet sur l'aménagement des quartiers de gare et des entrées de ville.

Ainsi, si la Ville de Bar-le-Duc doit poursuivre la réalisation du plan d'action établi dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention Cœur de Ville, elle doit également compléter son projet au regard de nouveaux enjeux qui ont émergé en phase opérationnelle, notamment sur les entrées de ville :

L'aménagement de la Ville Haute à l'entrée Sud-Ouest de la Ville, en lien avec le projet de réhabilitation des Halles porté par l'OPH de la Meuse ;
L'aménagement du quartier Libération à l'entrée Nord-Ouest de la Ville afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité du quartier ;
L'aménagement de l'avenue du 94ème RI à l'entrée Sud-Est de la Ville, axe majeur faisant le lien entre le centre-ville et le quartier Saint Jean nouvellement aménagé ;
A l'entrée Nord-Est de la Ville, le secteur Marbeaumont-Débarcadère concentre des services, des commerces et de l'habitat. Le départ d'une entreprise de matériaux de construction laisse une friche importante dans le quartier qui nécessite de mener une réflexion sur l'aménagement du secteur.

Si de premières réflexions sont engagées pour l'aménagement de ces entrées de ville en favorisant la complémentarité des espaces et le lien avec le cœur de ville, il s'agit d'opérations complexes et onéreuses dont la mise en œuvre nécessitera la mobilisation du réseau de partenaires Action Cœur de Ville.

C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre l'engagement de la Ville dans le programme Action Cœur de Ville en souscrivant au programme Action Cœur de Ville 2 (2023-2026).

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- Approuver l'engagement dans le Ville dans le programme Action Cœur de Ville 2,

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

TARIFS DROITS DE VOIRIE 2023

2023-02-02 - 07

Toute occupation temporaire et sans modification du domaine public est ainsi soumise à un permis de stationnement délivré, à titre précaire et révocable, par le Maire de BAR LE DUC, moyennant, ainsi que le prévoit l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le paiement d'une redevance.

En application du règlement de la voirie communale adopté le 17 décembre 2015, les autorisations sont délivrées à titre personnel et ne sont valables que pour l'emplacement pour lequel elles ont été délivrées.

Afin de tenir compte des avantages procurés au titulaire de l'autorisation, conformément à l'article L 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, et du chapitre 3 du règlement de la voirie communale, cette délibération détermine le montant de la redevance en fonction du type d'occupation. Les redevances attachées aux occupations temporaires du domaine public ont fait l'objet chaque année d'une augmentation délibérée par le Conseil Municipal.

Sur le budget de l'année 2022, la recette générée par ces redevances est de 15 243,35€, soit une augmentation de 19% par rapport à 2021, dont la recette était de 12 800€.

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs applicables à partir du 02 février 2023 dont le tableau est joint en annexe. Ces tarifs seront identiques à ceux de 2022.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- approuver les tarifs des droits de voirie applicables pour l'année 2023,
- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

RECENSEMENT LINEAIRE DE VOIRIE COMMUNALE 2022

2023-02-02 - 08

M. CAPPELAERE
Est-ce que l'application Mytraffic permet de vérifier tout ce qui est annoncé ?

Mme le Maire
Oui, tout à fait.

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code de la Voirie Routière (C.V.R.) et notamment son article L 131-4,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) et notamment l'article L 3112-1,

VU les aménagements et travaux effectués sur le territoire,

Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale, et l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour,

Compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal, la Ville de BAR LE DUC a actualisé le recensement de ses voies communales, et de sa surface de parking communal.

De ce fait, le linéaire de la voirie communale est désormais de 82 570 mètres pour les voies communales, et la surface des places de stationnement recensées en 2023, dont le recensement est toujours en cours, est de 29 700 m² (équivalant à 2376 places de stationnement).

A ce titre, le linéaire total de voirie mesuré est de 88 510m. Les tableaux récapitulatifs sont joints en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- approuver la longueur de la voirie communale pour l'année 2023, pour un linéaire total de voirie mesuré de 88 510m
- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PERFORMANCE ENERGETIQUE AVEC GRDF EN FAVEUR DU REMPLACEMENT DES CHAUDIERES AU FIOUL

2023-02-02 - 09

M. LEMOINE
Je voudrais rappeler -mais c'est indiqué dans le rapport- qu'il y a déjà eu 5 dossiers éligibles en 2022. Pour 2023, on reconduit ce dispositif et à ma connaissance, il y a déjà 2 dossiers en cours d'instruction qui vont fonctionner. Même si on pourrait penser que c'est peu, parce que c'est un nombre de dossiers restreint, en réalité ça permet aussi de densifier le réseau et de permettre à GRDF d'étudier l'intérêt d'extension éventuelle. Et surtout ça permet aux personnes concernées, lorsqu'elles ont une chaudière fioul à changer, de bénéficier non seulement d'une aide importante de la Ville, mais aussi d'une économie substantielle de l'ordre de 30 % minimum de leur consommation. Et même s'il s'agit de gaz qui reste une énergie fossile en partie, il y a quand même, dans le réseau, du gaz vert, donc les nouvelles chaudières hybrides notamment permettent réellement de faire des économies. Au-delà des réductions des émissions des gaz à effet de serre qui ne manquent pas de se faire, il y a aussi évidemment une amélioration de la qualité de l'air, puisqu'il y a moins de souffre et moins de Nox (oxydes d'azote)

M. DAMANT
Juste une petite remarque, puisque ce matin sur France Culture -il me semble-, une thèse vient d'être soutenue sur la question et en fait, on s'aperçoit qu'il n'y a aucune réduction des consommations quand il y a des travaux de gaz ou d'isolation. En effet, à budget constant, les gens préfèrent avoir 2 ou 3 degrés de plus plutôt que de faire des économies, donc en terme d'énergie, malheureusement les résultats ne sont pas flagrants.

Mme le Maire
Est-ce que ça voudrait dire qu'il faut que nous abandonnions ?

M. DAMANT
Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. C'était juste un complément. J'aurais plutôt tendance à dire à l'inverse qu'il est peut-être dommage d'être revenu à un budget de 4.000 €. Vous pensez vraiment qu'il n'y aura pas plus de demandes ? On a une idée des raisons pour lesquelles il n'y a eu que 5 demandes en 2022 ?

Mme le Maire
Je ne sais pas... Jean-Paul, tu as une idée ?

M. LEMOINE
Oui, bien sûr que j'ai une idée et il y a plusieurs facteurs. En 2022, on avait envisagé d'aller jusqu'au double de cette enveloppe -souvenez-vous-. Les gens ont peut-être été un peu frileux -même si le terme n'est peut-être pas le meilleur- pour procéder au remplacement de leur chaudière, parce qu'il y a eu la crise, donc des problèmes pour trouver des chauffagistes, des chaudières, etc... tout a été assez complexe. Aujourd'hui, on a préféré prévoir une enveloppe équivalente à celle de l'année dernière, mais on peut imaginer que ça reparte et on verra alors avec notre Adjoint en charge des finances, si en cours d'année, on peut aller un peu plus loin. Mais je vous rejoins, il y a certainement beaucoup de pédagogie à encore faire.

Enfin, tout à l'heure, j'entendais parler d'une pétition sur la côte Sainte-Catherine et bien sûr que nous sommes au courant. Il y a effectivement des endroits où les gens n'ont peut-être pas encore les habitudes qu'il faut pour accepter de vivre à 19° par exemple.

Par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil municipal a souhaité s'engager dans des initiatives partenariales en faveur de la rénovation énergétique des logements, afin de compléter les démarches incitatives existantes, telles que l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou le dispositif FAIRE.

La délibération du 16 décembre 2021 a ainsi permis la mise en place d'une convention de performance énergétique avec GRDF en faveur du remplacement des chaudières au fioul. Ce remplacement progressif se décomposait en deux temps :

- Dès 2022, une action de densification des installations là où le réseau est déjà présent, avec un potentiel identifié de 50 à 100 chaudières fioul ;

- A moyen terme, l'extension de réseaux permettant un changement pour les 300 à 350 foyers restants. Ces extensions feront l'objet d'études particulières. En raison des contraintes de rentabilité imposées à GRDF, un financement de la collectivité pourrait être nécessaire.

Pour cette première phase de densification, la Ville et GRDF ont signé une convention le 3 janvier 2022 visant à définir le cadre de l'intervention pour l'année 2022.

Afin d'impulser une dynamique de conversion des systèmes de chauffage, la Ville de Bar-le-Duc a attribué aux particuliers éligibles qui le sollicitent une aide financière de 800 euros en cas de remplacement d'une chaudière au fioul vers une solution gaz. Cette contribution financière est limitée à la réalisation de 10 premières maisons individuelles présentant un dossier complet.

Ce dispositif est intégré dans le contrat de transition écologique porté par le Département.

En 2022, cinq projets ont ainsi pu être accompagnés. L'évolution du coût des énergies et plus largement du contexte socio-économique a provoqué un ralentissement ou du moins un report d'un certain nombre de projets d'amélioration énergétique des logements sur le territoire. Cette inflation ayant touché toutes les sources d'énergie, le passage d'un système fioul à une solution gaz peut encore constituer, selon la nature des logements, une amélioration sensible des biens concernés.

A ce titre, il est proposé de reconduire le dispositif incitatif en 2023 afin d'atteindre l'objectif initial de 10 projets accompagnés. Au regard des 5 dossiers réalisés en 2022, l'aide financière de 800 euros en cas de remplacement d'une chaudière au fioul par une solution gaz serait limitée à la réalisation des 5 premières maisons individuelles présentant un dossier complet en 2023.

En synthèse, le coût de l'opération pour la Ville de Bar-le-Duc s'est élevé à 4 000 € pour l'année 2022, sur une prévision initiale de 8 000 €.

Pour 2023, le coût de l'opération s'élèverait donc à 4 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- Approuver l'engagement de la Ville de Bar-le-Duc aux côtés de GRDF pour l'accompagnement des foyers dans le remplacement des chaudières fioul au profit d'une solution gaz ;

- Approuver la mise en œuvre d'une aide de 800 € à destination des 5 premiers projets, pour un budget total de 4 000 € ;

- Autoriser le Maire à signer la convention de coopération avec GRDF ;

- Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL AU TITRE DE L'ANNEE 2023

2023-02-02 - 10

M. FRANZ
A la lecture du rapport, je vois que deux associations ont un changement de montant -il s'agit du Duché du Chat Libre et du club canin-. Est-ce que ça veut dire, pour le Duché du Chat Libre en particulier- que la Ville reconnait les actions bénéfiques de cette association ? Et si c'est le cas, je vous en félicite.

Par ailleurs, je vois aussi que pour l'association Meuse Nature Environnement, il y a une demande 6.300 € qu'elle a visiblement depuis quelques années, sachant que la décision est reportée au conseil municipal du 11 mai ; or, je vois également qu'il n'y a plus que 3.500 € disponibles sur la ligne budgétaire. Est-ce que ça veut dire que cette association sait déjà qu'elle n'aura pas la subvention demandée et de toute façon pas plus de 3.500 € ? Ou est-ce que ça veut dire qu'on pourra piocher ailleurs ? Mais c'est une question, parce que je ne connais pas tous les rouages de la comptabilité.

M. PICHON
J'ai également une question sur Meuse Nature Environnement qui est partie à Mogneville, sur Portes de Meuse, donc qui a quitté notre Agglomération, ce que je trouve dommage. Une association qui s'en va, ce sont aussi des emplois, une activité, du dynamisme. Je ne sais pas si on a fait le nécessaire pour retenir cette association, mais elle a quitté le territoire. Pour l'avoir contactée, on n'a effectivement pas essayé de la retenir, on ne l'a pas appelée et on ne lui a pas proposé de locaux. Or, une association, c'est comme une entreprise.

M. LEMOINE
Pour répondre à la première remarque, nous reconnaissons depuis fort longtemps les actions de l'association Le Duché du Chat Libre qui effectivement a connu une sérieuse augmentation de ses besoins en stérilisation, etc... D'une manière exceptionnelle, nous avons donc décidé d'augmenter la subvention attribuée.

Concernant le club canin, il s'agit là d'une subvention exceptionnelle par rapport à la participation de certains de ses membres à un championnat du monde en Roumanie, comme on peut le lire. Deux personnes vont participer à un championnat du monde de mondioring. Je rappelle que le club canin participe aussi et entend en 2023 participer à nouveau à des actions en direction des habitants, pour les sensibiliser au civisme dans les différents espaces, quand ils sont propriétaires de chien, mais je n'en dirai pas plus.

Quant à Meuse Nature Environnement, vous voyez comme moi que la ligne est passée de 6.300 € à rien, mais c'est tout simplement, comme Monsieur PICHON vient de nous le rappeler, parce que l'association a quitté notre ville de Bar-le-Duc. Jusque-là, la subvention allouée compensait le loyer qu'elle devait verser à l'OPH. Quand on est arrivé en 2014, historiquement il y avait une subvention, un peu de fonctionnement, etc... A la demande de l'association, nous avons remis les choses à plat, de façon à ce qu'on puisse l'aider dans le financement de ce loyer, d'où cette subvention depuis plusieurs années et notamment depuis que je suis ce dossier. Chaque année, l'association percevait une subvention en compensation de ce loyer. Aujourd'hui, il n'y a plus ce loyer, donc on ne verse plus la subvention.

En revanche, on travaille avec elle à la continuité des actions qu'elle peut mener pour la ville de Bar-le-Duc. J'en veux pour preuve, puisque pas plus tard qu'hier, j'étais avec la directrice de Meuse Nature Environnement pour travailler sur le projet de mise en valeur de l'atlas partagé de la biodiversité, puisque nous allons poursuivre et ça devrait vous rassurer.

Vous parliez tout à l'heure de mettre en place des actions en direction des habitants par rapport au tri - pourquoi pas-, mais on va être là sur d'autres thématiques que l'on a déjà évoquées par le passé, autour des oiseaux, des batraciens, etc... Nous sommes en train de retravailler avec Meuse Nature Environnement sur le déploiement de ces actions et évidemment qui dit actions ou projet, dit en face financements.

Quant à la question de Sébastien qui me demande où on va aller piocher la différence, il y a en effet du disponible sur cette ligne, mais il y a aussi une ligne particulière fléchée « agenda 21 » qui pourra servir aussi à cela. Donc sois rassuré, Sébastien, les chats comme les oiseaux, on va bien s'en occuper.

M. FRANZ
C'est important, les animaux.

M. DAMANT
J'ai une remarque et une demande un peu plus globale pour les services. Je suis venu en mairie regarder un peu tous les dossiers de subventions qui ont été transmis cette année à la Ville et il me semble que pour décider et savoir à quoi correspondent ces chiffres, il faudrait qu'on en sache un peu plus. Par exemple, ce n'est pas tout à fait la même chose pour une association qui demande un budget de 2.500 € représentant 100 % du projet -il y en a dans les dossiers- que pour une association qui demanderait 35.000 € représentant même pas 10 %. Si on pouvait avoir le montant de la demande à la fois du projet, mais aussi du budget global de fonctionnement, c'est-à-dire du budget prévisionnel annuel, je pense que ce serait bien pour qu'on puisse se faire une idée. J'ai eu des surprises et j'ai vraiment changé d'avis sur certaines demandes, en me disant que ça fait quand même cher, quand on regarde ce que font les associations, quelles qu'elles soient d'ailleurs.

En revanche, j'avoue que pour le club canin, pour ces aides à des particuliers qui représentent 60 % du budget présenté, je trouve que 60 % est un peu beaucoup, mais ce n'est que mon avis, bien évidemment.

Mme le Maire
On peut effectivement demander à clarifier un peu à la fois la première demande et dans l'action proposée, comment ça se situe par rapport au total de l'action.

Des demandes de subventions à caractère environnemental ont été formulées par les associations barisiennes au titre de l'année 2023.

Les demandes ont été analysées par les services et validées par l'élu référent, lorsqu'elles correspondaient à la politique de la collectivité dans ce domaine. Elles figurent dans le tableau joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 31 voix pour
Ne prend pas part au vote : M. PICHON

- Attribuer pour 2023 les subventions à caractère environnemental figurant sur l'état joint en annexe, à prélever comme indiqué sur ledit état,

- Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE PROMOTIONNEL AU TITRE DE L'ANNEE 2023

2023-02-02 - 11

Des demandes de subventions ont été formulées par les associations au titre de l'année 2023.

Les subventions sont allouées après instruction des demandes et validation par l'élu référent, selon la politique de la collectivité dans ce domaine. La répartition figure dans le tableau en annexe.

Les subventions à caractère promotionnel concernent des associations qui n'entrent pas dans les champs habituels (sport, culture-animation, environnemental, caritatif-humanitaire...). Pour le soutien aux manifestations, les dossiers sont déposés et traités au fil de l'eau, dans la limite de l'enveloppe disponible.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 31 voix pour
Ne prend pas part au vote : M. DEJAIFFE

- Attribuer pour 2023 les subventions à caractère promotionnel figurant sur l'état joint en annexe, à prélever comme indiqué sur ledit état,

- Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTION A CARACTERE SPORTIF

2023-02-02 - 12

M. DEJAIFFE
J'aimerais qu'on arrive un jour à clarifier qui peut voter ou pas. Entre ce qu'on nous a dit au Département de la Meuse, les usages que nous avons ici et les arrêts rendus par le Tribunal Administratif, il y a quand même des écarts importants. J'avais lu que des délibérations avaient été annulées parce que -et je l'ai déjà dit- un grand-père avait voté une délibération concernant une association dans laquelle il y avait son petit-fils, donc ça va beaucoup plus loin que ce qu'on fait ici.

A partir du moment où on est membre d'une association, sachant qu'une association est quelque chose de privé, donc en fait on en tire bénéfice et ce n'est pas uniquement être président, secrétaire ou trésorier, parce que tout le monde peut le devenir du jour au lendemain et être dirigeant d'une association. Le fonctionnement d'une association fait qu'on peut y être et qu'on y a tous le même rôle. Quand on siège dans une association, il n'y a pas de hiérarchie, donc on est tous membres et à partir du moment où on est membre, on a un intérêt à pouvoir voter. Par exemple, si je suis membre du club de tennis, mais que je n'y suis allé qu'une fois dans ma vie, pour autant, j'ai un intérêt à ce que le terrain soit chauffé ou qu'il y ait des activités, donc je n'ai pas à voter.

Mme le Maire
Je vais laisser parler le Directeur Général.

M. le Directeur Général des Services
Là, c'est l'interprétation la plus pessimiste. Après, c'est un choix individuel, parce qu'il y a finalement deux volets, notamment le volet administratif, mais il peut aussi y avoir d'autres volets. C'est aussi vous en tant qu'élu qui regardez. On reviendra vers vous plus en détail sur le volet administratif lors d'une autre séance, si vous voulez, mais je pense que la version que vous avez donnée est particulièrement noire et n'est peut-être pas aujourd'hui la position des juges administratifs dans tous les tribunaux de France.

Mme le Maire
En tout cas, on reviendra vers l'ensemble du Conseil Municipal pour clarifier la position de chacun.

M. DEJAIFFE
Dans le même ordre d'idée -et j'ai déjà fait la proposition- même si je sais que ce serait lourd et peut-être long, nécessitant peut-être d'arriver plus tôt au conseil municipal, je trouverais intéressant qu'on puisse individualiser les demandes de subventions et qu'on puisse présenter chaque dossier, de manière à ce qu'on puisse aussi finalement échanger et que ceux qui font partie d'un club puissent prendre part au vote des autres associations dans lesquelles ils ne participent pas.

Quand on est élu, on se présente en disant qu'on va soutenir la vie associative, qu'on est très proche des associations, etc.... Ce qui nous motive dans notre engagement d'élu, c'est aussi d'être en proximité de ces associations. Or, en réalité, le jour où on est élu, on ne peut même pas donner son avis, on ne peut même pas dire ce qu'on a vu en assemblée générale, etc... et je trouve que c'est un peu dommage. Je pense qu'on gagnerait à pouvoir individualiser -peut-être pas toutes les demandes, quand il s'agit de 100 €-, mais qu'à partir d'un certain montant, on puisse présenter les demandes individuellement. Et dans le sens de ce que disait

Benoît DAMANT, on pourrait dans ce cas-là avoir une meilleure vision des projets et des associations qu'on finance.

Mme le Maire
Il me semble que ce qu'a demandé Monsieur DAMANT va dans ce sens. Effectivement le présenter en séance, serait quand même relativement lourd, mais rien n'empêche qu'il y ait un représentant d'un groupe de personnes, d'une majorité ou d'une minorité qui demande et ensuite, le travail de communication se fait auprès des personnes qui sont intéressées.

La Ville de Bar-le-Duc, par sa position de ville chef-lieu, concentre la majorité des équipements et des clubs sportifs du territoire de la Communauté d'Agglomération, avec plus de 4 000 licenciés, dont 50% de barisiens (avec des variations selon les pratiques). Depuis des années, la Ville, par sa politique sportive, tenant compte du rôle social du sport, vecteur de valeurs, soutient les clubs sportifs par l'attribution de subventions. Le choix a été fait de maintenir cette année le niveau de subvention aux associations, reconnaissant ainsi leur rôle essentiel dans l'animation locale.

Des demandes de subventions ont été formulées au titre de l'année 2023 par les associations sportives. Les règles de répartition des années précédentes ont été reconduites, dans le respect du cadre validé conjointement avec l'Office Municipal des Sports, représentant à nos côtés des clubs locaux.

Les contrats d'objectifs ont fait l'objet quant à eux d'une révision, assortie d'évolutions du dispositif pluriannuel, pour la période 2022- 2026. Un montant d'une valeur de 31 000 € a été attribué par le Conseil Municipal, en date du 05 mai 2022.

Afin d'évaluer la situation des clubs au regard de leurs engagements et des objectifs assignés, des entretiens individuels annuels, entre les associations sportives bénéficiaires d'un contrat d'objectifs et la collectivité, sont prévus durant la 4ème semaine du mois de février 2023.

L'évaluation permettra de déterminer l'opportunité de la poursuite d'un accompagnement financier dont les montants précisés feront l'objet d'une proposition, soumise au vote du Conseil Municipal du 11 mai 2023.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 28 voix pour
Ne prennent pas part au vote : M. REMOND, M. HAUET, M. DEJAIFFE, M. PICHON

- Attribuer les subventions selon le tableau ci-joint en annexe, à prélever comme indiqué sur ledit état :

- Une enveloppe Promotionnelle de 32 000 € ;

- Une enveloppe de fonctionnement de 88 623 € définie conformément aux critères avec l'OMS à savoir, la prise en compte :

  - D'une attribution minimale de base ;
  - D'un nombre de licenciés (avec une distinction âge/compétition/loisirs);
  - De frais liés à la compétition ;
  - Des fluides ;
  - De locations d'espaces de pratique sportive pour les entraînements de Compétitions ;
  - De coût pédagogique des formations de l'encadrement ;
  - D'acquisition de petit matériel pédagogique ;

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL, HUMANITAIRE OU SOCIOCULTUREL, AU TITRE DE 2023

2023-02-02 - 13

Dans le cadre des subventions accordées chaque année aux associations, au titre du budget 2023, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer les subventions aux associations à caractère social, humanitaire ou socioculturel, qui œuvrent sur le territoire de Bar-le-Duc, selon le tableau ci-joint.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 29 voix pour
Ne prennent pas part au vote : Mme PLATINI, Mme DILLMANN, Mme CEREDA

- Octroyer aux associations travaillant sur le champ social, humanitaire ou socioculturel, sur le territoire de Bar-le-Duc, au titre de 2023, des subventions selon le tableau ci-joint,

- Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2023

(Retiré de l'ordre du jour)

POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE 16 RUE DOM CEILLIER

2023-02-02 - 14

M. PICHON
Pour nous, -et je pense que nous l'avons tous vu-, cette journée de commémoration a été une manifestation riche de sens, alors bravo aux initiateurs, bravo aux élèves du lycée Zola, aux professeurs et à toutes les personnes y ont participé directement ou indirectement.

Vous avez parlé, dans votre discours, des dégâts de l'ignorance et je pense que dans l'ignorance, il y a aussi de la méconnaissance. Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer organiser une journée pour ouvrir et visiter les lieux de culte, présenter les différents offices ? Parce qu'il y a aussi un patrimoine culturel, un patrimoine religieux. Il y a beaucoup de communautés religieuses différentes, donc si on pouvait aussi faire quelque chose pour ouvrir ces lieux... On s'est tous recueilli à la synagogue, quelles que soient nos obédiences, et c'était un moment important de connaissance de ce lieu, d'autant que certains entraient pour la première fois dans cette synagogue.

Mme le Maire
Sans nier le caractère tout à fait important de cette connaissance et de ce qui se passe chez l'autre dans tous les domaines, je trouve que la république laïque est quelque chose d'important et en tout cas, je ne me sens pas, moi, autorisée à proposer un certain nombre de choses qui a lieu plutôt sur le cultuel. Les associations cultuelles et les porteurs de culte sont aussi là pour faire un certain nombre de choses et je pense par exemple à la journée du Patrimoine où un certain nombre d'édifices s'ouvrent. En tout cas, en ce qui me concerne, ce n'est pas moi qui le proposerai -mais avec la plus grande prudence qui s'impose aujourd'hui-. Par contre, dès qu'on a une sollicitation, on peut relayer l'information.

M. RAULOT
Je pense qu'on oublie aussi un facteur qui est une banalisation par de nombreux journalistes qui se disent politologues et qui banalisent vraiment beaucoup les discours d'extrême droite. Je pense que les enseignants autour de la table en entendent très souvent « des vertes et des pas mûres » et doivent beaucoup combattre.

J'allais donc aussi vous proposer de ne pas le faire, non pas dans le cadre de la laïcité, mais plutôt d'inciter une ouverture avec une vraie visite et une vraie explication lors des journées du Patrimoine. Je pense que ça aurait un vrai sens, d'autant plus que la synagogue située sur le quai est classée Monument Historique, donc pour le coup, ça aurait un vrai sens.

M. CAPPELAERE
Je voulais juste ajouter que nous vivons dans un monde où la stupidité est écoutée, l'intelligence ignorée et l'éducation n'est plus à la mode. Alors je ne relèverai pas le fait qu'on doive délibérer pour la pose d'une plaque commémorative qui a d'ailleurs déjà été posée.

Mme le Maire
Concernant, la date, pardonnez-moi, mais nous ne l'avons pas choisie, parce qu'elle correspondait à un jour anniversaire. Je me suis donc engagée en votre nom, en n'imaginant pas que quelqu'un voterait contre -et je vous demande de pardonner cette outrecuidance que j'ai eue-, mais en tout cas, je penserais que nous aurions la totalité du Conseil Municipal.

M. PICHON
Sans trahir de secret, dans ce genre de situation un peu exceptionnelle, vous pouviez téléphoner aux têtes de liste, c'est-à-dire à Monsieur DEJAIFFE et à moi-même pour nous demander notre avis, et vous auriez certainement eu notre accord -même si je ne veux pas parler pour Monsieur DEJAIFFE-, mais c'est par principe.

La famille Akar est une famille juive originaire de Bar-le-Duc, dont onze membres ont été arrêtés, déportés et assassinés en 1943 et 1944. Les grands-parents, Lucien (mort en 1927) et Léontine (morte au cours de sa déportation, le 7 mars 1944), habitaient au 16 rue Dom Ceillier.

Le travail mené par les élèves de Terminale Commerce du lycée Émile Zola de Bar-le-Duc a pris la forme d'un roman graphique intitulé « Ils s'appelaient Akar », en juin 2021, qui a reçu le Prix Corrin, le 27 janvier 2022. Ce livre fait l'objet d'une réédition par l'association des Dossiers Documentaires Meusiens.

La Ville de Bar-le-Duc leur a rendu hommage en nommant en 2000 une rue du quartier du Petit Juré du nom d'Hélène Akar, âgée de 7 ans lors de sa mort à Auschwitz, le 18 avril 1944. La pose d'une plaque au 16 rue Dom Ceillier permet de rendre hommage à la famille Akar, dans son ensemble, déportée et assassinée parce que juive. Les grands-parents habitaient à Bar-le-Duc, les parents et petits-enfants, à Silmont, sans compter les cousins, Clafftre arrêtés près de la frontière espagnole et en Savoie. Le seul membre ascendant et descendant connu de la famille Akar a donné son accord par courrier. L'accord des propriétaires du 16 rue Dom Ceillier sera formalisé par une convention avec la Ville, soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

La présentation de la plaque est prévue le 27 janvier 2023, jour anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz, et la pose définitive après accord du Conseil Municipal.

La Ville de Bar-le-Duc est commanditaire de la plaque : une somme de 3 000 euros TTC a été budgétée pour la fourniture et la pose par un prestataire. La Ville reste propriétaire de la plaque.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

⓾ Approuver la pose d'une plaque en mémoire de la famille Akar, dont ses membres habitaient ou venaient régulièrement à Bar-le-Duc,

- Approuver la signature de la convention portant reconnaissance de servitude d'ancrage pour la pose de la plaque commémorative,

- Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

BUDGET FESTIVAL ET SAISON CULTURELLE RENAISSANCES 2023

(Retiré de l'ordre du jour)

TRANSFORMATION DE POSTE

2023-02-02 - 15

M. CAPPELAERE
Je profite de ce point de l'ordre du jour pour vous faire part de mon inquiétude et regret au regard du départ quand même de 8 fonctionnaires compétents et investis dont j'ai listé les postes selon les organigrammes successifs du site de Bar-le-Duc et de son Agglomération, c'est-à-dire -si mes informations sont bonnes- du Directeur Général des Services, du Directeur des services techniques, du Directeur des systèmes d'information, de la Directrice Etat-Civil/population, du responsable du service Bâtiment, de l'adjointe au chef du service Urbanisme, du chef du service en charge des établissements au CIAS et du chef de service Insertion au CIAS. On sait aussi que Patricia CHAMPION va nous quitter. On entend aussi que votre Directeur de Cabinet, Madame JOLY, semble vouloir nous quitter. J'ai donc une question : que traduisent tous ces départs en réalité ? Y a-t-il un malaise à Bar-le-Duc ? Où sont-ce des départs prévus depuis longtemps pour de meilleurs horizons ?

Mme le Maire
Pour répondre à la place de Madame HORNBERGER, en ce qui concerne les postes administratifs, chacun est libre, dans son exercice professionnel, à la fois de faire son expérience et d'avoir envie de quitter le service dans lequel il travaille. En tout cas, nos postes sont remplacés. Vous me ferez l'honneur de penser que Monsieur CLEMENT, à mes côtés, a remplacé Monsieur ACHARD qui a eu envie de faire autre chose et c'est tout à son honneur. Je voudrais vous dire que c'est dans l'histoire d'une collectivité et il y a peut-être un alignement de planètes qui fait que c'est en ce moment. En tout cas, il n'y a pas si longtemps, on parlait de la marque employeur et il faut savoir que notre collectivité ne peut pas lutter au niveau des rémunérations sur certains postes -c'est certain.

Ce matin, avec le Directeur Général Adjoint, nous avons fait la visite de la DACV et nous ne pouvons pas lutter lorsque par exemple une entreprise peut proposer jusqu'à 400 ou 500 € de plus sur un salaire -c'est impossible. On remplace donc les personnes et on cherche des personnes compétentes qui s'investiront dans notre collectivité. Mais c'est la vie professionnelle qui est comme ça et tant qu'on arrive à trouver un remplaçant, il n'y a pas de souci. Et quand on ne parvient pas à trouver quelqu'un, on se creuse la tête et on essaie de trouver une solution.

Quant à l'idée de mettre en place une marque employeur sur la collectivité, pardonnez-moi de faire appel à un souvenir professionnel, mais lorsque j'étais en poste à l'Education Nationale, un Inspecteur d'Académie nous a effectivement dit que la Meuse voit passer un certain nombre de personnes qui ne restent pas, alors peut-être que notre force était donc de faire une collectivité apprenante, qui aiderait les personnes à monter en compétence. Si elles s'en vont, elles s'en vont et c'est comme ça, mais peut-être qu'il y a quelque chose à creuser sur ce sujet.

Mais en tout cas, je ne voudrais pas qu'on dise qu'il y a -comme je l'ai entendu- un malaise ou un marasme. Les choses ne sont pas faciles. Les personnes que nous avons rencontrées ce matin nous ont fait part d'un certain nombre de difficultés inhérentes à toutes les collectivités, mais on tient le cap et je ne suis pas inquiète. Je me dis qu'il y a peut-être effectivement en ce moment un renouvellement, mais c'est peut-être nécessaire aussi au renouvellement d'un certain nombre de choses.

M. CAPPELAERE
Une question d'ordre technique : vous n'avez pas le pouvoir de pouvoir proposer une hausse de salaire ?

Mme le Maire
Non, c'est encadré.

M. PANCHER
Et c'est d'ailleurs scandaleux.

M. CAPPELAERE
Parce qu'on voit parfois les meilleurs partir et la ville, pour sa transformation, en a besoin.

Mme le Maire
Oui, mais comme je viens de vous le dire, on propose 400 ou 500 € de plus aux derniers agents qui s'en vont.

M. PANCHER
C'est quelque chose qui m'a toujours choqué. La Fonction Publique Territoriale voit son régime complètement calqué sur la Fonction Publique d'Etat et c'est un truc de fou. C'est une absence complète d'autonomie des collectivités et je n'ai d'ailleurs jamais compris que les grandes fédérations d'élus locaux ne s'insurgent pas complètement sur ce sujet. Je pense que c'est à nos conseils municipaux, intercommunaux, donc à nous de décider. Alors il faut reconnaître qu'il y a eu aussi très longtemps une forme de conservatisme des organisations syndicales qui elles-mêmes sont affiliées à des organisations syndicales nationales. Mais je pense que c'est vraiment quelque chose à dénoncer.

On a parfois des problématiques de recrutement et je me souviens que lors de mon 2ème mandat de Maire, on recherchait une personne en charge de la communication et on avait ici 4 ou 5 candidatures. Au même moment, une de mes assistantes parlementaires à Paris recherchait le même métier dans une collectivité de même taille, c'est-à-dire très exactement à la Ville de Sceaux dirigée par Philippe LAURENT. Je lui passe un coup de fil pour la lui recommander, sauf qu'il avait reçu 300 candidatures pour ce type de postes, alors que nous, on n'en avait que 5. On n'attire pas, parce qu'on ne peut pas rémunérer le personnel, ce qui est quand même très compliqué.

M. DEJAIFFE
C'est un débat qu'on ne va pas résoudre ici, et sans doute qu'il y a d'autres instances pour ça, mais en même temps, c'est un peu plus compliqué, parce que ça voudrait dire après que les communes seraient en concurrence les unes contre les autres pour savoir qui attire qui. Si demain une secrétaire ici qu'à Longeville-en-Barrois, on lui donne 50 € de plus, puis à Rumont 70 €, etc... ça deviendrait ingérable.

Mme le Maire
C'est un peu le cas quand même.

M. DEJAIFFE
Oui, mais si on peut temporiser et mesurer ça, faisons-le. Après, sur certains postes, on a malheureusement -enfin, moi, j'appelle ça malheureusement, mais ce n'est pas peut-être pas le cas de tout le monde- beaucoup de gens qui sont aujourd'hui sous contrat et qui ne sont donc plus fonctionnaires, à qui on peut alors attribuer des primes -c'est d'ailleurs peut-être une dérive- et on oublie la fonction de fonctionnaire qui consiste à travailler pour l'intérêt général et pas uniquement pour le salaire. Je suis désolé, peut-être que je parle aussi comme quelqu'un d'une autre époque, mais pour moi, ça a encore du sens. Travailler dans une collectivité, ça a encore du sens, même si en effet, il y a des personnes de qualité qui ne viennent pas dans une collectivité peut-être parce qu'ils ont d'autres besoins personnels, familiaux, etc... Continuons donc à travailler avec des gens qui sont attirés par l'intérêt général et par le fait de travailler pour une collectivité.

Mme le Maire
Et ils sont une majorité. Les personnes que nous avons rencontrées ce matin, au sein des services de la DACV, sont franchement des gens qui veulent s'engager sur notre territoire et au service du public.

M. DAMANT
Il y a aussi des gens qui quittent des postes de fonctionnaire pour entrer dans d'autres administrations publiques avec des primes négociées, en espérant redevenir fonctionnaire au bout d'un certain nombre de contrats en gardant le même poste. On a aussi ça qui fait que c'est compliqué pour tout le monde.

M. HORNBERGER
Je voulais vraiment vous rejoindre, puisque l'engagement pour le service public, c'est aussi une valeur essentielle. Certes, il y a la rémunération, mais l'engagement est aussi très important. Et il est vrai que ce matin, nous avons vu des personnes très engagées et heureusement, nous en avons beaucoup dans notre collectivité.

M. CAPPELAERE
Mais l'un n'empêche pas l'autre.

Mme le Maire
Tout à fait, mais ceci dit, il est difficile de résister à une offre d'emploi où vous savez qu'à la fin du mois, vous aurez 400 ou 500 € de plus. Honnêtement, je ne sais pas si je tiendrais le coup. Le service public, c'est bien, mais il faut quand même aussi penser à sa carrière et à l'évolution de ce qu'on a envie de faire.

M. DEJAIFFE
Juste une remarque, si vous permettez et si Monsieur CAPPELAERE me permet, je pense qu'il est assez maladroit de parler de Madame CHAMPION à ce moment-là de la réunion.

Service Affaires scolaires :

Dans le cadre d'une demande d'un agent qui souhaite diminuer son temps de travail pour des raisons de santé, le service Affaires scolaires a donné un avis favorable.

Il est donc nécessaire de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 65 % de temps en un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 50 % de temps.

L'impact sur la masse salariale annuelle est nul dans la mesure où le temps de travail ainsi diminué sera redistribué à d'autres agents.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- Approuver la transformation du poste décrite ci-dessus,
- Inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du poste ainsi transformé,
- Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM DE BAR-LE-DUC

2023-02-02 - 16

HISTORIQUE
En 1998, la collectivité s'est engagée dans le projet de création d'un crématorium dont elle a choisi de confier la gestion par délégation de service public (contrat de concession).

Par contrat en date du 28 septembre 1998, la Ville de Bar-le-Duc a concédé à OGF (anciennement CSE) la construction et l'exploitation du crématorium de Bar le Duc pour une durée de 25 ans à compter du 22 août 2000, date de sa mise en service.

Par délibération du 8 février 2018, la Ville a validé la conclusion d'un avenant avec OGF afin de prolonger le contrat de délégation de 3 ans pour amortir les travaux de filtration rendus obligatoires par la réglementation. Le contrat arrivera donc à échéance au 21 août 2028.

Le crématorium de Bar-le-Duc est le seul équipement de ce type existant en Meuse.

1-Activité du crématorium :
L'activité du crématorium connaît une hausse constante, et particulièrement en 2020 en raison de la pandémie mais d'autres facteurs expliquent cette hausse :

Le recours croissant à la crémation par les familles endeuillées
Aujourd'hui en France la crémation représente 40% des décès depuis 20 ans, elle croît de 1% par an.
La baisse enregistrée en 2021 correspond tout simplement un retour au niveau de l' avant COVID.

ÉVOLUTION ACTIVITÉ CREMATORIUM

ANNEES	Nombre de Crémations	Pourcentage d'Evolution
2000	78	
2001	300	284,60%
2002	363	21,00%
2003	372	2,50%
2004	410	10,20%
2005	431	5,10%
2006	493	14,40%
2007	454	-7,90%
2008	636	40,10%
2009	586	-7,90%
2010	639	9,00%
2011	653	2,20%
2012	652	-0,20%
2013	715	9,70%
2014	685	-4,20%
2015	742	8,30%
2016	801	8,00%
2017	787	-1,70%
2018	884	12,30%
2019	913	3,30%
2020	1040	13,9%
2021	851	-18,2%

2-Les tarifs 2022 du crématorium de Bar-le-Duc ont été gelés

Les tarifs 2022 du crématorium de Bar-le-Duc ont en effet été gelés eu égard à l'inflation et en raison d'une formule d'indexation qui était défavorable aux usagers et donc à la collectivité. En 2022, les tarifs du crématorium auraient dû augmenter de 12%, la collectivité a négocié avec le délégataire afin que ces tarifs soient gelés. Ainsi pour 2022, aucune augmentation n'a été appliquée, maintenant ainsi les tarifs au taux de 2021.

Exemple : le tarif d'une crémation adulte en 2021 était de **597,68 Euros TTC**. En 2022, si la formule avait été appliquée, le tarif d'une crémation adulte serait passée à **673,94 Euros TTC**.

La collectivité s'est inscrite dans une démarche de négociation dès 2022, intégrant le fait que les indices de revalorisation allaient durablement augmenter.

3-Une nouvelle négociation pour 2023

La conjoncture étant certainement défavorable à long terme, de nouvelles négociations ont été menées avec OGF. Pour rappel, le gaz représente en moyenne 20 % du prix d'une crémation et son prix a doublé. Il est annoncé pour 2023 une hausse de 35 % du prix des crémations par la fédération des crématoriums et les professionnels du secteur.

Il semble difficile de faire peser le prix de cette hausse aux familles endeuillées. Toutefois, peu de marges de manœuvre s'offre à nous. En effet, la collectivité ne perçoit aucune redevance pour les crémations et les tarifs sont contractuels. Les taxes de crémation de 27,80 Euros qui relevaient des usagers et qui étaient une recette de la collectivité ont été supprimées depuis 2021.
Par ailleurs, pendant plusieurs années, 2015 à 2017, 2020, 2021 la formule de révision a entraîné une baisse du tarif.

Pour 2023, avec la formule de révision contractuelle, c'est une augmentation de 44,57 % qui était applicable et aurait porté la crémation à un tarif de 863,83 Euros TTC.
OGF a accepté de bloquer la révision des prix à 17 % et de modifier notre formule de révision afin de remplacer des indices devenus obsolètes. Avec la nouvelle formule l'augmentation serait de 28,52 %.

Avec le tarif bloqué à 17 % :
Le tarif d'une crémation adulte sera pour 2023 de **699,29 Euros**

Evolution des tarifs du crematorium de Bar le Duc											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tarifs cremation adulte TTC en euros	610,31	631,33	628,74	608,81	605,58	616,18	622,15	616,8	597,68	597,68	699,29
Taux d'augmentation		3,44%	-0,41%	-3,17%	-0,53%	1,75%	0,97%	-0,86%	-3,10%	0,00%	17,00%

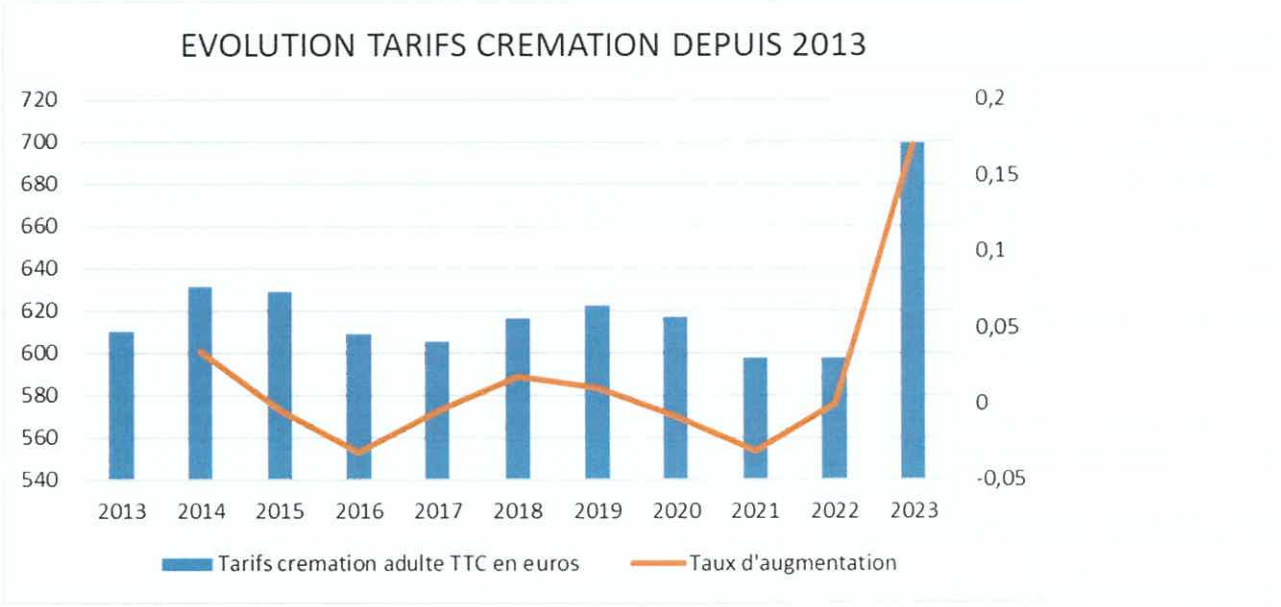

Il est fort probable que tous les crématoriums vont voir leurs tarifs en hausse. A ce jour, les tarifs 2023 des crématoriums à proximité ne sont pas encore parus.

4-Engagements d'OGF

Il a été convenu avec OGF de remplacer la formule de révision existante. Chaque année à l'occasion de la révision des prix, il est prévu de se rencontrer afin d'étudier et de négocier la révision des prix avec pour objectif de limiter la hausse au maximum. Il est aussi convenu « une clause de revoyure » en cas de bouclier tarifaire institué pour les crématoriums. Autant de garanties apportées qui ont pour vocation de limiter au maximum l'impact pour les usagers.

Le projet d'avenant soumis au conseil reprend ces éléments.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- approuver le projet d'avenant au contrat de DSP du crématorium de Bar le Duc, limitant la révision des prix et modifiant la formule de révision.

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

PROJET D'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LA VILLE DE BAR LE DUC

2023-02-02 - 17

M. DEJAIFFE
C'est une question compliquée et qui n'a rien à voir avec le fait d'être de droite ou de gauche. Je crois que la droite avait initié à un moment, l'installation de caméras de surveillance, la gauche n'a ensuite jamais arrêté de le faire. Il me semble même que les premières caméras à Bar-le-Duc -mais je peux me tromper- ont été mises à une époque où c'était la gauche qui était ici -je le reprécise…

M. HAUET
C'était en 1992.

M. DEJAIFFE
Peut-être même encore avant. J'ai recherché et relu un certain nombre de rapports d'évaluation sur tout cela et aucun rapport ne montre, encore aujourd'hui, l'efficacité réelle au regard du coût. C'est encore très ambigu, très paradoxal et en même temps, on sait que c'est une demande forte de la population, une demande sociale de caméras dans les quartiers, parce que les personnes -chacun d'entre nous peut-être- se sentent rassurées quand il y a une caméra à côté ou pas loin de sa voiture ou de son domicile.

Pour autant, je crois qu'il faut qu'on soit prudent avec les dérives que l'on voit surgir concernant la vidéosurveillance, la vidéoprotection, l'intelligence artificielle, etc... Si vous connaissez des travaux de recherche sérieux, mais pas faits par les gens qui les vendent, parce qu'il y en a quand même beaucoup dans ce secteur-là qui sont ceux qui disent que c'est bien et en même temps, ce sont ceux qui les vendent. On connait bien les noms de ces gens très proches des différents pouvoirs et qui ont réussi à faire entendre leur voix avec un certain nombre de conflit d'intérêt d'ailleurs.

Quand je lis par exemple tous les travaux de Laurent MUCCHIELLI qui a travaillé sur ce sujet depuis longtemps, de manière sérieuse, avec des méthodologies sérieuses, il ne montre pas d'efficacité, mais il montre que c'est un besoin social, j'ai presque envie de dire une pulsion qui est assouvie de mettre des caméras, mais ce n'est pas forcément efficace.

Or, ça représente des montants très importants. Sur le centre-ville, ça peut effectivement être d'intérêt, parce que parfois il y a beaucoup de monde, donc comme c'est indiqué dans le rapport, s'il y a des mouvements de foules, s'il y a des choses qui peuvent se passer à un moment, on sera content d'avoir des caméras pour pouvoir prendre des décisions pour protéger la population. Mais sur d'autres endroits ou quartiers, c'est sans doute plus contestable.

Personnellement, je m'abstiendrai, parce que j'entends à la fois le discours social et sociétal qui est important et auquel il faut répondre, mais en même temps, une efficacité qui n'est pas -à mon sens- encore tout à fait démontrée.

M. HAUET
Il ne faut pas confondre vidéosurveillance et vidéoprotection. Quand on parle de vidéoprotection, le gros intérêt -et c'est ce qui est d'ailleurs dit dans le rapport-, c'est que ça permet de suivre éventuellement un délinquant. A partir du moment où il est entré en ville, ça permet de savoir où il en ressort et ça permet aussi de l'identifier quand il a fait un mauvais coup dans la ville. Le gros intérêt des caméras, c'est que ça permet d'identifier un certain nombre de manœuvres qui ne pourraient pas être identifiées autrement que par une caméra. Le fait d'augmenter le nombre de caméras permet donc simplement de mieux balayer la totalité du territoire. Mis ça ne veut pas dire qu'on va faire une aggravation du système.

Le deuxième aspect, c'est effectivement la possibilité de se raccorder au commissariat et d'avoir des échanges plus faciles entre l'Etat, la Police Nationale et la Police Municipale qui, elle, aujourd'hui, est devant les écrans quand il y a un besoin. Ça signifie que quand il y a une infraction, la Police Municipale va, sur demande du Procureur ou d'un juge, visionner la bande vidéo. Il s'agit donc pas d'une surveillance permanente, on n'est pas dans l'intelligence artificielle et dans le profilage permanent -on en reparlera peut-être dans une quinzaine ou une vingtaine d'années-. Et pour le moment à Bar-le-Duc, c'est une vraie attente des Barisiens. A partir de là, si on peut le faire, il n'y a vraiment aucune raison qu'on ne le fasse pas.

M. DEJAIFFE
Juste pour rebondir, si vous me permettez, ça représente quand même des montants importants évidemment d'argent public. Or, pour avoir assisté à des échanges et débats dans des conseils municipaux de village où on travaille aussi ces questions -pas moi, mais j'écoute-, on voit aussi très souvent l'écart entre ce que ça peut coûter et ce qui a par exemple été volé. Lorsqu'il y a un cambriolage, on se rend compte que 10 litres d'essence ont été dérobés alors qu'on a investi 30 ou 40.000 e pour acheter une caméra. Il y a donc aussi cette dimension qui à un moment, est à prendre en compte et fait aussi partie à un moment des difficultés d'évaluation de l'efficacité des dispositifs. Mais vous avez raison évidemment dans ce que vous dites, si c'est une demande sociale, mais je crois qu'il faut aussi qu'on soit très vigilant.

On se rend compte aussi que dans une ville comme Bar-le-Duc -comme dans plein d'autres villes d'ailleurs-, on peut très facilement sortir du champ des caméras. Il faudrait en mettre absolument partout et tous les 20 mètres, pour réussir à voir les gens, sinon on se rend vite compte que les gens connaissent et vont toujours passer là où il n'y en a pas. C'est aussi une vraie difficulté de pouvoir justement faire un maillage qui soit suffisamment pertinent et ce n'est pas uniquement moi qui le dis, c'est aussi ce qu'on peut lire sur ce sujet.

M. FRANZ
Je pense qu'il faut aussi dissocier le fait que ça peut permettre de résoudre les affaires, de l'effet de dissuasion. Vous parlez des cambriolages et des valeurs des cambriolages, mais il y a quelque chose qui a encore plus de valeur que les biens qui peuvent être cambriolées, ce sont les valeurs humaines. Il y a des gens qui passent peut-être, sans doute, à côté d'agressions, voire pire, grâce à cette vidéoprotection et ça, c'est formidable.

Moi, personnellement, j'habite dans une rue où il y a une caméra et je ne me suis jamais senti épié, je n'ai jamais eu l'impression que ma liberté individuelle était mise en cause, je le vis très bien. Il faut vraiment quand même modérer aussi le côté « *tous fliqués* », etc... Je pense que nous sommes beaucoup plus « fliqués » en faisant un tour sur les réseaux sociaux qu'avec les caméras de vidéoprotection qu'on met en place dans une commune et qui vont être reliées avec une Police Nationale qui est quand même quelque chose d'étatique, de surveillé et de réglementé. Il ne faut donc pas non plus raconter n'importe quoi à la population. C'est vraiment un outil de dissuasion permettant de régler de nombreuses affaires et c'est quelque chose de bien d'en avoir plus. La sécurité des Barisiens est quelque chose d'important et il ne faut pas lésiner avec le problème-là.

Mme le Maire
Comme nous le savons tous, la vidéoprotection a quand même servi -et sert toujours- à l'arrestation et à la résolution de faits graves. On n'en a pas forcément connaissance et c'est tant mieux, mais quand même ! Même si nous sommes dans une petite ville, il y a quand même un certain nombre de faits graves qui se passent et qui sont résolus, parce qu'on retrouve les auteurs grâce à la vidéoprotection.

Et puis, on est sur quelque chose qui tient du sentiment, de la perception et ça, ça ne se quantifie pas. Effectivement la vidéoprotection coûte cher, mais je pense que le sentiment de sécurité n'a pas de prix non plus -en tout cas pour moi-. Si les habitants peuvent aller en pied en toute quiétude, parce qu'ils savent que s'il y avait quelque chose ou si ça peut dissuader, pour moi c'est important et encore une fois ce sentiment de sécurité n'a pas de prix.

M. DAMANT
A titre de complément, pour dialoguer avec Monsieur HAUET, vous dites qu'on verra dans 15 ans, mais pour les jeux olympiques de 2024, à Paris, la reconnaissance faciale sera mise en place. Alors évidemment l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions, c'est évidemment pour éviter les attentats, mais néanmoins ça y est, on est dedans.

M. HAUET
A mon avis, la reconnaissance coûte un tel prix que c'est hors de notre portée. Après, est-ce que l'évolution des techniques permettra de faire autrement ? Est-ce qu'il faudra un flicage permanent de la population ? Il y a une chose qui est certaine, c'est que la vidéoprotection permet d'élucider un certain nombre d'affaires qui, sans elle, n'auraient pas été élucidées et c'est une bonne chose. C'est par exemple le cas des délits de fuites. Sébastien parlait de tout ce qui est corporel et il y a quand même des agressions qui ont lieu à Bar-le-Duc et qui ne pourraient pas être élucidées s'il n'y avait pas la vidéoprotection. Ça a donc quand même un gros intérêt. Quand on regarde, il y a aujourd'hui des endroits qui sont peu protégés par la vidéoprotection et qui, demain, le seront et je pense que les habitants sont demandeurs de cette situation.

M. GONZATO
On parle de la protection des gens, mais concernant la dégradation du domaine public, je peux vous dire qu'avec la vidéoprotection, nous avons réglé pas mal de problèmes, notamment la casse ou les délits de fuite, c'est hallucinant. En relevant les plaques d'immatriculation, on peut ainsi facilement se retourner contre les délinquants de la route et ça coûte très cher.

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, mais aussi répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention, ainsi que lutter contre le sentiment d'insécurité, la ville de Bar-le-Duc a décidé de conduire un projet d'extension de la vidéoprotection sur son territoire.

1-LE RÔLE DU MAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Maire, dans le cadre des pouvoirs de police qui lui sont conférés, est chargé du maintien de l'ordre public dans ses trois principales composantes que sont la sécurité publique, la tranquillité publique et la salubrité.

La mise en place de dispositifs de vidéoprotection est un des moyens d'assurer les missions de sécurité, de lutter contre les troubles à l'ordre public.
Force est de constater que la Ville de Bar le Duc est touchée par divers types d'incivilités (tags, dégradations, vandalismes, agressions verbales et physiques, dépôts sauvages...) qui restent souvent impunis, faute d'identification des auteurs. Ce phénomène peut contribuer au sentiment d'insécurité des Barisiens.

Après avoir enregistré une baisse des faits de délinquance lors de la période « COVID », le diagnostic local de sécurité 2022 fait apparaître une légère augmentation des cambriolages et des agressions physiques. Ces chiffres restent toutefois en dessous de la moyenne du panel des circonscriptions de même dimension.

La présence et la visibilité de la police municipale sur le terrain permet aussi de répondre aux objectifs de sécurité. Toutefois, il convient de rappeler que le territoire communal ne pourra être couvert entièrement, 24 heures sur 24 par la présence policière.

La solution réside en fait en une combinaison de moyens affectés à la lutte contre la délinquance. La signature de la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale est un des maillons de cette chaîne, comme le travail effectué au sein du CISPD. La vidéoprotection ne fait que compléter les actions existantes, s'inscrivant clairement dans une politique plus globale de prévention de la délinquance et de schéma local de tranquillité publique, répondant aussi aux orientation et incitations de l'État sur ce sujet.

2-DESCRIPTIF DU DISPOSITIF EXISTANT

La Ville de Bar-le Duc est déjà équipée de vidéoprotection sur les sites qui ont été identifiés comme sensibles.

Différents projets ont été menés depuis 2014, pour aboutir à un équiper la Ville de 25 caméras dont voici le détail :

Liste emplacements des caméras	Année d'installation
QUARTIER COTE SAINTE CATHERINE	2014/2016
CENTRE VILLE	2016/2018
MINIMES	2016/2017
QUARTIER NOTRE DAME/TERRASSES DE GRIESHEIM	2014/2018
GARE/THEURIET	2014/2017
VILLE HAUTE	2017
SECTEUR POINCARE	2018
QUARTIER DU PETIT JURE	2018

3-OBJECTIF GLOBAL DU PROJET

⇨ Cette démarche vient s'inscrire dans un cadre partenarial préexistant et matérialisé par la signature d'une convention de coordination police municipale/police nationale et par la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Six priorités ont été identifiées par le plan départemental de prévention de la délinquance :

prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes

- lutter contre les trafics de stupéfiants et ses conséquences
- lutter contre les violences aux personnes, en particulier les violences faites aux femmes,
- associer la population à la production de la tranquillité publique afin d'améliorer les rapports populations-forces de sécurité intérieure
- lutter contre la délinquance routière

La Ville, et ses partenaires, dans le cadre de la politique de la gestion de l'espace public, la gestion des flux routiers et de la prévention de la délinquance, entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes.

⇨ Plusieurs objectifs sont poursuivis par un système de vidéoprotection :

Dissuasion et contribution à la prévention de la délinquance
Aide à l'intervention
Outil d'investigation
Moyen de gérer les évènements publics
Outil de gestion des incidents
Outil de sécurité routière

⇨ Le maillage territorial actuel de vidéoprotection de la Ville de Bar-le Duc est satisfaisant. En partenariat avec la police nationale et les services de la ville, nous avons su identifier et équiper les sites sensibles, les résultats sont positifs :

CHIFFRES UTILISATION VIDEOPROTECTION

	2022	2021	2020	2019
Réquisitions	79	74	75	58
Réquisitions qui ont permis de donner des éléments, des informations ou d'élucider des affaires	61	54	52	40

⇨ L'installation d'un système de vidéosurveillance apparaît comme un outil au service, de la compréhension des phénomènes, d'analyse de la sécurité sur un territoires, et de celle des interventions et de la réactivité des services et partenaires locaux de la sécurité.

4-OBJECTIFS PARTICULIERS DE L'EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION SUR BAR LE DUC

⇨ Sur la Ville de Bar-le-Duc, au regard du diagnostic local de sécurité, il est possible d'établir une cartographie des foyers d'incivilités et des actes de violence. Même si ces actes font l'objet d'une surveillance humaine prioritaire, l'installation de caméras supplémentaires sur d'autres lieux stratégiques contribuerait certainement à la baisse de la délinquance, mais aussi à la tranquillisation de la population, et serait une aide à la résolution d'infractions. Sans compter que le projet de déport des images à la police nationale offrirait la possibilité de sécuriser des zones en dehors des horaires de surveillance des agents de la police municipale.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la Ville de Bar-le Duc est au carrefour d'enjeux stratégiques en lien avec le projet CIGEO, ce qui implique un renforcement des mesures de sécurité publique, la Ville étant souvent le théâtre de manifestations violentes contre ce projet. La vidéoprotection est aussi un outil au service de cette sécurité particulière.

⇨ Comme mentionné précédemment (§2) la Ville est engagée à travers différents dispositifs : convention de coordination, contrat local de sécurité, territoire de sûreté urbain et rural (TSUR), participation citoyenne. Il s'agit d'engagements réciproques entre l'État et les collectivités territoriales en matière de police, de sécurité et de tranquillité publique.
Ils répondent à quatre objectifs partagés : renforcer la citoyenneté et la prévention, garantir la tranquillité et la sécurité du quotidien pour préserver le cadre de vie, contribuer à la justice de proximité.
La vidéoprotection fait pleinement partie des outils au service de ces nouveaux dispositifs.

⇨ Malgré un maillage territorial pertinent de la vidéoprotection sur la Ville, il reste encore des endroits non couverts et pour lesquels, cet équipement serait indispensable afin de répondre aux besoins décrits ci-dessous.

Les nouveaux objectifs du projet :

Couvrir prioritairement les quartiers qui ne disposent d'aucun système de vidéoprotection : quartier MARBOT-HINOT, quartier LIBERATION ;
Couvrir des sites qui ont des nouveaux équipements tel que le quartier Saint Jean ;
Conforter les dispositifs existants par la possibilité de suivi du délinquant, afin d'éviter les ruptures dans son parcours ;
Equiper les lieux où des évènements/manifestations ont lieu telle que la place Reggio. Nous sommes une commune dite sensible en raison des conflits autour du projet CIGEO ;
Déporter le système auprès de la police nationale afin de renforcer la sécurité de la Ville en dehors des plages horaires des policiers municipaux ; Afin de répondre à ces besoins et axes prioritaires, les sites suivants ont été proposés :

Côte Sainte Catherine, Quartier de la Libération, Quartier de MARBOT, Quartier Saint-Jean, Place Reggio, Centre-Ville, Voie de contournement dans l'objectif de couvrir de nouveaux quartiers ou de renforcer les caméras existantes, de suivre en continu le parcours du mis en cause, de sécuriser de nouveaux sites.

Par ailleurs, il est prévu un déport des images vers la Police nationale afin de renforcer la sécurité de la ville sur les plages non couvertes par la Police municipale.

Ce développement de la vidéoprotection nécessitera des adaptations et des évolutions au gré des différents diagnostics sécurité qui pourront être effectués mais aussi de l'évolution du paysage urbain de la Ville de Bar le Duc.

La Ville va engager une procédure d'appel d'offres (marché à bons de commande) dès ce début d'année pour cette opération.

Cette opération se déroulera sur 2 ans (2023/2024) pour un montant global de 150 000 Euros HT, non compris le déport PN/PM d'un montant maximum de 71 114 € financés entièrement par l'État.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Extension vidéoprotection	**150 000,00 €**	**Extension vidéoprotection**	**150 000,00 €**	**100%**
Installation de 17 caméras	112 982,00 €	Etat DETR	90 000,00 €	60%
Mise à niveau du centre de supervision urbaine	37 018,00 €	Région	15 000,00 €	10%
		Autofinancement Ville	45 000,00 €	30%
Déport Police Municipale - Police Nationale	**71 114,00 €**	**Déport Police Municipale - Police Nationale**	**71 114,00 €**	**100%**
Raccordement fibre	71 114,00 €	Prise en charge Etat	71 114,00 €	100%
Total HT	221 114,00 €	Total	221 114,00 €	100%

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 29 voix pour
3 abstentions : M. DEJAIFFE, M. DAMANT, M. BERGER

- Approuver le projet d'extension de la vidéoprotection sur Bar-le-Duc et pour ce faire, recourir à un appel d'offres,

- Approuver la demande de financement auprès de l'État et de la région

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

MODALITES DE RECRUTEMENT DES EMPLOIS DE CABINET

2023-02-02 - 18

M. CAPPELAERE
On est dans une enceinte politique, mais grâce au côté paternaliste de Monsieur DEJAIFFE, je voudrais simplement présenter mes excuses à Patricia CHAMPION.

La Ville de Bar le Duc et la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse disposent chacune d'un emploi de cabinet qu'elles mutualisent dans une logique d'optimisation des ressources et de bon fonctionnement du service.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 333-1 à L. 333-11,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Il est proposé de poursuivre la mutualisation des emplois de cabinet ouverts à temps complet aux tableaux des effectifs de la Ville de Bar le Duc et de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse, chaque emploi faisant l'objet d'une mise à disposition et d'un remboursement à hauteur de 50 %.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, la rémunération sera fixée par l'autorité territoriale et le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité,

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus.

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 32 voix pour

- Approuver les modalités de recrutement et de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse de l'emploi de cabinet,

- Inscrire au budget les crédits nécessaires, le montant de ces crédits sera déterminé de façon à ce que la rémunération servie au collaborateur de cabinet n'excède pas le plafond réglementaire fixé par l'article 7 du décret n° 87-1004 susvisé,

- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

AFFAIRES DIVERSES

Mme le Maire
Madame HIBOUR souhaiterait faire une information.

Mme HIBOUR
Une information concernant le projet « ma rue, mon école » aux abords de l'école Bugnon. Depuis un moment, nous travaillons avec le conseil d'école sur un projet dont l'expérimentation va débuter du 27 février au 14 avril. La rue deviendra donc piétonne de 8h15 à 8h45 et de 16h15 à 16h45, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il y a une communication à ce sujet, mais je profite du Conseil Municipal pour informer les uns et les autres.

Mme le Maire
Tout ceci pour la sécurité des enfants, bien sûr, et pour qu'ils puissent tester le fait de venir à pied à l'école. Je vais maintenant laisser la parole à Madame CHAMPION.

Mme CHAMPION
Effectivement, comme vous le savez, pour des raisons d'ordre personnel -et je tiens vraiment à préciser qu'il n'est pas question ni de dissentions, ni d'incohérence-, c'est vraiment une décision qui m'est très personnelle et également professionnelle qui va m'amener à quitter la Ville de Bar-le-Duc. En toute honnêteté intellectuelle vis-à-vis de Madame le Maire, vis-à-vis de mes collègues et du conseil municipal et surtout vis-à-vis de la population, je ne pouvais pas continuer à assumer ma fonction non seulement de Première Adjoint, mais aussi de Conseillère Municipale et de Conseillère Communautaire, d'où la démission que j'ai présentée avec un effet au 28 février, donc à la fin de ce mois-ci.

Je voudrais quand même m'exprimer après 9 ans d'engagement politique. Tout à l'heure, vous parliez d'engagement et je crois que je ne sais pas faire les choses à moitié, donc j'ai préféré arrêter. Ce n'est pas toujours simple, ce n'est pas une décision facile, puisqu'il s'est créé des liens non pas seulement sur cette ville, dans l'équipe politique, mais aussi au-delà de l'équipe politique.

Je tenais également à remercier celui qui m'a tendu la main il y a 9 ans, en l'occurrence Bertrand PANCHER qui m'a fait confiance en me proposant le poste d'Adjointe aux animations et à la vie association, puis Martine JOLY qui, par la suite, a continué à me faire confiance, mais aussi mes collègues élus avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler. L'un d'entre eux me disait il y a peu de temps : « *on n'a pas toujours été d'accord, mais on a toujours su trouver la voie du dialogue et du respect mutuel* », donc merci de cette remarque.

C'est une page qui se tourne pour moi, une page non pas des moindres. Enfant de Bar-le-Duc, née à Bar-le-Duc avec des parents nés à Bar-le-Duc, c'est un choix qui m'engage. Les circonstances ont fait qu'elles ont déclenché cette décision et que je vais aujourd'hui me recentrer sur mon équilibre personnel, ma santé, ma famille, mes amis et je crois que j'ai besoin de passer à autre chose. Je ne regrette rien. Ce que je voulais dire, s'il y a des gens qui nous écoutent, c'est que vis-à-vis de la population, ça a été un réel plaisir de m'engager dans l'intérêt général. Mes parents l'ont toujours fait et je voulais leur rendre honneur aussi ce soir, parce qu'ils

m'ont éduquée avec ces valeurs de l'intérêt collectif, de l'intérêt général, mais je n'irai pas plus loin, parce que l'émotion va monter. Je leur rends honneur et je les remercie pour les valeurs qu'ils m'ont inculquées et que j'espère avoir transmises au sein de ce conseil municipal depuis 9 ans -ce n'est pas rien, c'est une page d'histoire.

Je n'ai pas d'autre vocation politique à continuer. Non seulement je ne regrette rien, mais j'ai aussi appris beaucoup de choses grâce à des anciens que parfois on fustige un peu mais qui m'ont beaucoup appris. J'ai aussi ma personnalité et ma façon de travailler, mais je les remercie pour ce qu'ils m'ont apporté autour de cette table.

Je souhaite une belle route à tous ceux qui s'engagent, parce qu'il faut être courageux pour s'engager. Quels que soient les bords politiques, quelles que soient vos valeurs, quelles que soient les dissentions, il faut être courageux, il faut oser. Parfois, il m'est arrivé de dire « *prenez donc ma place* », donc ma place est libre, parce qu'il est facile de critiquer, mais c'est plus difficile de faire. On peut ne pas être d'accord avec ce que l'on fait, avec nos choix, mais au moins nous avons le mérite de nous engager, donc bravo à tous ceux qui sont autour de cette table, au sein de ce conseil municipal.

Et j'ose espérer que vous conserverez le respect entre vous et que vous resterez centrés autour de l'intérêt général, de l'intérêt collectif, parce que la population ne veut plus entendre les discours d'opposition, des jeux politiques, des jeux de théâtre -c'est mon point de vue, ce n'est que moi. Je sais que dans la politique, il y a aussi ces jeux, mais ce qui est important, c'est quand même les gens pour lesquels nous sommes élus. Monsieur RAULOT disait qu'il est difficile d'avoir la fierté d'avoir été élu avec un électorat qui aujourd'hui finalement abandonne, mais en tout cas nous sommes élus. Nous sommes ici et nous sommes ici au service de la population, donc vraiment merci à vous de continuer.

Je quitte Bar-le-Duc, mais j'y reviendrai souvent, parce que j'y ai encore des attaches, de la famille, des amis et aussi des amitiés qui se sont créées autour de cette table. Merci à tous pour votre confiance et je vous souhaite une belle route à tous dans votre engagement.

(Applaudissements)

Mme le Maire
Patricia, par son discours, nous a tous remis dans le droit chemin. Son discours est à l'image de cette personne et je voudrais vraiment te remercier, Patricia, pour ta franchise, ta loyauté, ton impartialité et pour cette faculté que tu as de rassembler les gens. Je voudrais vraiment que tu en sois félicitée et honorée. Et hormis quelques joutes qui sont passagères, on sait tous qu'on travaille à quelque chose de particulier qui est le bien-être des habitants. On peut avoir des avis différents, mais Patricia m'a appris la patience, même si quelquefois je déborde un peu -mais je me soigne- ; elle m'a aussi appris cette façon de rassembler les gens autour d'une pensée et autour d'un consensus à trouver, mais je n'en dirai pas plus.

Tu ne restes pas loin de nous et contrairement aux habitudes, je pensais que ce moment pouvait être celui d'un partage du verre de l'amitié, donc je vous invite à partager le verre de l'amitié autour de Patricia.

Madame le Maire remercie les membres pour leur participation. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,

.

Jean-Paul LEMOINE

Le Maire,

Martine JOLY

ANNEXE 1
SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2023 VILLE

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL — **Page 2**

- VUE SCHEMATIQUE — Page 3
- INVESTISSEMENT — Page 4
  - Dépenses - par fonction — Page 5 à 21
  - Dépenses - par opération — Page 22 et 23
  - Recettes — Page 24
- DESCRIPTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE — Page 25
  - Dépenses — Page 26 et 27
  - Recettes — Page 28 à 30

BUDGET ANNEXE CUISINE — **Page 31 et 32**

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2023

VUE SCHEMATIQUE

INVESTISSEMENT

DEPENSES

		BP	Reports	
	EQUIPEMENT BRUT	**7 360 560**	3 920 432,97	**77,14%**
CHAP 20	**§Frais d'etude et licences**	480 500	280 123,68	
CHAP 21	**§Materiel,outillage amenagement et terrains**	3 139 910	2 948 906,40	
CHAP 23	**§Travaux et constructions nouveaux**	3 740 150	691 402,89	
CHAP 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	**20 000**	415 000,00	**2,97%**
CHAP 16	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	**521 354**	152,45	**3,57%**
	OPERATIONS FINANCIERES			
chap 041- art 23	**§Avances sur marche public**			
ART 165	**§Depots et cautionnement reçus**			
CHAP 040	OPERATION D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**54 393**		**0,37%**
CHAP 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	**600 000**		**4,10%**
CHAP 001	REPRISE SOLDE DEFICITAIRE	**1 731 067**		**11,84%**
	TOTAL	**10 287 374**	4 335 585,42	100,00%

RECETTES

		BP	Reports	
CHAP 13	SUBVENTIONS A RECEVOIR	**737 882,00**	3 188 045,87	**26,84%**
CHAP 16	EMPRUNTS à CONTRACTER	**4 681 045,00**		**32,01%**
	dont emprunt	4 680 282		
	dont dépôt et cautionnement	763		
				0,00%
CHAP 10	FONDS PROPRES	**3 753 618**		**25,67%**
	dont FCTVA	863 012		
	dont taxe d'aménagement	12 000		
	dont excedent de fonctionneent capitalisés	2 878 606		
CHAP 024	PRODUITS DES CESSIONS	**325 780**		**2,23%**
CHAP 040	EPARGNE BRUTE	**1 336 588**		**9,14%**
ET 021	**(898 235) amortissement (438 353) virement**			
CHAP 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	**600 000**		**4,10%**
CHAP 001	REPRISE SOLDE EXCEDENTAIRE			**0,00%**
		11 434 913,11	3 188 045,87	100,00%

FONCTIONNEMENT

CHAP 011	CHARGES D'ACTIVITE à CARACTERE GENERAL	**5 412 499** (4 877 390) *	**29,80%**
CHAP 012	FRAIS DE PERSONNEL	**7 475 726** (7 125 116) *	**41,17%**
CHAP 014	ATTENUATION DE PRODUITS	**2 489 828** (2 489 828) *	**13,71%**
CHAP 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES *(subventions versees,indemnites elus)*	**1 372 756** (1 360 232) *	**7,56%**
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	**53 000** (52 000) *	**0,29%**
CHAP 042	EPARGNE BRUTE DE GESTION	**1 336 588** (1 288 104) *	**7,36%**
ET 023	**(898 235) amortissement (438 353) virement**		
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	**20 000** (500 000) *	**0,11%**
	TOTAL	18 160 397	100,00%
	( )* annee 2022	(17 692 670) *	

CHAP 70	PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	**963 750** (1 183 154) *	**4,07%**
CHAP 73	IMPOTS ET TAXES	**9 700 300** (9 241 268) *	**41,00%**
CHAP 74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	**7 093 778** (6 910 166) *	**29,97%**
CHAP 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	**147 676** (145 050) *	**0,62%**
CHAP 013	ATTENUATION DE CHARGES	**190 000** (156 583) *	**0,80%**
CHAP 77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**10 000** (0) *	**0,04%**
CHAP 042	OPERATION D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**54 393** (56 449) *	**0,23%**
	SOUS TOTAL HORS RESULTAT	**18 159 897** (17 692 670) *	
CHAP 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	**5 511 275** (6 332 674) *	**23,28%**
	TOTAL	23 671 172 (24 025 344) *	100,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT
"LES GRANDES FONCTIONS"

INVESTISSEMENT PAR FONCTION

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
		FONCTION 01 - DETTE ET OPERATIONS NON VENTILLABLES		**2 879 459,56**	**0,00**
01	Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	AMORTISSEMENTS	15 393,00	
01	Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS PARKING	1 000,00	
01	Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'INSERTION	16 000,00	
01	Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	REMBOURSEMENT EMPRUNTS CAPITAL	516 000,00	
01	Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	OPERATIONS PATRIMONIALES - CHAPITRE 041	600 000,00	
01	Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	1 731 066,56	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		2 879 459,56	0,00
Total 01				**2 879 459,56**	**0,00**
		FONCTION 02 - ADMINISTRATION GENERALE		**368 030,00**	**332 830,47**
020	Administration générale de la collectivité	BATIMENT MAISON POINCARE 35 RUE DE NEVES	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	2 000,00	
020	Administration générale de la collectivité	BATIMENT MAISON POINCARE 35 RUE DE NEVES	DEFIBRILLATEURS		1 042,80
		Total BATIMENT MAISON POINCARE 35 RUE DE NEVES		2 000,00	1 042,80
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENUE GAMBETTA	1 PC FIXE REMPLACEMENT CTM MAGASIN	750,00	
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENUE GAMBETTA	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 000,00	
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENUE GAMBETTA	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	5 500,00	
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENUE GAMBETTA	KARCHER HAUTE PRESSION	11 000,00	
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENUE GAMBETTA	MATERIEL POUR SERVICE MECANIQUE		492,00
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENUE GAMBETTA	MATERIEL DIVERS POUR SERVICE MECANIQUE		1 204,09
		Total CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENUE GAMBETTA		20 250,00	1 696,09
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL RUE LALLEMAND	MARCHE 2021 07 AMO CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL T		191,16
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL RUE LALLEMAND	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL CONSTRUCTION CTM		3 000,00
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL RUE LALLEMAND	ETUDE GEOTECHNIQUE CTM PS 2021V36		6 720,00
020	Administration générale de la collectivité	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL RUE LALLEMAND	MARCHE 2021 07 AMO CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		144 256,44
		Total CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL RUE LALLEMAND		0,00	154 167,60
020	Administration générale de la collectivité	HOTEL DE VILLE	2 SMARPHONES	460,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
020	Administration générale de la collectivité	HOTEL DE VILLE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	8 500,00	
		Total HOTEL DE VILLE		8 960,00	0,00
020	Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE	1 PC FIXE CREATION POSTE NON IDENTIFIE	750,00	
020	Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE	1 PORTABLE PRET POUR FORMATION	900,00	
020	Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE	1 PORTABLE STATION CREATION POSTE NON IDENTIFIE	1 100,00	
020	Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE	SECURISATION ALIMENTATION LOCAUX TECHNIQUE INFORMATIQUE	2 000,00	
020	Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE	COUVERTURE WIFI	3 000,00	
020	Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE	50 POURCENT DU STANDARD TELEPHONIQUE PAYE PAR AGGLO	20 000,00	
		Total INFORMATIQUE		27 750,00	0,00
020	Administration générale de la collectivité	PAS DE GESTIONNAIRE	1 ECRAN 22 P SECRETARIAT JEUNE ET SPORT	120,00	
020	Administration générale de la collectivité	PAS DE GESTIONNAIRE	2 PC FIXE REMPLACEMENT VDB FEDE 30 VDB AEP 31	1 500,00	
020	Administration générale de la collectivité	PAS DE GESTIONNAIRE	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 000,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		4 620,00	0,00
020	Administration générale de la collectivité	RESSOURCES HUMAINES	MOBILIER	500,00	
		Total RESSOURCES HUMAINES		500,00	0,00
020	Administration générale de la collectivité	SERVICE BATIMENT FONCT 020 LIÉE AU PERSONNEL	1 STATION ACCUEIL CHEF DE SERVICE	200,00	
020	Administration générale de la collectivité	SERVICE BATIMENT FONCT 020 LIÉE AU PERSONNEL	1 PORTABLE + STATION + 2 ECRANS CREATION DE POSTE	1 500,00	
020	Administration générale de la collectivité	SERVICE BATIMENT FONCT 020 LIÉE AU PERSONNEL	MATERIEL DE TRANSPORT	70 000,00	
020	Administration générale de la collectivité	SERVICE BATIMENT FONCT 020 LIÉE AU PERSONNEL	VEHICULE e-208 ACTIVE PACK PS		28 531,50
		Total SERVICE BATIMENT FONCT 020 LIÉE AU PERSONNEL		71 700,00	28 531,50
Total 020				**135 780,00**	**185 437,99**
022	Information, communication, publicité	COMMUNICATION	PANNEAU NUMERIQUE INFORMATION AU MARCHE COUVERT	25 000,00	
		Total COMMUNICATION		25 000,00	0,00
022	Information, communication, publicité	PAS DE GESTIONNAIRE	1 VIDEOPROJECTEUR RENOUVELLEMENT COMM	500,00	
022	Information, communication, publicité	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE + STATION + 1 ECRAN CREATION DE POSTE COMM	1 220,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		1 720,00	0,00

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
Total 022				**26 720,00**	**0,00**
023	Fêtes et cérémonies	PAS DE GESTIONNAIRE	COFFRETS ELETRCIQUES	2 700,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		2 700,00	0,00
Total 023				**2 700,00**	**0,00**
025	Cimetières et pompes funèbres	PAS DE GESTIONNAIRE	BANCS ET TREILLES	4 000,00	
025	Cimetières et pompes funèbres	PAS DE GESTIONNAIRE	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	5 000,00	
025	Cimetières et pompes funèbres	PAS DE GESTIONNAIRE	DEFIBRILLATEURS		1 342,80
025	Cimetières et pompes funèbres	PAS DE GESTIONNAIRE	ACHAT 3 COLOMBARIUMS 2022V61		8 042,98
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		9 000,00	9 385,78
Total 025				**9 000,00**	**9 385,78**
026	Administration générale de l'Etat	ETAT-CIVIL	1 ECRAN 27 P K CHEVALIER	200,00	
026	Administration générale de l'Etat	ETAT-CIVIL	MOBILIER chaise	450,00	
026	Administration générale de l'Etat	ETAT-CIVIL	1 PC PORTABLE STATION A BON MOBILITE TELETRAVAIL	1 100,00	
		Total ETAT-CIVIL		1 750,00	0,00
026	Administration générale de l'Etat	PAS DE GESTIONNAIRE	1 SMARTPHONE	230,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		230,00	0,00
Total 026				**1 980,00**	**0,00**
028	Autres moyens généraux	BATIMENT ANCIEN LABO VETERINAIRES ZONE POPEY	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	2 000,00	
		Total BATIMENT ANCIEN LABO VETERINAIRES ZONE POPEY		2 000,00	0,00
028	Autres moyens généraux	BATIMENT BLANPAIN 47 RUE DU PORT	P3 ENGIE CHAUFFAGE BATIMENT BLANPAIN	150,00	
		Total BATIMENT BLANPAIN 47 RUE DU PORT		150,00	0,00
028	Autres moyens généraux	BATIMENT BUFFET DE LA GARE AGENCE TUB 6 PL REPUBLI	P3 ENGIE SOLUTIONS	0,00	
028	Autres moyens généraux	BATIMENT BUFFET DE LA GARE AGENCE TUB 6 PL REPUBLI	P3 ENGIE SOLUTIONS PROVISION CHAUFFAGE	3 000,00	
028	Autres moyens généraux	BATIMENT BUFFET DE LA GARE AGENCE TUB 6 PL REPUBLI	REMPLACEMENT VRV - AGENCE TUB CDS		17 712,24
		Total BATIMENT BUFFET DE LA GARE AGENCE TUB 6 PL REPUBLI		3 000,00	17 712,24
028	Autres moyens généraux	BATIMENT COUCHOT 2 RUE DES ROMAINS	P3 ENGIE CHAUFFAGE BATIMENT COUCHOT	150,00	
028	Autres moyens généraux	BATIMENT COUCHOT 2 RUE DES ROMAINS	MARCHE 2021 13 AMO CENTRE ADMINISTRATIF HOTEL DE VILLE COUCH		14 838,00
028	Autres moyens généraux	BATIMENT COUCHOT 2 RUE DES ROMAINS	MARCHE 2021 13 AMO CENTRE ADMINISTRATIF HOTEL DE VILLE ET CO		64 093,06
		Total BATIMENT COUCHOT 2 RUE DES ROMAINS		150,00	78 931,06
028	Autres moyens généraux	BATIMENT FEDERATION EX J3 7 RUE ROBERT LHUERRE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	4 500,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
		Total BATIMENT FEDERATION EX J3 7 RUE ROBERT LHUERRE		4 500,00	0,00
028	Autres moyens généraux	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE BAT DIVERS	50,00	
028	Autres moyens généraux	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028	P5 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE BAT DIVERS	80 000,00	
028	Autres moyens généraux	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028	REMPLACEMENT COUVERTURE BATIMENT LA SUZANNE	100 000,00	
028	Autres moyens généraux	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028	REMPLACEMENT ARMOIRE SALLE DUMAS PS 2021V24		16 965,00
028	Autres moyens généraux	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028	CHANGEMENT COUVERTURE BAT. RUE LOUIS WEISS PS 2022V45		24 398,40
		Total BATIMENTS DIVERS FONCTION 028		180 050,00	41 363,40
028	Autres moyens généraux	ESPACE SAINTE CATHERINE 4 BD DES ARDENNES	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	2 000,00	
		Total ESPACE SAINTE CATHERINE 4 BD DES ARDENNES		2 000,00	0,00
Total 028				**191 850,00**	**138 006,70**
		FONCTION 1 - SECURITE		**169 930,00**	**76 317,19**
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	2 TELEPHONES VOIX + 1 SMARTPHONE	230,00	
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	1 ECRAN 27 P G MARTIN	200,00	
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	CHAISES DE BUREAU	400,00	
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	MATERIEL DURABLE POSTE POLICE MUNICIPALE	1 000,00	
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	4 PC FIXE REMPLACEMENT VDB POLICE 01 21 22 31	3 000,00	
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	2 VELOS ELECTRIQUES	4 000,00	
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	PROJET VIDEOPROTECTION PREMIERE PHASE	75 000,00	
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	DEFIBRILLATEURS		1 418,40
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	CAMERAS defectueuses		4 819,20
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	PRESTATION AMO		12 000,00
11	Police, sécurité, justice	POLICE MUNICIPALE	CAMERAS DEFECTUEUSES		16 012,80
		Total POLICE MUNICIPALE		83 830,00	34 250,40
Total 11				**83 830,00**	**34 250,40**
12	Incendie et secours	PAS DE GESTIONNAIRE	RESERVE INCENDIE	7 500,00	
12	Incendie et secours	PAS DE GESTIONNAIRE	CANAL DES USINES	12 000,00	
12	Incendie et secours	PAS DE GESTIONNAIRE	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	15 000,00	
12	Incendie et secours	PAS DE GESTIONNAIRE	DEFENCE INCENDIE IMPASSE DE L ETOILE	51 600,00	
12	Incendie et secours	PAS DE GESTIONNAIRE	REMPLACEMENT POTEAUX-INCENDIE SELON DEVIS IMMO 2022A0-21568-		3 181,92
12	Incendie et secours	PAS DE GESTIONNAIRE	PARTICIPATION GROUPEMENT DE COMMANDE BERGES DE L ORNAIN		7 116,68
12	Incendie et secours	PAS DE GESTIONNAIRE	Renouvellement Poteau Incendie		31 768,19
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		86 100,00	42 066,79
Total 12				**86 100,00**	**42 066,79**
		FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT, FORMATION		**529 094,00**	**1 156 765,54**
201	Services communs	PAS DE GESTIONNAIRE	1 STATION ACCUEIL	200,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		200,00	0,00
Total 201				**200,00**	**0,00**
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	700,00	
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	1 500,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	CHANTIER TOITURES ET PMR 2022-2023	100 000,00	
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MISSION SPS RENOVATION TOITURE COCTEAU HAUT		2 016,00
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 7		2 979,60
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MISSION CT RENOVATION TOITURE COCTEAU HAUT		3 007,20
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 6		3 517,92
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 4		3 917,94
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 5		4 080,00
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 8		4 849,90
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MOE ACCESSIBILITE ET REFECTION ECOLE JEAN COCTEAU		4 967,56
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	mOE ACCESSIBILITE ET REFECTION ECOLE JEAN COCTEAU		9 250,13
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 10		18 661,12
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 1		31 188,90
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 3		84 000,00
211	Ecoles maternelles	JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE	MARCHE 2022 11 TX ECOLE JEAN COCTEAU HAUT LOT 2		121 357,44
		Total JEAN COCTEAU MAT HAUT GASCOGNE BAS CHAMPAGNE		102 200,00	293 793,71
Total 211				**102 200,00**	**293 793,71**
212	Ecoles primaires	BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT	1 GRANDE TABLE	270,00	
212	Ecoles primaires	BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT	POUBELLE		207,60
		Total BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT		270,00	207,60
212	Ecoles primaires	CAMILLE CLAUDEL ELEM 43 RUE DE CHAMPAGNE	1 REFRIGERATEUR	350,00	
212	Ecoles primaires	CAMILLE CLAUDEL ELEM 43 RUE DE CHAMPAGNE	1 VIDEOPROJECTEUR	500,00	
212	Ecoles primaires	CAMILLE CLAUDEL ELEM 43 RUE DE CHAMPAGNE	CLASSES MOBILES C. CLAUDEL		25 172,35
		Total CAMILLE CLAUDEL ELEM 43 RUE DE CHAMPAGNE		850,00	25 172,35
212	Ecoles primaires	GASTON THIEBAUT 4 RUE SERGENT FERETTE	5 TABLETTES POUR CLASSE MOBILE	2 500,00	
212	Ecoles primaires	GASTON THIEBAUT 4 RUE SERGENT FERETTE	MOBILIER SCOLAIRE		550,00
		Total GASTON THIEBAUT 4 RUE SERGENT FERETTE		2 500,00	550,00
212	Ecoles primaires	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	1 TABLE DE PING PONG ET DES BANQUETTES POUR LE HALL ACCUEIL	1 500,00	
212	Ecoles primaires	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	8 PORTABLES PILOTE ENI	6 400,00	
212	Ecoles primaires	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	1 CLASSE MOBILE TABLETTE	7 000,00	
212	Ecoles primaires	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	8 ENI	31 200,00	
212	Ecoles primaires	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MOBILIER		1 463,18
		Total JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL		46 100,00	1 463,18
212	Ecoles primaires	EDMOND LAGUERRE 33 RUE DU PORT	VIDEOPROJECTEUR TBI E LAGUERRE CLASSE 10		894,60
		Total EDMOND LAGUERRE 33 RUE DU PORT		0,00	894,60
Total 212				**49 720,00**	**28 287,73**
213	Classes regroupées	BÂT COMMUN CLAUDEL/COCTEAU BAS 43 RUE DE CHAMPAGNE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	800,00	
		Total BÂT COMMUN CLAUDEL/COCTEAU BAS 43 RUE DE CHAMPAGNE		800,00	0,00
213	Classes regroupées	BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	6 000,00	
213	Classes regroupées	BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT	POSE D'UNE PORTE 2 VANTEAUX - GS BUGNON		5 832,00
213	Classes regroupées	BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT	FOURNITURE ET POSE VOLETS GS BUGNON		10 022,40
213	Classes regroupées	BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT	REMPLACEMENT MENUISERIE GS BUGNON PS 2022V51		28 958,40
		Total BUGNON ROSTAND 42 QUAI CARNOT		6 000,00	44 812,80
213	Classes regroupées	EDMOND LAGUERRE 33 RUE DU PORT	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	13 000,00	
213	Classes regroupées	EDMOND LAGUERRE 33 RUE DU PORT	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	200 000,00	
		Total EDMOND LAGUERRE 33 RUE DU PORT		213 000,00	0,00
213	Classes regroupées	GASTON THIEBAUT 4 RUE SERGENT FERETTE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	7 500,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
		Total GASTON THIEBAUT 4 RUE SERGENT FERETTE		7 500,00	0,00
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	3 500,00	
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	FIN DE TRAVAUX - ACTUALISATIONS	20 000,00	
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION GROUPE JEN ERRARD LOT 5		83,15
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	ETUDE DE SOL POUR ASCENSEUR ÉCOLE JEAN ERRARD VOIR M1281 ACP		360,00
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2019 07 MOE TOITURE ET EQUIPEMENTS DE VENTILATION JEA		510,07
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021/06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 5		567,41
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	CONTRÔLE TECHNIQUE JEAN ERRARD		816,00
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	2021V39 MOE TRAVAUX AMENAGEMENT INTERIEUR ECOLE JEAN ERRARD		906,34
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2020V12 MOE ECOLE MATERNELLE PROVISOIRE JEAN ERRARD		1 196,40
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX GROUPE SCOLAIRE JEAN ERRARD LOT 5		1 298,15
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 10		1 458,00
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 3		1 526,62
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX GROUPE SCOLAIRE JEAN ERRARD LOT 7		1 788,48
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 19 TX AMENAGEMENT INTERIEUR JEAN ERRARD LOT 2		1 976,90
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 5		2 124,42
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MISSION COORDINATION SECURITE INCENDIE GS JEAN ERRARD		2 251,20
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021/06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 4		2 435,29
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	OPC JEAN ERRARD (EN COMPLEMENT DU BA210011)		2 700,00
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	TRAVAUX DE REPRISE APRES DEMENAGEMENT JEAN ERRARD		2 753,52
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	FOURNITURE PLANS SECURITE ET EXTINCTEURS J. ERRARD		3 024,60
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX ECOLE JEAN ERRARD LOT 8		3 333,60
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 6		3 559,52
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION JEAN ERRARD LOT 1		4 134,05
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 01 CONSTRUCTION MODULAIRE ECOLE J ERRARD LOT 1		6 422,76
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 4		6 519,28
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 1		7 233,33
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 19 TX AMENAGEMENT INTERIEUR ECOLE JEAN ERRARD LO		10 660,30

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 2		11 028,42
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2019 07 MOE TOITURE ET EQUIPEMENTS VENTILATION JEAN E		11 552,37
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 7		13 203,12
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX GROUPE SCOLAIRE JEAN ERRARD LOT 8		14 282,97
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX GROUPE SCOLAIRE JEAN ERRARD LOT 6		14 283,58
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX RESTRUCTURATION ECOLE JEAN ERRARD LOT 8		15 144,97
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	CLASSES MOBILES JEAN ERRARD		16 473,89
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 01CONSTRUCTION MODULAIRE ECOLE J ERRARD LOT 2		21 654,00
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 01 CONSTRUCTION MODULAIRE ECOLE MATERNELLE PROVI		60 181,20
213	Classes regroupées	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	MARCHE 2021 06 TX GROUPE SCOLAIRE JEAN ERRARD LOT 9		78 042,00
		Total JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL		23 500,00	325 485,91
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	BATIMENTS SCOLAIRES TRAVAUX DIVERS	30 000,00	
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	SECURISATION DES ECOLES	55 000,00	
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	MISSION SPS SECURISATION DES ECOLES		900,00
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2019 05 MOE MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 1		965,18
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	MISSION CT MISE EN SECU GROUPES SCOLAIRES 22MVI01		4 440,00
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2022 12 MISE EN SURETE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES L		8 782,00
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2019 05 MOE MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		22 478,02
213	Classes regroupées	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2022 12 TX MISE EN SURETE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRE		417 759,94
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		85 000,00	455 325,14
Total 213				**335 800,00**	**825 623,85**
281	Hébergement et restauration scolaires	CAMILLE CLAUDEL ELEM 43 RUE DE CHAMPAGNE	1 REFRIGERATEUR	350,00	
281	Hébergement et restauration scolaires	CAMILLE CLAUDEL ELEM 43 RUE DE CHAMPAGNE	52 CHAISES	4 000,00	
		Total CAMILLE CLAUDEL ELEM 43 RUE DE CHAMPAGNE		4 350,00	0,00
281	Hébergement et restauration scolaires	EDMOND LAGUERRE 33 RUE DU PORT	1 ARMOIRE INOX 5 TABLES 20 CHAISES	3 900,00	
		Total EDMOND LAGUERRE 33 RUE DU PORT		3 900,00	0,00
281	Hébergement et restauration scolaires	FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES	ELECTROMENAGER ANNEXE 7	500,00	
281	Hébergement et restauration scolaires	FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	1 000,00	
281	Hébergement et restauration scolaires	FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES	MOBILIER ANNEXE 1 ET 8	3 000,00	
281	Hébergement et restauration scolaires	FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS FU	3 354,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
281	Hébergement et restauration scolaires	FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES	RENOCATIONS DES ANNEXE 1 ET 8	22 500,00	
281	Hébergement et restauration scolaires	FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES	RBST CAUTION FOYER UNIVERSITAIRE ARAUJO NINNA SORTIE 30 06 2		152,45
281	Hébergement et restauration scolaires	FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES	RENOVATION SOLS FU ANNEXES 5 6 9 ET 10 PS 2021V70		8 907,80
		Total FOYER UNIVERSITAIRE BD DES ARDENNES		30 354,00	9 060,25
281	Hébergement et restauration scolaires	JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL	6 CHAISES HAUTES	480,00	
		Total JEAN ERRARD CHEMIN DE PILVITEUIL		480,00	0,00
Total 281				**39 084,00**	**9 060,25**
283	Médecine scolaire	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC FIXE REMPLACEMENT CMS 02	750,00	
283	Médecine scolaire	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC PORTABLE STATION 2 ECRANS CMS 01	1 340,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		2 090,00	0,00
Total 283				**2 090,00**	**0,00**
		FONCTION 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE ET LOISIRS		**3 260 800,00**	**1 062 592,90**
30	Services communs	CULTURE	1 PORTABLE STATION 2 ECRANS	1 340,00	
30	Services communs	CULTURE	1 PORTABLE STATION 2 ECRANS	1 340,00	
		Total CULTURE		2 680,00	0,00
30	Services communs	JEUNESSE	REALISATION DE PUITS JARDINS FAMILIAUX		12 329,16
30	Services communs	JEUNESSE	REMPLACEMENT TOITURE GARAGES JARDINS FAMILIAUX		16 724,40
		Total JEUNESSE		0,00	29 053,56
30	Services communs	PAS DE GESTIONNAIRE	1 SMARTPHONE	230,00	
30	Services communs	PAS DE GESTIONNAIRE	2 SMARTPHONES PATRMOINE	460,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		690,00	0,00
Total 30				**3 370,00**	**29 053,56**
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	FESTIVAL RENAISSANCES	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	FESTIVAL RENAISSANCES	1 SMARTPHONE	230,00	
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	FESTIVAL RENAISSANCES	Achat Oeuvres F. Rotenhauser		5 000,00
		Total FESTIVAL RENAISSANCES		230,00	5 000,00
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	ORCHESTRE D HARMONIE	ACHAT D UN HAUTBOIS	1 500,00	
		Total ORCHESTRE D HARMONIE		1 500,00	0,00
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	2 500,00	
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE	TRAVAUX CHAUFFAGE SALLE DES FETES	320 000,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE	ANNONCE MARCHE		864,00
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE	Mission Coordination Sécurité chantier SDF (SPS)		1 140,00
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE	Table pliante		1 513,80
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE	MAO CENTRALE TRAITEMENT AIR - SALLE DES FETES		2 664,00
311	Activités artistiques, actions et manifestations c	SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE	MISSION MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX VENTILATION SALLE DES FETE		7 012,50
		Total SALLE DES FETES PARC HOTEL DE VILLE		322 500,00	13 194,30
Total 311				**324 230,00**	**18 194,30**
312	Patrimoine	ANIMATION DU PATRIMOINE	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	
		Total ANIMATION DU PATRIMOINE		0,00	0,00
312	Patrimoine	COLLEGE GILLES DE TREVES	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	150,00	
312	Patrimoine	COLLEGE GILLES DE TREVES	GDT ETUDE AMENAGEMENTS INTERIEURS	200 000,00	
312	Patrimoine	COLLEGE GILLES DE TREVES	MARCHE 2011 06 MISSION SPS COLLEGE GILLES DE TREVES		248,40
		Total COLLEGE GILLES DE TREVES		200 150,00	248,40
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	RESTE TRAVAUX 1ERE PHASE	650 000,00	
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2012 03 MOE POUR EGLISE NOTRE DAME		2 970,20
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2022 03 TX RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME LOT 7 TF		5 652,00
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MISSION SPS TRAVAUX NOTRE DAME		7 551,84
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2012 03 MOE TX SUR MONUMENTS HISTORIQUES LOT 1		14 866,85
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MOE POUR EGLISE NOTRE DAME		15 266,44
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2022 03 TX RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME LOT 6 TF		32 214,24
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2012 03 MOE TX 2012 MONUMENTS HISTORIQUES LOT 1		61 832,81
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2022 03 TX RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME LOT 3 TF		96 117,02
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2022 03 TX RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME LOT 1 TF		277 414,08
312	Patrimoine	EGLISE NOTRE DAME	MARCHE 2022 03 TX RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME LOT 2 TF		385 425,37
		Total EGLISE NOTRE DAME		650 000,00	899 310,85
312	Patrimoine	EGLISE ST ANTOINE	12611 A 12620 MISSION SPS EGLISE ST ANTOINE TOITURE SUIVI TA		585,76
312	Patrimoine	EGLISE ST ANTOINE	MARCHE 2016 29 TX MISE HORS EAU EGLISE ST ANTOINE LOT 1 TO2		1 458,37
		Total EGLISE ST ANTOINE		0,00	2 044,13

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
312	Patrimoine	EGLISE ST JEAN	MARCHE 2016 32 MOE TRAVAUX FAÇADES NORD DE L EGLISE SAINT JE		5 442,66
312	Patrimoine	EGLISE ST JEAN	MARCHE 2016 32 MOE TRAVAUX FAÇADES NORD DE L'EGLISE SAINT JE		49 458,09
		Total EGLISE ST JEAN		0,00	54 900,75
312	Patrimoine	PAS DE GESTIONNAIRE	OEUVRES ET OBJETS D'ART	10 000,00	
312	Patrimoine	PAS DE GESTIONNAIRE	Restauration cadre tableau Vierge à l'Enfant		1 200,00
312	Patrimoine	PAS DE GESTIONNAIRE	Restauration toile peinte Vierge à l'Enfant		2 499,01
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		10 000,00	3 699,01
Total 312				**860 150,00**	**960 203,14**
315	Services d'archives	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE STATION REMPLACEMENT VDB SG 20	1 100,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		1 100,00	0,00
Total 315				**1 100,00**	**0,00**
316	Théâtres et spectacles vivants	THEATRE RUE ANDRE THEURIET	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	2 000,00	
316	Théâtres et spectacles vivants	THEATRE RUE ANDRE THEURIET	FIN DE SÉCURISATION DE LA TOITURE	10 000,00	
		Total THEATRE RUE ANDRE THEURIET		12 000,00	0,00
Total 316				**12 000,00**	**0,00**
317	Cinémas et autres salles de spectacles	SALLE DUMAS	PASSAGES DE CABLES, RIDEAUX DE SCENES, HOUSSE MANGE DEBOUT	11 800,00	
		Total SALLE DUMAS		11 800,00	0,00
Total 317				**11 800,00**	**0,00**
321	Salles de sport, gymnases	GYMNASE FEDERATION RUE ROBERT LHUERRE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE GYMN FEDE	2 000,00	
		Total GYMNASE FEDERATION RUE ROBERT LHUERRE		2 000,00	0,00
321	Salles de sport, gymnases	GYMNASE PAUL BEUGNOT RUE ECOLE NORMALE	BANCS SUEDOIS	1 500,00	
321	Salles de sport, gymnases	GYMNASE PAUL BEUGNOT RUE ECOLE NORMALE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	2 600,00	
321	Salles de sport, gymnases	GYMNASE PAUL BEUGNOT RUE ECOLE NORMALE	P5 COMMANDE DEPORTE - GYM BEUGNOT		1 872,00
		Total GYMNASE PAUL BEUGNOT RUE ECOLE NORMALE		4 100,00	1 872,00
Total 321				**6 100,00**	**1 872,00**
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	BOULODROME LIBERATION	CONSTRUCTIONS	2 000 000,00	
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	BOULODROME LIBERATION	13158 MISSION SPS CONSTRUCTION HALL BOULISTE		2 454,00
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	BOULODROME LIBERATION	MARCHE 2021 15 MOE TRAVAUX CONSTRUCTION HALL BOULISTE LIBERA		3 406,29
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	BOULODROME LIBERATION	levée topographiquer Hall Bouliste Libération		4 392,00
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	BOULODROME LIBERATION	MISSION CT - CONSTRUCTION HALL BOULISTE		7 972,32
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	BOULODROME LIBERATION	MARCHE 2021 15 MOE TRAVAUX CONSTRUCTION HALL BOULISTE		31 603,45
		Total BOULODROME LIBERATION		2 000 000,00	49 828,06

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	LOCAL ASPTT AVENUE GAMBETTA	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	500,00	
		Total LOCAL ASPTT AVENUE GAMBETTA		500,00	0,00
325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	STAND DE TIR CHEMIN DE VAUX LE COMTE	2021V08 MOE COUVERTURE EN FIBROCIMENT PAS DE TIR LA BARISIEN		33,84
		Total STAND DE TIR CHEMIN DE VAUX LE COMTE		0,00	33,84
Total 325				**2 000 500,00**	**49 861,90**
331	Centres de loisirs	PAS DE GESTIONNAIRE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	
331	Centres de loisirs	PAS DE GESTIONNAIRE	MOBILIER	0,00	
331	Centres de loisirs	PAS DE GESTIONNAIRE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE CDL FEDERATION	6 000,00	
331	Centres de loisirs	PAS DE GESTIONNAIRE	TRAVAUX DE COUVERTURE CDL FEDERATION	30 000,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		36 000,00	0,00
Total 331				**36 000,00**	**0,00**
338	Autres activités pour les jeunes	CENTRE SOCIAL LIBERATION RUE CHANOINE MONFLIER	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	150,00	
		Total CENTRE SOCIAL LIBERATION RUE CHANOINE MONFLIER		150,00	0,00
338	Autres activités pour les jeunes	CENTRE SOCIAL MARBOT HINOT RUE DE LA CHAPELLE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	700,00	
		Total CENTRE SOCIAL MARBOT HINOT RUE DE LA CHAPELLE		700,00	0,00
338	Autres activités pour les jeunes	CENTRE SOCIAL VILLE HAUTE RUE DES DUCS	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	200,00	
		Total CENTRE SOCIAL VILLE HAUTE RUE DES DUCS		200,00	0,00
338	Autres activités pour les jeunes	CENTRE SOCIAUX COMMUN	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE	4 500,00	
338	Autres activités pour les jeunes	CENTRE SOCIAUX COMMUN	MOE MISE EN PLACE 2 FOURS CS COTE STE CATH PS22CTV06		3 408,00
		Total CENTRE SOCIAUX COMMUN		4 500,00	3 408,00
Total 338				**5 550,00**	**3 408,00**
		FONCTION 4 - SANTE ET ACTION SOCIALE		**20 000,00**	**0,00**
424	Personnes en difficulté	JARDINS FAMILLIAUX RUE DU PORT	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20 000,00	
		Total JARDINS FAMILLIAUX RUE DU PORT		20 000,00	0,00
Total 424				**20 000,00**	**0,00**
		FONCTION 5 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT		**1 768 700,00**	
510	Services communs	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE STATION 2 ECRANS REMPLACEMENT VDB ADJ DACV	1 340,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		1 340,00	0,00
Total 510				**1 340,00**	**0,00**
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	1 TELEPHONE VOIX + 1 SMATPHONE	230,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	P3 ENGIE COFELY PROVISION CHAUFFAGE SERRES	300,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	TRONCONNEUSE ELAGUEUSE ECHO	700,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	SOUFFLEURS ECHO	1 600,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	LANCES DESHERBEURS THERMIQUES	2 000,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	DEBROUSAILLEUSES TYPE FS410	2 500,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	TONDEUSE AS510 PROCLIP	2 500,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	SECATEUR NOREMAT	17 880,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	PICK UP BACHE	35 000,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	BANCS ROCHELLE	52 000,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	RECONSTRUCTION DES SERRES	270 150,00	
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	DEFIBRILLATEURS		1 342,80
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS ETUDE REAMENAGEMENT MARBEAUMONT		2 880,00
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	Jeu COSTOCOLOR filet pont		3 904,80
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	DIAG DU FRONTON DES COMMUNS DU CHATEAU DE MARBEAU		5 131,20
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	Valise diagnostique		5 448,00
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	Reprise escaliers chemins ruraux		8 000,00
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	construction serres municipales MOE		10 447,50
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	Remplacement revêtement en enrobé		13 140,00
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	Construction serres municipales		19 402,50
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	bancs procedure service 2022 V84		25 908,00
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	tracteur Kubota L2 452 HDUA		38 312,02
511	Espaces verts urbains	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2022 13 AMENAGEMENT AIRE DE JEUX PARC HOTEL DE VILLE		67 122,01
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		384 860,00	201 038,83
Total 511				**384 860,00**	**201 038,83**
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	AFFUTEUSE A FORETS	500,00	
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	HORLOGES ASTRONOMIQUES	2 000,00	
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	ENFOUISSEMENT IMPASSE DE L'ETOILE	4 000,00	
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	DRIVERS + BALLASTS ELECTRONIQUES	5 000,00	
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	15 000,00	
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	LUMINAIRES RELAMPING - TRAVAUX EN REGIE	26 000,00	
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	90 LUMINAIRES LED	35 000,00	
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	Complémnet étude enfouissemtn Roat		840,00
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	Etude enfouissement / dissimulation sur façade du réseau d'		1 380,00
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	Etude d'enfouissement / dissimulation sur façade d u réseau		1 560,00
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	Mission AVP		6 192,00
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	Travaux de dévoiement réseau ORANGE en vue de démo litions O		7 098,00
514	Electrification	PAS DE GESTIONNAIRE	LUMINAIRE LOTISSEMENT BELLEVUE		17 840,52
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		87 500,00	34 910,52
Total 514				**87 500,00**	**34 910,52**
515	Opérations d'aménagement	HABITAT	RHEABILITATION IMMEUBLE 4 RUE DE VEEL	25 000,00	
		Total HABITAT		25 000,00	0,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'ETUDES	60 000,00	
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'ETUDES	60 000,00	
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	150 000,00	
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 000 000,00	
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	13176 MISSION SPS AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS QUARTIER S		190,29
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2018 18 MOE ESPACES PUBLICS DE VOIRIE QUARTIER SAINT		251,17

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	ASSISTANCE TECHNIQUE LITIGE DES TRAVAUX DU CENTRE VILLE		513,60
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2020 03 MOE ESPACES PUBLICS VOIRIE QUARTIER LA SAPINI		638,80
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2018 18 MOE ESPACES PUBLICS DE VOIRIE QUARTIER ST JEA		655,45
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	QSJ3 - Sondages complémentaires		1 200,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2013 19 MOE ORU COTE STE CATHERINE SECTEUR VOSGES ARD		1 434,49
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2020 03 MOE ESPACES PUBLICS VOIRIE QUARTIER SAPINIERE		1 537,57
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2018 18 MOE AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS QUARTIER ST J		1 597,51
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2019 13 TX ESPACES PUBLICS DE VOIRIE QUARTIER ST JEAN		1 668,55
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2019MCV MOE ESPACES PUBLICS DE VOIRIE QUARTIER ST JEA		2 016,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	QSJ3 EVACUATION DES TERRES FOYER LOGEMENT		2 500,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2020 03 MOE ESPACES PUBLICS DE VOIRIE QUARTIER LA SAP		3 120,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2018 18 MOE AMENAGEMENT QUARTIER SAINT JEAN		8 211,15
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	QSJ3 EXTENSION RESEAU ENEDIS		8 517,23
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2022 10 TX DECONSTRUCTION BATIMENT OUAIRY QUART ST JE		10 002,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	FONDS DE CONCOURS CA EXTENSION RESEAU EAU CM DU 16 12 2021		15 000,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2022 10 TRAVAUX DECONSTRUCTION BATIMENT OUAIRY QUART		16 026,00
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	Suppression du Poste ENEDIS 4 rue de Lorraine		23 453,94
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2019 13 TX AMENAGEMENT QUARTIER ST JEAN LOT 3		28 140,17
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	AMO VILLE HAUTE - TRANCHE FERME + OPTIONELLE		38 569,20
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2020 03 MOE ESPACES PUBLICS DE VOIRIE LA SAPINIERE TO		56 132,04
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 18 MOE ESPACES PUBLICS DE VOIRIE QUARTIER ST JEA		61 654,17
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2019 15 TX AMENAGEMENTS URBAINS ALLE DES VOSGES LOT 1		100 573,59
515	Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2019 15 TX AMENAGEMENTS URBAINS ALLEE DES VOSGES LOT		144 190,29
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		1 270 000,00	527 793,21

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
515	Opérations d'aménagement	TERRAIN NON BATI	ACQUISITION SAFER PARCELLES FERME LATOUR		106 700,00
		Total TERRAIN NON BATI		0,00	106 700,00
Total 515				**1 295 000,00**	**634 493,21**
		FONCTION 6 - ACTION ECONOMIQUE		**30 430,00**	**72 419,62**
633	Développement touristique	MINI GOLF 2ALL DES CEVENNES	DEFIBRILLATEURS		932,00
		Total MINI GOLF 2ALL DES CEVENNES		0,00	932,00
Total 633				**0,00**	**932,00**
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	200,00	
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	1 SMARTPHONE	230,00	
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	INDIVIDUALISATION DES FLUIDES	10 000,00	
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MOBILIER STAND DURABLE TRANCHE 2 /2	20 000,00	
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MOE COMPLEXE GARE ROUTIERE ET MARCHE COUVERT		107,66
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MARCHE 2016 22 MISSION OPC GARE ROUTIERE MARCHE COUVERT		1 648,17
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MARCHE 2015 19 MOE COMPLEXE GARE ROUTIEREMARCHE COUVERT		2 002,36
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MARCHE 2017 12 TX MARCHE COUVERT LOT 00A		4 194,31
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MARCHE 2015 19 MOE COMPLEXE GARE ROUTIERE MARCHE COUVERT		6 532,53
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MARCHE 2017 12 TX CONSTRUCTION MARCHE COUVERT LOT 00A		7 839,47
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	Etales Marché couvert [2022V100]		18 368,16
64	Rayonnement et attractivité du territoire	MARCHE COUVERT	MARCHE 2015 19 MOE COMPLEXE GARE ROUTIERE ET MARCHE COUVERT		30 794,96
		Total MARCHE COUVERT		30 430,00	71 487,62
Total 64				**30 430,00**	**71 487,62**
		FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT		**148 650,00**	**93 620,00**
70	Services communs	AGENDA 21	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	
70	Services communs	AGENDA 21	BUDGETS PARTICIPATIFS 2023	100 000,00	
		Total AGENDA 21		100 000,00	0,00
Total 70				**100 000,00**	**0,00**
7222	Action en matière de propreté urbaine et de nettoi	MOBILIERS URBAINS	CENDRIERS - DISTRIBUTEURS CANIN - POUBELLES	16 000,00	
		Total MOBILIERS URBAINS		16 000,00	0,00
7222	Action en matière de propreté urbaine et de nettoi	PAS DE GESTIONNAIRE	BUREAU RESPONSABLE PROPRETE URBAINE	650,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		650,00	0,00
Total 7222				**16 650,00**	**0,00**
731	Politique de l'eau	PAS DE GESTIONNAIRE	EAUX PLUVIALES	20 000,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		20 000,00	0,00
Total 731				**20 000,00**	**0,00**
751	Réseaux de chaleur et de froid	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'ETUDES	12 000,00	
751	Réseaux de chaleur et de froid	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2020 11 AMO SCHEMA DIRECTEUR EXTENSION RESEAU CHALEUR		8 520,00
751	Réseaux de chaleur et de froid	PAS DE GESTIONNAIRE	TRAVAUX DE CHAUFFERIE COTE ST CATHERINE DESAMIANTAGE		36 200,00
751	Réseaux de chaleur et de froid	PAS DE GESTIONNAIRE	TRAVAUX DE CHAUFFERIE COTE ST CATHERINE MISE EN CONFORMITE		48 900,00
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		12 000,00	93 620,00
Total 751				**12 000,00**	**93 620,00**
		FONCTION 8 - TRANSPORT		**1 085 780,00**	**260 553,63**
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	1 ECRAN 27 P G PASCUAL	200,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	1 STATION ACCUEIL G PASCUAL REMPLACEMENT VDB VOIRIE 30 34	200,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	1 TABLETTE GRAPHIQUE G PASCUAL	200,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC FIXE REMPLACEMENT VDB VOIRIE 31 34	750,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	3 SMARTPHONES	540,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS PARKING	1 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE STATION 2 ECRANS REMPLACEMENT VDB VOIRIE ELEC	1 340,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	RECHERCHE AMIANTE ET HAP	4 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	SECURISATION RD116 ET SES CARREFOURS	5 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	ETUDE DE CIRCULATION RNVS	20 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION TERRASSES DE GRIESHEIM	20 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	ACCESSIBILITE ARRET DE BUS VADEMONT	20 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION ENROBES TROTTOIRS RUE DE VERDUN	20 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION CHEMIN DE MAESTRICHT PARTIE HAUTE	25 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION ENTREE MGEN	25 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	SURBAISSES MODIFICATION ACCES	50 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION CHEMIN DU FOND DU LOUP	70 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION ROULEMENT RUE LAFAYETTE	70 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION ROULEMENT RUE MONTANT	75 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION CHAUSSEE + ACCOTEMENT RUE DE PARLEMAILLE	95 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION ROULEMENT RUE MENS	100 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION ROULEMENT RUE ROBERT LHUERRE	55 000,00	
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION TROTTOIRS RUE BRADFER	55 000,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	Réfection accès La Suzanne chemin Varinot		832,41
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	Mission complémentaire pour reprise Études Prélimi naires Îl		840,00
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	MUR DE SOUTENEMENT RUE DES VAUX DE NAIVES		1 440,00
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REPRISE DES ENROBES + BORDURES RUE CHALAIDRELLES		3 227,15
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	Travaux Terrassement fourreaux EP ANJOU		3 948,00
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	Continuité Diagnostic RD116 Pistes Cyclables		4 118,40
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION CHAUSSEE RUE ROBERT LHUERRE		5 540,77
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	Etude circulation Complémentaire TOURTELOUP		7 560,00
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	REFECTION DU CHEMIN DE MAESTRICHT		9 303,12
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	ETUDE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT 3 SECTEURS		36 210,00
845	Voirie communale	PAS DE GESTIONNAIRE	TRAVAUX ECF RUE ORMICEE		37 192,24
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		713 230,00	110 212,09
Total 845				**713 230,00**	**110 212,09**
847	Equipements de voirie	BORNE DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES	INSTALLATION 2 BORNES GARE MULTIMODALE	30 000,00	
		Total BORNE DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES		30 000,00	0,00
847	Equipements de voirie	BRIGADE DE PROXIMITE VOIRIE	COFFRE DE RANGEMENT + GIROPHARE	300,00	
847	Equipements de voirie	BRIGADE DE PROXIMITE VOIRIE	VISSEUSES A CHOCS + ACCESSOIRES	700,00	
847	Equipements de voirie	BRIGADE DE PROXIMITE VOIRIE	PERFORATEUR	1 400,00	
847	Equipements de voirie	BRIGADE DE PROXIMITE VOIRIE	REDRESSE POTELET	4 200,00	
		Total BRIGADE DE PROXIMITE VOIRIE		6 600,00	0,00
847	Equipements de voirie	FEUX SIGNALISATIONS	FEUX TRICOLORES AUCHAN/BRADFER	4 500,00	
847	Equipements de voirie	FEUX SIGNALISATIONS	CONTROLEUR DE FEUX	5 500,00	
		Total FEUX SIGNALISATIONS		10 000,00	0,00
847	Equipements de voirie	MOBILIERS URBAINS	PIETOS	7 000,00	
847	Equipements de voirie	MOBILIERS URBAINS	POTELETS RUE J.J. ROUSEAU	7 200,00	
847	Equipements de voirie	MOBILIERS URBAINS	TRAVAUX EN REGIE : POTELETS - BARRIERES - ASSIS DEBOUT	13 000,00	
847	Equipements de voirie	MOBILIERS URBAINS	3 BORNES PROTECTION ZONE MARCHE	50 000,00	
		Total MOBILIERS URBAINS		77 200,00	0,00
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	TONNELLE PLIANTE	300,00	
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	BETONNIERE 70L	450,00	
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	DECOUPEUSE A DISQUE	2 300,00	
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	BALAYEUSE MECANIQUE DIESEL 2M3	155 000,00	
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	Raccordement électrique borne IRVE 2 sur le site d e la gare		1 302,48
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	VEHICULE LEGER PROPRETE URBAINE PS 2022V101		32 930,80
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	Fourniture et livraison d'un véhicule ISUZU confor mément au		55 449,30
847	Equipements de voirie	PAS DE GESTIONNAIRE	Vehicule Equipe de Proximité		60 658,96
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		158 050,00	150 341,54
847	Equipements de voirie	SIGNALISATION HORIZONTALE VOIRIE	VISSEUSES A CHOCS + ACCESSOIRES	700,00	
847	Equipements de voirie	SIGNALISATION HORIZONTALE VOIRIE	SIGNALISATION RD116	25 000,00	
		Total SIGNALISATION HORIZONTALE VOIRIE		25 700,00	0,00
847	Equipements de voirie	SIGNALISATION VERTICALE VOIRIE	PANNEAUX DE SIGNALISATION	15 000,00	
847	Equipements de voirie	SIGNALISATION VERTICALE VOIRIE	SIGNALISATION ZONE 30 CV	25 000,00	
		Total SIGNALISATION VERTICALE VOIRIE		40 000,00	0,00
Total 847				**347 550,00**	**150 341,54**
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	MUR DE SOUTENEMENT RUE DES VAUX DE NAIVES	5 000,00	

Fonct	Libellé fonction	Gestionnaire	Libellé	BP	RCCE
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	PASSERELLE SAINT-MIHIEL	20 000,00	
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	MARCHE 2020 04 MOE PASSERELLE PIETONNE ET CYCLABLE QUARTIER		76,84
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	13147 MISSION SPS RECONSTRUCTION PASSERELLE LIBERATION		173,40
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	CONTROLE TECHNIQUE PASSERELLE LIBERATION		180,00
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	MARCHE 2020 04 MOE PASSERELLE PIETONNE CYCLABLE QUART LIBERA		948,38
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	MARCHE 2022 04 TRAVAUX REALISATION PASSERELLE PIETONNE ET CY		957,61
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	MARCHE 2022 04 TRAVAUX REALISATION PASSERELLE LIBERATION		1 767,28
851	Gares routières et autres infrastructures routière	OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM	Dévoiement réseau Net 55 Passerelle Libération		5 940,00
		Total OUVRAGES D'ART /PONT/PASSERELLE/MURS DE SOUTÈNEM		25 000,00	10 043,51
851	Gares routières et autres infrastructures routière	PARKING DES MINIMES	PANNEAUX DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE	1 500,00	
		Total PARKING DES MINIMES		1 500,00	0,00
Total 851				26 500,00	10 043,51
87	Circulations douces	PAS DE GESTIONNAIRE	MISE EN OEUVRE PC RD116	25 000,00	
		Total PAS DE GESTIONNAIRE		25 000,00	0,00
Total 87				**25 000,00**	**0,00**
		TOTAL GENERAL		**10 287 373,56**	**4 335 585,42**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME

Etape (Code)				BP	RCCE
			- PAS D'OPERATION	**2 883 813,56**	**152,45**
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A1	- VOIRIE ENTRETIEN	1 023 650,00	153 581,36
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A2	- ECLAIRAGE PUBLIC	87 500,00	28 718,52
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A3	- ESPACE VERTS	79 180,00	53 832,80
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A4	- BATIMENTS ET AGENCEMENTS	357 250,00	240 749,80
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A5	- INSTALLATIONS SPORTIVES	1 500,00	
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A6	- ECOLES	61 240,00	44 761,62
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A7	- VEHICULES	264 000,00	221 330,58
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A8	- MOBILIER MATERIEL OEUVRES DIVERS	75 000,00	37 331,67
A	INVESTISSEMENT DE PROXIMITE	A9	- INFORMATIQUE HORS ECOLES	48 890,00	
Total A - INVESTISSEMENT DE PROXIMITE				**1 998 210,00**	**780 306,35**
B	RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE	B1	- CENTRE TECHNIQUE		154 167,60
B	RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE	B2	- RESTRUCTURATION DES SERRES	270 150,00	29 850,00
B	RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE	B3	- OPAH-RU	25 000,00	
B	RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE	B8	- RESTRUCTURATION SITE COUCHOT		78 931,06
B	RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE	B9	- RESERVE FONCIERE		106 700,00
Total B - RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE				**295 150,00**	**369 648,66**
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C11	- MARCHE COUVERT	30 200,00	71 487,62
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C23	- CENTRE VILLE RUE DU CYGNE		513,60
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C25	- AMENAGEMENT URBAIN SAPINIERE	0,00	60 789,61
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C26	- FONDS CONCOURS GIRATOIRE CD VEEL TILLEULS	0,00	400 000,00
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C3	- REFECTION PONTS DONT PASSERELLE LIBERATION	25 000,00	10 043,51
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C42	- ECO QUARTIER SAINT JEAN	1 000 000,00	143 268,49
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C5	- PISTES CYCLABLES	25 000,00	
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C62	- ORU TRANCHE 2		1 434,49
C	AMENAGEMENTS URBAINS	C63	- REQUALIFICATION PAUL ELUARD		268 217,82
Total C - AMENAGEMENTS URBAINS				**1 080 200,00**	**955 755,14**
D	AMENAGEMENTS DE QUARTIIERS	D31	- ILOT LIBERATION	150 000,00	
D	AMENAGEMENTS DE QUARTIIERS	D6	- BUDGET PARTICIPATIF	100 000,00	72 253,21

D	AMENAGEMENTS DE QUARTIIERS	D7	- VIDEOPROTECTION	75 000,00	32 832,00
Total D - AMENAGEMENTS DE QUARTIERS				**325 000,00**	**105 085,21**
E	ECOLES	E1	- AUTRES ECOLES	185 000,00	749 118,85
E	ECOLES	E3	- JEAN ERRARD REHAB COUVERTURE ACCESSIBILITE	20 000,00	309 012,02
E	ECOLES	E4	- VEGETALISATION COUR EDMOND LAGUERRE	200 000,00	
Total E - ECOLES				**405 000,00**	**1 058 130,87**
F	INSTALLATIONS SPORTIVES	F1	- FONDS DE CONCOURS CENTRE NAUTIQUE	0,00	
F	INSTALLATIONS SPORTIVES	F4	- BOULODROME LIBERATION	2 000 000,00	49 828,06
F	INSTALLATIONS SPORTIVES	F7	- STAND DE TIR		33,84
Total F - INSTALLATIONS SPORTIVES				**2 000 000,00**	**49 861,90**
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I131	- RESTAURATION D'OEUVRES D'ART	10 000,00	3 699,01
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I21	- GILLES DE TRÈVES - FIN DES TVX SUR MH (AILE OUEST)		248,40
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I22	- GILLES DE TREVES AMENAGEMENTS INTERIEURS	200 000,00	
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I3	- SALLE DES FETES	320 000,00	11 680,50
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I4	- PLAN GUIDE VILLE HAUTE	120 000,00	38 569,20
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I6	- MISE EN LUMIERE DU PATRIMOINE		6 192,00
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I7	- EGLISE NOTRE DAME	650 000,00	899 310,85
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I8	- EGLISE SAINT-ANTOINE - CHARPENTE ET COUVERTURE		2 044,13
I	POLITIQUE PATRIMONIALE	I9	- EGLISE SAINT-JEAN - FAÇADE	0,00	54 900,75
Total I - POLITIQUE PATRIMONIALE				**1 300 000,00**	**1 016 644,84**
TOTAL GENERAL				**10 287 373,56**	**4 335 585,42**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP	REPORT	Total BP	
§ EMPRUNT à CONTRACTER				**4 680 282**
				(4 926 288) *
- Emprunt pour équipements	4 680 282		4 680 282	
§ DOTATIONS ET FONDS DIVERS				**875 012**
				(1 107 444) *
- FCTVA	863 012		863 012	
- Taxe d'aménagement	12 000		12 000	
§ SUBVENTIONS à RECEVOIR				**3 925 928**
				(5 066 133) *
- Etat	599 831	2 500 997	3 100 828	
- Région		5 216	5 216	
- Département		50 591	50 591	
- GIP		368 358	368 358	
- CAF	31 981		31 981	
- Amendes de police	90 000		90 000	
- Europe		262 884	262 884	
- Banque des territoires	16 070		16 070	
§ AUTOFINANCEMENT				**4 215 194**
				(2 096 954) *
- Amortissements des immobilisations	898 235		898 235	
- Virement de la section de fonctionnement	438 353		438 353	
- Excédents de fonctionnement capitalisé	2 878 606		2 878 606	
§ OPERATIONS FINANCIERES				**100 763**
				(100 000) *
- Avances sur marche public	100 000		100 000	
- Depots et cautionnements	763		763	
§ PRODUITS DES CESSIONS	325 780		325 780	**325 780**
				(0) *
§ OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000		500 000	**500 000**
				(500 000) *
§ SOLDE D INVESTISSEMENT	0		0	**0**
				(1 891 971) *
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**11 434 913**	**3 188 046**		**14 622 959**
				(15 688 790) *

( )* Année 2022

DESCRIPTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		2022	2023	VARIATION	
		EUROS	EUROS	En Euros	En %
CHAPITRE 011	CHARGES D'ACTIVITES A CARACTERE GENERAL	4 877 390	5 412 499	535 109	10,97
CHAPITRE 012	FRAIS DE PERSONNEL	7 125 116	7 475 726	350 610	4,92
CHAPITRE 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 489 828	2 489 828		0
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 360 232	1 372 756	12 524	0,92
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	52 000	53 000	1 000	1,92
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 000	20 000	-480 000	-96
CHAPITRE 68	DOTATION PROVISIONS				
CHAPITRE 042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	801 385	898 235	96 850	12,09
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	486 719	438 353	-48 366	-9,94
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**17 692 670**	**18 160 397**	**467 727**	**2,64**

EVOLUTION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2022 EUROS	2023 EUROS	VARIATION En Euros	En %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 692 670	18 160 397	467 727	2,64
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 404 566	16 823 809	419 243	2,56
(Hors prélèvements,amortissements,ICNE, variation de stocks et cessions)				
A) CHARGES D'ACTIVITES A CARACTERE GENERAL	4 877 390	5 412 499	535 109	10,97
a) Fournitures et fluides (classe 60)	**1 962 577**	**2 192 665**	230 088	11,72
Fluides	1 209 180	1 466 525	257 345	21,28
Fournitures	753 397	726 140	-27 257	-3,62
b) Location, Entretien, Maintenance,,,,(classe 61)	**1 484 870**	**1 662 889**	178 019	11,99
Location	302 445	296 734	-5 711	-1,89
Entretien, réparations et maintenance	689 895	788 265	98 370	14,26
Etudes,assurances et autres	492 530	577 890	85 360	17,33
c) Honoraire, publicite, missions ,,,(classe 62)	**1 360 943**	**1 490 945**	130 002	9,55
Honoraires	415 688	470 086	54 398	13,09
Catalogues, imprimés,publications et relations publiques	174 360	211 840	37 480	21,5
Autres prestations	770 895	809 019	38 124	4,95
d) Taxes et impôts (classe 63)	**69 000**	**66 000**	-3 000	-4,35
B) FRAIS DE PERSONNEL	7 125 116	7 475 726	350 610	4,92
C) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 360 232	1 372 756	12 524	0,92
a) subventions	941 830	941 830	0	0
b) autres	601 579	601 579	0	0
D) CHARGES FINANCIERES	**52 000**	**53 000**	1 000	1,92
E) CHARGES EXCEPTIONNELLES	**500 000**	**20 000**	-480 000	2400
F) ATTENUATIONS DE PRODUITS	**2 489 828**	**2 489 828**	0	0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2022	2023	VARIATION	
		EUROS	EUROS	En Euros	En %
CHAPITRE 70	PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	1 183 154	963 750	-219 404	-18,54
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	9 241 268	9 700 300	459 032	4,97
CHAPITRE 74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 910 166	7 093 778	183 612	2,66
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	145 050	147 676	2 626	1,81
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	156 583	190 000	33 417	21,34
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	10 000	10 000	#DIV/0!
CHAPITRE 78	REPRISE SUR PROVISION	0	0		0
CHAPITRE 042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	56 449	54 393	-2 056	-3,64
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**17 692 670**	**18 159 897**	**467 227**	**2,64**

EVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022 EUROS	2023 EUROS	VARIATION En %	VARIATION En Euros
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 692 670	18 159 897	**2,64**	**467 227**
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors transfert et ICNE et variation de stocks)	15 634 115 0	18 457 621	**18,06**	**2 823 506**
TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION COURANTE (Hors transfert, recettes exceptionnelles, ICNE)	17 636 221	18 105 504	**2,66**	**469 283**
I Produits des services (70)	1 183 154	963 750	**-18,54**	**-219 404**
II Recettes Accessoires (013+75)	301 633	337 676	**11,95**	**36 043**
III Recettes fiscales (73)	9 241 268	9 700 300	**4,97**	**459 032**
IV Recettes,dotations et participations (74)	6 910 166	7 093 778	**2,66**	**183 612**
V Recettes exceptionnelless (77)	0	10 000	**#DIV/0!**	**10 000**

LES RESSOURCES POUR FINANCER LES DEPENSES PAR DOMAINES D 'INTERVENTION S'ETABLISSENT DE LA FACON SUIVANTE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION ET DOMAINE	837 507	850 834	988 910	1 018 018	1 089 183	1 020 496	1 183 154	963 750
FISCALITE DIRECTE LOCALE	8 481 769	8 205 484	8 172 284	8 276 606	8 293 876	8 343 876	8 669 262	9 450 071
AUTRES RECETTES FISCALES	507 262	499 912	504 274	455 494	452 098	538 618	572 006	250 229
AIDES DE L'ETAT	6 071 214	6 154 945	6 835 265	6 883 902	6 252 990	6 734 473	6 286 763	6 362 160
AUTRES AIDES EXTERIEURES	313 902	295 745	252 050	201 136	811 295	331 322	623 403	731 618
REMBOURSEMENTS	604 370	1 128 421	388 480	302 497	1 030 942	984 026	301 633	347 676
OPERATION D'ORDRE	28 200	7 593	24 743	32 000	63 379	61 268	54 393	54 393
TOTAL	**16 844 224**	**17 142 934**	**17 166 006**	**17 169 653**	**17 993 763**	**18 014 079**	**17 690 614**	**18 159 897**

CUISINE CENTRALE
VUE GENERALE

	DEPENSES	BP	Reports		RECETTES	BP
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	4 000,00				
21	EQUIPEMENTS	116 970,00	45 706,28	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	279 932,92
23	EQUIPEMENT EN COURS	-	25 160,43			
16	REMBOURSEMENT DETTE	77 000,00				
				040	AMORTISSEMENT	52 312,00
001	REPRISE RESULTAT DEFICITAIRE	209 066,21		021	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	145 658,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**403 036**	**70 866,71**		**TOTAL INVESTISSEMENT**	**477 903**
011	EXPLOITATION - GESTION	1 142 920,00		70	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 381 463,00
	STOCKS	803 767,00				
012	CHARGES DE PERSONNEL	457 424,00		013	OPER ORDRE INT SECT FONCT (stock)	803 767,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURAN	1 012,00		013	REMBOURSEMENT IJ	4 000,00
66	FRAIS FINANCIERS	28 000,00				
67	CHARGE ESCEPTIONNELLES	5 000,00		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	12,00
042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	52 312,00				
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	145 658,00			RESULTAT ANTICIPE	1 556 888,21
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 636 093**	**-**		**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**3 746 130**
	TOTAL GENERAL	**3 039 129**	**70 866,71**		**TOTAL GENERAL**	**4 224 033**

COMMENTAIRES :

1 - Le présent budget a été établi sur une base de 253 111 repas facturés (hyopothèse de repas 2022 était de 262 922) avec un c 2,85€ (2,15 € en 2022).

2 - De 2020 à 2021 les charges prévisionnelles de fonctionnement évoluent comme suit hors variation de stock

		2022	2023	VARIATIONS en %
011	EXPLOITATION - GESTION (hors stocks)	856 474	1 142 920	33,44
	Dont stocks	618 283	803 767	30,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	446 845	457 424	2,37
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	2 619	1 012	0,00
66	FRAIS FINANCIERS	26 000	28 000	7,69
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000	5 000	0,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENT	52 784	52 312	-0,89
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	386 590	145 658	-62,32
		2 394 595	2 636 093	10,09

4 - De 2020 à 2021 les produits prévisionnels de fonctionnement évoluent comme suit hors variation de stock

		2022	2023	VARIATIONS en %
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 411 938	1 381 463	-2,16
013	ATTENUATIONS DE CHARGES - STOCKS	618 283	803 767	30,00
002	RESULTAT ANTICIPE	1 546 387	1 556 888	0,68
		3 576 608	3 742 118	4,63

Annexe 2
Reste à réaliser 2022

INVESTISSEMENT COURANT

Opération	Budget total	Mandaté	Reste à réaliser	Disponible
A1 VOIRIE ENTRETIEN	1 175 885,49	986 369,34	153 581,36	35 934,79
A2 ECLAIRAGE PUBLIC	131 887,78	88 900,71	28 718,52	14 268,55
A3 ESPACE VERTS	118 397,00	32 044,94	53 832,80	32 519,26
A4 BATIMENTS ET AGENCEMENTS	1 098 975,48	278 817,43	240 749,80	579 408,25
A5 INSTALLATIONS SPORTIVES	77 246,80	45 399,00	0,00	31 847,80
A6 ECOLES	79 239,88	32 764,86	44 761,62	1 713,40
A7 VEHICULES	677 224,77	445 053,83	221 330,58	10 840,36
A8 MOBILIER MATERIEL OEUVRES DIVERS	134 303,18	78 359,43	37 331,67	18 612,08
A9 INFORMATIQUE HORS ECOLES	77 328,00	48 010,95	0,00	29 317,05
Total Super-opération INVESTISSEMENT COURANT	3 570 488,38	2 035 720,49	780 306,35	754 461,54

LOGISTIQUE

Opération	Budget total	Mandaté	Reste à réaliser	Disponible
B1 CENTRE TECHNIQUE	247 629,60	76 416,36	154 167,60	17 045,64
B2 RESTRUCTURATION DES SERRES	300 000,00	0,00	29 850,00	270 150,00
B8 RESTRUCTURATION SITE COUCHOT	228 868,00	21 388,94	78 931,06	128 548,00
B9 RESERVE FONCIERE	108 500,00	1 800,00	106 700,00	0,00
Total Super-opération LOGISTIQUE	884 997,60	99 605,30	369 648,66	415 743,64

AMENAGEMENTS URBAINS

Opération	Budget total	Mandaté	Reste à réaliser	Disponible
C11 MARCHE COUVERT	167 676,84	94 557,38	71 487,62	1 631,84
C21 CENTRE VILLE PLACE FOCH	10 008,53	0,00	0,00	10 008,53
C23 CENTRE VILLE RUE DU CYGNE	6 526,50	6 012,90	513,60	0,00
C25 AMENAGEMENT URBAIN SAPINIERE	618 484,87	109 829,48	60 789,61	447 865,78
C26 FONDS CONCOURS GIRATOIRE CD VEEL TILLEULS	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00
C27 PARVIS THEURIET ET THEATRE	13 681,66	13 794,06	0,00	-112,40
C3 REFECTION PONTS DONT PASSERELLE LIBERATION	941 619,55	967 273,62	10 043,51	-35 697,58
C42 ECO QUARTIER SAINT JEAN	435 550,01	217 548,24	143 268,49	74 733,28
C5 PISTES CYCLABLES	116 000,00	1 470,00	0,00	114 530,00
C62 ORU TRANCHE 2	29 253,07	27 818,58	1 434,49	0,00
C63 REQUALIFICATION PAUL ELUARD	561 169,44	47 105,27	268 217,82	245 846,35
Total Super-opération AMENAGEMENTS URBAINS	3 299 970,47	1 485 409,53	955 755,14	858 805,80

AMENAGEMENTS DE QUARTIERS

Opération	Budget total	Mandaté	Reste à réaliser	Disponible
D31 ILOT LIBERATION	200 000,00	17 880,00	0,00	182 120,00
D6 BUDGET PARTICIPATIF	100 718,00	17 988,00	72 253,21	10 476,79
D7 VIDEOPROTECTION	161 000,00	6 000,00	32 832,00	122 168,00
Total Super-opération AMENGAGEMENT DE QUARTIERS	461 718,00	41 868,00	105 085,21	314 764,79

ECOLES

Opération	Budget total	Mandaté	Reste à réaliser	Disponible
E1 AUTRES ECOLES	1 012 635,20	69 234,87	749 118,85	194 281,48
E3 JEAN ERRARD REHAB COUVERTURE ACCESSIBILITE	2 311 584,46	1 918 044,96	309 012,02	84 527,48
Total Super-opération ECOLES	3 324 219,66	1 987 279,83	1 058 130,87	278 808,96

INSTALALTIONS SPORTIVES

Opération	Budget total	Mandaté	Reste à réaliser	Disponible
F1 FONDS DE CONCOURS CENTRE NAUTIQUE	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
F31 STADE JEAN BERNARD	622 200,00	622 671,26	0,00	-471,26
F4 BOULODROME LIBERATION	287 216,00	58 365,58	49 828,06	179 022,36
F7 STAND DE TIR	147 455,07	129 133,28	33,84	18 287,95
Total Super-opération INSTALLATIONS SPORTIVES	1 121 871,07	810 170,12	49 861,90	261 839,05

Annexe 2
Reste à réaliser 2022

EQUIPEMENT SOCIO CULTURELS ET CULTURELS				
Opération	**Budget total**	**Mandaté**	**Reste à réaliser**	**Disponible**
G1 FONS DE CONCOURS MEDIATHEQUE	70 700,00	0,00	0,00	70 700,00
G2 FONDS DE CONCOURS MUSEE	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
G5 BATIMENT ASSOCIATIF ZONE OUDINOT	2 818,68	2 818,68	0,00	0,00
G8 CENTRE SOCIAL CÔTE STE CATHERINE	330,71	362,92	0,00	-32,21
Total Super-opération EQUIPEMENTS SOCIO CULTURELS ET CULTURELS	153 849,39	3 181,60	0,00	150 667,79

POLITIQUE PATRIMONIALE				
Opération	**Budget total**	**Mandaté**	**Reste à réaliser**	**Disponible**
I131 RESTAURATION D'OEUVRES D'ART	12 520,00	2 520,00	3 699,01	6 300,99
I20 GILLES DE TRÈVES FIN DES TVX SUR MH (AILE SUD)	80 000,00	240,00	0,00	79 760,00
I21 GILLES DE TRÈVES - FIN DES TVX SUR MH (AILE OUEST)	853,20	604,80	248,40	0,00
I3 SALLE DES FETES	131 020,12	45 111,59	11 680,50	74 228,03
I4 PLAN GUIDE VILLE HAUTE	40 000,00	0,00	38 569,20	1 430,80
I6 MISE EN LUMIERE DU PATRIMOINE	113 880,00	3 552,00	6 192,00	104 136,00
I7 EGLISE NOTRE DAME	1 109 168,77	65 475,90	899 310,85	144 382,02
I8 EGLISE SAINT-ANTOINE - CHARPENTE ET COUVERTURE	603 173,48	617 222,45	2 044,13	-16 093,10
I9 EGLISE SAINT-JEAN - FAÇADE	54 900,75	0,00	54 900,75	0,00
Total Super-opération POLITIQUE PATRIMONIALE	2 145 516,32	734 726,74	1 016 644,84	394 144,74

BUDGET PRIMITIF 2023
Conseil Municipal du 2 février 2023

ANNEXE 3
La présentation du BP par politique

Toutes fonctions budgétaires - Lecture transversale de la masse salariale et de la Gestion des Ressources Humaines

Les prévisions budgétaires 2023 se traduisent par une hausse du budget consacré à la masse salariale de l'ordre de 4,92 %.

Cette évolution est en grande majorité liée à l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5% décidée au niveau national dans le cadre des mesures relatives au pouvoir d'achat. Cette mesure est entrée en vigueur avec effet au 1er juillet 2022 et trouvera un effet "année" pleine en 2023.

Le tableau des effectifs au 1er janvier 2023 fait apparaître un nombre d'emplois permanents fixé à 195, ce qui correspond à une hausse des effectifs, puisque 183 emplois permanents étaient présents au tableau des effectifs 2022.

Cela s'explique par la création de 11 emplois dédiés aux missions du service Affaires Scolaires, validés lors du conseil municipal du 22 septembre 2022. En effet, l'analyse des besoins permanents du service a fait apparaitre la possibilité de pérenniser certains postes correspondant à des emplois permanents et ainsi, de "déprécariser" des personnels recrutés en contrat.

Par ailleurs, un poste d'agent administratif en charge de l'équipe de proximité, au sein du service voirie, avait été créé dans le cadre des orientations 2022, visant à accentuer la réactivité et la proximité du service auprès des usagers.

La Ville de Bar-le-Duc conserve sa politique de gestion des carrières offrant aux agents des perspectives d'évolution, notamment par la réussite à des concours et examens professionnels. Toutefois, la structure des effectifs fait apparaitre une grande majorité d'agent de catégorie C, avec un impact « Glissement-Vieillesse-Technicité » (avancements d'échelons et de grades) qui reste limité.

Elle sera par ailleurs attentive à tout évènement permettant de réinterroger la structure des effectifs et notamment aux demandes de renforts, remplacements et heures supplémentaires qui devront être particulièrement motivées.

- **Evolutions et perspectives pluriannuelles :**

La structure des effectifs de la Ville de Bar-le-Duc a connu une forte évolution ces dernières années, les postes permanents passant de 254 au 1er janvier 2014 à 195 au 1er janvier 2023.

Cette évolution est liée au **processus de mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération qui s'est poursuivi progressivement.**

Elle a donné lieu au 1er janvier 2015 à la création de services fonctionnels partagés dans le cadre de la réglementation relative aux « services communs » qui a engendré un transfert de 32 agents vers la Communauté d'Agglomération en grande majorité issus de la filière administrative. Cette convention a été renouvelée par délibération le 17 septembre dernier.

Elle s'est poursuivie au 1er janvier 2016 avec le transfert d'équipements sportifs, reconnus d'intérêt communautaire, et qui s'est accompagné du transfert des 11 agents en charge de leur fonctionnement, essentiellement issus de la filière technique, vers l'EPCI.

Par ailleurs, 12 emplois indiciaires ont été supprimés courant 2017 du fait de la modification des modalités de versement de la prime de services partagés versée à certains cadres exerçant au sein de services mutualisés, la prise en charge s'effectuant désormais via la convention de services communs.

Concernant les rémunérations, il est rappelé que la Ville de Bar le Duc a mis en place une prime sur objectif individuel courant 2013 qui a été intégrée en 2017 au nouveau cadre règlementaire issu de la réforme du « RIFSEEP », régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Accord relatif au temps et aux conditions de travail :

L'année 2022 marque la mise en place de l'accord relatif au temps et aux conditions de travail signé avec la CFDT, organisation syndicale représentée au sein du comité social territorial de la Ville.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose une application stricte des 1 607 heures. La Ville de Bar-le-Duc n'était pas en écart très important avec cette durée annuelle de travail mais disposait tout de même de quelques congés qui doivent être supprimés (2 jours de congés « pont », en moyenne 1,5 jour de congés « ancienneté » par agent et 1 mois de congés dit de « pré-retraite »).

Afin d'accompagner la perte de ces congés, à compter du 1er janvier 2022, la Ville s'est saisie de cette réforme pour remettre à plat l'organisation du temps de travail de ses différents services avec, en ligne de mire, le maintien de la qualité du service rendu à l'usager. Elle s'est également engagée vers des mesures visant à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Il s'est agi notamment d'organiser un passage aux 38 heures, dégageant une demi-heure de travail supplémentaire par semaine destinée à la mise en place d'actions et dispositifs allant dans le sens d'une meilleure communication au sein des équipes et de temps dédiés à encourager le bien-être au travail. Dans cette logique de bien-être, le projet "activité physique au travail" a notamment été présenté au CHSCT.

Pour rappel, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère le bien-être au travail comme « un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante, entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, et de l'autre, les contraintes et les possibilités du milieu de travail ». Cette notion met ainsi l'accent sur la perception personnelle et collective des situations et des contraintes de la sphère professionnelle. Agir en ce sens nécessite de développer une posture d'écoute des agents sur les facteurs organisationnels reconnus comme ayant un impact en matière de risques psycho-sociaux : la définition des tâches, le sens du travail, la répartition de la charge de travail, les relations entre les collègues et avec la hiérarchie.

Il est à noter que le premier plan "santé et sécurité au travail" pour la fonction publique a été mis en place et couvre la période 2022-2025. Différents axes sont proposés par le gouvernement et s'accompagneront d'outils qui pourront être déclinés au sein de la collectivité :

- axe 1 : Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail ;
- axe 2 : Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention ;
- axe 3 : Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail ;
- axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle ;
- axe 5 : Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.

Pour ce qui concerne les conditions de rémunération, il a été acté la mise en place d'une prime sur objectif collectif basée sur un montant plafond de 250 € par agent et dont les critères comprennent une part "assiduité".

La Ville a par ailleurs délibéré en faveur d'une mesure destinée à mieux rémunérer les agents les plus précaires ne bénéficiant pas d'un emploi à temps complet. Ainsi, les heures complémentaires effectuées sont désormais indemnisées de manière majorée.

Les dispositions relatives à l'action sociale n'ont, quant à elles, pas évolué en 2022.

Pour ce qui concerne les perspectives pluriannuelles, si aucune évolution majeure de la structure des effectifs n'est envisagée à ce jour, la Ville a inscrit différents projets à son agenda social principalement issus des dispositions de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

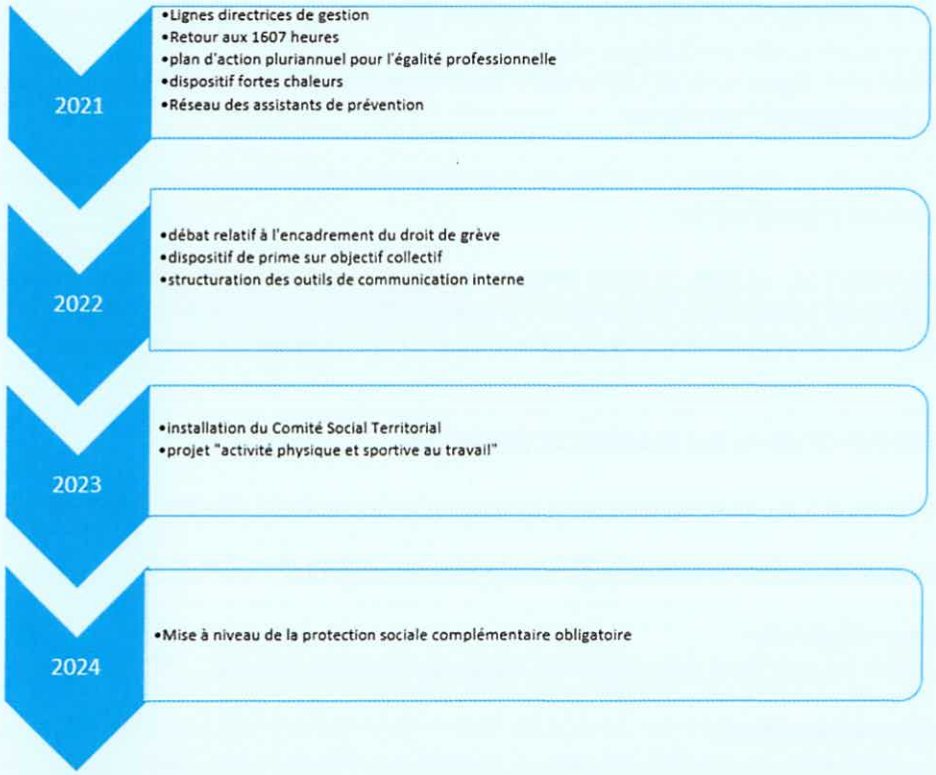

Plan de modernisation

La collectivité a souhaité se doter d'un plan de modernisation de l'administration, véritable projet d'administration intitulé « Cap 2023 »

Trois objectifs majeurs :

- Analyser la capacité de l'administration à faire face aux défis de la mise en œuvre des politiques publiques menées dans les deux collectivités, en termes de fonctionnement, d'organisation et de pilotage,
- Proposer des pistes d'amélioration priorisées permettant de répondre au diagnostic partagé des services,
- Concevoir et formaliser un nouveau système de gouvernance et de pilotage des services afin d'optimiser les réponses de l'administration aux commandes publiques, au service des usagers du territoire.

Le projet d'administration s'organise ainsi selon quatre axes :

Axe 1 : Une administration chargée de la mise en œuvre du projet municipal et du projet de territoire,
Une administration proactive en charge d'une mise en œuvre fidèle et performante du projet municipal et du projet communautaire au service des usagers

Axe 2 : Une administration moderne et efficace dans son organisation et son fonctionnement,
Une administration moderne et performante dans son organisation, son fonctionnement et son pilotage pour répondre efficacement aux défis de son avenir

Axe 3 : Une administration mobilisée sur l'écoute et les réponses apportées aux besoins des usagers,
Une administration disponible, réceptive, réactive et innovante, mobilisée sur l'optimisation des réponses apportées aux besoins des usagers

Axe 4 : Une administration soucieuse de la bonne gestion des ressources humaines, techniques et financières et promouvant un dialogue social actif.
Une administration rigoureuse et responsable dans sa gestion performante et durable des ressources humaines, techniques et financières.

Le comité technique du 24 novembre 2020 a marqué le lancement officiel de ce plan avec notamment l'entrée en vigueur du nouvel organigramme.

Les différentes actions se mettent en place progressivement dans un contexte évolutif et de plus en plus contraint entourant les collectivités. Cela amènera une évaluation et à une réflexion relative à la modification de certaines actions, leur suppression mais aussi la mise en place d'engagements nouveaux.

- **Informations relatives aux dépenses de personnel :**

Les prévisions relatives à la masse salariale 2023 projettent un montant de dépense à hauteur de 7 475 726 €.

Celles-ci se répartissent selon les éléments de rémunération suivants :

- Traitement indiciaire :

La prévision s'élève à 4 097 280 € soit 54,95 % des dépenses de masse salariale.

- Régimes indemnitaires :

Le montant du régime indemnitaire et des primes, projeté pour l'année 2023, s'élève à 686 041 €, soit 9,2 % des dépenses de masse salariale.

Il intègre le régime indemnitaire mensuel, très majoritairement composé de l'IFSE, le complément indemnitaire annuel ainsi que la prime de fin d'année et les éventuelles indemnités d'astreinte.

- Nouvelles bonifications indiciaires :

La nouvelle bonification indemnitaire est versée dans la collectivité conformément aux textes en vigueur essentiellement concernant la valorisation des fonctions d'accueil et d'encadrement.

Le montant total projeté s'élève à 20 729 €.

- Heures supplémentaires rémunérées :

Le budget alloué à la rémunération des heures supplémentaires tous services confondus s'élève à 180 427 € correspondant à 2,42 % des dépenses prévisionnelles de masse salariale.

- Avantage en nature : Aucun dispositif d'avantage en nature n'est projeté cette année.

Fonction 0- Services Généraux

- **Salle des fêtes**

L'ensemble des travaux de remplacement de menuiseries et de reprises de zingueries ont été achevés en été 2021.

En 2020, le système de chauffage à air pulsé a eu à subir une réparation suite à des fissurations apparues sur la plaque d'échange. Cette alerte a conduit à une étude de faisabilité de remplacement, dont les résultats ont été livrés en octobre 2021. Or, au démarrage de la saison de chauffe, de nouvelles avaries ont conduit à mettre hors service l'installation de chauffage. Un diagnostic des désordres réalisé par notre prestataire montre l'impossibilité d'une nouvelle réparation. De façon transitoire, il a été installé un chauffage provisoire pour permettre à certaines manifestations de se tenir.

En parallèle une maîtrise d'œuvre a été mandatée pour le remplacement des organes de chauffage et ainsi abandonner le fioul au profit d'un système plus performant, d'une amélioration de la régulation et une optimisation de la diffusion de l'air chaud dans la salle. Les études se sont déroulées au printemps 2022 et ont conduit à envisager une liaison avec la chaufferie de l'hôtel de ville dont les capacités sont suffisantes pour assurer les besoins de la salle des fêtes.

Concernant la mise en œuvre des organes de CTA, en arrière des locaux sanitaires, l'ABF a exigé la création d'un bâtiment de couverture, ce qui a conduit à une extension d'étude via un architecte et le dépôt d'un permis de construire qui a été purgé cet hiver. Les travaux pourront donc être envisagés au printemps 2023, en fin de saison de chauffe.

- **Assemblée locale**

Le budget intègrera une enveloppe affectée à la formation des élus pour l'exercice de leurs fonctions conformément au droit des élus à la formation durant leur mandat. La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce, quel que soit le nombre de mandats détenus.

Il est à noter par ailleurs qu'est mis en place un Droit Individuel à la Formation « DIF » des élus via un financement de 1 % sur la part indemnités versée aux élus.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2016, tous les élus locaux (percevant ou non des indemnités de fonctions) bénéficient du Droit Individuel de Formation (DIF) : de 20 heures par an, cumulables sur toute la durée du mandat (quel que soit le nombre de mandats exercés).

L'objectif est de permettre aux élus de suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ou des formations facilitant notamment leur réinsertion professionnelle.

Ce droit est financé par une cotisation obligatoire à charge des élus représentant 1 % des indemnités versées au titre des mandats communaux et intercommunaux.

Le fonds est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations qui assure la gestion directe des demandes à compter du 1er janvier 2017, le financement des formations et des frais de déplacement et séjour.

- **Informatiques et réseaux**

  - ✓ **Dépenses de Fonctionnement**

    - ➢ Informatique

On constate une légère baisse de 4 050 € des dépenses de fonctionnement :

- Le développement des outils de dématérialisation, logiciel notamment se poursuit. La mise à niveau du logiciel de la police municipale est finalisée et ne se retrouve pas en n'aura pas de conséquence budgétaire du 2023.
- Cependant dans les années à venir Il y aura la mise en place de nouveaux logiciels tel que la gestion en mode projet, la signature électronique des mails, ainsi qu'une nouvelle version de la gestion du cimetière.

➢ Sur l'imprimerie : 2 821 €

- La hausse s'explique par la flambée du cours des matières premières et notamment du papier.

L'ancien marché de cinq ans ayant pris fin, un nouveau marché sur le parc de périphériques d'impression (multifonctions, imprimantes, photocopieurs, scanner et fax) sera mis en place au cours du 1er semestre 2023. Il permettra de moderniser les équipements et de rationaliser les coûts.

➢ Sur la téléphonie : + 865 €. Existence de nouveaux abonnements dont centre de contact

✓ **Dépenses d'Investissement**

➢ Informatique

- Les investissements purement informatiques se situeront à hauteur de 29 000 € :
- Cela concernera le remplacement de matériel informatique classique : PC, tablette, écran, portable ou encore smartphones.
- Mais également l'amélioration de la couverture WIFI et la sécurisation de l'alimentation électrique.

- Les investissements dans les écoles seront à hauteur de 47 600 €.

– Ils concerneront comme les années précédentes l'aménagement numérique des classes

- **Centre Technique Municipal**

Dans l'attente d'un nouveau site, il convient de permettre au personnel des services techniques de disposer d'un outil à hauteur des besoins, en termes de conditions de travail et de fonctionnalité. Aussi un effort est porté sur le PPI de 1 000 000€ d'investissement pour réaliser différents travaux nécessaires.

- **Conseil Municipal des Enfants**

Activité désormais ancrée dans la vie institutionnelle de la commune, son budget est maintenu. Sa gestion et son animation ont été confiées à un organisme via un appel à projet, reconduit pour un an, soit jusqu'en juin 2023. L'OCCE est titulaire du marché et opère conformément aux objectifs et dans la continuité des années précédentes. A l'issue de ce contrat, il est envisagé, dans le cadre des Chantiers de la réussite, de piloter ce dispositif en régie, en s'appuyant sur la démarche de professionnalisation de la filière animation.

La proclamation des résultats des élections de renouvellement du CME en ouverture du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 a amorcé le mandat des jeunes conseillers.

- **Bâtiments loués**

Au regard des évolutions importantes de charges de fluides, les enjeux de refacturations sont de plus en plus sensibles, que ce soit pour la collectivité ou pour les structures occupantes. Au-delà d'une réponse de court terme pouvant parfois être ponctuelle, il va être nécessaire de se projeter dès 2023 sur des solutions de plus long terme visant à coordonner les efforts pour rationaliser le patrimoine bâti, limiter les consommations de fluides et s'orienter vers une équité plus forte entre les différents utilisateurs.

- **Espace OUDINOT**

Les associations ont pris leurs marques et l'Espace Oudinot est identifié comme lieu de ressource pour les associations. De nombreux projets sont en cours (conférences, expositions, formations...).

- **Centre ex-Leclerc**

La gestion du centre ex-Leclerc a fait l'objet d'une mobilisation importante au cours de l'année 2022 :

- Le bail liant la collectivité à l'AMIE a pris fin, la structure ayant décidé d'étudier d'autres options pour son activité
- Une étude approfondie en vue de définir la faisabilité d'un centre technique municipal a été menée, avec une option pour mutualiser cette emprise avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Bar-le-Duc. Les surfaces du site sont contraintes, mais elles sont compatibles avec le projet. Des coûts importants de dépollution et de démolition sont à prévoir, l'activité liée à son exploitation passée par la SNCF ayant laissé de fortes pollutions.
- Le site a été mis à disposition de l'association des boulistes dans le cadre de la déconstruction du hall Ouairy comme solution d'attente avant la construction du nouveau boulodrome.

Au regard des résultats de l'étude et des coûts estimatifs, l'option d'un nouveau centre technique municipal sur ce site a été infirmée.

- **Etat Civil-Population-Elections,**

L'activité globale du service est repartie à la hausse avec des chiffres au niveau de l'avant COVID, voire supérieurs.

➢ **Activité en 2022**

- **L'évolution des demandes de CNI**

Depuis mars 2017, date du transfert de la gestion des CNI aux communes équipées, le service Etat Civil - Population a vu cette activité croître sans interruption.
En 2020, pour la première fois depuis 4 ans l'enregistrement des titres d'identité était en baisse.

Cette tendance s'expliquait facilement par le contexte de crise sanitaire. Nous notons comme beaucoup de territoires une reprise fulgurante de l'activité.

Cette année, comme les médias s'en sont fait l'écho, le service a été fortement sollicité sur l'activité des titres d'identité. Nous avons été dans l'obligation de passer à un système de rendez-vous pour les titres d'identité, le flux étant devenu ingérable.

Comme déjà indiqué, la difficulté est nationale, ce qui a des conséquences au niveau local. En effet, eu égard au délai des autres communes meusiennes, ou des autres départements qui sont de 2 à 3 mois, les usagers n'hésitent pas à faire de nombreux kilomètres pour déposer leur dossier de titres d'identité à Bar-le-Duc.

	CARTES D'IDENTITE						
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total	**919**	**1796**	**2298**	**3017**	**2147**	**2882**	**4116**

	PASSEPORTS						
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total	**1052**	**1108**	**1253**	**1569**	**758**	**978**	**2369**

- **Ensemble des titres**

	CNI ET PASSEPORTS						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNI	919	1796	2298	3017	2147	2882	4116
PASSEPORTS	1052	1108	1253	1569	758	978	2369
TOTAL	**1971**	**2904**	**3551**	**4586**	**2905**	**3860**	**6485**

Nous constatons une hausse de 68% des titres d'identité entre 2021 et 2022.

- **La dotation versée à la commune pour compenser le transfert des charges de l'Etat**

En 2022, la collectivité a perçu un montant de 25 710 euros, 5 000 euros supplémentaires nous ont été alloués en comparaison avec les autres années, pour la charge supplémentaire liée à l'accroissement des demandes de titres.

Cette somme n'est évidemment pas suffisante pour compenser intégralement les coûts de fonctionnement et de personnel de ce transfert. Par ailleurs, la loi de finances qui a prévu cette indemnisation ne l'a prévu que pour l'année 2022. Nous ne savons pas encore si elle sera reconduite en 2023.

L'enregistrement des PACS en Mairie, des changements de prénoms, des rectifications et des changements de nom :

Depuis le 1er novembre 2017, la Ville est en charge de l'enregistrement des PACS et de leur dissolution, des rectifications, des changements de prénom. Il s'agit d'un transfert de l'Etat vers les collectivités sans aucune compensation financière. Il est à noter que depuis 2022, nous devons enregistrer aussi les changements de nom.

ACTES	2018		2019		2020		2021		2022	
PACS	Conclusions	Dissolutions	Conclusions	Dissolutions	Conclusions	Dissolutions	Conclusions	Dissolutions	Conclusions	Dissolutions
	47	151	40	132	29	95	39	119	28	108
Changements de prénom	5		6		5		5		10	
Changements de nom									20	
Rectifications	11		8		5		17		8	
Mentions liées à ces compétences	969		927		739		751		922	

Cette activité représente une part importante dans le fonctionnement de l'activité état civil.

Pour rappel, **la Ville ne bénéficie d'aucune compensation financière**, l'attribution de ces nouvelles missions d'état civil aux communes n'entrant pas, selon la jurisprudence du Conseil constitutionnel, dans le champ du droit à une telle compensation ouvert par l'article 72-2 al.4 de la Constitution, les officiers d'état civil agissant déjà en la matière au nom de l'Etat. Toutefois, cette mission demande du temps agent et une compétence pointue.

- Echanges dématérialisés entre professionnels

L'échange dématérialisé des données d'état civil s'inscrit dans une démarche globale de dématérialisation, mais aussi de sécurisation des données. La ville de Bar-le-Duc a adhéré dès le début du projet en 2016 à COMEDEC, le logiciel a été mis à jour pour pouvoir accueillir des demandes entre mairies. Nous sommes donc prêts pour l'avenir et la généralisation de ces procédures.

L'investissement de la collectivité dans la reprise de données d'état civil a permis aux agents de dégager du temps pour se consacrer à toutes les autres missions qui leur sont dévolues.

DEMANDES COMEDEC							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vérification titres d'identité	314	1880	2686	3023	2183	2897	3821
Vérification notaire	190	3285	5355	7368	8619	10369	9897
TOTAL	**514**	**5165**	**8 041**	**10 391**	**10 802**	**13 266**	**13718**

Nous enregistrons de nouveau une hausse de ces demandes de vérification qui sont totalement dématérialisées.

La procédure COMEDEC est obligatoire pour les notaires.
Une indemnisation pour le traitement des demandes COMEDEC a été prévue par la Loi : 0,50 Euros de l'acte vérifié pour les notaires mais pas lorsque la demande provient des préfectures.
Pour 2021 : une somme au moins égale à 4 976 Euros.
Pour 2022 : une somme égale à 5 160 Euros

- **Un nouvel outil d'enregistrement de l'activité qui témoigne de son utilité**

Au mois de novembre 2020, a été mis en place un logiciel d'enregistrement des flux au sein du service. Cette application simple d'appréhension permet de chiffrer la fréquentation du service.
L'évaluation de l'activité du service est la base de la gestion des plannings, mais aussi de tout projet d'amélioration, d'évolution de nos organisations.

Il ressort de ces données :

	TELEPHONE	ACCUEIL PHYSIQUE	Total contacts
2021	**3 600 usagers**	**12 440 usagers**	**16 040 usagers**
2022	**4 515 usagers**	**19 074 usagers**	**23 589 usagers**

On peut constater encore une hausse de la fréquentation du service de +33%, ce qui correspond au flux lié à l'activité titres d'identité.

- **La démarche qualité accueil, un outil nécessaire qui s'inscrit dans une politique de proximité**

La collectivité s'est inscrite dans un projet de modernisation de son administration.
L'accueil des usagers reste une priorité qui doit aussi répondre à une démarche qualité à décliner sur les différents sites de la ville. Ainsi, si nous voulons recourir à une labellisation, il sera nécessaire de s'attacher les services d'un conseil. Un diagnostic doit être réalisé afin d'adapter nos différentes actions.
La concertation citoyenne nous permettra de construire un projet collaboratif au plus près de l'attente des administrés, cela passera aussi par l'évaluation de nos services, étape clef de toute évolution et adaptation de la gestion de nos missions.

Budget consultant : **9 000 euros**.

➢ **Domaine Funéraire : CIMETIERE CIVIL**

- **Orientation n°1 : gestion de l'espace et implantation de nouveaux équipements :**

Gérer les emplacements, assurer que chaque barisien puisse disposer d'une sépulture est la mission première du service.

Pour cela, depuis les années 1970, chaque année, le service procède à la reprise des concessions temporaires arrivées à échéance. Ce sont environ **40** concessions reprises par an (en moyenne sur les 4 dernières années). En 2022, la commune a lancé une procédure de reprise de concessions perpétuelles pour état d'abandon sur 190 concessions.

Ces reprises répondent à plusieurs objectifs :

- Disposer de places suffisantes pour répondre aux demandes d'inhumations
- Recréer des allées pour faciliter les accès
- Disposer d'espaces pour implanter des équipements (ex : colombariums, mobilier, plantations...)
- Elaborer un projet patrimonial

En 2022 un nouveau projet cinéraire a vu le jour avec 3 équipements de columbarium

- **Orientation 2 : volet environnemental**

Le cimetière s'inscrit dans une démarche éthique, responsable écologiquement et de santé publique :

- L'arrêt des produits phytosanitaires
- La gestion des déchets
- La récupération d'eau de pluie

La collectivité souhaite s'engager fortement dans cette transition au carrefour d'enjeux qui peuvent parfois apparaître comme contradictoires.

Pour faire face, les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2021 et 2022 :

- **Volonté de végétaliser le cimetière pour faciliter son entretien**. A cet effet, une action de communication sur le zéro phyto a été réalisée en 2021 pour sensibiliser les usagers.
En 2022, des plantes couvre-sol ont été plantées sur une dizaine de mètres carrés pour expérimenter cette pratique.

- **Renfort en moyen humains pour l'entretien des espaces verts**. En 2021, le service du cimetière a bénéficié d'un emploi saisonnier et de la prestation de service du SILO pour 320 heures environ. En 2022, la prestation du SILO correspond à un volume horaire de 540h.
Depuis 2021 également, le service a recours a 2 emplois saisonniers durant l'été.

- **Chaque nouvelle implantation de tombe est réalisée en supprimant les espaces inter-tombes** (tombes accolées)

- **Laisser des espaces suffisants pour permettre le passage de matériels de tontes.**

Revenir à un cimetière agencé de façon à optimiser l'entretien prendra beaucoup de temps car l'emplacement actuel des tombes est souvent anarchique.

Action	Quand	Budget alloué	Observations
Action de communication au cimetière : panneaux, dépliants	2021		Réalisé en lien avec le service communication
Prestation de service chantier Insertion	Depuis 2021	2022 : 6 000€	
Emploi saisonnier	Depuis 2021	BP : 4400€	
Expérimentation plantes couvre-sol	2022	700€	

Gestion des déchets :

15 plateformes de collecte sont situées au cimetière.
En 2022, nous travaillons sur une optimisation de ces points et sur un renforcement du tri des déchets et sur la mise en place de composteurs.

-Un bac de récupération des eaux de pluie a été installé.

- **Communication**

Depuis 2019, un effort a été consacré à poursuivre le développement d'une stratégie multi-supports (Bar Info, réseaux sociaux...). La communication numérique a permis à la Ville de se doter d'une vitrine plus importante, mettant en avant les forces vives du territoire, les agents de la collectivité, les événements (Festival RenaissanceS, expositions, grands événements sportifs...).

Cela s'est traduit par une augmentation conséquente du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux (à fin novembre 2022 = 2 815 abonnés Instagram, 11 556 abonnés Facebook, 624 abonnés sur YouTube, 207 433 vues sur YouTube), 883 abonnés Twitter, 230 abonnés LinkedIn, la création de vidéo-reportages et de webdocumentaires réalisés en interne, la réalisation de vues 360° traduisant une visibilité plus importante de la ville dans le Grand Est, en Meuse et à Bar-le-Duc. L'internalisation de ses compétences a permis à la fois d'augmenter la visibilité de la Ville tout en réalisant des économies de fonctionnement si nous avions dû externaliser ces compétences.

	Novembre 2021	Novembre 2022	Évolution
Nb abonnés Instagram	2 548	2 815	+ 10,48%
Nb abonnés Facebook	10 246	11 556	+ 12,79%
Nb de vues YouTube	185 309	207 433	+ 11,94%

L'année 2022 a été principalement centrée sur la communication des événements et manifestations.

En 2023, la volonté est de continuer à asseoir l'image de la collectivité et à mieux informer la population barisienne à travers une communication multisupport. La communication numérique constitue une priorité avec une présence plus active sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, YouTube, Twitter, LinkedIn, Tiktok).

La communication de la Ville de Bar-le-Duc s'adapte à la volonté des élus et de la population qui souhaitent plus de transparence et plus d'informations sur les actions menées par la collectivité. Ainsi, le travail engagé va permettre de valoriser le territoire, soutenir les initiatives locales et mieux informer les citoyens sur les services publics mis à leur disposition.

Sur le plan du protocole, le travail engagé depuis 2018 en lien avec les services de l'Etat, les partenaires (BA 113, Gendarmerie, Police Nationale, Délégation Militaire Départementale), le Conseil Municipal des enfants, et les associations patriotiques, a permis de renforcer les événements patriotiques de la ville Préfecture, évènements qui ont pu reprendre en 2022 leur format habituel.

Dans une démarche d'harmonisation et de stratégie plus complète, le service communication travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services et réalise la quasi-totalité des supports de communication de la collectivité.

Fonction 1 – Sécurité

- **LE STATIONNEMENT PAYANT**

-Depuis le 1er octobre 2018, la réforme du stationnement payant est effective à Bar-le-Duc.

Pour rappel, l'objectif de cette réforme est d'assurer, au travers de la réglementation du stationnement, une meilleure rotation des véhicules au centre-ville et d'encourager les modes alternatifs de transport pour désengorger le centre-ville et favoriser les modes de déplacement doux.

La gestion du stationnement payant a été confiée à un prestataire qui est TRANSDEV. Le marché de prestations a été renouvelé pour 4 ans en août 2022, il court donc jusqu'en 2026.

BILAN

En 2020, il a été enregistré une baisse des transactions et des recettes eu égard au contexte sanitaire : restrictions de déplacement et gratuité pendant plusieurs mois.
Depuis 2021, nous constatons une reprise de l'activité

Bilan chiffré, stationnement payant sur voirie

Nombre de transactions enregistrées à l'horodateur

ANNEES	Transactions gratuites	Transactions payantes	Total transactions
2019	100 447	59 415	159 862
2020	83 652	38 028	121 680
2021	126 027	42 933	168 960
2022	145 682	48 007	193 689

RECETTES

	RECETTES VOIRIE HORODATEURS (hors parking des minimes)									
	2018		2019		2020		2021		2022	
	Paiement immédiat	FPS	Paiement immédiat	FPS	Paiement immédiat	FPS	Paiement immédiat	FPS	Paiement immédiat	FPS
	73 596 €	8459 €	87 543€	74 486€	55 746 €	53 365€	81 900€	86 900€	91 900€	71 000€
Total recettes stationnement payant Voirie (hors Parking des minimes)	82 055€		162 029€		121 680 €		168 800€		162 900€	

On constate une baisse des recettes de stationnement payant, qui peut s'expliquer par les mesures de gratuité mais aussi par la baisse des forfaits post stationnements (FPS) car les paiements immédiats ont augmenté, donc mécaniquement, cela signifie que les usagers paient immédiatement et ont moins de FPS.

Recettes parking des minimes : 49 600 Euros

- **Parking souterrain du marché couvert :**

Le parking du marché couvert est opérationnel depuis le mois de juillet 2021, il compte 86 places.
Les abonnements sont ouverts à tous les Barisiens. Toutefois, peu d'abonnements ont été enregistrés, c'est TRANSDEV qui a la charge de cette gestion. Fin 2022, la collectivité a fait le choix d'ouvrir les abonnements à d'autres catégories d'usagers : ceux qui travaillent sur la commune.

Recettes attendues : 20 000 euros

- **SECURITE**

Le Maire est un acteur incontournable de la sécurité, incarnant la sécurité du quotidien et de proximité. Il est en effet autorité de police administrative. Pour ce faire, il dispose de pouvoirs de police générale et de police spéciale lui permettant de mener des missions de sécurité, de tranquillité et de salubrité sur le territoire de sa commune.

C'est au travers de la Police Municipale que s'exercent ces missions

- **PROFESSIONNALISER LES EQUIPES**

Conscient de ces nouveaux enjeux, la collectivité s'est inscrite dans une démarche de professionnalisation de ses agents, par la formation continue, le recrutement de nouveaux effectifs, et par le fait de les recentrer sur leur cœur de métier. Nous sommes accompagnés par un cabinet pour chaque recrutement et pour le suivi des agents dans le cadre de l'autorisation de port d'armes.

- **EQUIPER ET MODERNISER LE SERVICE**

Après le remplacement d'un véhicule en 2022, il est prévu de remplacer deux vélos électriques en 2023.

- **Assurer une force de proximité auprès des citoyens**

C'est la première définition des missions des agents de police municipale, il s'agit d'une police de proximité auprès des habitants. Ils sont donc présents et maillent le territoire de la commune.

Ils ont déjà mené à bien le projet de participation citoyenne sur un quartier (le Petit Juré). Dispositif associant les habitants d'un quartier à la sécurité de leur lieu de vie, ceci afin de prévenir les actes de délinquance.

En 2022, un nouveau quartier rentre dans le dispositif de participation citoyenne, celui de la Côte Sainte Catherine.

Pour 2023, nous finaliserons la présence de la police municipale dans les transports urbains. Toujours dans un souci de proximité et en lien avec les différents actes de délinquance constatés, nous allons signer une convention avec le transporteur pour que la police municipale puisse accéder aux bus de la Ville de Bar-le-Duc.

- **Sécuriser la ville**

La proximité, la prévention par la présence sur le terrain restent des axes forts des objectifs des policiers municipaux.

Mais pour rendre plus efficace leurs actions, ils ont besoin d'outils performants et de conforter leur collaboration avec la police nationale

Pour rappel, nous avons renouvelé la convention de coordination avec la police nationale pour 4 ans.

➢ LA VIDEOPROTECTION

La ville est déjà équipée de 26 caméras qui démontrent, au regard du nombre de réquisitions et du taux d'élucidation, de leur intérêt et de leur efficacité.

CHIFFRES

71 réquisitions en 2020, dont 45 ont permis d'élucider ou d'aider à l'enquête.
72 réquisitions en 2021, dont 51 ont permis d'élucider ou d'aider à l'enquête
79 réquisitions en 2022 dont 61 ont permis d'élucider ou d'aider à l'enquête

Extension de la vidéoprotection

La vidéoprotection s'inscrit dans le cadre d'une politique de prévention de la délinquance. C'est un outil efficace lorsqu'il est intégré dans un ensemble de moyens mis au service de la sécurité.

Les objectifs généraux de la vidéoprotection :

- Dissuasion et contribution à la prévention de la délinquance
- Aide à l'intervention
- Outil d'investigation
- Moyen de gérer les évènements publics
- Outil de gestion des incidents
- Outil de sécurité routière

Malgré un maillage territorial pertinent de la vidéoprotection sur la Ville, il reste encore des endroits non couverts et pour lesquels cet équipement serait indispensable, afin de répondre aux besoins décrits ci-dessous.

- Couvrir prioritairement les quartiers qui ne disposent d'aucun système de vidéoprotection : quartier MARBOT-HINOT, quartier LIBERATION
- Couvrir des sites qui ont des nouveaux équipements tel que le quartier Saint Jean
- Conforter les dispositifs existants par la possibilité de suivi du délinquant, afin d'éviter les ruptures dans son parcours
- Equiper les lieux où des évènements/manifestations ont lieu telle que la place Reggio. Nous sommes une commune dite sensible en raison des conflits autour du projet CIGEO

Déporter le système auprès de la police nationale afin de renforcer la sécurité de la Ville en dehors des plages horaires des policiers municipaux.

Le marché à bons de commande sera lancé début 2023 pour un montant de 150 000 € sur 2 ans.
La première tranche pour 2023 est évaluée à 75 000 €.
Un plan de financement a été réalisé pour un montant de subvention d'au moins 50% donc 75 000 € pour les deux ans.

Sécurité routière

La vitesse en ville est un phénomène dont les habitants se plaignent régulièrement. Le Maire exerce le pouvoir de police de la circulation sur sa commune en collaboration avec l'Etat et le département. A ce titre, la police municipale réalise des contrôles routiers en lien avec la police nationale.

Depuis début 2021, les contrôles vitesse ont fait ralentir les véhicules aux abords de lieux sensibles : tels que les écoles, les zones 30 km/heure du centre-ville. La généralisation de zone 30km/h oblige à des contrôles réguliers afin d'en garantir l'efficacité.

Les agents de la police municipale se sont aussi investis dans diverses actions de prévention en matière de sécurité routière : participation aux journées de la sécurité routière, interventions dans les écoles, et distribution d'éthylotests

PROTECTION DES POPULATIONS : UNE COLLECTIVITE PROCHE DE SES HABITANTS ET SOUCIEUSE DE SA SANTE

Le Maire est doté d'un rôle majeur dans la protection des populations. Il est le directeur opérationnel des secours sur sa commune en cas de catastrophe.

Les communes doivent disposer d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Ce plan communal de sauvegarde, sous l'autorité du maire, définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

- **Révision du plan communal de sauvegarde**

Ce plan, en vigueur à Bar le Duc, date de 2014. Il doit donc être révisé car pas mis à jour depuis cette date. Par ailleurs, il est difficile à décliner opérationnellement : il devra donc intégrer la dimension pratique. Il sera nécessaire aussi qu'il s'intègre dans un plan intercommunal de sauvegarde qui est à créer.

Coût estimé : 2 500 Euros

- **Accentuer nos actions auprès des personnes vulnérables**

Ce PCS contient le registre des personnes vulnérables qui se sont signalés auprès de la Mairie. Il est activé à chaque signalement d'un risque : canicule, explosion de gaz... En partenariat avec la Ville, la CROIX ROUGE travaille pour la conciergerie solidaire. Cette action auprès des personnes vulnérables mérite d'être développée afin de proposer d'autres actions innovantes.

- **COMMUNIQUER,**

Bar-le-Duc a déjà déployé une campagne de communication sur les services que la commune pouvait offrir pendant ces périodes de crise sanitaire aux barisiens.

Cette communication a été renouvelée lors des vacances d'été 2021, afin d'inciter tous les citoyens à se signaler ou à signaler une personne qui serait dans le besoin à la mairie, rappel des numéros utiles. Suite à cette information, une quinzaine de personnes se sont inscrites.

- **Agir auprès de sa population**

La collectivité a démontré durant l'année 2020 et 2021 son engagement auprès de ses habitants, qu'elle était soucieuse de leur santé.

Nous nous sommes engagés auprès de l'Etat pour toute nouvelle mesure de protection de nos populations à prendre. Nous l'avons aussi prouvé au travers de notre participation active à la mise en place du centre vaccination à Bar le Duc en 2021.

Dans cet état d'esprit, la collectivité finalise son action en cas de possibles délestages électriques, prévoyant d'assurer si besoin une information, un accueil et un soutien des populations en cas de coupures.

Fonction 2 – Enseignement, formation professionnelle

Chantiers de la réussite

L'étude accompagnée par le cabinet MOUVENS a été restituée et le projet éducatif territorial a été validé par le Conseil Municipal, le 23 juin 2022. Dès la rentrée scolaire de septembre 2022, 36 actions ont été labellisées, parmi lesquelles l'ouverture de l'accueil de loisirs de la Fédération en journée complète, au lieu de la ½ journée.

Pour 2023, l'enjeu principal sera de créer une filière animation : auparavant, seuls les directeurs/directrices des accueils collectifs de mineurs étaient des agents de la collectivité ; les autres intervenants étaient systématiquement engagés dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif, avec des personnels rémunérés au forfait journalier, pas ou peu formés. L'ambition est donc de disposer de personnels qualifiés, issus d'une filière professionnelle (CAP Petite enfance, BP JEPS), en mutualisant les postes avec le service affaires scolaires, ce qui permet de porter à temps plein 2 emplois d'ATSEM. L'ouverture en journée complète intègre l'organisation de la restauration, le temps de midi.

Effectifs

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022 - 2023
Ecoles publiques	990	978	955	944	927	907	888
Ecole privée	321	326	322	321	319	313	318

Ecoles publiques

Depuis la rentrée 2019, le Code de l'Education a établi l'âge de l'obligation d'instruction à 3 ans, contre 6 ans auparavant. Cette décision n'a que peu d'impact au sein des écoles publiques, puisque la plupart des enfants étaient déjà inscrits précédemment, dès 3 ans. La seule évolution concerne le volet hygiène, car auparavant les enfants accueillis devaient être « propres », alors qu'avec l'obligation de scolarisation à 3 ans, certains enfants viennent avec des couches, ce qui a une incidence sur les tâches de nos agents.

L'offre scolaire est identique à 2022 et se répartit sur 5 sites :

- En ville basse :
  - Ecoles maternelle et élémentaire BUGNON-ROSTAND
  - Ecole primaire Edmond LAGUERRE
  - Ecole primaire Gaston THIEBAUT
- En ville haute :
  - Ecole primaire Jean ERRARD
- A la Côte Ste Catherine :
  - Ecole maternelle Jean COCTEAU – sites haut et bas
  - Ecole élémentaire Camille CLAUDEL

Le partenariat historique entre les services de l'Education Nationale et la Ville de Bar-le-Duc fait que les écoles barisiennes accueillent des classes d'inclusion scolaire (6 classes ULIS et 1 classe unité d'enseignement maternelle) et 3 SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) - établissements médico-sociaux gérés par des associations locales (Pupilles de l'enseignement public pour le SESSAD implanté à Camille CLAUDEL ; Association pour l'accueil des jeunes et adultes handicapés, pour le SESSAD

Jean ERRARD ; ADAPEIM, pour le SESSAD Bugnon). Ces établissements autonomes n'acquittent pas de loyer, mais assument les charges de fonctionnement, au prorata des surfaces occupées.

Suite à l'application des règles de calcul convenues en 2022, le coût de scolarisation dans les écoles barisiennes est fixé à 958 € (818 €, en 2022). Il servira de référence pour facturer les communes d'origine des élèves extérieurs (pour la plupart accueillis dans les classes ULIS) et financer l'école privée sur les mêmes bases.

Enseignement privé

Suite à une année 2021, considérée comme de transition, les règles d'attribution de la subvention à l'école privée ont été basées sur le coût de scolarisation dans les écoles barisiennes (voir ci-dessus). Pour 2023, une somme de 150 000 € sera inscrite au budget (150 élèves barisiens, sur les 318 élèves de l'école privée).

Classes de découvertes

La volonté de la collectivité est que chaque élève puisse bénéficier d'un séjour en classe de découvertes au cours de sa scolarité élémentaire. Depuis plusieurs années, le montant inscrit au budget est de 25 000 €, avec une possibilité d'ajuster en fonction des demandes. Plusieurs classes à 2 niveaux ont fait le choix d'organiser un séjour tous les 2 ans, ce qui justifie les écarts constatés dans les demandes, selon les années.

En 2022, après 2 années sans aucun départ en classes de découvertes en raison de la crise sanitaire, 10 séjours ont été proposés, pour une contribution globale de 41 700 €, pour la ville.

En 2023, seules 2 classes de l'école Camille CLAUDEL ont déposé un projet de classe de découvertes, pour un projet de classe de mer, à Noirmoutier en Île (85). La participation de la Ville, est évaluée à 15 000 €. Le BP 2023 sera donc ajusté en fonction de cette donnée.

Les variations entre les coûts des classes de découverte dépendent essentiellement de la destination choisie puisque le poste le plus important est constitué par le transport. La participation de la Ville s'établit à partir du quotient familial CAF des participants. L'estimation se fait en considérant une prise en charge moyenne de 70% du coût des séjours.

Administration du service enseignement

Jusqu'à fin 2021, le service enseignement s'organisait avec 1 chef de service, 1 adjoint, 1 chargée de projet, 3 référentes et 3 personnels administratifs.

Un départ d'agent a conduit à réenvisager l'organisation du service : les 2 postes de référentes ont été renforcés (passage de 80 à 100%), ainsi que le 3ème poste administratif. L'enjeu de disposer d'une 3ème référente, pour conserver la relation de proximité avec les écoles et les agents qui y travaillent pourrait être étudiée si des moyens se dégagent par ailleurs.

Services périscolaires – garderie/restauration

L'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières va avoir une incidence forte sur les coûts de production. L'évolution des tarifs à la rentrée 2023 semble inévitable, dans ce contexte.

Malgré la baisse constante des effectifs scolaires, le nombre de rationnaires dans les restaurants scolaires est légèrement en hausse.

Le travail pour améliorer les processus de tri n'a pas donné de résultats probants mais constituera un enjeu prioritaire des prochains mois, afin de réduire les factures de traitement des déchets.

La commission des menus, constituée d'enfants, de parents, d'élus et de l'administration, reprendra son activité au cours de cette année.

Au niveau des services périscolaires, la collectivité a décidé d'en améliorer la qualité, en généralisant les animations. Une démarche de formation des agents est engagée, reposant notamment sur des animations autour des jeux de société, dans le cadre d'un partenariat avec la Ludothèque de Bar-le-Duc ; d'autres animations thématiques seront proposées par des jeunes en service civique, dans le cadre d'un partenariat avec Unis-Cité.

Investissements

Fin 2022, les travaux engagés à l'école Jean ERRARD se sont achevés, hormis la déconstruction de l'école maternelle modulaire provisoire qui se déroulera au premier semestre 2023. Les classes ont réintégré leurs salles respectives, courant décembre. Il faut souligner qu'hormis le retard de 3 mois constaté en 2021, à cause de difficultés d'approvisionnement en bois de charpente, le chantier s'est déroulé dans les délais prévus. Les élus et l'administration ont assuré le suivi du chantier et l'information régulière du directeur, des enseignants et des familles. Le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, géré par l'APAJH, retrouvera ses locaux en début d'année 2023.

Dans la poursuite de la campagne de requalification du patrimoine scolaire, les travaux engagés sur la toiture de la maternelle COCTEAU, site haut, se poursuivront en 2023, avec un budget complémentaire de 100 000 €, correspondant aux révisions de coûts des matériaux.

La mise en sécurité des écoles répondant au plan Vigipirate (aménagements extérieurs, dispositifs de contrôle d'accès, alarmes), se poursuivra en 2023, pour un montant de 55 000 €.

Le renouvellement du parc informatique se poursuit, en accord avec les instances de l'Éducation Nationale sur le choix du matériel (remplacement des tableaux blancs interactifs par des ENI - écrans numériques interactifs - et classes mobiles). Cette dotation ne concernera que les classes élémentaires. La Ville a obtenu une subvention importante de l'Etat en 2022, ce qui permettra un délai de mise en œuvre plus réduit et consolidera le projet.

Constatant un problème récurrent d'évacuation des eaux pluviales, dans la cour de l'école Edmond LAGUERRE, il est envisagé un projet, mené avec les enfants et les enseignants, de déminéralisation de la cour de l'école et de végétalisation. En désimperméabilisant les sols, les eaux pluviales pourront s'infiltrer, ce qui évitera des coûts très importants de raccordement aux réseaux. L'enjeu est d'en faire une démarche pédagogique, permettant de sensibiliser les enfants à l'évolution du climat et à la possibilité qui nous est offerte de modérer le processus de réchauffement climatique.

Ce projet, évalué à 200 000 €, réalisé en partenariat avec les collègues du Cycle de l'eau, au niveau communautaire, sera financé à 80%, en particulier par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Engagé fin 2022, ce projet innovant et multi partenarial, va se poursuivre par des concertations et des études, permettant une mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2023-2024. Il est envisagé d'implanter des collecteurs d'eau de pluie, pour récupérer les eaux de toiture du bâtiment, permettant l'arrosage sans utiliser le réseau d'eau potable.

Fonction 3 – Culture, vie sociale, sport et loisirs – partie culture

Dans l'esprit de la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération relative au sport, le Conseil Communautaire a validé l'engagement d'un directeur de la culture, en 2020. Ce recrutement a été suivi d'une réorganisation en 2021. En 2022, une démarche de réalisation d'un schéma directeur de la culture a été engagée, débutant par un diagnostic culturel de territoire, le schéma sera finalisé en 2023.

Animations culturelles

2022 a permis de reprendre une activité normale au niveau des animations culturelles. Les événements programmés ont retrouvé leur public. Le nouveau dispositif visant à inscrire une série d'évènements dans le cadre de la saison RenaissanceS (halloween, fêtes de fin d'année) a permis d'optimiser les budgets, de diversifier et d'améliorer la qualité des animations. En effet l'intégration à RenaissanceS permet de passer de la simple animation à la programmation arts de Rue, installations éphémères, mapping, le tout subventionné dans le cadre de la dotation globale RenaissanceS. Précédemment, les animations étaient en charge pleine pour la Ville, aujourd'hui le taux de subventions est de plus de 60%. Il est proposé de reconduire ces rencontres en 2023.

L'association BE REAL a démontré ses capacités d'initiative en devenant un partenaire majeur de l'animation de Bar-le-Duc, par ses propres projets tels que le festival Watts à Bar (organisé au parc de Marbeaumont) ou la Michaudine (fête de l'automne), mais également en répondant à des appels à projets de la Ville (Estivales, RenaissanceS, fête du printemps, galette des rois, Saint Nicolas).

Dans une logique d'égalité et de transparence, un appel d'offres avec allotissement sera mis en place.

C'est une enveloppe de 60 000 € qui sera inscrite dans cet appel d'offres au service des associations et des prestataires privés (Estivales 20 000€, Fête du printemps 6 000€, galette des rois 9 000€ et Saint-Nicolas 25 000€).

Les subventions aux associations retrouvent un niveau avant COVID (18 associations, pour 20 en 2019). 3 nouvelles demandes contribuent à renouveler les projets. Un budget de 309 000€ est alloué dont 270 000€ pour l'ACB scène nationale (220 000€ de fonctionnement et 50 000 € associés au projet RenaissanceS).

Pour la gestion des animations internes et externes, un Guichet Unique Evènementiel (GUE) a été créé. En phase d'expérimentation en 2022, il va se structurer en 2023. Il permet de centraliser les demandes d'évènements et d'alimenter un agenda partagé. Des référents métiers seront identifiés dans chaque direction. La coordination revient à la direction de la culture/pôle évènementiel.

Animation du patrimoine

Le recrutement en 2022 d'une animatrice du Patrimoine (cadre A) a permis de se mettre en conformité et de donner un nouvel élan à l'animation.

Le budget est constant. Le taux de subvention de l'Etat l'est également : 50% des factures éligibles (animations, impressions). 2022 a permis de remettre à niveau les documents de promotion/ patrimoine (3 rééditions selon la nouvelle charte : plan guide, cimetière, st Etienne et 1 nouvelle plaquette pour Saint Antoine). 2023 portera un objectif institutionnel, avec le renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire.

Un conventionnement avec l'office de tourisme permettra de borner les activités liées aux visites guidées et de régler les questions d'ouverture de l'église St Etienne.

Direction de la culture

Avec la nomination d'un nouveau directeur en novembre 2020, une réorganisation de la direction a été proposée avec la constitution de 3 Pôles (évènementiel, Patrimoine, création/diffusion), ceci sans augmentation des charges de fonctionnement. Après deux années de mise en œuvre, le bilan de ce nouveau modèle d'organisation est concluant.

Orchestre d'harmonie

Le budget de l'Harmonie municipale s'établit à 8 500 € pour le fonctionnement. L'harmonie repose sur une vingtaine de musiciens (Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois).

Installations culturelles

La Salle Dumas : suite au départ en retraite de l'agent en charge de la gestion de cet équipement, les services ont proposé la création d'un service commun, ville et agglo, en charge de la gestion des salles. Ce service intègre la gestion de la Barroise. L'année de mise en œuvre 2022 a été concluante. La Barroise est désormais structurée avec un service mutualisé pour la gestion des salles et les interventions techniques.
La salle des fêtes est placée sous cette même gestion. La salle Couchot sera fermée en 2023, en raison des coûts de fonctionnement devenus prohibitifs suite à la fermeture de l'EHPAD voisin.

Festival RenaissanceS

Le festival RenaissanceS 2021 a été organisé sur un format adapté à la crise sanitaire, en évitant les gros regroupements, avec une organisation sur 100 jours. Le budget a été maintenu au même niveau. L'expérimentation a permis de tester de nouveaux sites de représentation en ville basse et de nouveaux moyens d'expression (interventions d'artistes, installations urbaines).

Forte de cette expérimentation, l'édition 2022 a été architecturée sur un festival et une saison culturelle (de juin à décembre), ceci avec un budget constant. Le déploiement s'est fait en centre-ville, tout en conservant un espace dédié en ville haute (rue François de Guise et Esplanade du château). Une évaluation des publics et des retombées économiques a été réalisée. Succès de l'opération avec 30 000 festivaliers et près de 700 000 € de retombées économiques pour les commerçants du centre-ville (panier moyen de dépense à 23,50€). En matière d'organisation, un nouveau modèle a été testé avec des coordinations déléguées (ACB, Be real, ludothèque). L'ACB est devenue partenaire avec une dotation renforcée spécifiquement fléchée sur le festival : aux 30 000€ annuels s'ajoutent 50 000€, soit 80 000 €. Ce modèle sera reconduit en 2023, avec une spécificité, changer le format du festival en le faisant passer d'annuel en biennale. Cette expérimentation permettra de concentrer les moyens une année sur deux pour développer le festival et donc l'attractivité du territoire.

Plan local d'éducation artistique

Le processus de transformation du PLEA en Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle a été validé par le Conseil Communautaire de juillet 2019. Il a néanmoins été décidé que chaque commune continuait de financer la part résiduelle des actions menées sur son territoire, ce qui évite une décompensation exclusive de la Ville de Bar-le-Duc, pour des actions qui seraient ouvertes à l'ensemble du territoire communautaire. Pour se mettre en conformité avec le contrat territorial d'éducation artistique, un coordinateur a été recruté (½ ETP).

Les actions engagées dans le cadre du CTEAC vont se développer avec l'arrivée du nouveau coordinateur en année pleine en 2023, avec un budget constant, pour la Ville. Les principaux acteurs des projets sont les établissements culturels communautaires (CIM, Médiathèque et Musée), ainsi que l'ACB - Scène Nationale. Une innovation pour 2023, la création d'un évènement qui rassemblera les restitutions des projets des écoles, à l'occasion d'un festival CTEAC qui sera organisé en juin à Bar-le-Duc, en amont du festival RenaissanceS.

Edifices cultuels

Les différents édifices cultuels barisiens nécessitant de lourdes interventions, celles-ci font l'objet d'une programmation établie en tenant compte du degré d'urgence, des crédits d'investissement mobilisables et des possibilités d'accompagnement par les financeurs potentiels et plus particulièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Les travaux de restauration de la charpente et de réfection de la couverture de l'église Saint-Antoine sont achevés. La suite du programme de requalification du patrimoine concernera en 2023 l'église Notre Dame, avec une 1ère tranche de travaux estimée à 3 M€ qui se traduira par la restauration de la charpente et de la couverture du clocher. Le legs LERIGOLEUR impose la rénovation du tympan de la tour du clocher et du dallage du narthex qui seront intégrés au projet.

Action Culturelle du Barrois – Scène Nationale

Avec la nomination d'un nouveau directeur en 2021, un nouveau projet d'établissement a vu le jour. Il se base sur l'ouverture du théâtre et le développement d'actions hors les murs, sur le territoire de la communauté d'agglomération, mais aussi au niveau du département.

Un travail a été engagé avec l'ACB pour l'écriture de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO). Elle pourra être signée par les financeurs, en 2023.

La subvention de fonctionnement de l'établissement a été majorée grâce à l'investissement particulier de l'association dans le cadre du projet RenaissanceS : 220 000€ de fonctionnement et 50 000€ de dotation spécifique RenaissanceS, ce qui porte le budget total accordé par la Ville à 270 000€. Le montant des charges supplétives est de 180 000€. La dotation Ville est donc de 450 000€ : la ville devient le principal financeur de la Scène nationale devant l'Etat et la Région Grand Est.

La salle d'exposition qui était mise à disposition par la ville, au 1er étage de l'Office de Tourisme, ne peut plus être utilisée car non conforme à l'accessibilité et vétuste. Cet espace sera reconverti en bureaux pour l'office de tourisme. L'ACB sera accompagnée pour trouver des solutions pour pouvoir poursuivre son activité d'exposition (projet de reconversion du hall du théâtre, partenariat avec CD55 et Expressions pour la chapelle St Louis, investir des espaces d'expositions sur le territoire, investir l'espace urbain par des expositions dans les rues et les parcs).

Fonction 3 – Culture, vie sociale, sport et loisirs – partie sport

L'arrivée d'une nouvelle cheffe de service (poste vacant depuis début 2021) permet de mettre en œuvre le regroupement des fonctions jeunesse et sport, comme prévu dans le plan de modernisation de l'administration.

Jeunesse

Le secteur jeunesse sera au cœur des évolutions souhaitées dans le cadre du projet éducatif global « Les Chantiers de la réussite ». Comme évoqué précédemment, la 1ère évolution mobilisant un budget nouveau concerne l'accueil de loisirs de la Fédération qui a changé de format à la rentrée 2022-2023, passant de l'accueil uniquement le matin à un accueil à la journée, ce qui a une incidence sur les temps de travail des agents, l'organisation d'un service de restauration. La collectivité a également décidé d'y associer un service de transport permettant de rejoindre, depuis les quartiers, le site de la Fédération.

Les Chantiers de la réussite intégraient également une démarche de professionnalisation de l'équipe d'animation. Il a été décidé de s'appuyer sur des compétences présentes au sein du service Affaires Scolaires, avec 2 agents, titulaires d'un diplôme professionnel de la petite enfance, actuellement à temps non complet qui passeront à temps complet grâce aux interventions les mercredis et pendant une partie des vacances scolaires.

En raison du coût de fonctionnement du bâtiment de la Fédération, l'accueil de loisirs a été déplacé dans les locaux de l'école Jean ERRARD, en début d'année 2023, pour toute la période de chauffe.

Schéma directeur des sports

Depuis 2019, la communauté d'agglomération a initié une étude en vue de disposer d'un schéma directeur des sports, outil stratégique pour les années prochaines, tant en matière de politique sportive que de gestion bâtimentaire. La Ville de Bar-le-Duc et l'OMS ont participé activement à toutes les étapes, car le sport au niveau de l'agglomération repose principalement sur les clubs et équipements barisiens.

Le travail mené conjointement par les cabinets MOUVENS et NOGA a été restitué en novembre 2020, puis validé en mai 2021. Il constituera la feuille de route de la stratégie sportive des prochaines années.

Sports

Si le service des sports est devenu communautaire, il continue de piloter la politique de subvention aux associations sportives, de gérer les équipements sportifs municipaux (gymnase Fédération, Espace Sainte Catherine, Espace Gambetta, stand de tir de Vaux Lecomte et gymnase Beugnot), d'organiser les animations sportives municipales (éveils sportifs, Bonh'air et atelier équilibre) et les modules EPS en temps scolaire.

Pour ce dernier volet, en lien avec le service enseignement, un travail a été réalisé pour concevoir un catalogue des modules EPS possibles, en fonction des compétences, des installations et du matériel, disponibles. Ce document a fait l'objet d'une validation par les services de l'Education Nationale, pour vérifier la conformité avec les compétences attendues. L'offre est arrêtée à un module de 10 séances par classe élémentaire, étendu aux classes de grande section de maternelle, ces évolutions sont sans incidence sur les coûts dédiés. Les animations reposent sur les compétences de l'éducateur sportif de la collectivité, complétées par les cadres professionnels des clubs locaux.

Suite au départ en retraite de l'éducateur sportif rattaché au service, un recrutement est en cours. Le service des sports sera également impliqué, grâce à ce personnel, dans le projet de sport au travail porté par la Direction des Ressources Humaines, en cohérence avec la démarche « Bien-être au travail ».

Gymnase Jean-Paul BEUGNOT

Au cours de la saison passée, le gymnase BEUGNOT a été réquisitionné comme centre de vaccination, puis comme lieu d'accueil des réfugiés Ukrainiens. Il a retrouvé ses utilisateurs habituels, depuis.

Pour la fourniture d'énergie, ce gymnase dépend de la chaudière de l'INSPE voisin, donc de la stratégie du Conseil Départemental. Un échange à venir devrait permettre de modifier les clefs de répartition des charges facturées.

Gymnase de la Fédération

Même si cet équipement n'est pas adapté pour les pratiques de compétition, il est prisé par des usagers qui apprécient son côté sommaire, propice à certaines activités (tir à l'arc, école de rugby...). Il sert également aux activités menées dans le cadre scolaire, pour les écoles qui ne disposent pas de gymnase à proximité, pour le dispositif Bonh'air et le centre aéré de la Fédération, comme lieu de repli en cas d'intempéries.

Stand de Tir

Cette installation, située chemin de Vaux-Lecomte, a bénéficié d'un programme de reprise de la toiture, ainsi que d'aménagements de voirie à proximité, ce qui répond aux attentes des usagers.

Local boulistes

Depuis juin 2022, le club de pétanque n'a plus accès au Hall Ouairy, impacté par la requalification du Quartier Saint-Jean, permettant de libérer l'emprise pour de nouveaux projets (habitat, espace de bureaux, établissement de formation professionnelle). Le bâtiment a été déconstruit à l'automne. Dans l'attente de la livraison d'un nouvel équipement dont la construction va s'engager en 2023, quartier de la Libération, le club peut accéder à un bâtiment situé dans l'emprise de l'ancien LECLERC.

Espace Oudinot – Billard club

Le club de billard a quitté le bâtiment préfabriqué qu'il occupait à la Libération, pour rejoindre l'Espace OUDINOT. Après une période fortement perturbée par la crise sanitaire, où le bâtiment était fermé, les occupants ont repris leurs habitudes depuis quelques mois.

Le Billard Club a pris ses marques et développe une école de billard, organise des stages pour séduire de nouveaux pratiquants.

Accompagnement des clubs

La démarche s'appuie sur des critères de subventions validés il y a plus de 25 ans. La Ville, en lien avec l'OMS, a engagé un travail de révision des critères, mais le travail est long, car il repose sur la consultation des clubs locaux, encore mobilisés par une reprise optimisée de leurs activités, après la crise sanitaire. La mise en œuvre est donc reportée à la campagne de subventions 2023-2024.

En attendant, les subventions seront réparties entre :

- Les subventions de fonctionnement
- Les subventions promotionnelles
- Les contrats d'objectifs qui représentent le même montant (35 000 €)
- La compensation des loyers pour les clubs barisiens hébergés à l'espace Oudinot
- La valorisation des charges supplétives

Evénements sportifs

- Fête du sport et féeria Barisienne

Parmi les manifestations initiées par la Ville et pilotées par l'OMS, la fête du sport et la Barisienne seront reconduites en 2023. La féeria Barisienne proposait déjà une course qualificative pour les championnats de France pour son parcours de 10 km, cette option sera étendue à la distance de 5 km, en 2023. Le challenge entreprises rencontre un succès grandissant.

- Tournoi Tennis Europe U14

Le calendrier initial de cette manifestation, en février, a été contrarié en 2021 et 2022, par le contexte sanitaire. Ces éditions ont été différées en septembre/octobre.

Pour 2023, l'Union Tennis Barisienne retrouvera son calendrier initial pour la 4ème édition de cet événement regroupant des jeunes filles et garçons de moins de 14 ans inscrits dans un cursus de très haut niveau, aux portes des tournois professionnels. Ce sont les installations de la Côte Ste Catherine, dont la construction a été initiée par la Ville, qui ont permis d'entrer dans le cercle restreint des sites lorrains accueillant un tournoi européen (avec Metz, Moulins-Lès-Metz, Forbach, Sarreguemines, Nancy, Contrexéville).

La manifestation permet également d'organiser des animations périphériques, en lien avec les établissements scolaires du 1er et 2nd degré, ainsi que de valoriser les actions portées par l'association Fête le mur, au cœur du quartier prioritaire de la politique de la Ville.

- Tour de France

Forte de son expérience démontrée lors du passage du Tour de France, en juillet 2019 ; l'accueil d'une arrivée du Tour de l'Avenir, en 2021 ; l'organisation d'un départ d'étape du Tour de France femmes, en juillet 2022, la Ville de Bar-le-Duc pouvait espérer accueillir un nouvel événement en 2023. Les tracés choisis par les organisateurs ne passent pas par notre territoire, en 2023.

L'expérience de 2022 a encore permis de démontrer l'engouement du public pour ces manifestations, la capacité des associations locales à se mobiliser pour proposer des animations.

Fonction 4- santé et action sociale

Jeunesse et Famille

- Jardins partagés

Dans les années 90, des jardins familiaux ont été créés sur un terrain situé rue du Port à Bar-le-Duc. Une petite dizaine de familles bénéficiaient de cet espace partagé pour leurs cultures. Il n'y avait pas ou peu de rotation des familles auxquelles les parcelles étaient attribuées. Peu à peu, des problèmes sont apparus dans la gestion de cet espace avec une tendance au repli sur soi et le constat d'incivilités.

Dans cet espace d'environ 2 500 m2, la Ville souhaite y développer un nouveau projet, répondant davantage aux besoins et aux orientations stratégiques actuelles. Il serait porté et animé par une structure participative autonome partenaire de la collectivité pour être un lieu de véritable production mais aussi de rencontre, de convivialité, d'échange.

Santé et solidarité

- Santé

La Communauté d'Agglomération qui gère la compétence santé de nombreuses actions et développe un programme de Maisons de Santé. Avec l'ARS, la collectivité a accompagné en 2021 les professionnels de santé à l'écriture de leur projet de santé, préalable à l'organisation des maisons. Deux projets de santé ont ainsi été rédigés et validés en décembre 2021 : celui de la Cote Sainte Catherine et un projet désormais multi site sur le cœur de Ville qui doit pouvoir se déployer sur les quartiers. Sur ce dernier projet, la démarche de recensement des besoins s'est déroulée dès la validation du projet de santé notamment par des rencontres par pole des professionnels de santé afin de définir les organisations de ces pôles et les mutualisations possibles. En parallèle, des démarches ont été entreprises afin de rechercher des locaux disponibles et un travail de concertation avec la Banque des Territoire a été réalisé pour inclure les projets dans l'élaboration de la Foncière.

En ce qui concerne le site de la Côte Sainte-Catherine, sur la base d'une organisation définie plus rapidement avec les professionnels, et après une procédure d'appel d'offres, la collectivité a pu désigner en 2022 un maitre d'œuvre pour la construction d'une première maison de santé sur Bar-le-Duc. Nos services travaillent avec ces professionnels de santé de la Côte-Sainte-Catherine et l'architecte désigné, pour définir maintenant le projet architectural permettant de monter le plan de financement et de conduire les travaux dès cette année.

La communauté d'agglomération a également contractualisé avec l'ARS un Contrat Local de Santé, élaboré en concertation avec les acteurs du territoire et les professionnels de santé. Il prévoit un programme de prévention et d'organisation des actions de santé pour améliorer l'attractivité. Depuis mai 2021, nous avons ainsi développé un véritable accueil des internes, une innovation de terrain salué par tous. A cette occasion, nous constatons enfin une remontée de leur nombre qui est passé à 23 au cours du dernier semestre. Le foyer universitaire en accueille par ailleurs un certain nombre à un tarif préférentiel.

Au cours de ces dernières années, la Communauté d'Agglomération a mis en œuvre des actions pour contribuer, à son niveau de compétence, à attirer ou fixer de nouveaux professionnels de santé sur notre territoire, ceci par la conduite de plusieurs projets immobiliers, ou par l'accueil et l'accompagnement des professionnels de santé, ou la mise à disposition de locaux ou de logements. Les actions volontaristes de la collectivité ont permis de fixer ainsi 8 nouveaux médecins sur le territoire grâce aux services développés.

- Vers une meilleure inclusion des séniors en centre-ville

La requalification du quartier St Jean est une opportunité et la présence de la résidence autonomie est l'occasion pour favoriser l'inclusion des séniors en centre-ville. Ainsi, un travail va être engagé pour développer une offre d'habitat tournée vers l'accueil des séniors sur le quartier.

Centres socio-culturels (fonction 338 autres activités pour les jeunes, gestionnaires centres socio-culturels)

La convention 2022 – 2024 suit une pluri annualité identique aux contrats de projet conclu avec les centres sociaux avec la CAF, soit jusque 2024. Elle précise des objectifs attendus par la ville correspondant à des objectifs stratégiques et politiques. Ils respectent l'identité et les objectifs naturellement poursuivis par les Centres Sociaux en termes de lien social et d'équipements de proximité au service des familles et de l'ensemble des habitants, dans une perspective d'animation globale de la vie sociale des quartiers.

Les centres sociaux proposent dans ce cadre les actions et des indicateurs de résultat s'inscrivant dans les objectifs de la collectivité. Dans un souci d'adapter les moyens à la réalité du terrain, les quelques activités encore réalisées sur le bâtiment de la ville-haute, non couvert par l'agrément et le financement CAF ont été redéployées sur les autres centres.

Fonction 2 – Enseignement, gestionnaire foyer universitaire

Foyer universitaire Jean-Moulin

La baisse de fréquentation du Foyer Universitaire se confirme pour les étudiantes et étudiants sur la ville. Pourtant, le mode de sélection à l'entrée des élèves infirmiers à l'IFSI de Bar-le-Duc, non plus sur concours mais par orientation directe Parcours Sup a modifié la typologie des étudiants. Ceux-ci sont plus majoritairement issus de territoires éloignés qu'auparavant ; ce sont ainsi 30 élèves sur 50 de première année qui devaient trouver un logement sur Bar-le-Duc.
Aujourd'hui, l'adéquation de l'offre à la demande questionne.

Par ailleurs, nous menons avec les partenaires du monde de la santé et du Conseil Régional un projet de développement d'une Maison des Etudiants et Professionnels de Santé qui allierait hébergement et formation – animation.

En effet, il ressort d'un questionnaire réalisé durant l'été 2020 auprès de 283 étudiants dans diverses spécialités médicales que la possibilité de bénéficier de contacts facilités avec les professionnels des territoires et de bénéficier de compléments de formation constitue un des éléments de choix d'un lieu de stage.

Ce projet particulier pourrait prendre le relais de la formule actuelle. Dans ce cadre, les travaux de rénovation se concentrent sur les appartements de l'annexe qui pourraient faire perdurer le service dans un volume plus adapté à la demande.

Afin de répondre aux besoins des étudiants, il est prévu d'investir dans un combiné lave-linge/sèche-linge qui serait mis à disposition des étudiants, avec un système de monnayeur.

Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitats

Services techniques

Maintien de la ligne Vandalisme de 5 000 € qui permettra d'avoir une lecture globale annuelle des coûts des dégradations rencontrées sur la Ville.

Poursuite de la politique d'accompagnement des manifestations, mais celle-ci implique davantage aujourd'hui, en raison des contraintes accrues de prévention en matière de sécurité publique. L'organisation de la Saint-Nicolas en est un exemple, la logistique nécessaire ayant été démultipliée pour garantir la sécurité des spectateurs.

Défense incendie

Après-les interventions réalisées en matière de défense extérieure contre l'incendie des années précédentes, pour l'essentiel consistant au remplacement de poteaux anciens, à la suite du renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, l'année 2023 verra la continuité de la mise aux normes du système de défense. Cela consistera par exemple en l'installation de poteaux impasse de l'étoile, la mise aux normes en accompagnement des travaux de voirie et de réhabilitation du réseau d'eau potable, et la nécessaire adaptation en fonction des résultats de la vérification périodique réalisée en début 2021. Cette campagne de validité de trois ans devra être reconduite en 2024, en envisageant une reconduction du groupement de commandes avec les communes de l'agglomération.

Considérant le problème de couverture du risque dans le secteur de la rue de Savonnières, la faisabilité de création d'une réserve devra par ailleurs être étudiée en partenariat avec la commune limitrophe.

Eclairage Public

Dans la continuité de sa transition énergétique en terme d'éclairage public, tout en tenant compte d'une réglementation évolutive, des enjeux environnementaux (pollution lumineuse, consommation énergétique...) et de la nécessaire recherche de maîtrise des dépenses de fonctionnement soumises à l'évolution de l'électricité, la modernisation et le renouvellement des installations va se poursuivre avec l'objectif d'éclairer juste, un des objectifs du développement durable qui a été plébiscité dans le cadre de la concertation menée pour l'Agenda 21.

En effet, le passage progressif en LED de l'éclairage public permet de réduire les dépenses énergétiques de par la technicité de sa source moins énergivore, mais aussi par sa capacité à préserver une intensité correcte à très faible puissance d'allumage. Le renouvellement du parc de luminaires, qui est de l'ordre de 80 à 90 par an, se portera sur les points les plus anciens et énergivores comme l'allée des Coudraies, la rue Mens, la rue de Polval, l'avenue Gambetta, la rue Robert Rousselle, la Vieille Côte de Behonne, la rue Robert Lhuerre, le chemin de Tourteloup, la rue de l'Ormicée et le chemin du Fond du Loup. La campagne de renouvellement des luminaires de style en Ville-Haute se termine cette année ; il sera nécessaire d'envisager les années suivantes le changement des points lumineux, c'est-à-dire les luminaires dressés sur mât.

Par ailleurs, une réflexion est en cours, en relation avec la Banque des Territoires, pour étudier les moyens de financement et conduire une accélération du programme de remplacement des luminaires en Led.

Pour accompagner ce renouvellement et améliorer le plan de sobriété énergétique mis en place, toujours dans le but d'organiser notre réseau et nos installations vers un éclairage juste par de l'abaissement de puissance et de la gestion maîtrisée à distance, l'homogénéisation du parc d'horloges astronomiques, la multiplication de ballasts électroniques et le géoréférencement de notre matériel en place se poursuivent encore cette année.

Enfin, devant l'augmentation importante des coûts de l'énergie, il a été décidé depuis le 1er décembre 2022 de procéder à l'extinction nocturne (de 23h à 5h en semaine et de 2h à 5h les nuits du vendredi au dimanche) en expérimentation jusqu'en avril 2023. Cette disposition permettrait d'économiser 145 000€ en année pleine sur les charges de fonctionnement du fait des économies d'énergie engendrées.

Enfin, d'autres opérations sont programmées en lien avec différents projets tels que l'étude de l'enfouissement des réseaux dans l'impasse de l'Etoile (amélioration de la défense incendie, réfection de la voirie), le renouvellement du réseau et des points lumineux de l'impasse Dyckoff (opération quartier Saint-Jean) et de l'allée des Cévennes (création voie verte quartier Côte Sainte-Catherine).

Dans la perspective du développement du marché de la voiture électrique, et afin de répondre au besoin énergétique pour l'installation de bornes de recharge, une étude de mise en place de panneaux photovoltaïques (ombrières) sur le site de la gare multimodale va être lancée en 2023, et une borne supplémentaire va être installée sur ce même site.

Réseaux

Afin de répondre aux obligations découlant de la réglementation anti endommagement des réseaux, d'améliorer l'état de connaissance et d'envisager une meilleure gestion patrimoniale, la campagne de géoréférencement des installations d'éclairage public, de feux tricolores, de vidéo protection et de sonorisation engagée en 2018 et prévue sur plusieurs années verra son aboutissement via une dernière tranche en 2023. En parallèle, un appareil permettant la géolocalisation acquis en 2021 permettra au service d'effectuer des relevés et d'intégrer les données à la base informatique constituée.

Voirie communale (fonction 845 – voirie communale)

Comme chaque année, différents voies et espaces publics seront rénovés ou aménagés.

En relation avec les travaux nécessaires sur les locaux rue Bradfer, abritant les services de la communauté d'agglomération (ordures ménagères et transport), les trottoirs, l'accès aux services et la mise aux normes de l'arrêt de bus ont été revus. En continuité de ces travaux, les trottoirs de la rue Bradfer seront repris sur 2023.

Suite au vieillissement des structures et du platelage, l'esplanade Theuriet a été repensée intégralement. La reprise du parvis devant le collège et le théâtre ont été remplacés. Les passerelles retraitées avec des matériaux plus durables dans le temps et non sensibles aux conditions climatiques. La reprise totale des surfaces-permet la reconquête du parvis en alliant durabilité et sécurité. Afin de prolonger les travaux d'accessibilité de ce quartier, les trottoirs de la rue Theuriet seront requalifiés en 2023.

Plusieurs études de circulation sont en cours afin de dégager des solutions aux conflits d'usage et permettre une meilleure fluidité de la voirie. Il s'agit notamment du secteur de la Rue Montant, jusqu'au secteur du chemin de Tourteloup, en associant la commune de Fains-Veel. Cette étude menée fin 2022, dont le rendu est prévu tout début 2023, se verra concrétisée par une première tranche de travaux.

Une autre étude concernant la mise en œuvre de la zone 30 en centre-ville, inclut aussi l'étude de circulation du secteur Pilviteuil et celui de Popey. Le rendu de cette étude au deuxième trimestre de l'année, permettra d'envisager en premier temps les travaux de signalisation pour la zone 30, sur 2023 et programmer les interventions nécessaires sur les deux autres secteurs.

Identiquement, nous porterons notre attention sur la rue de Saint-Mihiel dont les espaces contraints de chaussée obligent à repenser le stationnement afin d'assurer la sécurité à la fois en termes de circulation automobile et piétonne.

Concernant les voiries, la collectivité poursuit son programme d'entretien. Ce programme comprendra des reprises de couches de roulement, notamment rue Mens, rue Robert Lhuerre, rue Lafayette, et la

rue Parlemaille. Les chemins communaux seront repris, notamment la partie haute du Chemin de Maastricht et le chemin du Fond du Loup

Les trottoirs ne seront pas oubliés et notamment ceux de la rue Theuriet, rue Bradfer, rue de Verdun, en intégrant l'ensemble des dispositions assurant l'accessibilité des espaces publics.

Giratoire départemental RD 116 axe Bar-Le-Duc St-Dizier (Fonction 843 – voirie départementale)

La collectivité accompagne les services du Département sur la création d'un rond-point sur la RD 116, permettant la desserte en sécurité de la Rue de Véel et l'allée des Tilleuls en arrivant de Saint Dizier. Constituant l'entrée de ville, l'aménagement paysager de cette portion sera conduit par les services de la ville. Cet équipement permettra de sécuriser ce secteur et améliorera l'entrée de ville en provenance de Saint Dizier. Le Département de la Meuse, maitre d'ouvrage des travaux, a démarré les travaux en septembre 2022 qui se poursuivront pour une livraison au printemps 2023.

Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Intégrée aux différentes opérations d'aménagement et de travaux, la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics se poursuivra également par des interventions spécifiques telles que la réfection d'arrêt de bus (notamment celui de Vademont) et diverses adaptions et améliorations (pose de bandes podotactiles, création de places pour personnes à mobilité réduite, création de surbaissés...).

Voies douces – pistes cyclables

Zone 30
Dans la continuité des actions déjà conduites, des itinéraires et voies dédiés aux déplacements doux (piétons, cycles, ...) seront créés, prolongés ou confortés. En la matière, outre les liaisons qui seront établies à l'occasion de l'aménagement du quartier Saint-Jean, les dispositions prises lors des travaux rue du Port et l'installation de la passerelle de la Libération, dans la continuité du quartier Molière, une expérimentation est prévue pour déployer une voie douce le long des quais de l'Ornain.
Un budget de 300 000 € a été prévu dans le PPI, à cet effet.

Afin d'accompagner les travaux de requalification du quartier Saint Jean, la réflexion sur la requalification de l'Avenue du 94e RI intégrant des voies cyclables sera engagée pour la fourniture d'un avant-projet en milieu d'année, permettant la liaison de la place FOCH vers la cité administrative en passant devant le quartier Saint-Jean et donc le Cinéma. Cette réflexion, en relation avec le département, a été précédée par l'étude sur les berges de l'Ornain, conduite début 2021, dont l'étude faune flore s'est prolongée au premier semestre 2022.

Rénovation urbaine Côte Ste Catherine

Le programme de démolition et de rénovation des immeubles libère des espaces : l'OPH va lancer un programme pour la construction d'un petit ensemble de 10 logements boulevard de Ardennes, des aménagements sont en cours allée des Vosges et plusieurs scénarii sont déjà envisagés dans l'étude conduite par le CAUE sur l'impasse des Ardennes.

Quartier Saint-Jean

Après la fin des travaux de construction, en novembre 2020, le cinéma n'a pas pu ouvrir ses portes en raison de la crise sanitaire. Ouvert en juin 2021, il est maintenant intégré dans le paysage et les barisiens ont pris leurs marques dans le quartier, bénéficiant des aménagements réalisés par la Ville aux abords du cinéma.

Le quartier continuera, sur 2023, sa mutation, en accueillant trois porteurs de projets, ce qui conduit la ville à recruter un Maître d'Œuvre fin 2021 pour intégrer les aménagements urbains en cœur de quartier et accompagner les réalisations à venir.

Ville Haute

Afin d'appuyer le projet de requalification des halles et de porter un projet d'aménagement global et cohérent pour le secteur sauvegardé, la ville a initié en 2022 le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage pour consolider un programme de maitrise d'œuvre urbaine. Ce travail devrait aboutir en 2023 avec le recrutement d'un maitre d'œuvre qui disposera d'une mission complexe : élaborer un plan guide pour l'aménagement global du quartier en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux et piloter dans la foulée les premières déclinaisons opérationnelles avec les travaux de requalification de la place Saint Pierre.

Ce travail sera accompagné par la réalisation d'études techniques visant à approfondir les connaissances du secteur.

Espaces verts

La plupart des aménagements se rapportant à ce domaine entrant dans le cadre d'opérations plus larges, les dépenses d'investissement seront limitées et porteront pour l'essentiel sur du remplacement de matériels, de mobilier urbain et de jeux. Pour le fonctionnement, comme les années précédentes, elles devront être maîtrisées en tenant compte de l'incidence des espaces récemment créés ou rénovés (rue Henriot du Coudray, quartier saint jean, Allée des Vosges...), des évolutions réglementaires (interdiction des produits phyto sanitaires) et du contexte climatique (épisodes de forte chaleur voire caniculaires, manques et restrictions d'eau). La ville a la volonté de remettre de la nature en ville et réduire l'imperméabilisation des sols, ce qui constitue un élément essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique.

Espaces forestiers

L'année 2020 a vu la contractualisation avec l'Office National des Forêts d'un « Aménagement forestier » portant sur des espaces boisés périurbains sis Côte des Fourches et Petit Juré et courant sur une période de 15 ans. Ce plan de gestion est établi en tenant compte de la typologie des lieux, des caractéristiques des milieux et du boisement. Il définit un programme d'actions conciliant enjeux environnementaux (protection des sols et de l'eau, biodiversité, faune, flore, ...) et sociaux (paysages, usages divers, ...) et exploitation des bois.

Délégation de service public du chauffage urbain (fonction 751 – réseaux de chaleur et froid)

Engagée à l'automne 2018, la consultation inhérente à la délégation du service public du réseau de chaleur de la Côte Sainte-Catherine a abouti à l'été 2019 à la nomination de Engie Cofely, nouveau délégataire. Calé sur une durée de 20 ans, le cadre contractuel prévoit la construction d'une nouvelle chaufferie alimentée à plus de 83% par de la biomasse (plaquettes forestières), redéfinit les relations entre la collectivité et le délégataire les rendant plus transparentes.

La baisse significative des tarifs de chaleur pour les abonnés en fait un réseau très performant, bien en deçà de la moyenne nationale des réseaux de chaleur nationaux comparables. Un vaste programme de travaux est associé au contrat notamment sur la reconstruction de la nouvelle chaufferie en lieu et place de celle existante rue d'Alsace, soignant l'esthétique et se prémunissant des émergences, notamment le bruit, et un renouvellement de 2 km 100 de réseau dans un cadre pluriannuel. Les travaux ont commencé en octobre 2019 par le réseau longeant l'Allée des Vosges en préparation à la requalification de la voirie et des espaces publics.

En 2020, le délégataire a démarré les travaux sur la chaufferie et les travaux de réseau en premier établissement, sur le deuxième tronçon de l'allée des Vosges, en rénovant les raccordements de l'ensemble des bâtiments du secteur, puis les travaux sur le raccordement du futur Ehpad via le Boulevard des Flandres, la rue d'Anjou, la reprise de la desserte du collège Prévert, et enfin quelques branchements notamment celui de la résidence rue de Champagne.

Les travaux propres à la reconstruction de la chaufferie se sont poursuivis en 2021 et ont vu la création du silo à biomasse, la mise en œuvre des nouvelles chaudières, pour une mise en service des équipements en septembre 2021, juste avant la saison de chauffe. Depuis le début cette date, le quartier est chauffé majoritairement au bois.

Les travaux de premier établissement sur la reprise des réseaux sont achevés, les sous stations ont été rénovées cet été, Il reste donc pour le délégataire à terminer les travaux d'embellissement, les clôtures et la reprise de la vêture de la cheminée pour une livraison définitive en mars 2023.

Les réflexions et les mise en perspective de l'extension du réseau de chaleur vers la ville basse, en adéquation avec le schéma directeur et le projet de mise en œuvre d'un nouvel UVE dont l'énergie fatale devra être valorisée se poursuivra sur 2023.

Fonction 6 – action économique

L'animation du développement économique est pour l'essentiel une compétence communautaire sur laquelle la Ville de Bar-Le-Duc intervient au sein des instances de la CA.

Action Cœur de Ville

Après validation du plan d'action, en décembre 2020, le dispositif "Action Cœur de Ville", porté au niveau de la Communauté d'Agglomération, est entré en phase opérationnelle et guide, de manière transversale, la définition des priorités d'aménagement et donc la réalisation des investissements les plus structurants de la collectivité. S'agissant d'un programme à moyen terme (10 à 15 ans), les résultats ne sont pas immédiats.

Concernant la maison des barisiens, au regard des contraintes budgétaires, le choix a été fait de maintenir un fonctionnement allégé pour ne pas créer de nouvelles charges de fonctionnement. S'il limite la visibilité de la structure, ce choix permet d'avoir de la souplesse dans l'organisation.

Des échanges sont en cours avec l'OPH de la Meuse et Plurial Novilia pour enclencher des projets majeurs en termes d'habitat sur le centre-ville et la Ville Haute. Ces projets sont à divers stade de maturité :

- Quartier Saint Jean : l'OPH a recruté un maitre d'œuvre fin 2022 et devrait déposer un permis de construire avant la fin 2023 pour la création de 39 logements (9 maisons individuelles, 21 logements collectifs, 9 logements intermédiaires)

- Halles de la Ville-Haute : l'OPH a recruté un maitre d'œuvre fin 2022. La conception du projet est assurée en lien avec les services de l'Etat (DDT ; UDAP ; DRAC). Ce projet nécessitera une coordination renforcée avec la ville en raison de l'interface complexe entre le bâtiment et l'espace public. Le dépôt d'un permis de construire devrait intervenir en cours d'année. Pour mémoire, la ville a validé en 2022 l'apport d'un montant de 500 000 € pour ce projet.

- Quartier Notre Dame Rive Gauche : ce projet est plus complexe que les précédents en raison de la structure du foncier qui nécessite des négociations avec plusieurs propriétaires. Les échanges avancent bien et des compromis devraient être signés au cours de l'année 2023. En cas de blocage, la Ville mobilisera l'EPF Grand Est, structure avec laquelle elle a conventionné pour intervenir en portage foncier dans le secteur.

Habitat (fonction 588 – autres actions d'aménagement, gestionnaire habitat)

- **Aides à la rénovation de l'habitat**

Les Barisiens peuvent s'appuyer sur plusieurs dispositifs pour rénover leur habitat : l'opération programmée d'amélioration de l'habitat est entrée en phase opérationnelle. Cela permettra d'accompagner les travaux réalisés par les propriétaires bailleurs ou occupants ; le programme de ravalement de façades se poursuit en déterminant 3 secteurs :

- Secteur Nord PMSV / Pan de bois (Bâti ancien) comprenant la Rue Gilles de Trèves, les places et Rue de la Couronne et Rue de l'Horloge
- Secteur « Canal des usines » (Façades donnant sur le Canal) : Concerne le secteur de la Rue du Coq à la Rue de la Couronne
- Secteur Sud PMSV : les rues exclues du précédent programme, soit Phulpin, St Jean, Rossignol, Monseigneur Aimond et Place Nazareth

Cette campagne de ravalement des façades, instaurée en 2018 pour une durée de 5 ans, dans le secteur couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et les abords du canal des Usines, entre dans sa quatrième année pleine (l'année 2020 a été décalée). De fait, il convient de prévoir les crédits suffisants pour assurer le financement des projets qui pourront y être éligibles selon les dispositions prévues initialement,

soit 6 dossiers par an dont 5 portants sur des façades « classiques » (aide à hauteur de 50 % du montant des travaux, plafonnées plafond à 4 000 €) et 1 dossier concernant une façade à pans de bois (aide à hauteur de 50 % du montant des travaux, plafonnées à 10 000 €). Les difficultés liées à la crise sanitaire puis les prévisions d'inflation et de difficultés économiques ont fortement impacté la dynamique de la campagne. Une réflexion sur son format va être engagée au regard des résultats des deux dernières années.

L'animation de la campagne sera reprise en régie pour l'année 2023. La ligne allouée à cette fonction représente 30 000 €, hors frais de suivi.

- **OPAH-RU**

Après adoption du dispositif par le conseil communautaire, l'OPAH-RU est passée en phase opérationnelle. Le volet "Renouvellement Urbain" bénéficie d'une contribution particulière de la Ville de Bar-le-Duc, prévue par convention en 2021. Outre la conséquence directe d'amélioration de l'habitat, le soutien à ce dispositif participe activement au soutien de l'économie locale, puisque les maîtres d'ouvrage sollicitent majoritairement les entreprises du territoire. La contribution de la Ville constitue un effet levier indéniable.

La dynamique dans le cadre du renouvellement urbain est plus complexe à entrainer en raison de l'organisation juridique (nombre important de copropriétés) et technique (imbrication ; mitoyenneté...) du bâti. La richesse architecturale, atout majeur du patrimoine barisien, entraine également des contraintes techniques et réglementaires qui peuvent ralentir certains projets. Pour autant, les premières réalisations ont pu être constatées en 2022.

Pour 2023, l'enjeu sera de maintenir ce début de dynamique dans un contexte national et international peu favorable à l'investissement des particuliers.

Animation commerciale

La disparition de "Bar-le-Duc animation ", alors que l'installation d'un nouveau bureau de l'UCIA était attendu en 2022, n'a pas permis d'initier la dynamique escomptée. La Ville a cependant travaillé tout au long de l'année pour maintenir l'animation commerciale, soit en partenariat avec l'UCIA soit en reprenant certaines animations en régie comme le marché de Noël soit en travaillant en direct avec certains commerces. Sur ce point, la mobilisation du manager de commerce communautaire aura permis de déployer un programme d'animation complet et équilibré entre l'esplanade du marché et la place Reggio.

Pour 2023, la Ville, en lien avec la CCI de la Meuse, souhaite qu'une nouvelle dynamique puisse être impulsée au niveau des animations commerciales de la part des commerçants. Une Assemblée Générale devrait début 2023 permettre l'élection d'un nouveau bureau pour l'UCIA.

En ce qui concerne les animations commerciales, l'année 2023 devrait s'appuyer sur les mêmes fondamentaux que 2022 :

- L'organisation d'un marché bio et d'un concours agricole
- Le déploiement du marché renaissances en ville basse
- Le renforcement du marché de noël

Minigolf

En 2022, le restaurant du mini-golf – O club gourmand – a pu retrouver une activité normale. Si en 2021, la ville avait dû abandonner une partie de ses loyers dans le cadre de la crise sanitaire, cela n'a pas été le cas en 2022.

L'activité du restaurant est solide et, fort de la qualité de ses prestations, il a retrouvé sa clientèle. Des échanges ont lieu avec les exploitants pour s'assurer que le site soit entretenu convenablement. Les exploitants ayant émis l'idée de racheter le site, une estimation est en cours auprès du service des domaines.

Foires et Marchés

- **Marchés hebdomadaires**

La commission des marchés s'est réunie régulièrement au cours de l'année, permettant de faire quelques ajustements dans le fonctionnement, tant intérieur qu'extérieur. Les évolutions des coûts de l'énergie amènent à envisager une évolution de la tarification afin de rendre plus équitable celle-ci vis-à-vis des consommations des commerçants. Des relevés de consommations sont réalisés depuis fin 2022 afin de permettre l'individualisation et l'adaptation des abonnements.

Conclu fin 2022, le nouveau marché de nettoyage des équipements permet de réaliser une économie substantielle pour une prestation améliorée. Le remplacement du mobilier prévu au budget 2022 sera effectif tout début 2023, il devrait apporter une souplesse dans la gestion et permettre une réorganisation de la halle.

La ville a adapté le concept des jeudis de l'esplanade qui a trouvé son public en lien avec les commerçants présents sur l'esplanade. Le dispositif sera pérennisé en 2023 sur un concept similaire à 2022.

- **Foires de Printemps et d'automne**

Deux foires se sont tenues en 2022, avec un niveau de participation satisfaisant, permettant de retrouver des jauges d'avant COVID. Pour 2023, les deux foires sont à nouveau programmées.

- **Salon de l'habitat 2023**

2022 a été l'année de relance du salon de l'habitat, avec une organisation à la Barroise, ce qui a largement limité les frais d'organisation et donc permis de rétablir un équilibre financier plus acceptable. Le niveau de fréquentation a été largement satisfaisant avec plus de 900 participants sur les deux journées.

Pour 2023, ce nouveau format sera reconduit et la Ville visera une montée en puissance de la manifestation tout en visant à confirmer son ancrage dans les enjeux de sobriété énergétique et de développement durable. Au regard de la réalisation 2022, le budget prévisionnel est légèrement en baisse,

- **Occupation commerciale du domaine public**

Suite à deux années exceptionnelles de non-facturation, l'année 2022, a marqué un retour au périmètre classique des terrasses et à la facturation de l'occupation du domaine public. Pour 2023, la facturation sera majoritairement maintenue en l'état afin de donner une visibilité suffisante sur le dispositif. Les prévisions budgétaires 2022 ont donc été reconduites.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE BAR-LE-DUC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21550029900015

POSTE COMPTABLE : BAR COLLECTIVITES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 46
A1.01 - Opérations non ventilables 49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 69
A1.908 - Fonction 8 - Transports 72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 76
A2.01 - Opérations non ventilables 78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 94
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 102
A2.938 - Fonction 8 - Transports 105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	118
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	127
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	128
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	129
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	131
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	133
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	134
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	135

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	15221

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	8617245.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1048.56
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1171.70
3	Dépenses d'équipement brut / population	515.40
4	Encours de dette / population (2) (3)	348.33
5	DGF / population	409.41
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41.56
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92.35
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	43.99
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	29.73
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	24 557 253,65	22 967 954,15	0,00	A1	-1 589 299,50
Investissement	7 860 469,24	4 237 431,64 (3)	0,00	A2	-3 623 037,60
Fonctionnement	16 696 784,41	18 730 522,51 (4)	0,00	A3	2 033 738,10

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	4 335 585,42	III + IV	3 188 045,87	B1	-1 147 539,55
Investissement	I	4 335 585,42	III	3 188 045,87	B2	-1 147 539,55
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-2 736 839,05
Investissement	A2 + B2	-4 770 577,15
Fonctionnement	A3 + B3	2 033 738,10

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	4 335 585,42
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		152,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		280 123,68
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		415 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)		2 948 906,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		691 402,89
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	3 188 045,87
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		3 188 045,87
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	8 556 307,00	11 434 913,11
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 335 585,42	3 188 045,87
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 731 066,56	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	14 622 958,98	14 622 958,98

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	18 160 397,00	18 159 897,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 511 274,59
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	18 160 397,00	23 671 171,59
	TOTAL DU BUDGET (4)	32 783 355,98	38 294 130,57

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	419 000,00	280 123,68	480 500,00	480 500,00	760 623,68
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	635 700,00	415 000,00	20 000,00	20 000,00	435 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 359 754,00	2 948 906,40	3 139 910,00	3 139 910,00	6 088 816,40
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 990 000,00	691 402,89	3 740 150,00	3 740 150,00	4 431 552,89
Total des dépenses d'équipement		**8 404 454,00**	**4 335 432,97**	**7 380 560,00**	**7 380 560,00**	**11 715 992,97**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	520 000,00	152,45	521 354,00	521 354,00	521 506,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**520 000,00**	**152,45**	**521 354,00**	**521 354,00**	**521 506,45**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 924 454,00**	**4 335 585,42**	**7 901 914,00**	**7 901 914,00**	**12 237 499,42**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*56 449,00*		*54 393,00*	*54 393,00*	*54 393,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*600 000,00*		*600 000,00*	*600 000,00*	*600 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***656 449,00***		***654 393,00***	***654 393,00***	***654 393,00***
TOTAL		**9 580 903,00**	**4 335 585,42**	**8 556 307,00**	**8 556 307,00**	**12 891 892,42**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 731 066,56**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**14 622 958,98**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 405 127,00	3 188 045,87	737 882,00	737 882,00	3 925 927,87
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	4 926 288,00	0,00	4 680 282,00	4 680 282,00	4 680 282,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**6 331 415,00**	**3 188 045,87**	**5 418 164,00**	**5 418 164,00**	**8 606 209,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 107 444,00	0,00	875 012,00	875 012,00	875 012,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	233 246,17	0,00	2 878 606,11	2 878 606,11	2 878 606,11
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	763,00	763,00	763,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	239 000,00	0,00	325 780,00	325 780,00	325 780,00
Total des recettes financières		**1 584 690,17**	**0,00**	**4 080 161,11**	**4 080 161,11**	**4 080 161,11**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**7 916 105,17**	**3 188 045,87**	**9 498 325,11**	**9 498 325,11**	**12 686 370,98**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*486 719,00*		*438 353,00*	*438 353,00*	*438 353,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*801 385,00*		*898 235,00*	*898 235,00*	*898 235,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*600 000,00*		*600 000,00*	*600 000,00*	*600 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 888 104,00***		***1 936 588,00***	***1 936 588,00***	***1 936 588,00***
TOTAL		**9 804 209,17**	**3 188 045,87**	**11 434 913,11**	**11 434 913,11**	**14 622 958,98**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**14 622 958,98**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 282 195,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 877 390,00	0,00	5 412 499,00	5 412 499,00	5 412 499,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 125 116,00	0,00	7 475 726,00	7 475 726,00	7 475 726,00
014	Atténuations de produits	2 489 828,00	0,00	2 489 828,00	2 489 828,00	2 489 828,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 855 232,00	0,00	1 385 756,00	1 385 756,00	1 385 756,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**16 347 566,00**	**0,00**	**16 763 809,00**	**16 763 809,00**	**16 763 809,00**
66	Charges financières	52 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**16 404 566,00**	**0,00**	**16 823 809,00**	**16 823 809,00**	**16 823 809,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*486 719,00*		*438 353,00*	*438 353,00*	*438 353,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*801 385,00*		*898 235,00*	*898 235,00*	*898 235,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 288 104,00***		***1 336 588,00***	***1 336 588,00***	***1 336 588,00***
TOTAL		**17 692 670,00**	**0,00**	**18 160 397,00**	**18 160 397,00**	**18 160 397,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**18 160 397,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	156 583,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 183 154,00	0,00	963 750,00	963 750,00	963 750,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	249 006,00	0,00	250 229,00	250 229,00	250 229,00
731	Fiscalité locale	8 992 262,00	0,00	9 450 071,00	9 450 071,00	9 450 071,00
74	Dotations et participations (3)	6 910 166,00	0,00	7 093 778,00	7 093 778,00	7 093 778,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	145 050,00	0,00	147 676,00	147 676,00	147 676,00
Total des recettes de gestion courante		**17 636 221,00**	**0,00**	**18 095 504,00**	**18 095 504,00**	**18 095 504,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**17 636 221,00**	**0,00**	**18 105 504,00**	**18 105 504,00**	**18 105 504,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*56 449,00*		*54 393,00*	*54 393,00*	*54 393,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***56 449,00***		***54 393,00***	***54 393,00***	***54 393,00***
TOTAL		**17 692 670,00**	**0,00**	**18 159 897,00**	**18 159 897,00**	**18 159 897,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**5 511 274,59**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 671 171,59**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 282 195,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*15 393,00*	15 393,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		521 506,45	*0,00*	521 506,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		760 623,68	*0,00*	760 623,68
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		435 000,00	*0,00*	*435 000,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		6 088 816,40	*639 000,00*	6 727 816,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		4 431 552,89	*0,00*	*4 431 552,89*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**12 237 499,42**	***654 393,00***	**12 891 892,42**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 731 066,56

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 622 958,98

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 412 499,00		5 412 499,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	7 475 726,00		7 475 726,00
014	Atténuations de produits	2 489 828,00		2 489 828,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 385 756,00	*0,00*	1 385 756,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	53 000,00	*0,00*	53 000,00
67	Charges spécifiques (9)	7 000,00	*0,00*	7 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*898 235,00*	898 235,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*438 353,00*	438 353,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**16 823 809,00**	***1 336 588,00***	**18 160 397,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 160 397,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		875 012,00	*0,00*	875 012,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		3 925 927,87	*0,00*	3 925 927,87
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		4 681 045,00	*0,00*	4 681 045,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*500 000,00*	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*100 000,00*	*100 000,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*898 235,00*	898 235,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*438 353,00*	438 353,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		325 780,00		325 780,00
	Recettes d'investissement – Total		**9 807 764,87**	***1 936 588,00***	**11 744 352,87**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**2 878 606,11**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**14 622 958,98**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	190 000,00		190 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	963 750,00		963 750,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*39 000,00*	39 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	250 229,00		250 229,00
731	Fiscalité locale	9 450 071,00		9 450 071,00
74	Dotations et participations (8)	7 093 778,00		7 093 778,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	147 676,00	*0,00*	147 676,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	10 000,00	*15 393,00*	25 393,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**18 105 504,00**	***54 393,00***	**18 159 897,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**5 511 274,59**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 671 171,59**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 580 903,00**	**4 335 585,42**	**0,00**	**8 556 307,00**	**8 556 307,00**	**0,00**	**8 556 307,00**	**12 891 892,42**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	419 000,00	280 123,68	0,00	480 500,00	480 500,00	0,00	480 500,00	760 623,68
204	Subventions d'équipement versées (9)	635 700,00	415 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	435 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 359 754,00	2 948 906,40	0,00	3 139 910,00	3 139 910,00	0,00	3 139 910,00	6 088 816,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 990 000,00	691 402,89	0,00	3 740 150,00	3 740 150,00	0,00	3 740 150,00	4 431 552,89
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**8 404 454,00**	**4 335 432,97**	**0,00**	**7 380 560,00**	**7 380 560,00**	**0,00**	**7 380 560,00**	**11 715 992,97**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	520 000,00	152,45		521 354,00	521 354,00		521 354,00	521 506,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**520 000,00**	**152,45**	**0,00**	**521 354,00**	**521 354,00**	**0,00**	**521 354,00**	**521 506,45**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**8 924 454,00**	**4 335 585,42**	**0,00**	**7 901 914,00**	**7 901 914,00**	**0,00**	**7 901 914,00**	**12 237 499,42**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*56 449,00*			*54 393,00*	*54 393,00*		*54 393,00*	*54 393,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*600 000,00*			*600 000,00*	*600 000,00*		*600 000,00*	*600 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**656 449,00**			**654 393,00**	**654 393,00**		**654 393,00**	**654 393,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**1 731 066,56**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**14 622 958,98**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 570 963,00**	**3 188 045,87**	**8 556 307,00**	**8 556 307,00**	**11 744 352,87**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 405 127,00	3 188 045,87	737 882,00	737 882,00	3 925 927,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 926 288,00	0,00	4 680 282,00	4 680 282,00	4 680 282,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**6 331 415,00**	**3 188 045,87**	**5 418 164,00**	**5 418 164,00**	**8 606 209,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 107 444,00	0,00	875 012,00	875 012,00	875 012,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	763,00	763,00	763,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	239 000,00	0,00	325 780,00	325 780,00	325 780,00
Total des recettes financières		**1 351 444,00**	**0,00**	**1 201 555,00**	**1 201 555,00**	**1 201 555,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 682 859,00**	**3 188 045,87**	**6 619 719,00**	**6 619 719,00**	**9 807 764,87**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*486 719,00*		*438 353,00*	*438 353,00*	*438 353,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*801 385,00*		*898 235,00*	*898 235,00*	*898 235,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*600 000,00*		*600 000,00*	*600 000,00*	*600 000,00*
Total des recettes d'ordre		***1 888 104,00***		***1 936 588,00***	***1 936 588,00***	***1 936 588,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**2 878 606,11**
Total des recettes d'investissement cumulées	**14 622 958,98**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 580 903,00**	**4 335 585,42**	**0,00**	**8 556 307,00**	**8 556 307,00**	**0,00**	**8 556 307,00**	**12 891 892,42**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	419 000,00	280 123,68	0,00	480 500,00	480 500,00	0,00	480 500,00	760 623,68
2031	Frais d'études	403 000,00	279 259,68		464 500,00	464 500,00	0,00	464 500,00	743 759,68
2033	Frais d'insertion	16 000,00	864,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 864,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	635 700,00	415 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	435 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	400 000,00	400 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	215 700,00	15 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 359 754,00	2 948 906,40	0,00	3 139 910,00	3 139 910,00	0,00	3 139 910,00	6 088 816,40
2111	Terrains nus	0,00	106 700,00		0,00	0,00	0,00	0,00	106 700,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	83 142,01		220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	303 142,01
21311	Bâtiments administratifs	42 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21312	Bâtiments scolaires	1 377 000,00	1 102 943,67		237 300,00	237 300,00	0,00	237 300,00	1 340 243,67
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	5 900,00	0,00		5 550,00	5 550,00	0,00	5 550,00	5 550,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	137 600,00	1 905,84		17 100,00	17 100,00	0,00	17 100,00	19 005,84
21316	Equipements du cimetière	9 100,00	8 042,98		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	12 042,98
21318	Autres bâtiments publics	585 000,00	144 175,64		245 800,00	245 800,00	0,00	245 800,00	389 975,64
21351	Bâtiments publics	71 000,00	41 369,36		32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	73 869,36
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 350 586,00	78 087,20		810 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00	888 087,20
2152	Installations de voirie	53 500,00	29 812,80		163 000,00	163 000,00	0,00	163 000,00	192 812,80
21534	Réseaux d'électrification	65 000,00	24 938,52		0,00	0,00	0,00	0,00	24 938,52
21538	Autres réseaux	20 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	50 000,00	34 950,11		66 600,00	66 600,00	0,00	66 600,00	101 550,11
215738	Autre matériel et outillage de voirie	37 000,00	1 302,48		129 750,00	129 750,00	0,00	129 750,00	131 052,48

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	177 550,00	71 434,84		134 180,00	134 180,00	0,00	134 180,00	205 614,84
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	1 000 000,00	956 255,73		650 000,00	650 000,00	0,00	650 000,00	1 606 255,73
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	10 000,00	8 699,01		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	18 699,01
21828	Autres matériels de transport	177 000,00	215 882,58		264 000,00	264 000,00	0,00	264 000,00	479 882,58
21831	Matériel informatique scolaire	41 000,00	17 368,49		47 600,00	47 600,00	0,00	47 600,00	64 968,49
21838	Autre matériel informatique	42 710,00	0,00		23 140,00	23 140,00	0,00	23 140,00	23 140,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 880,00	1 463,18		1 770,00	1 770,00	0,00	1 770,00	3 233,18
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	41 350,00	19 881,96		34 880,00	34 880,00	0,00	34 880,00	54 761,96
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		2 840,00	2 840,00	0,00	2 840,00	2 840,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 078,00	550,00		27 900,00	27 900,00	0,00	27 900,00	28 450,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 990 000,00	691 402,89	0,00	3 740 150,00	3 740 150,00	0,00	3 740 150,00	4 431 552,89
2313	Constructions	690 000,00	222 793,48		2 590 150,00	2 590 150,00	0,00	2 590 150,00	2 812 943,48
2315	Install., matériel et outill. technique	1 300 000,00	461 492,73		1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	1 611 492,73
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	7 116,68		0,00	0,00	0,00	0,00	7 116,68
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**8 404 454,00**	**4 335 432,97**	**0,00**	**7 380 560,00**	**7 380 560,00**	**0,00**	**7 380 560,00**	**11 715 992,97**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	520 000,00	152,45		521 354,00	521 354,00		521 354,00	521 506,45
1641	Emprunts en euros	515 000,00	0,00		516 000,00	516 000,00		516 000,00	516 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	152,45		5 354,00	5 354,00		5 354,00	5 506,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**520 000,00**	**152,45**	**0,00**	**521 354,00**	**521 354,00**	**0,00**	**521 354,00**	**521 506,45**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**8 924 454,00**	**4 335 585,42**	**0,00**	**7 901 914,00**	**7 901 914,00**	**0,00**	**7 901 914,00**	**12 237 499,42**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*56 449,00*			*54 393,00*	*54 393,00*		*54 393,00*	*54 393,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*16 449,00*			*15 393,00*	*15 393,00*		*15 393,00*	*15 393,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*0,00*			*6 138,00*	*6 138,00*		*6 138,00*	*6 138,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*6 403,00*			*6 403,00*	*6 403,00*		*6 403,00*	*6 403,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*494,00*			*494,00*	*494,00*		*494,00*	*494,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*6 162,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*1 303,00*			*271,00*	*271,00*		*271,00*	*271,00*
139361	*Dotation équip.territoires ruraux transf*	*2 087,00*			*2 087,00*	*2 087,00*		*2 087,00*	*2 087,00*
	Charges transférées (7)	*40 000,00*			*39 000,00*	*39 000,00*		*39 000,00*	*39 000,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*20 000,00*			*13 000,00*	*13 000,00*		*13 000,00*	*13 000,00*
21534	*Réseaux d'électrification*	*20 000,00*			*26 000,00*	*26 000,00*		*26 000,00*	*26 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*600 000,00*			*600 000,00*	*600 000,00*		*600 000,00*	*600 000,00*
21314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*			*600 000,00*	*600 000,00*		*600 000,00*	*600 000,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21612	*Dépenses ultérieures immobilisées*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*600 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**656 449,00**			**654 393,00**	**654 393,00**		**654 393,00**	**654 393,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 570 963,00**	**3 188 045,87**	**8 556 307,00**	**8 556 307,00**	**11 744 352,87**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 405 127,00	3 188 045,87	737 882,00	737 882,00	3 925 927,87
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	33 291,00	33 291,00	33 291,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	262 884,03	0,00	0,00	262 884,03
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 827,00	0,00	31 981,00	31 981,00	31 981,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	896 300,00	2 500 996,76	16 070,00	16 070,00	2 517 066,76
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	5 215,75	0,00	0,00	5 215,75
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	50 591,10	0,00	0,00	50 591,10
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	500 000,00	368 358,23	0,00	0,00	368 358,23
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	566 540,00	566 540,00	566 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	4 926 288,00	0,00	4 680 282,00	4 680 282,00	4 680 282,00
1641	Emprunts en euros	4 926 288,00	0,00	4 680 282,00	4 680 282,00	4 680 282,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**6 331 415,00**	**3 188 045,87**	**5 418 164,00**	**5 418 164,00**	**8 606 209,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 107 444,00	0,00	875 012,00	875 012,00	875 012,00
10222	FCTVA	1 095 444,00	0,00	863 012,00	863 012,00	863 012,00
10226	Taxe d'aménagement	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	763,00	763,00	763,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	763,00	763,00	763,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	239 000,00	0,00	325 780,00	325 780,00	325 780,00
Total des recettes financières		**1 351 444,00**	**0,00**	**1 201 555,00**	**1 201 555,00**	**1 201 555,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 682 859,00**	**3 188 045,87**	**6 619 719,00**	**6 619 719,00**	**9 807 764,87**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*486 719,00*		*438 353,00*	*438 353,00*	*438 353,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	801 385,00		898 235,00	898 235,00	898 235,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 499,00		24 626,00	24 626,00	24 626,00
28032	Frais de recherche et de développement	4 471,00		4 471,00	4 471,00	4 471,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	22 250,00		22 250,00	22 250,00	22 250,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	78 475,00		99 206,00	99 206,00	99 206,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	18 333,00		18 333,00	18 333,00	18 333,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 282,00		1 282,00	1 282,00	1 282,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 763,00		11 763,00	11 763,00	11 763,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 250,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	6 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	51 338,00		51 334,00	51 334,00	51 334,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	92 280,00		92 280,00	92 280,00	92 280,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 972,00		4 584,00	4 584,00	4 584,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	181,00		3 368,00	3 368,00	3 368,00
28128	Autres aménagements de terrains	837,00		4 789,00	4 789,00	4 789,00
281312	Bâtiments scolaires	1 919,00		1 919,00	1 919,00	1 919,00
281318	Autres bâtiments publics	4 815,00		4 815,00	4 815,00	4 815,00
281351	Bâtiments publics	13 516,00		13 516,00	13 516,00	13 516,00
28152	Installations de voirie	4 694,00		5 160,00	5 160,00	5 160,00
281534	Réseaux d'électrification	1 225,00		11 559,00	11 559,00	11 559,00
281538	Autres réseaux	8 870,00		8 870,00	8 870,00	8 870,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	11 841,00		22 466,00	22 466,00	22 466,00
2815731	Matériel roulant	1 930,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	18 536,00		20 710,00	20 710,00	20 710,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	48 157,00		58 097,00	58 097,00	58 097,00
281828	Autres matériels de transport	168 536,00		218 498,00	218 498,00	218 498,00
281838	Autre matériel informatique	51 838,00		49 358,00	49 358,00	49 358,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 770,00		46 845,00	46 845,00	46 845,00
28188	Autres immo. corporelles	108 807,00		88 136,00	88 136,00	88 136,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		**1 888 104,00**		**1 936 588,00**	**1 936 588,00**	**1 936 588,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**17 692 670,00**	**0,00**	**0,00**	**18 160 397,00**	**18 160 397,00**	**0,00**	**18 160 397,00**	**18 160 397,00**
011	Charges à caractère général (3)	4 877 390,00	0,00	0,00	5 412 499,00	5 412 499,00	0,00	5 412 499,00	5 412 499,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 125 116,00	0,00		7 475 726,00	7 475 726,00		7 475 726,00	7 475 726,00
014	Atténuations de produits	2 489 828,00	0,00		2 489 828,00	2 489 828,00		2 489 828,00	2 489 828,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 855 232,00	0,00	0,00	1 385 756,00	1 385 756,00	0,00	1 385 756,00	1 385 756,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**16 347 566,00**	**0,00**	**0,00**	**16 763 809,00**	**16 763 809,00**	**0,00**	**16 763 809,00**	**16 763 809,00**
66	Charges financières	52 000,00	0,00		53 000,00	53 000,00		53 000,00	53 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**57 000,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**		**60 000,00**	**60 000,00**
Total des dépenses réelles		**16 404 566,00**	**0,00**	**0,00**	**16 823 809,00**	**16 823 809,00**	**0,00**	**16 823 809,00**	**16 823 809,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*486 719,00*			*438 353,00*	*438 353,00*		*438 353,00*	*438 353,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*801 385,00*			*898 235,00*	*898 235,00*		*898 235,00*	*898 235,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 288 104,00**			**1 336 588,00**	**1 336 588,00**		**1 336 588,00**	**1 336 588,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**18 160 397,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**17 692 670,00**	**0,00**	**18 159 897,00**	**18 159 897,00**	**18 159 897,00**
013	Atténuations de charges (2)	156 583,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 183 154,00	0,00	963 750,00	963 750,00	963 750,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	249 006,00	0,00	250 229,00	250 229,00	250 229,00
731	Fiscalité locale	8 992 262,00	0,00	9 450 071,00	9 450 071,00	9 450 071,00
74	Dotations et participations (2)	6 910 166,00	0,00	7 093 778,00	7 093 778,00	7 093 778,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	145 050,00	0,00	147 676,00	147 676,00	147 676,00
Total des recettes de gestion des services		**17 636 221,00**	**0,00**	**18 095 504,00**	**18 095 504,00**	**18 095 504,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
Total des recettes réelles		**17 636 221,00**	**0,00**	**18 105 504,00**	**18 105 504,00**	**18 105 504,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*56 449,00*		*54 393,00*	*54 393,00*	*54 393,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**56 449,00**		**54 393,00**	**54 393,00**	**54 393,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**5 511 274,59**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**23 671 171,59**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**17 692 670,00**	**0,00**	**0,00**	**18 160 397,00**	**18 160 397,00**	**0,00**	**18 160 397,00**	**18 160 397,00**
011	Charges à caractère général (4)	4 877 390,00	0,00	0,00	5 412 499,00	5 412 499,00	0,00	5 412 499,00	5 412 499,00
6042	Achats de prestations de services	41 900,00	0,00		15 200,00	15 200,00	0,00	15 200,00	15 200,00
60611	Eau et assainissement	68 730,00	0,00		66 890,00	66 890,00	0,00	66 890,00	66 890,00
60612	Energie - Electricité	810 700,00	0,00		1 077 200,00	1 077 200,00	0,00	1 077 200,00	1 077 200,00
60613	Chauffage urbain	130 000,00	0,00		165 000,00	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00
60621	Combustibles	105 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60622	Carburants	94 750,00	0,00		97 435,00	97 435,00	0,00	97 435,00	97 435,00
60623	Alimentation	43 250,00	0,00		56 256,00	56 256,00	0,00	56 256,00	56 256,00
60628	Autres fournitures non stockées	39 810,00	0,00		44 202,00	44 202,00	0,00	44 202,00	44 202,00
60631	Fournitures d'entretien	64 820,00	0,00		66 470,00	66 470,00	0,00	66 470,00	66 470,00
60632	Fournitures de petit équipement	81 655,00	0,00		145 231,00	145 231,00	0,00	145 231,00	145 231,00
60633	Fournitures de voirie	44 200,00	0,00		34 200,00	34 200,00	0,00	34 200,00	34 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	33 400,00	0,00		25 050,00	25 050,00	0,00	25 050,00	25 050,00
6064	Fournitures administratives	14 898,00	0,00		14 873,00	14 873,00	0,00	14 873,00	14 873,00
6067	Fournitures scolaires	45 514,00	0,00		44 724,00	44 724,00	0,00	44 724,00	44 724,00
6068	Autres matières et fournitures	343 950,00	0,00		279 934,00	279 934,00	0,00	279 934,00	279 934,00
611	Contrats de prestations de services	165 700,00	0,00		208 000,00	208 000,00	0,00	208 000,00	208 000,00
6132	Locations immobilières	118 400,00	0,00		112 050,00	112 050,00	0,00	112 050,00	112 050,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		49 500,00	49 500,00	0,00	49 500,00	49 500,00
61358	Autres	182 045,00	0,00		130 684,00	130 684,00	0,00	130 684,00	130 684,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
61521	Entretien terrains	64 500,00	0,00		71 300,00	71 300,00	0,00	71 300,00	71 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	170 625,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	64 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	67 000,00	0,00		45 100,00	45 100,00	0,00	45 100,00	45 100,00
61524	Entretien bois et forêts	8 600,00	0,00		9 030,00	9 030,00	0,00	9 030,00	9 030,00
61551	Entretien matériel roulant	40 700,00	0,00		41 555,00	41 555,00	0,00	41 555,00	41 555,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	33 620,00	0,00		48 630,00	48 630,00	0,00	48 630,00	48 630,00
6156	Maintenance	236 350,00	0,00		233 150,00	233 150,00	0,00	233 150,00	233 150,00
6161	Multirisques	211 250,00	0,00		211 110,00	211 110,00	0,00	211 110,00	211 110,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	56 000,00	0,00		59 000,00	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00
6182	Documentation générale et technique	13 680,00	0,00		14 880,00	14 880,00	0,00	14 880,00	14 880,00
6184	Versements à des organismes de formation	41 800,00	0,00		36 800,00	36 800,00	0,00	36 800,00	36 800,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 300,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6188	Autres frais divers	1 800,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	6 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	83 750,00	0,00		80 200,00	80 200,00	0,00	80 200,00	80 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 400,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	329 538,00	0,00		385 886,00	385 886,00	0,00	385 886,00	385 886,00
6231	Annonces et insertions	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 150,00	0,00		20 550,00	20 550,00	0,00	20 550,00	20 550,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	54 651,00	0,00		33 580,00	33 580,00	0,00	33 580,00	33 580,00
6236	Catalogues et imprimés	146 450,00	0,00		132 450,00	132 450,00	0,00	132 450,00	132 450,00
6238	Divers	1 760,00	0,00		260,00	260,00	0,00	260,00	260,00
6241	Transports de biens	1 550,00	0,00		2 075,00	2 075,00	0,00	2 075,00	2 075,00
6247	Transports collectifs	47 750,00	0,00		39 066,00	39 066,00	0,00	39 066,00	39 066,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 000,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	54 403,00	0,00		52 842,00	52 842,00	0,00	52 842,00	52 842,00
627	Services bancaires et assimilés	2 600,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	33 200,00	0,00		42 200,00	42 200,00	0,00	42 200,00	42 200,00
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	116 605,00	0,00		116 690,00	116 690,00	0,00	116 690,00	116 690,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6288	Autres services extérieurs	437 636,00	0,00		517 746,00	517 746,00	0,00	517 746,00	517 746,00
63512	Taxes foncières	69 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	7 125 116,00	0,00		7 475 726,00	7 475 726,00		7 475 726,00	7 475 726,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	189 936,00	0,00		238 000,00	238 000,00		238 000,00	238 000,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00		19 000,00	19 000,00
6331	Versement mobilité	23 484,00	0,00		23 808,00	23 808,00		23 808,00	23 808,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 570,00	0,00		19 843,00	19 843,00		19 843,00	19 843,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	73 537,00	0,00		76 040,00	76 040,00		76 040,00	76 040,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	3 080 156,00	0,00		3 227 187,00	3 227 187,00		3 227 187,00	3 227 187,00
64112	SFT, indemnité de résidence	67 314,00	0,00		76 735,00	76 735,00		76 735,00	76 735,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	563 204,00	0,00		623 105,00	623 105,00		623 105,00	623 105,00
64131	Rémunérations	1 067 954,00	0,00		1 091 642,00	1 091 642,00		1 091 642,00	1 091 642,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	809 205,00	0,00		831 865,00	831 865,00		831 865,00	831 865,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	915 384,00	0,00		972 819,00	972 819,00		972 819,00	972 819,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 657,00	0,00		37 458,00	37 458,00		37 458,00	37 458,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	78 866,00	0,00		75 493,00	75 493,00		75 493,00	75 493,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 477,00	0,00		10 765,00	10 765,00		10 765,00	10 765,00
64731	Allocations chômage versées directement	17 844,00	0,00		18 164,00	18 164,00		18 164,00	18 164,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 011,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	120 000,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
6488	Autres	5 517,00	0,00		5 802,00	5 802,00		5 802,00	5 802,00
014	Atténuations de produits	2 489 828,00	0,00		2 489 828,00	2 489 828,00		2 489 828,00	2 489 828,00
739211	Attribution de compensation	2 489 828,00	0,00		2 489 828,00	2 489 828,00		2 489 828,00	2 489 828,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 855 232,00	0,00	0,00	1 385 756,00	1 385 756,00	0,00	1 385 756,00	1 385 756,00
65138	Autres secours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	144 800,00	0,00		151 500,00	151 500,00	0,00	151 500,00	151 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	15 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	18 000,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
65315	Formation	14 122,00	0,00		7 061,00	7 061,00	0,00	7 061,00	7 061,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	75 250,00	0,00		51 250,00	51 250,00	0,00	51 250,00	51 250,00
6558	Autres contributions obligatoires	148 900,00	0,00		167 990,00	167 990,00	0,00	167 990,00	167 990,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	10 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	887 776,00	0,00		891 551,00	891 551,00	0,00	891 551,00	891 551,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	41 684,00	0,00		14 700,00	14 700,00	0,00	14 700,00	14 700,00
65818	Autres	0,00	0,00		34 504,00	34 504,00	0,00	34 504,00	34 504,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	490 200,00	0,00		8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**16 347 566,00**	**0,00**	**0,00**	**16 763 809,00**	**16 763 809,00**	**0,00**	**16 763 809,00**	**16 763 809,00**
66	Charges financières	52 000,00	0,00		53 000,00	53 000,00		53 000,00	53 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 000,00	0,00		53 000,00	53 000,00		53 000,00	53 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**57 000,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**		**60 000,00**	**60 000,00**
Total des dépenses réelles		**16 404 566,00**	**0,00**	**0,00**	**16 823 809,00**	**16 823 809,00**	**0,00**	**16 823 809,00**	**16 823 809,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*486 719,00*			*438 353,00*	*438 353,00*		*438 353,00*	*438 353,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*801 385,00*			*898 235,00*	*898 235,00*		*898 235,00*	*898 235,00*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*801 385,00*			*898 235,00*	*898 235,00*		*898 235,00*	*898 235,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 288 104,00**			**1 336 588,00**	**1 336 588,00**		**1 336 588,00**	**1 336 588,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**17 692 670,00**	**0,00**	**18 159 897,00**	**18 159 897,00**	**18 159 897,00**
013	Atténuations de charges (3)	156 583,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	96 583,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 183 154,00	0,00	963 750,00	963 750,00	963 750,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	135 000,00	0,00	146 000,00	146 000,00	146 000,00
70323	Red. occupation dom. public	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70383	Redevance de stationnement	110 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
704	Travaux	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	7 390,00	0,00	7 390,00	7 390,00	7 390,00
7066	Redevances services à caractère social	55 020,00	0,00	63 900,00	63 900,00	63 900,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	275 000,00	0,00	289 200,00	289 200,00	289 200,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	110 000,00	0,00	83 100,00	83 100,00	83 100,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	324 244,00	0,00	92 950,00	92 950,00	92 950,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	12 210,00	12 210,00	12 210,00
70878	Remb. frais par des tiers	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	249 006,00	0,00	250 229,00	250 229,00	250 229,00
73221	FNGIR	48 156,00	0,00	48 156,00	48 156,00	48 156,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	200 850,00	0,00	202 073,00	202 073,00	202 073,00
731	Fiscalité locale	8 992 262,00	0,00	9 450 071,00	9 450 071,00	9 450 071,00
73111	Impôts directs locaux	8 669 262,00	0,00	9 010 071,00	9 010 071,00	9 010 071,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	35 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
7318	Autres	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	6 910 166,00	0,00	7 093 778,00	7 093 778,00	7 093 778,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	3 134 536,00	0,00	3 148 537,00	3 148 537,00	3 148 537,00
741123	DSU des communes	2 744 282,00	0,00	2 803 353,00	2 803 353,00	2 803 353,00
741127	DNP des communes	407 945,00	0,00	410 270,00	410 270,00	410 270,00
744	FCTVA	48 580,00	0,00	27 303,00	27 303,00	27 303,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74718	Autres participations Etat	37 000,00	0,00	81 250,00	81 250,00	81 250,00
7472	Participation régions	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7473	Participation départements	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
74748	Participation autres communes	62 320,00	0,00	71 600,00	71 600,00	71 600,00
7478218	Autres group., coll. statut particulier	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	43 848,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
748312	D.C.R.T.P.	11 489,00	0,00	11 489,00	11 489,00	11 489,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	211 166,00	0,00	266 476,00	266 476,00	266 476,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	23 700,00	0,00	31 200,00	31 200,00	31 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	145 050,00	0,00	147 676,00	147 676,00	147 676,00
752	Revenus des immeubles	115 200,00	0,00	106 346,00	106 346,00	106 346,00
75888	Autres	29 850,00	0,00	41 330,00	41 330,00	41 330,00
Total des recettes de gestion des services		**17 636 221,00**	**0,00**	**18 095 504,00**	**18 095 504,00**	**18 095 504,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**17 636 221,00**	**0,00**	**18 105 504,00**	**18 105 504,00**	**18 105 504,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*56 449,00*		*54 393,00*	*54 393,00*	*54 393,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*40 000,00*		*39 000,00*	*39 000,00*	*39 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*16 449,00*		*15 393,00*	*15 393,00*	*15 393,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**56 449,00**		**54 393,00**	**54 393,00**	**54 393,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**533 000,00**	**368 030,00**	**0,00**	**169 930,00**	**529 094,00**	**3 260 800,00**	**20 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	517 000,00	0,00	0,00	0,00	3 354,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 000,00	0,00	0,00	19 500,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	348 030,00	0,00	150 430,00	525 740,00	740 800,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 320 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**8 433 900,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**241 157,00**	**391 418,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 753 618,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	240 394,00	391 418,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 680 282,00	0,00	0,00	0,00	763,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**1 742 700,00**	**30 430,00**	**148 650,00**	**1 099 280,00**		**7 901 914,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	1 000,00		521 354,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	164 000,00	0,00	12 000,00	69 000,00		480 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
21	Immobilisations corporelles	158 550,00	30 430,00	136 650,00	1 029 280,00		3 139 910,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 420 150,00	0,00	0,00	0,00		3 740 150,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**341 850,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**		**9 498 325,11**
024	Produits des cessions d'immobilisations	325 780,00	0,00	0,00	0,00		325 780,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		3 753 618,11
13	Subventions d'investissement	16 070,00	0,00	0,00	90 000,00		737 882,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 681 045,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**533 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	516 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	16 000,00
	RECETTES	**8 433 900,11**
102	Dotations et fonds d'investissement	875 012,00
106	Réserves	2 878 606,11
164	Emprunts auprès des éts financiers	4 680 282,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**135 780,00**	**0,00**	**26 720,00**	**2 700,00**	**0,00**	**9 000,00**	**1 980,00**	**191 850,00**
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	191 850,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	22 000,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	77 780,00	0,00	26 720,00	0,00	0,00	0,00	1 980,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**368 030,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 850,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 480,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**83 830,00**	**86 100,00**	**0,00**	**0,00**	**169 930,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	19 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	76 000,00	66 600,00	0,00	0,00	142 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 830,00	0,00	0,00	0,00	7 830,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**200,00**	**102 200,00**	**49 720,00**	**335 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	101 500,00	0,00	135 800,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	200,00	700,00	49 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**93 796,00**	**0,00**	**146 598,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	33 291,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	93 796,00	0,00	113 307,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**39 084,00**	**0,00**	**2 090,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**529 094,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 354,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 354,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
213	Constructions	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 800,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
218	Autres immobilisations corporelles	11 730,00	0,00	2 090,00	0,00	0,00	0,00	64 440,00
RECETTES		**763,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**241 157,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 291,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 103,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**3 370,00**	**324 230,00**	**860 150,00**	**0,00**	**0,00**	**1 100,00**	**12 000,00**	**11 800,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	2 500,00	150,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 370,00	1 730,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**121 937,00**	**237 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	121 937,00	237 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**6 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 500,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	4 600,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**36 000,00**	**0,00**	**5 550,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 260 800,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
213	Constructions	36 000,00	0,00	5 550,00	0,00	0,00	0,00	61 300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 320 000,00
RECETTES		**31 981,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**391 418,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	31 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 981,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 437,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**1 340,00**	**384 860,00**	**0,00**	**0,00**	**61 500,00**	**1 295 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	145 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	79 180,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 340,00	35 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	270 150,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**341 850,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 780,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 070,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 742 700,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 680,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 570,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 420 150,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**341 850,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 780,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 070,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**30 430,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 430,00**
213	Constructions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
218	Autres immobilisations corporelles	20 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 230,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 650,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**148 650,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**713 230,00**	**0,00**	**334 550,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00	0,00	179 550,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230,00	0,00	155 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**26 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**	**1 099 280,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	871 050,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 230,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**2 555 028,00**	**3 878 639,00**	**0,00**	**391 294,00**	**2 916 558,00**	**2 898 700,00**	**66 926,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	2 000,00	1 175 136,00	0,00	89 171,00	1 235 997,00	1 329 668,00	7 500,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 353 418,00	0,00	301 623,00	1 507 571,00	797 851,00	49 426,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 489 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 200,00	350 085,00	0,00	500,00	170 990,00	771 181,00	10 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**16 367 728,00**	**387 510,00**	**0,00**	**0,00**	**488 700,00**	**424 966,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	111 160,00	0,00	0,00	372 300,00	71 290,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	250 229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 450 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 667 428,00	34 500,00	0,00	0,00	92 100,00	299 750,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	51 850,00	0,00	0,00	24 300,00	43 926,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**2 089 691,00**	**355 405,00**	**207 730,00**	**1 463 838,00**		**16 823 809,00**
011	Charges à caractère général	0,00	754 692,00	219 205,00	187 580,00	411 550,00		5 412 499,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 280 349,00	136 200,00	0,00	1 049 288,00		7 475 726,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 489 828,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	54 650,00	0,00	20 150,00	3 000,00		1 385 756,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		53 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**114 100,00**	**44 500,00**	**278 000,00**		**18 105 504,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		190 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	86 500,00	44 500,00	278 000,00		963 750,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		250 229,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 450 071,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 093 778,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	27 600,00	0,00	0,00		147 676,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**2 555 028,00**
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 200,00
661	Charges d'intérêts	53 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	2 489 828,00
RECETTES		**16 367 728,00**
731	Fiscalité locale	9 450 071,00
732	Fiscalité reversée	250 229,00
741	D.G.F.	6 362 160,00
744	FCTVA	27 303,00
748	Autres attributions et participations	277 965,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**1 905 649,00**	**202 749,00**	**365 220,00**	**40 315,00**	**111 570,00**	**122 157,00**	**352 146,00**	**418 119,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	204 540,00	0,00	9 735,00	9 500,00	0,00	8 155,00	2 000,00	122 790,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
613	Locations	30 766,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	940,00	1 407,00	31 409,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	77 375,00	0,00	6 315,00	1 500,00	0,00	3 520,00	12 620,00	29 700,00
616	Primes d'assurances	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	37 800,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	39 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	58 800,00	3 000,00	9 600,00	0,00	0,00	11 000,00	2 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	10 900,00	0,00	75 855,00	16 875,00	0,00	0,00	1 500,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	525,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	20 014,00	0,00	3 360,00	0,00	0,00	170,00	300,00	1 150,00
628	Divers	27 600,00	0,00	7 200,00	9 140,00	2 000,00	0,00	0,00	9 570,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 573,00	0,00	4 507,00	0,00	0,00	1 806,00	5 671,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
641	Rémunérations du personnel	805 411,00	120 111,00	167 600,00	0,00	0,00	66 138,00	235 627,00	11 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	398 145,00	40 038,00	64 244,00	0,00	0,00	26 928,00	87 371,00	6 500,00
647	Autres charges sociales	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	109 570,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	23 200,00	0,00	16 304,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**228 200,00**	**6 210,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**34 500,00**	**51 850,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	38 200,00	6 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 100,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	**360 714,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	68 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	26 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	192 561,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**46 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	46 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 878 639,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 355,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 097,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 225,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 600,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 130,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 994,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 010,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 278,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 474 120,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649 420,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 561,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 570,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 954,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**387 510,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 160,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 100,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**369 844,00**	**10 150,00**	**8 800,00**	**2 500,00**	**391 294,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	19 070,00	150,00	0,00	0,00	19 220,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
613	Locations	0,00	721,00	0,00	0,00	0,00	721,00
615	Entretien et réparations	0,00	39 580,00	10 000,00	8 800,00	0,00	58 380,00
618	Divers	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	5 140,00	0,00	0,00	0,00	5 140,00
628	Divers	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	660,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 916,00	0,00	0,00	0,00	4 916,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	221 201,00	0,00	0,00	0,00	221 201,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	75 506,00	0,00	0,00	0,00	75 506,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**205 842,00**	**74 210,00**	**80 829,00**	**1 438 278,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 792,00	47 910,00	40 610,00	440 958,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	606,00	4 086,00	9 188,00	885,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	185,00	10 305,00	12 780,00	59 600,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	580,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	850,00	3 723,00	7 271,00	2 819,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	8 186,00	10 980,00	5 450,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 927,00	0,00	0,00	18 042,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	131 050,00	0,00	0,00	627 707,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	45 852,00	0,00	0,00	236 755,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	5 802,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	23 800,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**921 086,00**	**0,00**	**13 323,00**	**15 000,00**	**167 990,00**	**0,00**	**2 916 558,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	56 800,00	0,00	8 943,00	0,00	0,00	0,00	597 013,00
613	Locations	65 250,00	0,00	721,00	0,00	0,00	0,00	80 736,00
615	Entretien et réparations	3 150,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	87 720,00
616	Primes d'assurances	4 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	980,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 809,00	0,00	0,00	0,00	16 472,00
628	Divers	365 500,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	390 266,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 349,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	303 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 062 128,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	108 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 292,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 802,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	167 990,00	0,00	167 990,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		**393 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**71 600,00**	**0,00**	**488 700,00**
706	Prestations de services	289 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 200,00
708	Autres produits	83 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 100,00
747	Participations	20 500,00	0,00	0,00	0,00	71 600,00	0,00	92 100,00
758	Produits divers de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**698 070,00**	**558 251,00**	**162 400,00**	**0,00**	**0,00**	**10 500,00**	**107 020,00**	**62 246,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	36 925,00	24 000,00	9 100,00	0,00	0,00	5 500,00	80 000,00	3 000,00	0,00
613	Locations	9 221,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	10 345,00	44 200,00	128 300,00	0,00	0,00	500,00	25 000,00	3 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	360,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	800,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 900,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	59 000,00	230 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 000,00	71 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	410,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00	1 196,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	27 500,00	15 150,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	1 300,00	4 150,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 984,00	1 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	154 288,00	84 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	48 964,00	27 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	261 273,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**57 390,00**	**192 750,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	7 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
747	Participations	7 000,00	192 750,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**143 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**68 700,00**	**203 900,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	89 750,00	0,00	0,00	0,00	22 200,00	12 270,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	13 300,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 280,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	38 850,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 550,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**275 585,00**	**0,00**	**609 028,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 898 700,00**
604	Achats d'études, prestations de services	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	86 318,00	0,00	85 850,00	0,00	0,00	0,00	454 913,00
613	Locations	721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 542,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	5 770,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	254 915,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	51 460,00
618	Divers	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 500,00	0,00	13 856,00	0,00	0,00	0,00	312 436,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 700,00
624	Transports biens, transports collectifs	15 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 166,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 086,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	12 860,00	0,00	1 590,00	0,00	0,00	0,00	122 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	803,00	0,00	3 723,00	0,00	0,00	0,00	9 052,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
641	Rémunérations du personnel	136 916,00	0,00	150 822,00	0,00	0,00	0,00	526 214,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 021,00	0,00	54 429,00	0,00	0,00	0,00	141 685,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	276 358,00	0,00	0,00	0,00	771 181,00
RECETTES		**123 900,00**	**0,00**	**15 926,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**424 966,00**
706	Prestations de services	63 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 290,00
747	Participations	50 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	299 750,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	646,00	0,00	0,00	0,00	33 646,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	280,00	0,00	0,00	0,00	10 280,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**49 426,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	35 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	12 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 500,00**	**0,00**	**0,00**	**66 926,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 498,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 888,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**61 000,00**	**187 493,00**	**1 241 140,00**	**548 808,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 640,00	148 774,00	296 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 122,00	23 046,00	31 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	22 635,00	66 815,00	25 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	15 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 500,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	10 000,00	300,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	150,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	51 000,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	17 690,00	3 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	103 124,00	673 197,00	104 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	34 372,00	271 754,00	54 159,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	18 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 100,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 250,00**	**0,00**	**2 089 691,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 864,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 928,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 550,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 148,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 752,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 285,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 164,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	51 250,00	0,00	51 250,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**1 505,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**27 600,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**331 900,00**	**0,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**355 405,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	95 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 200,00
613	Locations	10 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 010,00
615	Entretien et réparations	17 010,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	32 345,00
621	Personnel extérieur au service	51 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
628	Divers	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
641	Rémunérations du personnel	67 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 776,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	16 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 924,00
RECETTES		**80 000,00**	**0,00**	**6 500,00**	**0,00**	**0,00**	**114 100,00**
703	Redevances utilisation du domaine	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**13 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**0,00**	**106 300,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 250,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	40 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	23 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 500,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 600,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**21 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 830,00**	**0,00**	**0,00**	**207 730,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 250,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 030,00	0,00	0,00	41 830,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00	0,00	0,00	17 800,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
RECETTES		**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 500,00**
703	Redevances utilisation du domaine	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 400 038,00**	**28 500,00**	**22 000,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	136 850,00	15 000,00	22 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	23 700,00	9 500,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	49 800,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	17 908,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	750 980,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	280 400,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**220 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**13 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 463 838,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 200,00
615	Entretien et réparations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 800,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 908,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 980,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		**58 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**278 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 000,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**7 600 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					7 600 000,00									
05907157	Banque Populaire d'Alsace	06/06/2018	06/06/2018	06/09/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	1,450	EUR	T	C	O	A-1
10278 02001 00020910802	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier	26/10/2015	31/12/2015	31/03/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,55%	1,550	1,550	EUR	T	C	O	A-1
200103 -- A040250-06	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/08/2005	25/11/2005	300 000,00	F	Taux fixe à 3,85%	3,850	3,850	EUR	T	P	O	A-1
9329677 Réam	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		05/02/2014	05/05/2014	1 300 000,00	V	Livret A + 1,20%	2,450	2,484	EUR	T	C	O	A-1
MPH520627EUR	Société de Financement Local	20/04/2018	15/05/2018	01/06/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0,27%	0,270	0,270	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**7 600 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**4 309 767,67**					**515 285,26**	**52 339,61**	**0,00**	**7 399,66**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 309 767,67					515 285,26	52 339,61	0,00	7 399,66
05907157	N	0,00	A-1	1 550 000,00	15,44	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	100 000,00	21 931,26	0,00	1 460,07
10278 02001 00020910802	N	0,00	A-1	1 066 666,76	8,00	F	Taux fixe à 1,55%	1,550	133 333,32	15 758,33	0,00	40,19
200103 -- A040250-06	N	0,00	A-1	56 050,01	2,65	F	Taux fixe à 3,85%	3,850	19 701,78	1 875,74	0,00	139,94
9329677 Réam	N	0,00	A-1	162 500,00	1,10	V	Livret A + 0,90%	2,900	130 000,00	3 340,64	0,00	149,23
MPH520627EUR	N	0,00	A-1	1 474 550,90	10,42	V	Euribor 12m + 0,27%, floor à 0,27%	3,561	132 250,16	9 433,64	0,00	5 610,23
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**4 309 767,67**					**515 285,26**	**52 339,61**	**0,00**	**7 399,66**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 309 767,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2022-12-15
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements à l'Etat : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements à l'Etat : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements à l'Etat: projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements à l'Etat: voirie	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements à l'Etat : Monuments historiques	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements à la Région : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements à la Région : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements à la Région : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements au Département : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements au Département : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements au Département : projet d'infrastructures d'intérêt général	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements à la Communauté d'Agglomération : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements à la Communauté d'Agglomération : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements à la Communauté d'Agglomération : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements au CIAS : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements au CIAS : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements au CIAS : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements à des EPA: biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements à des EPA : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements à des EPA : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements à des EPIC: biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements à des EPICI : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements à des EPIC : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux autres groupements : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux autres groupements : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux autres groupements : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipement aux autres organismes de transport : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux autres organismes de transport : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux autres organismes de transport : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux autres organismes publics divers : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Subv d'équipements aux autres organismes publics divers : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux autres organismes publics : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux personnes de droit privé : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux établissements scolaires publics : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux établissements scolaires publics : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux établissements scolaires publics : projet d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements aux organismes publics : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements en nature aux organismes publics : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements en nature aux organismes publics : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Subv d'équipements en nature aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériel et études	5	15/12/2022
L	Subv d'équipements en nature aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	30	15/12/2022
L	Subv d'équipements en nature aux personnes de droit privé : projet d'intérêt national	40	15/12/2022
L	Attributions de compensation d'investissement	5	15/12/2022
L	Concessions et droits similaires	2	15/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2022
L	Plantation d'arbres et arbustes sur terrain	15	15/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	15/12/2022
L	Immeubles de rapport	30	15/12/2022
L	Autres bâtiments privés	30	15/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés	15	15/12/2022
L	Construction sur sol d'autrui - intallations générales, agencements, aménagements	15	15/12/2022
L	Autres constructions sur sol d'autrui	15	15/12/2022
L	Réseau éclairage public	30	15/12/2022
L	Réseau vidéoprotection et caméra	30	15/12/2022
L	Autres réseaux	15	15/12/2022
L	Matériel technique scolaire	5	15/12/2022
L	Matériel roulant	8	15/12/2022
L	Autre matériel	5	15/12/2022
L	Jeux extérieurs	5	15/12/2022
L	Matériel sportif	5	15/12/2022
L	Instrument de musique	3	15/12/2022
L	Matériel audiovisuel	3	15/12/2022
L	Signalétique et matériel événementiel	5	15/12/2022
L	Cuisine	10	15/12/2022
L	Autre	5	15/12/2022
L	Plantation d'arbres et arbustes sur terrain reçus au titre d'une mise à disposition	15	15/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres agencements et aménagements de terrains reçus au titre d'une mise à disposition	15	15/12/2022
L	Immeubles de rapport reçus au titre d'une mise à disposition	30	15/12/2022
L	Autres bâtiment privés reçus au titre d'une mise à disposition	30	15/12/2022
L	Constructions sur sol d'autrui - installations générales, agencements []	15	15/12/2022
L	Réseau éclairage public reçu au titre d'une mise à disposition	30	15/12/2022
L	Réseau vidéoprotection reçu au titre d'une mise à disposition	30	15/12/2022
L	Outillage et installations reçus au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Véhicules de tourisme et petits utilitaires reçus au titre d'une mise à disposition	6	15/12/2022
L	Gros utilitaires reçus au titre d'une mise à disposition	8	15/12/2022
L	Poids lourds reçus au titre d'une mise à disposition	8	15/12/2022
L	Vélos reçus au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Autres matériels informatiques reçus au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Mobilier et matériel de bureau reçus au titre d'une mise à disposition	15	15/12/2022
L	Jeux extérieurs reçus au titre d'une mise à disposition	10	15/12/2022
L	Matériel sportif reçu au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Jeux d'enfants et matériel pédagogique reçus au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Décors de théâtre reçus au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Instruments de musique à vent reçus au titre d'une mise à disposition	3	15/12/2022
L	Matériel audiovisuel reçu au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Electroménager hors établissement scolaire reçu au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Signalétique et matériel événementiel reçu au titre d'une mise à disposition	5	15/12/2022
L	Fonds documentaire reçu au titre d'une mise à disposition	8	15/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10	15/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	15/12/2022
L	Véhicules de tourisme et petits utilitaires	7	15/12/2022
L	Gros utilitaires	10	15/12/2022
L	Poids lourds	15	15/12/2022
L	Vélos	5	15/12/2022
L	Matériel informatique scolaire	3	15/12/2022
L	Autres matériels informatiques	3	15/12/2022
L	Mobiliers des établissements scolaires	10	15/12/2022
L	Mobilier et matériel du bureau	10	15/12/2022
L	Téléphones	2	15/12/2022
L	Standard et matériel de téléphonie structurel	10	15/12/2022
L	Cheptel	3	15/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles	5	15/12/2022
L	Fonds documentaires	8	15/12/2022

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**146 440,36**	**146 440,36**	**0,00**	**146 440,36**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**146 440,36**	**146 440,36**	**0,00**	**146 440,36**
CONSTITUTION PROVISION POUR RISQUE CREANCES CAISSE DES ECOLES	0,00	08/02/2018	27 576,00	27 576,00	0,00	27 576,00
CONSTITUTION PROVISION POUR RISQUE D IMPAYE	0,00	13/10/2021	62 761,72	62 761,72	0,00	62 761,72
COMPLEMENT PROVISION POUR RISQUE D IMPAYE CAISSE DES ECOLES	0,00	13/10/2021	13 368,96	13 368,96	0,00	13 368,96
COMPLEMENT PROVISION POUR RISQUE D IMPAYE	0,00	22/09/2022	42 733,68	42 733,68	0,00	42 733,68
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**0,00**		**146 440,36**	**146 440,36**	**0,00**	**146 440,36**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		146 440,36	146 440,36	0,00	146 440,36

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**2 849 178,06**	**1 413 645,73**											**41 629,67**	**158 872,84**
OPH Meuse	2004	P	Bureaux ZAC Theuriet	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne	516 450,00	37 551,24	1,15	A	V	Euribor 12m + 0,20%	2,340	V	Euribor 12m + 0,20%, flooré à 0,00%	3,491	A-1	EUR	0,00	33 058,97
OPH Meuse	2013	P	Logements rue de la Maréchale et rue du Bourg	Société de Financement Local	2 332 728,06	1 376 094,49	9,01	T	V	Euribor 3m + 0,60%	0,833	V	Euribor 3m + 0,60%	2,732	A-1	EUR	41 629,67	125 813,87
TOTAL GENERAL					**2 849 178,06**	**1 413 645,73**											**41 629,67**	**158 872,84**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	567 624,87
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**567 624,87**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**18 105 504,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**3,14**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**28,00**	**0,00**	**28,00**	**26,00**	**2,00**	**28,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**97,00**	**27,21**	**124,21**	**119,21**	**5,00**	**124,21**
ADJOINT TECHNIQUE	C	21,00	14,56	35,56	32,56	3,00	35,56
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	41,00	0,80	41,80	41,80	0,00	41,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	21,00	11,85	32,85	32,85	0,00	32,85
AGENT DE MAITRISE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**4,00**	**2,40**	**6,40**	**6,40**	**0,00**	**6,40**
ATSEM 1ERE CLASSE	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
ATSEM PRINCIPALE 1ERE CLASSE	C	3,00	1,60	4,60	4,60	0,00	4,60
ATSEM PRINCIPALE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,80**	**0,80**	**0,80**	**0,00**	**0,80**
AGENT SOCIALE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**4,00**	**0,80**	**4,80**	**4,80**	**0,00**	**4,80**
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**5,00**	**0,00**	**5,00**
BRIGADIER DE POLICE CHEF PRINCIPAL	**C**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
GARDIEN	**C**	**4,00**	**0,00**	**4,00**	**4,00**	**0,00**	**4,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**140,00**	**31,21**	**171,21**	**164,21**	**7,00**	**171,21**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**16 824,74**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	513	2 488,06	332-8-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	513	2 488,06	332-8-2°	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	OTR		3 414,42	333-1_333-10	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	356	1 726,61	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH	696	1 760,56	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**14 841,09**		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		0,00	A Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	340	1 649,01	332-23-1° Animateur Centre de Loisirs rémunérés à la journée	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	URB	340	1 649,01	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-23-1°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-23-1°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-23-1°	CDD
APPRENTI		TECH		0,00	A APPRENTI	CDD
APPRENTI		TECH		0,00	A APPRENTI	CDD
APPRENTI		TECH		0,00	A APPRENTI	CDD
APPRENTI		TECH		0,00	A APPRENTI	CDD
EMPLOI D'AVENIR		CULT		0,00	A EMPLOI D'AVENIR	CDD
EMPLOI D'AVENIR		TECH		0,00	A EMPLOI D'AVENIR	CDD
EMPLOI D'AVENIR		TECH		0,00	A EMPLOI D'AVENIR	CDD
EMPLOI D'AVENIR		TECH		0,00	A EMPLOI D'AVENIR	CDD
EMPLOI D'AVENIR		TECH		0,00	A EMPLOI D'AVENIR	CDD
EMPLOI D'AVENIR		ANIM		0,00	A EMPLOI D'AVENIR	CDD
TOTAL GENERAL				**31 665,83**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
25/02/2004 - Bureaux ZAC Theuriet	OPH Meuse	OPH	Public	37 551,24
01/07/2013 - Logements rue de la Maréchale et rue du Bourg	OPH Meuse	OPH	Public	1 376 094,49
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR LE DUC SUD MEUSE	01/01/2013		0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	Cuisine centrale	01/05/1975		21550029900031	Vente de repas	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**531 393,00**	I	**531 393,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**516 000,00**		**516 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	516 000,00		516 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**15 393,00**		**15 393,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*15 393,00*		*15 393,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**531 393,00**	**4 335 585,42**	**1 731 066,56**	**6 598 044,98**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 537 380,00**	III	**2 537 380,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**875 012,00**		**875 012,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	863 012,00		863 012,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	12 000,00		12 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 662 368,00**		**1 662 368,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*24 626,00*		*24 626,00*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*4 471,00*		*4 471,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*22 250,00*		*22 250,00*
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*99 206,00*		*99 206,00*
280415322	*CCAS : Bâtiments, installations*	*18 333,00*		*18 333,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*1 282,00*		*1 282,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*11 763,00*		*11 763,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*10 000,00*		*10 000,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*51 334,00*		*51 334,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*92 280,00*		*92 280,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*4 584,00*		*4 584,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 368,00*		*3 368,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*4 789,00*		*4 789,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*1 919,00*		*1 919,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*4 815,00*		*4 815,00*
281351	*Bâtiments publics*	*13 516,00*		*13 516,00*
28152	*Installations de voirie*	*5 160,00*		*5 160,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*11 559,00*		*11 559,00*
281538	*Autres réseaux*	*8 870,00*		*8 870,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*22 466,00*		*22 466,00*
2815731	*Matériel roulant*	*0,00*		*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*20 710,00*		*20 710,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*58 097,00*		*58 097,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*218 498,00*		*218 498,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*49 358,00*		*49 358,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*46 845,00*		*46 845,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*88 136,00*		*88 136,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	325 780,00	325 780,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*438 353,00*	*438 353,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**2 537 380,00**	**3 188 045,87**	**0,00**	**2 878 606,11**	**8 604 031,98**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**6 598 044,98**
Ressources propres disponibles	IV	**8 604 031,98**
Solde	V = IV – II (8)	**2 005 987,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Bail commercial restauration mini-golf Stationnement parking des minimes			Bail commercial Stationnement

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		66 317,00	0,00	56,11	0,00	37 210,00	0,00
TFPNB		18 588 960,00	4,00	55,13	0,00	10 248 094,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ACHARD EMILIE	
ALIF LOIC	
BENSAADI ATIKA	
BERGER ALEXANDRE	
BOUCHOT JULIETTE	
CAPPELAERE EMMANUEL	
CEREDA ISABELLE	
CHAMPION PATRICIA	
COLLIGNON FABRICE	
DAMANT BENOIT	
DEJAIFFE BENOIT	
DELVERT BERNARD	
DILLMANN CHANTAL	
EL HAOUTI FATIMA	
FRANZ SEBASTIEN	
GONZATO OLIVIER	
GROSS CLAIRE	
HAUET ALAIN	
HIBOUR ATISSAR	
HORNBERGER MARIE JOSEE	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

JOLLY SYLVIE	
JOLY MARTINE	
KUBANY SEVERINE	
LEFEVRE MARIE LAURE	
LEMOINE JEAN PAUL	
MINETTO OLIVIER	
PANCHER BERTRAND	
PICHON PIERRE ETIENNE	
PINHEIRO ALEXIS	
PLATINI NATHALIE	
RAULOT MATHIAS	
REMOND VINCENT	
VERLANT FREDERIC	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21550029900031	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CUISINE CENTRALE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 27
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 29

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 636 093,00	2 189 242,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 556 888,21
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 636 093,00	2 189 242,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	197 970,00	477 902,92
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	70 866,71	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 209 066,21	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	268 836,71	477 902,92

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 904 929,71	2 667 144,92

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 474 757,00	0,00	1 946 687,00	1 946 687,00	1 946 687,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	449 452,00	0,00	457 424,00	457 424,00	457 424,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12,00	0,00	1 012,00	1 012,00	1 012,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 924 221,00**	**0,00**	**2 405 123,00**	**2 405 123,00**	**2 405 123,00**
66	Charges financières	26 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 955 221,00**	**0,00**	**2 438 123,00**	**2 438 123,00**	**2 438 123,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*386 590,00*		*145 658,00*	*145 658,00*	*145 658,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*52 784,00*		*52 312,00*	*52 312,00*	*52 312,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***439 374,00***		***197 970,00***	***197 970,00***	***197 970,00***
TOTAL		**2 394 595,00**	**0,00**	**2 636 093,00**	**2 636 093,00**	**2 636 093,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 636 093,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	618 283,00	0,00	807 767,00	807 767,00	807 767,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 411 938,00	0,00	1 381 463,00	1 381 463,00	1 381 463,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12,00	0,00	12,00	12,00	12,00
Total des recettes de gestion des services		**2 030 233,00**	**0,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 030 233,00**	**0,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**2 030 233,00**	**0,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 556 888,21

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 189 242,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	197 970,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	99 374,00	45 706,28	116 970,00	116 970,00	162 676,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	268 776,08	25 160,43	0,00	0,00	25 160,43
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**370 150,08**	**70 866,71**	**120 970,00**	**120 970,00**	**191 836,71**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**75 000,00**	**0,00**	**77 000,00**	**77 000,00**	**77 000,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**445 150,08**	**70 866,71**	**197 970,00**	**197 970,00**	**268 836,71**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**445 150,08**	**70 866,71**	**197 970,00**	**197 970,00**	**268 836,71**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	209 066,21

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 836,71

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	58 129,43	0,00	279 932,92	279 932,92	279 932,92
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**58 129,43**	**0,00**	**279 932,92**	**279 932,92**	**279 932,92**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**58 129,43**	**0,00**	**279 932,92**	**279 932,92**	**279 932,92**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*386 590,00*		*145 658,00*	*145 658,00*	*145 658,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*52 784,00*		*52 312,00*	*52 312,00*	*52 312,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***439 374,00***		***197 970,00***	***197 970,00***	***197 970,00***
	TOTAL	**497 503,43**	**0,00**	**477 902,92**	**477 902,92**	**477 902,92**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 902,92

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**197 970,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 946 687,00		1 946 687,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	457 424,00		457 424,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 012,00		1 012,00
66	Charges financières	28 000,00	*0,00*	28 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	*0,00*	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*52 312,00*	52 312,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*145 658,00*	145 658,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**2 438 123,00**	***197 970,00***	**2 636 093,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 636 093,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	77 000,00	*0,00*	77 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	4 000,00	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	162 676,28	0,00	162 676,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	25 160,43	0,00	25 160,43
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**268 836,71**	***0,00***	**268 836,71**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	209 066,21

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 836,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	807 767,00		807 767,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 381 463,00		1 381 463,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	12,00		12,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**2 189 242,00**	***0,00***	**2 189 242,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 556 888,21

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 189 242,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*52 312,00*	52 312,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*145 658,00*	145 658,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***197 970,00***	**197 970,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	279 932,92

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 902,92

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 474 757,00**	**1 946 687,00**	**1 946 687,00**
6021	Matières consommables	618 283,00	803 767,00	803 767,00
60228	Autres fournitures consommables	23 700,00	23 700,00	23 700,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	618 283,00	803 767,00	803 767,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	60 690,00	206 500,00	206 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	17 140,00	17 140,00	17 140,00
6064	Fournitures administratives	670,00	670,00	670,00
6066	Carburants	7 002,00	10 002,00	10 002,00
6068	Autres matières et fournitures	5 800,00	5 800,00	5 800,00
611	Sous-traitance générale	37 550,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 930,00	7 736,00	7 736,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	200,00	200,00	200,00
61551	Entretien matériel roulant	6 500,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 130,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6161	Multirisques	2 500,00	2 500,00	2 500,00
618	Divers	3 600,00	1 200,00	1 200,00
6226	Honoraires	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6228	Divers	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6241	Transports sur achats	100,00	100,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	500,00	500,00
6256	Missions	2 254,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	2 300,00	2 300,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	125,00	125,00	125,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6288	Autres	3 800,00	8 380,00	8 380,00
63512	Taxes foncières	19 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 600,00	2 600,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	600,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**449 452,00**	**457 424,00**	**457 424,00**
6331	Versement de mobilité	1 438,00	1 435,00	1 435,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 198,00	1 202,00	1 202,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 558,00	4 673,00	4 673,00
6411	Salaires, appointements, commissions	250 345,00	264 492,00	264 492,00
6413	Primes et gratifications	0,00	58 281,00	58 281,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	61 904,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	5 549,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 976,00	39 187,00	39 187,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	68 003,00	71 493,00	71 493,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 074,00	594,00	594,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	10 800,00	7 087,00	7 087,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	2 607,00	8 980,00	8 980,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**12,00**	**1 012,00**	**1 012,00**
6518	Autres	0,00	1 000,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	12,00	12,00	12,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**1 924 221,00**	**2 405 123,00**	**2 405 123,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**26 000,00**	**28 000,00**	**28 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 000,00	28 000,00	28 000,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**5 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**1 955 221,00**	**2 438 123,00**	**2 438 123,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***386 590,00***	***145 658,00***	***145 658,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***52 784,00***	***52 312,00***	***52 312,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*52 784,00*	*52 312,00*	*52 312,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*439 374,00*	*197 970,00*	*197 970,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*439 374,00*	*197 970,00*	*197 970,00*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 394 595,00**	**2 636 093,00**	**2 636 093,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 636 093,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**618 283,00**	**807 767,00**	**807 767,00**
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	618 283,00	803 767,00	803 767,00
64198	Autres remboursements	0,00	4 000,00	4 000,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**1 411 938,00**	**1 381 463,00**	**1 381 463,00**
701	Ventes produits finis et intermédiaires	1 358 938,00	1 319 463,00	1 319 463,00
707	Ventes de marchandises	53 000,00	53 000,00	53 000,00
7083	Locations diverses	0,00	9 000,00	9 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**12,00**	**12,00**	**12,00**
7588	Autres	12,00	12,00	12,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**2 030 233,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**2 030 233,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 030 233,00**	**2 189 242,00**	**2 189 242,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**1 556 888,21**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 189 242,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**2 000,00**	**4 000,00**	**4 000,00**
2033	Frais d'insertion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	2 000,00	2 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**99 374,00**	**116 970,00**	**116 970,00**
2131	Bâtiments	131,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	49 243,00	40 000,00	40 000,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	75 000,00	75 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 970,00	1 970,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**268 776,08**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	268 776,08	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**370 150,08**	**120 970,00**	**120 970,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**75 000,00**	**77 000,00**	**77 000,00**
1641	Emprunts en euros	75 000,00	77 000,00	77 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**75 000,00**	**77 000,00**	**77 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**445 150,08**	**197 970,00**	**197 970,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**445 150,08**	**197 970,00**	**197 970,00**

RESTES A REALISER N-1 (10)	**70 866,71**
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**209 066,21**
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**268 836,71**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 129,43	279 932,92	279 932,92
1068	Autres réserves	58 129,43	279 932,92	279 932,92
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	58 129,43	279 932,92	279 932,92
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	58 129,43	279 932,92	279 932,92
021	*Virement de la section d'exploitation*	*386 590,00*	*145 658,00*	*145 658,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*52 784,00*	*52 312,00*	*52 312,00*
28131	*Bâtiments*	*24 606,00*	*24 638,00*	*24 638,00*
28138	*Autres constructions*	*596,00*	*596,00*	*596,00*
28158	*Autres*	*24 112,00*	*25 719,00*	*25 719,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*790,00*	*521,00*	*521,00*
28188	*Autres*	*2 680,00*	*838,00*	*838,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*439 374,00*	*197 970,00*	*197 970,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*439 374,00*	*197 970,00*	*197 970,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	497 503,43	477 902,92	477 902,92
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 902,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 657 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 657 000,00									
200501 - 1176136	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne	05/12/2005	21/03/2006	25/03/2007	1 157 000,00	F	Taux fixe à 3,64%	3,640	3,640	EUR	A	P	O	A-1
9329691 Réam	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		05/02/2014	05/05/2014	500 000,00	V	Livret A + 1,45%	2,700	2,737	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					1 657 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**819 972,40**					**76 661,14**	**27 740,44**	**0,00**	**14 789,16**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		819 972,40					76 661,14	27 740,44	0,00	14 789,16
200501 - 1176136	N	0,00	A-1	538 722,40	8,23	F	Taux fixe à 3,64%	3,640	51 661,14	19 609,50	0,00	13 592,26
9329691 Réam	N	0,00	A-1	281 250,00	11,10	V	Livret A + 0,95%	2,950	25 000,00	8 130,94	0,00	1 196,90
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**819 972,40**					**76 661,14**	**27 740,44**	**0,00**	**14 789,16**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	819 972,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	
L	Concessions et droits similaires	2	
L	Autres immobilisations incorporelles	5	
L	Terrains	30	
L	Plantation d'arbres et arbustes sur terrain	15	
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	
L	Bâtiment	50	
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	
L	Autres constructions	15	
L	Construction sur sol d'autrui - intallations générales, agencements, aménagements	15	
L	Autres constructions sur sol d'autrui	15	
L	Installation complexe spécialisées	20	
L	Installation à caractère spécifique	20	
L	Matériel industriel	10	
L	Outillage industriel	10	
L	Agencements et amménagements du matériel et outillage industriel	5	
L	Autre matériel	5	
L	Terrains nus au titre d'une mise à disposition	30	
L	Terrains bâtis au titre d'une mise à disposition	30	
L	Autres terrains au titre d'une mise à disposition	30	
L	Agencements et aménagement sur terrains nus au titre d'une mise à disposition	15	
L	Agencements et aménagement sur terrains bâtis au titre d'une mise à disposition	15	
L	Agencements et aménagement sur autres terrains au titre d'une mise à disposition	15	
L	Constructions bâtiment au titre d'une mise à disposition	50	
L	Constructions installation générale, agencements, aménagements au titre d'une mise à disposition	15	
L	Autres constructions au titre d'une mise à disposition	15	
L	Constructions sur sol d'autrui installations , agencements, aménagements reçues mise à disposition	15	
L	Autres constructions sur sol d'autrui au titre d'une mise à disposition	15	
L	Installation complexe spécialisé au titre d'une mise à disposition	20	
L	Installation à caractére spécifique au titre d'une mise à disposition	20	
L	Matériel industriel au titre d'une mise à disposition	10	
L	Outillage industriel au titre d'une mise à disposition	10	
L	Agencements et aménagements du matériel et outillages industriels au titre d'une mise à disposition	5	
L	Autres installations et aménagements et outillages reçus au titre d'une mise à disposition	5	
L	Matériel de transport reçu au titre d'une mise à disposition	7	
L	Matériel de bureau et matériel informatique reçus au titre d'une mise à disposition	3	
L	Mobilier reçu au titre d'une mise à disposition	10	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Emballages récupérables reçus au titre d'une mise à disposition	2	
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	
L	Matériel de transport	7	
L	Matériel de bureau et informatique	3	
L	Mobilier	10	
L	Emballages récupérables	2	
L	Autres	5	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**14,00**	**0,00**	**14,00**	**10,00**	**4,00**	**14,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
APPRENTI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF DE SERVICE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**15,00**	**0,00**	**15,00**	**11,00**	**4,00**	**15,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
APPRENTI	C	TECH	340	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 33
Nombre de membres présents : 0 32
Nombre de suffrages exprimés : 0 32
VOTES :
Pour : 0 21
Contre : 0 9
Abstentions : 0 2

Date de convocation : 24/01/2023

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ACHARD EMILIE	
ALIF LOIC	
BENSAADI ATIKA	
BERGER ALEXANDRE	
BOUCHOT JULIETTE	
CAPPELAERE EMMANUEL	
CEREDA ISABELLE	
CHAMPION PATRICIA	
COLLIGNON FABRICE	Pouvoir à Mr Hauet
DAMANT BENOIT	
DEJAIFFE BENOIT	
DELVERT BERNARD	
DILLMANN CHANTAL	
EL HAOUTI FATIMA	
FRANZ SEBASTIEN	
GONZATO OLIVIER	
GROSS CLAIRE	
HAUET ALAIN	
HIBOUR ATISSAR	
HORNBERGER MARIE JOSEE	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

JOLLY SYLVIE	
JOLY MARTINE	
KUBANY SEVERINE	
LEFEVRE MARIE LAURE	
LEMOINE JEAN PAUL	
MINETTO OLIVIER	
PANCHER BERTRAND	
PICHON PIERRE ETIENNE	
PINHEIRO ALEXIS	
PLATINI NATHALIE	Pouvoir à Mme Hoenberger
RAULOT MATHIAS	
REMOND VINCENT	
VERLANT FREDERIC	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ANNEXE SUR EXECUTION DU PPI-2016-2022 AU 31/12/2022

DEPENSES

Décomposition des CP par année

Décomposition des AP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Investissements courants	1 945 622,09	1 416 927,34	1 768 977,15	1 215 825,24	1 391 362,66	1 174 435,89	2 029 859,28	10 943 009,65
Logistique	78 517,79	26 057,82	36 985,78	71 635,31	7 805,10	8 904,00	76 416,36	306 322,16
Les amenagements urbains	2 044 407,58	1 497 171,62	1 942 521,06	3 997 544,15	4 014 571,02	2 562 116,26	1 474 912,38	17 533 244,07
Les amenagements dans les quartiers	173 226,79	766 069,12	303 866,84	95 282,37	12 080,16	86 340,83	41 868,00	1 478 734,11
Les ecoles	16 920,00	50 874,22	13 560,00	285 110,82	346 110,38	758 283,75	1 899 640,85	3 370 500,02
Les installations sportives	372 959,70	3 868 462,33	1 501 812,86	130 959,77	12 664,91	10 318,55	793 514,32	6 690 692,44
Les equipements sociculturels et culturels	611 563,02	314 879,06	335 548,79	1 867 781,30	879 943,91	46 424,64	4 909,60	4 061 050,32
Les équipements médicaux-sociaux	0,00	275 000,00	235 225,00	0,00	86 275,00	0,00	0,00	596 500,00
Les investissements sur le patrimoine historique	1 440 153,52	1 238 734,02	1 156 186,21	1 609 901,20	494 805,85	695 253,89	762 498,15	7 397 532,84
	6 683 370,49	9 454 175,53	7 294 683,69	9 274 040,16	7 245 618,99	5 342 077,81	7 083 618,94	52 377 585,61

RECETTES

Décomposition des CP par année

Décomposition des AP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Investissements courants	520 605,76	262 773,47	174 470,39	338 187,56	155 211,32	86 693,69	236 641,34	1 774 583,53
Logistique	34 464,65	26 702,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 166,77
Les amenagements urbains	463 882,78	1 031 664,85	761 016,83	1 876 961,13	325 789,95	1 758 974,35	899 883,36	7 118 173,25
Les amenagements dans les quartiers	0,00	123 237,00	435 314,64	78 096,16	34 833,00	0,00	0,00	671 480,80
Les ecoles	0,00	0,00	0,00	0,00	81 173,90	0,00	472 966,34	554 140,24
Les installations sportives	0,00	366 510,34	2 656 259,10	452 150,96	0,00	39 625,22	54 401,59	3 568 947,21
Les equipements sociculturels et culturels	0,00	37 027,82	144 000,00	539 955,00	349 825,00	188 880,28	0,00	1 259 688,10
Les équipements médicaux-sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Les investissements sur le patrimoine historique	594 879,76	248 687,45	515 141,45	222 894,81	981 850,99	416 847,62	261 521,80	3 241 823,88
	1 613 832,95	2 096 603,05	4 686 202,41	3 508 245,62	1 928 684,16	2 491 021,16	1 925 414,43	18 250 003,78

PPI Ville - 2022-2028

		Total PPI 2022-2028 Prévisionnel	Performance énergétique	Reconversion du foncier	Désimpermé abilisation	Vivre ensemble	Mobilité active	préservation du patrimoine bati	Performance énergétique	Reconversion du foncier	vegétalisation et désimperméabili sation	réactivité et proximmite et vivre ensemble	Mobilité active	préservation du patrimoine bati
B1	CTM	1 000 000	x						1 000 000	0	0	0	0	0
B8	Cité administrative - couchot	144 000	x						144 000	0	0	0	0	0
B2	Serres	300 000	x						300 000	0	0	0	0	0
	OPAH-RU	200 000		x					0	200 000	0	0	0	0
	Politique foncière	110 000		x					0	110 000	0	0	0	0
	Sous total logistique	**1 754 000**							0	0	0	0	0	0
	Centre-ville Reggio - Rousseau	500 000			x				0	0	500 000	0	0	0
	Saint Jean II - Joblot - Gambetta - Maréchal de Metz	500 000		x					0	500 000	0	0	0	0
	Saint Jean III -Cœur d'ilot	900 000		x					0	900 000	0	0	0	0
	Sous total Aménagements urbains	**1 900 000**							0	0	0	0	0	0
	Budget participatif	600 000				x			0	0	0	600 000	0	0
D31	Quartier libération - Accompagnement projet rénovation	1 000 000			x				0	0	1 000 000	0	0	0
D7	Sécurité publique (vidéosurveillance, Vigipirate...)	150 000				x			0	0	0	150 000	0	0
	Aménagement Halles Ville Haute	500 000		x	x		x		0	500 000	500 000	0	500 000	0
	Aménagements urbains autour des halles Ville Haute	5 500 000		x	x		x		0	5 500 000	5 500 000	0	5 500 000	0
	Sous-total Aménagement des quartiers	**7 750 000**							0	0	0	0	0	0
E3	Jean ERRARD - Compléments	281 000	x					x	281 000	0	0	0	0	281 000
	Etude nouvelle ecole	150 000	x					x	150 000	0	0	0	0	150 000
	Autres ecoles PPI	2 500 000	x					x	2 500 000	0	0	0	0	2 500 000
	Sous-total Aménagement écoles	**2 931 000**							0	0	0	0	0	0
	Hall bouliste	2 100 000				x			0	0	0	2 100 000	0	0
	Pumptrack - agrès urbain	300 000				x			0	0	0	300 000	0	0
	Stand de tir - réhabilitation	143 000				x			0	0	0	143 000	0	0
	Sous-total Installations sportives	**2 543 000**							0	0	0	0	0	0
I7	Eglise Notre Dame	2 265 000						x	0	0	0	0	0	2 265 000
I3	Chauffage salle des fêtes	277 000	x					x	277 000	0	0	0	0	277 000
	Gilles de Trèves - aménagements intérieurs	200 000						x	0	0	0	0	0	200 000
I4	Etude SPR (Site Patrimonial Remarquable) Ville Haute	400 000						x	0	0	0	0	0	400 000
	Rénovation d'œuvres d'art	60 000						x	0	0	0	0	0	60 000
	Sous-total Installations patrimoine	**3 202 000**							0	0	0	0	0	0
	Cheminements piétons / sentiers	60 000					x		0	0	0	0	60 000	0
	Mobilités	300 000					x		0	0	0	0	300 000	0
	Energies renouvelables ,désimperméabilisation,végétalisations,	700 000	x		x				700 000	0	700 000	0	0	0
	Sous-total Installations développement durable	**1 060 000**							0	0	0	0	0	0
	Total	**21 140 000**							**5 352 000**	**7 710 000**	**8 200 000**	**3 293 000**	**6 360 000**	**6 133 000**

BASE PPI 2022/2028 SELON NOMENCLATURE ANCIEN PPI (2016-2022)
version 5 -22/11/2021-arbitrage 27/06/22

	Code Prog	Programmes	Montant annuel	Montant total
A INVESTISSEMENTS COURANTS	A 1	Voirie	1 000 000	6 000 000
				0
	A 2	Eclairage Public	145 000	500 000
	A 3	Espaces verts	80 000	480 000
	A 4	Bâtiments	300 000	1 800 000
	A 5	Accessibilite Bâtiments	264 250	1 057 000
	A 5	Installations sportives	20 000	120 000
	A 6	Ecoles -Mobilier, et Matériel Informatique	50 000	300 000
	A 7	Véhicules	250 000	1 000 000
	A 8	Mobilier/Matériel/divers	75 000	450 000
	A 9	Informatique Hors écoles	60 000	360 000
	A 9	Informatique Hors écoles -fonds de concours	20 000	120 000
	A	***SOUS -TOTAL INVESTISSEMENTS COURANTS***	**2 264 250**	12 187 000

Les dépenses réelles projetées

En milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses de fonctionnement	15 371	16 552	16 948	16 945	17 221	17 510	17 807
Charges à caractère général	4 461	5 289	5 431	5 240	5 319	5 398	5 479
Charges de personnel	7 175	7 575	7 689	7 804	7 921	8 040	8 160
Participations versées	1 142	1 153	1 166	1 179	1 192	1 201	1 210
Attribution de compensation	2 490	2 490	2 490	2 490	2 490	2 490	2 490
Charges financières	53	45	172	232	299	381	468
Charges exceptionnelles	50	0	0	0	0	0	0

Les recettes réelles projetées

En milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	17 964	18 199	18 482	18 725	18 971	19 223	19 475
Produit des services	1 101	1 123	1 145	1 168	1 191	1 215	1 240
Produit fiscal direct	8 671	9 105	9 287	9 426	9 568	9 711	9 857
Taxe sur les droits de mutations	283	280	280	280	280	280	280
FPIC	201	201	201	201	201	201	201
Participations recues	542	503	506	510	511	512	511
Dotation forfaitaire	3 149	3 129	3 109	3 089	3 069	3 049	3 029
Dotation de solidarite urbaine	2 803	2 887	2 974	3 063	3 155	3 250	3 347
Dotation nationale de péréquation	410	410	410	410	410	410	410
Produit exceptionnel	260	0	0	0	0	0	0
produit du domaine	87	88	89	90	91	92	93
Autres	457	473	481	488	495	503	507

ANNEXE SUR PROJECTION DU PPI-2022 -2028

DEPENSES

Décomposition des CP par année

	Décomposition des AP	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
11	Travaux d'aménagement sur espaces extérieurs	1 163 000	1 163 000	1 163 000	1 163 000	1 163 000	1 165 000		6 980 000
12	Travaux de performance énégétique et accessibilié	495 000	495 000	495 000	495 000	495 000	502 000		2 977 000
13	modernisation de l'administration et investissements numeriques	370 000	370 000	370 000	370 000	370 000	380 000		2 230 000
2	Reconversion du foncier et amélioration de la performance énergétique	391 000	405 150	117 350	275 750	188 250	188 250	188 250	1 754 000
3	Aménagements urbains		900 000	500 000	500 000				1 900 000
4	Aménagements des quartiers	100 000	575 000	1 100 000	2 525 000	1 600 000	1 600 000	250 000	7 750 000
5	Aménagements des ecoles	281 000	205 000	150 000	625 000	625 000	625 000	420 000	2 931 000
6	Installations sportives	143 000	2 000 000	250 000	150 000				2 543 000
7	Préservation du patrimoine historique		607 000	550 000	750 000	610 000	510 000	175 000	3 202 000
8	Déplacements doux,végétalisations et énergie renouvelable		235 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	1 060 000
	TOTAL DEPENSES	2 943 000	6 955 150	4 860 350	7 018 750	5 216 250	5 135 250	1 198 250	33 327 000

RECETTES SUBVENTIONS

Décomposition des CP par année

	Décomposition des AP	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
11	Travaux d'aménagement sur espaces extérieurs	58 150	58 150	58 150	58 150	58 150	58 250	0	349 000
12	Travaux de performance énégétique et accessibilié	24 750	24 750	24 750	24 750	24 750	25 100	0	148 850
13	modernisation de l'administration et investissements numeriques	18 500	18 500	18 500	18 500	18 500	19 000	0	111 500
2	Reconversion du foncier et amélioration de la performance énergétique	0	13 080	52 500	52 500				118 080
3	Aménagements urbains		252 000	252 000	140 000	140 000			784 000
4	Aménagements des quartiers			280 000	1 080 000	800 000	800 000	295 000	3 255 000
5	Aménagements des ecoles		67 708						67 708
6	Installations sportives			512 750	512 750				1 025 500
7	Préservation du patrimoine historique		105 000		375 000	375 000	375 000	292 912	1 522 912
8	Déplacements doux,végétalisations et énergie renouvelable		3 000	24 000	24 000	25 000	25 000	25 000	126 000
	TOTAL SUBVENTIONS	101 400,00	542 188,00	1 222 650,00	2 285 650,00	1 441 400,00	1 302 350,00	612 912,00	7 508 550,00

RECETTES POUR EQUILIBRE DU PPI

nature des recettes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
FCTVA	482 770	1 140 923	797 292	1 151 356	855 674	842 386	196 561	5 466 962
Emprunts		4 000 000		1 500 000	1 000 000	1 000 000	0	7 500 000
Autofinancement	2 358 830	1 272 039	2 840 408	2 081 744	1 919 176	1 990 514	388 777	12 851 488
Total	2 841 600	6 412 962	3 637 700	4 733 100	3 774 850	3 832 900	585 338	25 818 450

TOTAL GENERAL RECETTES	2 943 000,00	6 955 150,00	4 860 350,00	7 018 750,00	5 216 250,00	5 135 250,00	1 198 250,00	33 327 000,00

Programme Action Cœur de Ville
Phase de déploiement
Bilan au 31 décembre 2022

N°	Action	Statut		Observation
Axe 1	**Amélioration et attractivité de l'habitat**			
A0	Campagne de requalification des façades privées	Réalisé	Phase opérationnelle	Campagne ville : l'animation et l'instruction de la campagne sont confiées au CMAL par convention pour la période 2018-2022. Au total, 21 dossiers ont été instruits sur la période pour 80 487,03€ de primes versées. Au regard des difficultés d'animation, il proposé de reprendre en régie la gestion du dispositif à compter de 2023 et de faire évoluer le règlement. Campagne CA : 17 primes attribuées en 2022 pour 29 042,74€. A compter de 2022 un commission technique composée de l'UDAP et du CAUE a été mise en place pour garantir la qualité de réalisation de projets.
A1	Mise en place d'une OPAH-RU sur la ville basse	Réalisé	Phase opérationnelle	La signature des convention OPAH et OPAH-RU le 14/06/2021 a marqué le démarrage de la phase opérationnelle et du suivi animation du dispositif. A ce jour, 135 logements ont été traités sur l'année 1 et 36 sur l'année 2 dans le cadre de l'OPAH pour un total de 2 212 213€ d'aides versées dont 114 000€ par la CA (107 dossiers).
A2	Déploiement du permis de louer	Réalisé	Phase opérationnelle	Permis de louer entré en vigueur au 1er janvier 2022 - 127 dossiers instruits à ce jour.
A3	Activation des outils ORI-RHI-THIRORI sur les ensembles dégradés	A engager		Il est nécessaire d'étudier les outils pertinents à activer en selon la situation de chaque immeuble ciblé.
A4	Aménagement de la friche du cinéma dans le quartier Notre Dame rive gauche	En cours	Phase pré-opérationnelle	Travail partenarial avec Action Logement et l'ENSA sur des scénarios de requalification de l'îlot. Présentation dans le cadre la journée "habiter le centre-ville" du 22 septembre 2021. Des échanges avec l'OPH ont été engagés et ont pu aboutir à l'acquisition par l'OPH de l'îlot de l'ancien restaurant chinois. Pour le site de l'ancien cinéma, un travail partenarial avec l'EPFGE doit permettre la réalisation des acquisitions.
A5	Création de logements dans le quartier Saint Jean	En cours	Phase pré-opérationnelle	L'OPH de la Meuse a lancé un concours afin de recruter un maître d'œuvre chargé de la conception du projet et du suivi de l'opération qui vise à créer 39 logements sur le quartier Saint Jean. Les discussions avec la Ville se poursuivent.
A6	Accompagnement des copropriétés dégradées	En cours	Phase pré-opérationnelle	Des contacts ont été établis avec les co-propriétaires et syndicats de copro lorsqu'ils existent pour démarrer un accompagnement. 17 copropriétés ont été contactées et 3 ont démarré un accompagnement dont 2 à Bar-le-Duc.
A7	Création de logements adaptés en centre-ville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Action portée par l'ADAPEI de la Meuse, conception d'un programme et lancement de la maîtrise d'œuvre pour la création de logements adapté rue Werly.
Axe 2	**Favoriser un développement économique et commercial équilibré**			
B0	Mise en place d'un office de commerce au sein d'un tiers lieu en centre-ville	Non réalisé		Cette action a fait l'objet d'une réévaluation suite à la mise en place du COPIL Commerce pendant la crise COVID 19.
B1	Ouverture de commerces à l'essai	Réalisé	Action terminée	Commerce à l'essai mis en œuvre en 2018 via le dispositif régional Alexis Lorraine. Aucune demande d'occupation n'a été formulée. Le dispositif à pris fin en 2019.
B2	Création d'un poste de manager "Ville et Territoire"	Réalisé	Phase opérationnelle	Recrutement effectif au 18 janvier 2021 - Poste partagé entre la Communauté d'Agglomération et Chambre de Commerce et d'Industrie.
B3	Accompagement à l'accessibilité des commerces (physique et numérique)	Réalisé	Phase opérationnelle	Actions menées dans le cadre du Grand Est Business Act en partenariat avec la CCI : - Parcours individuel : diagnostics et préconisations pour la transition numérique des commerçants - Parcours collectif : réalisation d'ateliers et organisation du salon Digital Day
B4	Création d'une foncière de centre-ville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Etude d'opportunité réalisée. Etude de faisabilité lancée - restitution prévue en début d'année 2023
B5	Accompagner la refonte du périmètre commercial	A engager		
Axe 3	**Développer l'accessibilité, la movilité et les connexions**			
C0	Aménagement de voies douces le long de l'Ornain	En cours	Phase pré-opérationnelle	Réflexion engagée avec le CAUE
C1	Déploiement de la fibre optique	En cours	Phase opérationnelle	
C2	Mise en place de bornes wifi en accès libre	Non réalisé		Après analyse des usages, la mise en œuvre de cette action n'a pas été jugée pertinente.
C3	Ouverture d'un campus connecté et implantantion d'une tiers-lieu (fab-lab/coworking)	En cours	Phase pré-opérationnelle	Candidature à l'appel à projet national Campus conencté non retenue mais maintien au travers d'un dispositif régional. Echange avec des porteurs de projet pour mise en place d'un tiers-lieux coworking.
C4	Requalification des berges du 94ème RI et de la voirie	En cours	Phase pré-opérationnelle	Etude faune/flore réalisée avec le département. Montage financier en cours pour la réalisation des travaux.
C5	Mise en place d'un axe structurant de traversée de la vallée pour relier Ville-Haute et Côte-Ste-Catherine	En cours	Phase pré-opérationnelle	Réflexion engagée avec le CAUE
Axe 4	**Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**			
D0	Aménagement du quartier Saint Jean	En cours	Phase opérationnelle	Travaux de la première phase finalisés avec l'aménagement de la voirie et du parking à l'arrière du cinéma. Démarrage des travaux de la deuxième phase d'aménagement en 2023.
D1	Rénovation de l'église Saint Antoine	Réalisé	Phase opérationnelle	Chantier terminé en juillet 2022.
D2	Rénovation de l'église Saint Jean	A engager		
D3	Aménagement de l'ancien théâtre des bleus	En cours	Phase opérationnelle	Travaux en cours de réalisation - Portage Association de sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar
D4	Mise en place d'un inventaire du patrimoine	En cours	Phase opérationnelle	Etude en cours de réalisation en partenariat avec le Région Grand Est

D5	Rénovation de l'église Notre Dame	En cours	Phase opérationnelle	Démarrage du chantier en janvier 2023
D6	Aménagement du collège Gilles de Trèves	En cours	Phase pré-opérationnelle	Intégration du Collège Gilles de Trèves dans le programme national "Réinventons nos cœurs de ville". Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études bâtimentaires et structurels et le lancement d'un appel à projet.
D7	Aménagement de la liaison Gilles de Trèves - Château	A engager		La réflexion sera intégrée dans le programme Réinventons nos cœurs de ville
D8	Requalifier la place Reggion et le rue Rousseau	A engager		Travail partenarial avec Action Logement et l'ENSA sur des scénarios de requalification de l'espace public en 2021.
Axe 5	**Fournir l'accès aux équipements et services publics**			
E0	Construction d'un cinéma sur le quartier Saint Jean	Réalisé	Action terminée	Ouverture du cinéma en décembre 2020
E1	Création d'un espace de bureau sur le quartier Saint Jean	En cours	Phase pré-opérationnelle	Projet porté par la SA Citanium
E2	Restructuration de la cité administrative	En cours	Phase pré-opérationnelle	Projet porté par l'Etat - Maîtrise d'œuvre en cours
E3	Création d'un nouveau site de production pour l'EPL Agro	Réalisé	Phase opérationnelle	Travaux réalisés par la Région Grand Est
E4	Structuration de l'offre de santé en ville basse	En cours	Phase pré-opérationnelle	Discussions en cours avec les professionnels de santé
E5	Aménagement d'un hall bouliste sur le quartier Saint Jean	En cours	Phase pré-opérationnelle	Implantation du boulodrome réorientée vers le quartier Libération. Maîtrise d'œuvre en cours. Démarrage des travaux au 1er semestre 2023.
E6	Requalification du gymnase Bradfer - Quartier Saint Jean	A engager		
E7	Restructuration du patrimoine scolaire de la ville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Reflexion menée en interne pour la restructuration du patrimoine scolaire
E8	Mise en place d'un hébergement pour étudiants	En cours	Phase pré-opérationnelle	Projet de construction d'une Maison des Etudiants et Professionnels de Santé en cours d'étude
E9	Création d'un tiers lieu en centre-ville	En cours	Phase opérationnelle	2021 : Réflexions pour la création de la Maison des Barisiens, étude programmatique réalisée en partenariat avec la Banque des Territoires 2022 : Déploiement opérationnel de la Maison des Barisiens. Recherche d'un local et conduite d'actions "hors les murs".
Axe 6	**Inscrire la transition énergétique et écologique au centre du projet communal**			
F0	Réalisation d'un schéma directeur pour le chauffage urbain	Réalisé	Phase opérationnelle	Rendu de l'étude en janvier 2022
F1	Déploiement d'un réseau de chaleur en ville basse alimenté par l'UVE de Tronville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Réflexion sur la pérennisation de l'UVE de Tronville et le déploiement du réseau de chaleur en Ville Basse lancée au niveau de la CA en partenariat avec le CD55 et 6 EPCI meusiens et meurthe-et-mosellans.
F2	Végétaliser l'espace urbain	En cours	Phase pré-opérationnelle	Premières réflexions pour la végétalisation des pieds de façades menées par le CAUE dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire en partenariat avec la Ville. Enjeu de végétalisation intégré dans la conception des projets d'aménagements urbains sur la ville (quartier Saint Jean, îlot Sapinière, quartier Libération...)

DSDA, le 12 janvier 2023

Programme Action Cœur de Ville
BILAN 2020 - Phase d'initialisation

N°	Action	Situation	Observation
		Actions matures	
AM 1	Rénovation du marché couvert	Réalisé	Inauguré le 17 janvier 2020
AM 2	Création d'une salle multifonction	Réalisé	Inaugurée le 15 janvier 2020
AM 3	Création d'un espace ZAC Oudinot	Réalisé	Maison des associations inaugurée le 11 février 2020
AM 4	Rénovation de l'Eglise Saint Antoine	Réalisé	Fin du chantier en juillet 2022
AM 5	Création d'un commerce à l'essai	Réalisé	Commerce à l'essai mis en place en 2018 et 2019
AM 6	Programme de ravalement des façades privées	Réalisé	Programmes en cours sur la Ville et la Communauté d'Agglomération
AM 7	Extension du parking de la gare mutlimodale	Réalisé	Fin du chantier en avril 2019
AM 8	Aménagement d'une résidence autonomie en centre-ville	Réalisé	Ouverture de la résidence en juin 2019
AM 9	Rénovation de l'ancien théâtre des bleus de Bar	En cours	Travaux en cours, portés par l'association de sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar
		Etudes	
		Volet transversal	
1	Projet de territoire communautaire	Réalisé	Projet de territoire communautaire adopté par délibération du 7 juillet 2019 et plan d'action adopté en juillet 2022
2	Etude de destination tourisme (PETR)	Réalisé	Etude Destination Barrois rendue en janvier 2015 Schéma de développement touristique adopté pour 2015-2019 et actualisé pour 2020-2026
3	Etude PCAET	Réalisé	Restitution du diagnostic en mars 2021 et adoption de la stratégie en février 2022
4	Diagnostic Cit'ergie	Réalisé	Prédiagnostic réalisé à l'échelle de la CA en mars 2018 et actualisé en octobre 2022
5	Etude pour la redéfinition du festival renaissanceS	Réalisé partiellement	Etude non réalisée mais évolution du festival réalisée
6	Analyse sur l'extension du label Ville d'Art et d'Histoire	En cours	Analyse en cours dans le cadre de la procédure de renouvellement du label qui doit aboutir en 2023
		Volet habitat	
7	Etude OPAH-RU	Réalisé	Restitution de l'étude pré-opérationnelle en février 2020 (CAL SOLIHA 54) et conventions OPAH et OPAH-RU signées en juin 2021
8	Etude PLH	Réalisé	Restitution du diagnostic en octobre 2020 (ENEIS Conseil) et adoption du PLH en octobre 2022
		Volet économie et commerce	
9	Etude pour la mise en place d'une stratégie de développement économique et commercial	Réalisé	Etude réalisée en interne et finalisée en janvier 2019
10	Diagnostic FISAC	Réalisé	Etude réalisée en interne et finalisée en janvier 2019
11	Etude de stratégie de communication et de marketing territorial	Non réalisé	Etude non réalisée en raison de la création de l'Agence Meuse Attractivité qui a vocation réaliser ces missions
		Volet mobilité et connexions	
12	Schéma de mobilité (PETR)	Réalisé	Schéma de mobilité à l'échelle du Pays Barrois réalisé en avril 2018 (Mobhilis)
13	Etude sur la signalétique	En cours	Etude sur la signalisation d'intérêt local en cours - réalisée en interne
14	Plan de développement des déplacements doux	Réalisé partiellement	Accueil d'un stagiaire ayant réalisé une analyse des déplacements doux sur le territoire
15	Etude sur l'accessibilité du centre-ville depuis les quartiers	Non réalisé	
		Volet urbanisme, espace public, patrimoine	
16	Etude de stratégie foncière communautaire	Réalisé	Etude rendue en septembre 2018 (EPFL)
17	Révision du PLU de Bar-le-Duc	En cours	Délibérations des 04/05 et 20/06/2017 pourengager la démarche de révision du PLU Procédure remplacée par l'éléboration du PLUI lancée en 2021
18	Analyse et révision du SPR de Bar-le-Duc	En cours	Reflexion initiée dans le cadre de l'élaboration du PLUI
19	Inventaire scientifique du patrimoine bâti de Bar-le-Duc	En cours	Lancement de l'étude en 2019 , rendu prévu en février 2023
20	Etude d'organisation pour l'aménagement du quartier Saint Jean	Réalisé	Schéma directeur élaboré en décembre 2019 puis actualisé en novembre 2020, juillet 2021 et septembre 2021 (Intensité)
21	Etude opérationnelle d'aménagement du premier îlot du quartier Saint Jean	Réalisé	AVP des aménagements de la première phase rendu en mars 2019
22	Etude de destination du Collège Gilles de Trèves	Réalisé	Etude de définition fonctionnelle - rapport final remise en juillet 2019 (MEDIEVAL)
		Volet équipement et services publics	
23	Schéma directeur des équipements sportifs communautaires	Réalisé	Rendu de l'étude en juin 2021 (Mouvens/Noga)
24	Etude sur la création d'un réseau de maisons de santé pour la communauté d'agglomération	Réalisé	Diagnostic territorial de santé rendu en juin 2017 (Cabinet Mazars)
25	Etude sur la création d'un espace de coworking	Réalisé	Etude rendue en février 2017 (OCALIA)
26	Etude sur la création d'un FABLAB	Réalisé	
27	Etude sur la reprise du réseau de chaleur de la Côte Sainte Catherine et la création d'une chaufferie biomasse	Réalisé	Etude restituée en janvier 2016 (EPURE Ingenierie)
28	Etude de faisabilité pour la rénovation du Musée Barrois	Réalisé	Diagnostic faisabilité rendu en juin 2017 (SETECBA Ingénierie)
29	Etude de faisabilité pour la rénovation de la médiathèque Jean Jeukens	Réalisé	Diagnostic rendu en novembre 2017 (Ligne H)
		Suivi général de la convention	
	Rédaction et signature de la convention ORT	Réalisé	Convention signée le 1er octobre 2020
	Rédaction et signature de l'avenant n°1 à la convention ACV	Réalisé	Avenant n°1 signé le 21 décembre 2020

DSDA, le 12 janvier 2023

Tarifs des droits de voirie **2023**

Définitition des droits soumis à redevance	Durée d'occupation	Unité de compte	Tarifs unitaires à compter du 02/02/2023	Tarifs unitaires en 2022
Instruction pour toute autorisation d'occupation temporaire du domaine public	-	par autorisation	1,00 €	1,00 €
Neutralisation de place de stationnement pour un particulier	par jour	par véhicule	6,60 €	6,60 €
Neutralisation de place de stationnement pour un professionnel inférieure à 30 jours	par jour	par véhicule	2,50 €	2,50 €
Neutralisation de place de stationnement pour un professionnel supérieure à 30 jours	par jour	par véhicule	1,60 €	1,60 €
Pose et dépose de panneaux neutralisant le stationnement (uniquement réservé aux particuliers)	par autorisation	forfait	10,20 €	10,20 €
Emprise sur le domaine public inférieure à 120 jours (enceinte de chantier, bungalow, bennes, nacelles, grues, palissades, etc)	par jour	par mètre carré	0,10 €	0,10 €
Emprise sur le domaine public au-delà du 121ème jour (enceinte de chantier, bungalow, bennes, nacelles, grues, palissades, etc)	par jour	par mètre carré	0,15 €	0,15 €
Echafaudages de pieds ou suspendus	par jour	par mètre carré	0,35 €	0,35 €
Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, etc) inférieur à 2 jours	par jour	forfait	3,50 €	3,50 €
Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, etc) au-delà du 2ème jour	par jour	forfait	5,00 €	5,00 €
Opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (opération d'une durée inférieure à une demi-journée)	par 1/2 journée	forfait	15,25 €	15,25 €
Opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (opération d'une durée supérieure à une demi-journée)	par jour	forfait	30,50 €	30,50 €

Ville de BAR-LE-DUC

Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté

Inventaire des rues et linéaires

RUE	Quartier	Voirie communale (m)	Voirie privée (m)	Chemin communal (m)	Voirie intercommunale (m)	Route départementale (m)	Route nationale (m)
14 Juillet (rue du)	Ville-Haute	50					
80 degrés (rue des)	Ville-Haute			73			
94ème RI (avenue)	Centre-Ville	99					
Acacias (rue des)	Piscine	270					
Albert Cim (rue)	Ville-Haute	45					
Alsace (rue d')	Côte Sainte-Catherine	530					
Anciens Combattants d'Afrique du Nord (place des)	Centre-Ville	20					
André Boëhm (rue)	Ville-Haute	186					
André Lallemand (rue)	Centre-Ville	227					
André Maginot (rue)	Centre-Ville	92					
André Malraux (rue)	Ville-Haute	320					
André Theuriet (rue)	Centre-Ville	530					
Anjou (rue d')	Côte Sainte-Catherine	300					
Antoine Durenne (rue)	Centre-Ville	544					
Ardennes (boulevard des)	Côte Sainte-Catherine	400					
Ardennes (impasse des)	Côte Sainte-Catherine	170					
Argonne (boulevard d')	Côte Sainte-Catherine	600					
Argonne (impasse d')	Côte Sainte-Catherine	36					
Armurier (rue de l')	Ville-Haute	85					
Arros (rue d')	Centre-Ville	58					
Aubépines (impasse des)	Piscine	42					
Auvergne (impasse d')	Côte Sainte-Catherine	100					
Banque (impasse de la)	Libération	155					
Bar la Ville (rue)	Centre-Ville	82					
Barrois (avenue du)	Côte Sainte-Catherine	130					
Bastien Lepage (allée)	Piscine	230					
Beauregard (allée de)	Libération	220					
Beauregard (sentier de)	Libération			205			
Blamecourt (côte de)	Marbot	353					
Boquillons (passage des)	Ville-Haute	96					
Bourg (rue du)	Centre-Ville	330					
Bourgogne (allée de)	Ville-Haute	360					
Bradfer (impasse)	Centre-Ville	133					
Bradfer (passage)				60			
Brasserie Croix de Lorraine (rue de la)	Côte Sainte-Catherine	68					
Brasserie Meuse (rue de la)	Centre-Ville	68					
Brasseries (allée des)	Centre-Ville	79					
Brasseries (impasse des)	Centre-Ville	102					
Bretagne (allée de)	Côte Sainte-Catherine	330					
Brielles (rue des)	Marbot				300		
Burledon (chemin de)	Ville-Haute	540					
Burledon (impasse)	Ville-Haute	100					
Canal (impasse du)	Marbot	99					
Carmes (rue des)	Ville-Haute	79					
Castors (rue des)	Libération	370					
Cépages (allée des)	Côte Sainte-Catherine	260					
Cerisiers (impasse des)	Côte Sainte-Catherine	208					
Cévennes (allée des)	Côte Sainte-Catherine	500					
Chalaide (impasse de la)	Libération	130					
Chalaide des Moulins (rue de la)	Libération	1 043					
Chalaidrelles (rue des)	Piscine	375					
Champ de Mars (rue du)	Centre-Ville	139					
Champagne (allée de)	Côte Sainte-Catherine	90					
Champagne (rue de)	Côte Sainte-Catherine	710					
Chanoine Monflier (rue du)	Libération	129					
Chantraine (chemin de)	Marbot	400		680			
Chapelle (place de la)	Marbot	20					
Chapelle (rue de la)	Ville-Haute	260					
Charbonniers (allée des)	Piscine	55					
Charles Demoget (rue)	Centre-Ville	180					
Charmilles (impasse des)	Ville-Haute	99					
Château (esplanade du)	Marbot	50					
Chauffignons (impasse des)	Ville-Haute	115					
Chauffignons (passage des)	Ville-Haute	75					
Chauffignons (rue des)	Ville-Haute	410					
Chauffours (chemin des)	Ville-Haute	251					
Chavée (rue)	Ville-Haute	100					
Chemin de ronde (rue du)	Ville-Haute	127					
Chênaie (rue de la)	Ville-Haute	470					
Chèvrefeuilles (impasse des)	Piscine	70					
Cimetière Israélite (rue du)	Marbot	140					
Clos Bodin (rue du)	Marbot	265					
Clos Huot (rue du)	Libération			960			
Clos Massinot (sentier du)	Libération			260			
Cocrais (chemin des)	Libération			135			
Copenhague (rue de)	Marbot	172					
Coq (rue du)	Centre-Ville	337					
Corées (sentier des)	Côte Sainte-Catherine	200					
Corotte (rue de)	Ville-Haute	740					

Ville de BAR-LE-DUC
Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté
Inventaire des rues et linéaires

RUE	Quartier	Voirie communale (m)	Voirie privée (m)	Chemin communal (m)	Voirie intercommunale (m)	Route départementale (m)	Route nationale (m)
Côte des Fourches (rue de la)	Marbot	375					
Côtelette (rue de la)	Ville-Haute	97					
Couchot (rue de)	Centre-Ville	160					
Coudraies (allée des)	Côte Sainte-Catherine	245					
Coudraies (passage des)	Côte Sainte-Catherine	130					
Couronne (place de la)	Centre-Ville	55					
Couronne (rue de la)	Centre-Ville	215					
Curmont (chemin de)	Marbot	1 060					
Cygne (rue du)	Centre-Ville	78					
Débarcadère (rue du)	Marbot	155	275				
Derrière les Vignes (sentier)	Côte Sainte-Catherine	235					
Docteur Champion (rue du)	Côte Sainte-Catherine	330					
Docteur Champion (square du)	Centre-Ville	334					
Docteur Collet (rue du)	Côte Sainte-Catherine	290					
Docteur Macquart-Moulin (rue du)	Marbot	300					
Docteur Moreau (rue du)	Côte Sainte-Catherine	60					
Docteur Nève (rue du)	Centre-Ville	240					
Docteur Zamenhof (place du)	Centre-Ville	45					
Dyckhoff (impasse)	Centre-Ville	190					
Ecole Normale (place de l')	Ville-Haute	75					
Ecole Normale (rue de l')	Ville-Haute	160					
Ecureuils (rue des)	Libération	80					
Eglantiers (impasse des)	Piscine	45					
Equerre (rue de l')	Ville-Haute	124					
Escadrille Lafayette (allée de l')	Ville-Haute	60					
Etienne (impasse)	Libération	165					
Etoile (impasse de l')	Marbot	165					
Etoile (place de l')	Marbot	40					
Etoile (rue de l')	Marbot	400					
Exelmans (place)	Centre-Ville	80					
Exelmans (rue)	Centre-Ville	216					
Fauvettes (rue des)	Ville-Haute	155					
Fernand Braudel (place)	Côte Sainte-Catherine	44					
Flandres (boulevard des)	Côte Sainte-Catherine	580					
Fond du Loup (chemin du)	Libération	365					
Fontaine (place de la)	Ville-Haute	26					
Fossés (rue des)	Centre-Ville	56					
Foulans (rue des)	Centre-Ville	550					
Four (rue du)	Centre-Ville	180					
Franche Comté (impasse de)	Côte Sainte-Catherine	200					
François De Guise (rue)	Ville-Haute	128					
Françoise Dolto (allée)	Libération	200	210				
Furets (allée des)	Libération	125					
Fusillés (voie des)	Libération	1 170					
Futaie (allée de la)	Ville-Haute	50					
Gambetta (avenue)	Centre-Ville	1 320					
Gascogne (impasse de)	Côte Sainte-Catherine	170					
Genêts (impasse des)	Marbot	100					
Genties (sentier des)	Ville-Haute	50					
Georges Bernanos (allée)	Ville-Haute	175					
Georges Courteline (allée)	Ville-Haute	180					
Gilles de Trèves (rue)	Ville-Haute	230					
Glycines (rue des)	Marbot	380					
Gormets (allée des)	Côte Sainte-Catherine	344					
Gounod (rue)	Centre-Ville	220					
Grande Terre (avenue de la)	Marbot				1 100		
Grangettes (rue des)	Ville-Haute	190					
Gravières (passage des)	Marbot		77				
Grimonbois (rue de)	Marbot	102					
Groseillers de la Saint Jean (allée des)	Marbot	80					
Gué (passage du)	Centre-Ville	90					
Gué (rue du)	Centre-Ville	110					
Guédonval (chemin de)	Libération			260			
Halle (passage de la)	Ville-Haute	5	37				
Halle (place de la)	Ville-Haute	56					
Halliers (allée des)	Ville-Haute	50					
Hector Berlioz (rue)	Marbot	109					
Hélène Akar (rue)	Ville-Haute	100					
Henri Dunant (rue)	Centre-Ville	100					
Henri Thétard (impasse)	Ville-Haute	100					
Henri Thétard (rue)	Ville-Haute	280					
Henriot du Coudray (allée)	Côte Sainte-Catherine	465					
Hinot (rue de)	Marbot	240					
Horloge (rue de l')	Ville-Haute	190					
Jard (rue du)	Ville-Haute	168					
Jean Agrapart (rue)	Ville-Haute	121					
Jean de la Fontaine (rue)	Libération	343					
Jean Drièş (boulevard)	Ville-Haute	400					
Jean Hemery (rue)	Marbot	76					

Ville de BAR-LE-DUC
Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté
Inventaire des rues et linéaires

RUE	Quartier	Voirie communale (m)	Voirie privée (m)	Chemin communal (m)	Voirie intercommunale (m)	Route départementale (m)	Route nationale (m)
Jean Errard (rue)	Ville-Haute	102					
Jean Jaurès (rue)	Marbot	205					
Jean Monet (rue)	Ville-Haute	400					
Jean Moulin (rue)	Ville-Haute	250					
Jean Pornot (rue)	Libération	600					
Jean-Jacques Rousseau (rue)	Centre-Ville	270					
Jeanmaire (chemin de)	Ville-Haute	1 280					
Jeanne d'Arc (rue)	Centre-Ville	210					
Jonquilles (allée des)	Marbot	103					
Konarski (rue)	Centre-Ville	40					
Kuhlmann (impasse)	Centre-Ville		200				
Lafayette (rue)	Ville-Haute	370					
Lemagny (place)	Libération	30					
Léon Longeaux (rue)	Ville-Haute	120					
Lettres (impasse des)	Marbot				600		
Libération (rue de la)	Libération	270					
Lierres (impasse des)	Marbot	95					
Lieutenant Vasseur (rue du)	Centre-Ville	280					
Lilas (allée des)	Marbot	103					
Longeville (chemin de)	Centre-Ville	200					
Lorraine (rue de)	Côte Sainte-Catherine	350					
Louis Braille (rue)	Ville-Haute	180					
Louis Joblot (rue)	Centre-Ville	160					
Louise Weiss (rue)	Marbot				330		
Maestricht (chemin de)	Marbot	860					
Maestricht (impasse de)	Marbot	78					
Maestricht (rue de)	Marbot	400					
Marcel Pagnol (impasse)	Ville-Haute	80					
Maréchal de Metz (rue du)	Centre-Ville	165					
Maréchal Foch (place)	Centre-Ville	45					
Maréchale (rue de la)	Centre-Ville	435					
Martelot (impasse)	Centre-Ville	18					
Martelot (rue)	Centre-Ville	250					
Mens (rue)	Marbot	400					
Mésanges (rue des)	Ville-Haute	155					
Minimes (rue des)	Centre-Ville	96					
Mirabelliers (allée des)	Côte Sainte-Catherine	32	200				
Molière (rue)	Libération	70					
Monseigneur Aimond (rue)	Ville-Haute	270					
Montant (rue)	Ville-Haute	500					
Montant Prolongée (rue)	Ville-Haute	535					
Morsolle (chemin de)	Marbot	570					
Moulin (rue du)	Centre-Ville	170					
Moulotte (rue)	Centre-Ville	75					
Naga (rue de)	Ville-Haute	590					
Nauchamp (chemin de)	Marbot	1 200					
Naveton (rue du)	Centre-Ville	65					
Nazareth (place)	Ville-Haute	20					
Notre-Dame (rue)	Centre-Ville	140					
Ormicée (rue de l')	Libération	580					
Oudinot (rue)	Centre-Ville	280					
Pâquis (rue du)	Ville-Haute	322					
Paradis (rue du)	Ville-Haute	76					
Paradis (ruelle du)	Ville-Haute	28					
Parlemaille (rue de)	Marbot	440					
Pas la Vache (lieu-dit)	Marbot			710			
Passerelle (rue de la)	Libération	260					
Petit Bourg (rue du)	Centre-Ville	122					
Petit Varinot (chemin du)	Libération	280					
Phulpin (rue)	Ville-Haute	175					
Pierre et Ernest Michaux (allée)	Ville-Haute	140					
Pierre et Marie Curie (rue)	Ville-Haute	170					
Pierre Marizier (boulevard)	Côte Sainte-Catherine	1 400					
Pierre-François Gossin (place)	Ville-Haute	45					
Pilviteuil (rue de)	Ville-Haute	243					
Pilviteuil (voie communale de)	Ville-Haute	490					
Pineau de Bar (rue du)	Côte Sainte-Catherine	209					
Piscine (impasse de la)	Marbot	26					
Piscine (rue de la)	Marbot	900					
Plantes (chemin des)	Ville-Haute	165					
Plein Chaumont (chemin de)	Ville-Haute	990					
Poil Loup (chemin de)	Libération	260					
Polkas (rue des)	Marbot	420					
Polval (côte de)	Ville-Haute	270					
Polval (rue de)	Ville-Haute	1 160					
Pont Génin (impasse du)	Libération	100					
Pont Triby (rue du)	Centre-Ville	235					
Popey (chemin de)	Marbot				570		
Popey (rue de)	Marbot	580					

Ville de BAR-LE-DUC
Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté
Inventaire des rues et linéaires

RUE	Quartier	Voirie communale (m)	Voirie privée (m)	Chemin communal (m)	Voirie intercommunale (m)	Route départementale (m)	Route nationale (m)
Port (impasse du)	Libération		48				
Port (rue du)	Libération	630					
Port (ruelle du)	Libération	145					
Port Prolongée (rue du)	Libération	600					
Provence (impasse de)	Côte Sainte-Catherine	100					
Pucelle (chemin de la)	Marbot			350			
Quatre Chemins (les)	Ville-Haute						
RD n°116 - Behonne (route de)	Côte Sainte-Catherine					1 550	
RD n°116 - Landry Gillon (rue)	Centre-Ville					300	
RD n°116 - Louis Saincère (rue)	Libération					120	
RD n°146 - Résistance (rue de la)	Ville-Haute					430	
RD n°146 - Tilleuls (avenue des)	Ville-Haute					970	
RD n°152 - Aulnois (rue d')	Ville-Haute					1 250	
RD n°152 - Baile (rue du)	Ville-Haute					215	
RD n°152 - Château (avenue du)	Ville-Haute					580	
RD n°152 - Ducs de Bar (rue des)	Ville-Haute					400	
RD n°152 - Général de Gaulle (rue du)	Centre-Ville					200	
RD n°152 - Lapique (rue)	Centre-Ville					145	
RD n°152 - Montplonne (route)	Ville-Haute					530	
RD n°180 - 94ème R.I. (avenue du)	Centre-Ville					996	
RD n°1916 - Saint-Mihiel (rue de)	Marbot					1 450	
RD n°1916 - Verdun (rue de)	Centre-Ville					470	
RD n°635 - Dom Ceillier (rue)	Centre-Ville					320	
RD n°635 - Véel (rue de)	Ville-Haute					1 330	
RD n°694 - Robert Schuman (avenue du)	Libération					2 700	
RD n°935 - Ernest Bradfer (rue)	Centre-Ville					1 292	
RD n°994 - Libération (avenue de la)	Libération					700	
RD n°994 - Raymond Poincaré (boulevard)	Libération					600	
Reggio (place)	Centre-Ville	132					
René Cassin (rue)	Ville-Haute	200					
Repos (rue du)	Centre-Ville	65					
République (place de la)	Centre-Ville	108					
Resson (chemin de)	Marbot	560					
Riches Côtes (chemin des)	Libération			340			
RN n°1135 - 8 mai 1945 (avenue du)	Marbot						1 180
Roat (rue du)	Ville-Haute	125					
Robert Lhuerre (rue)	Libération	1 070					
Robert Rousselle (rue)	Marbot	170					
Robineau (place)	Centre-Ville	42					
Rochelle (boulevard de la)	Centre-Ville	630					
Romains (chemin rural des)	Marbot	200		1 915			
Romains (rue des)	Centre-Ville	500					
Rosiers (allée des)	Marbot	240					
Rosiers (impasse des)	Marbot	90					
Rossignol (rue du)	Ville-Haute	415					
Sac (rue du)	Centre-Ville	70					
Sadi Carnot (quai)	Centre-Ville	530					
Saint-Antoine (rue)	Centre-Ville	200					
Sainte-Catherine (impasse)	Côte Sainte-Catherine	35					
Sainte-Catherine (place)	Côte Sainte-Catherine	140					
Sainte-Marguerite (rue)	Ville-Haute	88					
Saint-François (rue)	Centre-Ville	140					
Saint-Jean (rue)	Ville-Haute	145					
Saint-Mihiel (rue)	Centre-Ville	250					
Saint-Pierre (place)	Ville-Haute	120					
Saint-Urbain (rue)	Centre-Ville	65					
Salvador Allende (rue)	Centre-Ville	410					
Savonnières (rue de)	Centre-Ville	1 180					
Sébastopol (rue de)	Centre-Ville	320					
Sergent Ferrette (rue du)	Marbot	210					
Stade (rue du)	Marbot	966					
Terres de Véel (rue des)	Ville-Haute			320			
Terres de Véel (sentier des)	Ville-Haute			300			
Theuriet (espace)	Centre-Ville						
Theuriet (ZAC)	Centre-Ville						
Tilleuls (impasse des)	Ville-Haute	200					
Tonnelle (impasse de la)	Côte Sainte-Catherine	55					
Tour (place de la)	Ville-Haute	42					
Tour de l'Horloge (placette de la)	Ville-Haute	30					
Tourteloup (chemin de)	Libération	1 350					
Tremble Voleur (zone)	Libération	90		220			
Tribel (rue)	Ville-Haute	273					
Vadémont (allée de)	Côte Sainte-Catherine	240					
Valottes (rue des)	Marbot				82		
Varinot (chemin du)	Libération	550					
Varinot (impasse)	Centre-Ville	46					
Vaux de Naives (rue des)	Marbot	950					
Vaux le Comte (chemin de)	Libération	330					
Vaux-Viry (chemin de)	Libération	580					

Ville de BAR-LE-DUC

Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté

Inventaire des rues et linéaires

RUE	Quartier	Voirie communale (m)	Voirie privée (m)	Chemin communal (m)	Voirie intercommunale (m)	Route départementale (m)	Route nationale (m)
Vénerie (impasse de la)	Ville-Haute	180					
Vénerie (passage de la)	Ville-Haute	240					
Victor Hugo (quai)	Centre-Ville	670					
Victor Schoelcher (rue)	Ville-Haute	44					
Vieille Côte de Behonne	Côte Sainte-Catherine	420					
Vignes (impasse des)	Côte Sainte-Catherine	158					
Vignes (rue des)	Côte Sainte-Catherine	696					
Vignes Vitières (chemin sous les)	Libération			290			
Voltaire (rue)	Centre-Ville	195					
Vosges (allée des)	Côte Sainte-Catherine	500					
Werly (rue)	Centre-Ville	234					
Total	**326**	**75 492**	**1 047**	**7 078**	**2 982**	**16 548**	**1 180**

Total Entretien voie communale	**82 570**

Ville de BAR-LE-DUC

Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté

Inventaire des offres de stationnement

DESIGNATION	PAYANT	RUE	COMPLEMENT	TOTAL Places
Anjou		Anjou (rue d')		
Ardennes		Argonne (boulevard d')		108
		Ardennes (boulevard des)		65
Argonne		Argonne (boulevard d')		37
Hôpital		Argonne (boulevard d')		61
Aulnois CG		Aulnois (rue d')		55
Piscine haut		Bastien Lepage (allée)		53
Cévennes		Cévennes (allée des)		15
		Champagne (rue de)		35
Eglise Chapelle		Chapelle (rue de la)		9
Coq		Coq (rue du)		12
Couchot		Jeanne d'Arc (rue)		68
Ecole Normale		Ecole Normale (place de l')		46
Exelmans	X	Exelmans (place)		68
Salle Dumas		Fernand Braudel (place)		51
Flandres		Flandres (boulevard des)		90
Marché couvert		Four (rue du)		53
Parvis CG		Gossin (place)		62
Grangettes		Grangettes (rue des)		25
Prison		Grangettes (rue des)		16
Halle		Halle (place de la)		22
Hinot		Hinot (rue de)		10
Lycée Boulangerie		Lemagny (place)		21
Lycée Roger		Lemagny (place)		10
		Lorraine (rue de)		21
Minimes	X	Minimes (rue des)		73
Marché souterrain	X	Moulin (rue du)		35
Jean Errard		Pilviteuil (rue de)	parking école	42

Ville de BAR-LE-DUC
Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté
Inventaire des offres de stationnement

DESIGNATION	PAYANT	RUE	COMPLEMENT	TOTAL Places
Pilviteuil		Pilviteuil (rue de)		40
Piscine bas		Piscine (rue de la)		13
Cimetière		Popey (chemin de)		40
Bibliothèque		Port (rue du)		20
Edmond Laguerre		Port (rue du)	parking école	31
Lycée		Port (rue du)		32
Lycée - ruelle		Port (ruelle du)		12
Reggio	X	Reggio (place)	préfecture	41
	X	Rochelle (boulevard de la)		102
Champion		Romains (rue des)	square champion	60
Couchot		Romains (rue des)	maison de retraite	58
Romains		Romains (rue des)		21
Centre Commercial Côte		Sainte-Catherine (place)		58
Saint-Pierre		Saint-Pierre (place)		48
Allende		Salvador Allende (rue)		20
Gare multimodale		Salvador Allende (rue)		193
Gare SNCF		Sébastopol (rue de)		187
Gaston Thiébaut		Sergent Ferrette (rue du)	parking école	25
Adapeim		Véel (rue de)		24
Côtelette		Véel (rue de)		15
Couronne		Véel (rue de)	en face rue de la Couronne	25
Henriot du Coudray				61
		Vosges (allée des)		87
Total	**5**	**50**		**2376**

Convention de coopération entre

La Commune de Bar-le-Duc

et

Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

Entre

La Commune de Bar-le-Duc

Adresse : 12 rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC

Représentée par : Mme Martine JOLY
Fonction : Maire

Dûment habilitée,
Ci-après dénommé « Bar-le-Duc »

Et

GRDF

Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet faisant élection de domicile au Viaduc Kennedy, 54000 NANCY et représentée par Philippe TROTOT, Directeur territorial Lorraine dûment habilité à cet effet.

Désignée ci-après « GRDF »,

Ci-après dénommés les Parties.

Préambule :

Tous secteurs confondus, le bâtiment représente 43% des consommations d'énergie primaire : il est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre (dont 64% pour le logement). La rénovation des logements existants permet d'intervenir de façon efficace en adoptant des pratiques vertueuses, notamment sur l'isolation et la performance énergétique des équipements.

Le gaz naturel est un atout pour l'avenir et un allié au service des objectifs de réduction des GES (gaz à effet de serre), des économies d'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique. En sa qualité de distributeur de gaz, GRDF souhaite développer les solutions gaz naturel économes en énergie comme la chaudière à très basse consommation (technique condensation) associée ou non à une énergie renouvelable.

En lien avec l'annonce du gouvernement préconisant la fin du chauffage fioul à l'horizon 2028, il est également à saisir l'opportunité de la conversion des chauffages fioul vers le gaz naturel qui permettra des économies d'énergie jusqu'à 30%, une réduction des émissions de CO2 et une amélioration de la qualité de l'air du territoire par la forte baisse des particules fines associées.

L'arrivée du biométhane sur le territoire en 2022, avec l'injection de gaz vert provenant de la méthanisation de Longeville-en-Barrois, permet maintenant d'augmenter les bénéfices cités précédemment notamment en termes de réduction de CO2.

Ainsi, Bar-le-Duc et GRDF ont décidé d'unir leurs efforts ainsi que leurs moyens pour s'engager en faveur des économies d'énergie, de la lutte contre la précarité énergétique, de la réduction des émissions de CO2 et de l'amélioration de la qualité de l'air grâce aux actions dans l'habitat individuel sur le territoire.

Il est en conséquence convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat définit les conditions et modalités selon lesquelles Bar-le-Duc et GRDF collaborent pour favoriser la conversion des systèmes de chauffage fioul ou propane vers des systèmes énergétiques au gaz, en cohérence avec les orientations gouvernementales.

Article 2 : Durée du contrat

Cette convention prend effet à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : Les engagements de Bar-le-Duc

Bar-le-Duc s'engage à :

3.1 - Communiquer auprès de ses usagers sur les accompagnements à l'investissement écologique proposé par GRDF dans le cadre de cette convention pour toute nouvelle installation d'un chauffage au gaz naturel en maison individuelle ou en copropriété.

3.2 – Soumettre à GRDF les informations nécessaires pour instruire les dossiers et aider les personnes concernées par le dispositif.

3.3 – Inviter GRDF à participer à des réunions d'information organisées par Bar-le-Duc.

3.4 - Utiliser les outils de communication mis à sa disposition en respectant les conditions d'utilisation définies.

3.5 – Associer GRDF à l'organisation de forum, réunion ou information à l'initiative de Bar-le-Duc concernant les actions engagées dans le cadre des actions de transition énergétique.

3.6 - Reproduire la marque de GRDF de façon claire et visible et sans altération, c'est-à-dire dans un strict respect de la charte graphique communiquée.

3.7 - Soumettre à GRDF tout projet de communication faisant apparaître la marque GRDF pour un agrément préalable et exprès préalablement à sa mise en œuvre, tout refus devant être motivé.

3.8 – Attribuer aux particuliers éligibles qui le solliciteront une aide financière de 800 euros en cas de conversion vers une solution gaz. Cette contribution financière est limitée à la réalisation des 5 premières maisons individuelles présentant un dossier complet d'aide à la conversion des chaudières fioul vers des solutions gaz.

Article 4 : Les engagements de GRDF :

4.1 – Assurer la promotion des solutions de chauffage au gaz naturel auprès des administrés résidents à Bar-le-Duc.

4.2 – Proposer un accompagnement dans le cadre des aides financières auxquelles peuvent prétendre les administrés de Bar-le-Duc pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

4.3 - Mettre à la disposition de Bar-le-Duc des outils de promotion et de communication des solutions techniques de chauffage au gaz naturel venant en appui du développement et du confortement des solutions gaz naturel, (brochures, argumentaires, affiches, fiches références, lien vers le site de GRDF, ...).

4.4 - Accompagner les clients à s'approprier les fonctionnalités du compteur communicant afin de les aider à mieux maitriser leur consommation et leur confort d'ici à fin 2023.

4.5 - GRDF s'engage à être présent dans le cadre des manifestations visant à accompagner les actions de maîtrise de l'énergie organisée sous l'égide de Bar-le-Duc.

4.6 - Apposer le logo de Bar-le-Duc sur les supports GRDF relatifs à l'objet de la présente convention.

4.7 - Apporter une contribution financière pour la réalisation de tout nouveau raccordement au réseau de gaz pour un particulier propriétaire de maison individuelle sur le territoire de Bar-le-Duc, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- La limite de propriété du bénéficiaire devra être situé à moins de 35 m du réseau de distribution.
- Pour un logement dont la construction est achevée depuis plus de deux (2) ans et situé en zone desservie GRDF.
- Durant des périodes de temps limitées et notifiées par GRDF.

Article 5 : Communication

Les Parties s'engagent à se consulter mutuellement et à obtenir le consentement de l'autre Partie préalablement à toute action de communication publique relative à la présente convention, et engageant l'autre Partie.

La présente convention n'emporte transfert automatique d'aucun droit d'utilisation, reproduction, usage ou de propriété à l'égard des signes distinctifs, nom commercial, logo, marque à Bar-le-Duc

Toute utilisation du logo de GRDF, sur tout support quel qu'il soit, devra obtenir l'accord préalable de GRDF.

Article 6 : Confidentialité

GRDF et Bar-le-Duc s'interdisent de porter à la connaissance de tiers, et par quelque moyen que ce soit, le contenu ou tout extrait du présent contrat, ainsi que toutes informations échangées dans le cadre de son exécution, sauf pour se conformer à une obligation légale ou juridique.

Les parties s'engagent à respecter la présente clause de confidentialité pendant toute la durée du présent contrat et pendant une période de trois années suivant l'expiration.

Article 7 : Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties de l'une ou l'autre des obligations figurant dans le présent contrat et après mise en demeure par lettre recommandée, avec accusé de réception, restée sans réponse après un délai d'un mois le contrat sera résilié de plein droit, sans qu'il soit besoin de formalités quelconques, notamment judiciaires.

Article 8 : Cessation du contrat

En cas de cessation du contrat pour quelque cause que ce soit, à compter de sa date de notification, Bar-le-Duc sera tenue de restituer, dans un délai de trente jours maximums à compter

de la cessation des relations contractuelles, tous les éléments et moyens, fournis par GRDF, en sa possession.

Article 9 : Responsabilités

Bar-le-Duc et GRDF exercent chacun leurs activités sous leur pleine et entière responsabilité. En conséquence, ils supportent seuls les conséquences pécuniaires de tout recours intenté contre eux par les clients.

Article 10 : Clause de non-exclusivité

Il est convenu que le présent contrat n'est assorti d'aucune clause d'exclusivité réciproque entre les parties.

Article 11 : Litiges

En cas de litige et après tentative de recherche d'une solution amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Strasbourg, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garanties même pour les procédures d'urgence ou les procédures en référé ou par requête

Fait en 3 exemplaires, à BAR-LE-DUC, le

La commune de Bar-le-Duc	GRDF
La Maire Martine JOLY	Le Directeur Philippe TROTOT

SUBVENTION A CARACTERE PROMOTIONNEL 2023

ASSOCIATIONS	SITUATION 2022			SITUATION 2023		
	Nature de la demande	Montant de la demande	Montant de la subvention accordé	Nature de la demande	Montant de la demande	Montant de la subvention accordé
Trotte Voyottes 024.65748	Animation et développement de rando-santé	500,00	150,00	Rando-santé	500,00	150,00
	Fonctionnement	300,00	300,00	La ronde des Ducs	500,00	300,00
		800,00	**450,00**		**1000,00**	**450,00**
AVF accueil 024.65748	Fonctionnement	1 000,00	500,00	Fonctionnement	500,00	500,00
		1 000,00	**500,00**		**500,00**	**500,00**
Comité de jumelage 024.65748	pas de demande	0,00	0,00	Fonctionnement	10 000,00	10 000,00
		0,00	**0,00**		**10 000,00**	**10 000,00**
Groupt des Agrobiologistes de la Meuse 024.65748	Marché aux plantes	400,00	400,00	Marché aux plantes	600,00	600,00
		400,00	**400,00**		**600,00**	**600,00**
Comité Meuse UFOLEP 024.65748	Marche dégustative	1 000,00	300,00	Marche dégustative UFOHALLWEEN	1 500,00	300,00
	Organisation d'un challenge sport inter-quartiers Ufostreet	1 500,00	1 000,00	Organisation d'un challenge sport inter-quartiers	1 500,00	1 000,00
				Organisation des nationaux UFOLEP de volley ball	3 500,00	2 500,00
		2 500,00	**1 300,00**		**6 500,00**	**3 800,00**
Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires 024.65748	activité de gymnastique douce adaptée	300,00	250,00	activité de gymnastique douce adaptée	300,00	250,00
		300,00	**250,00**		**300,00**	**250,00**
La Ligue de l'Enseignement-FOL 024.65748	Lire et Faire Lire	600,00	500,00	Dispositif Lire et Faire Lire	1 200,00	750,00
		600,00	**500,00**		**1 200,00**	**750,00**
Association Meusienne de Tourisme Equestre 024.65748	Randonnée Bar le Tour 2022	500,00	500,00	Randonnée Bar le Tour 2023	500,00	500,00
		500,00	**500,00**		**500,00**	**500,00**
TOTAL GENERAL		**6 100,00**	**3 900,00**		**20 600,00**	**16 850,00**

Imputation budgétaire	024.65748
Crédits votés	21 000,00 €
Crédits engagés antérieurs	0,00 €
Montant individualisé du rapport	16 850,00 €
Disponible	4 150,00 €

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 (à caractère sportif)

ASSOCIATIONS	SITUATION 2022			SITUATION 2023		
	Nature de la demande	Montant subvention demandé	Montant subvention accordé	Nature de la demande	Montant subvention demandé	Montant subvention accordé
Amicale des cheminots	Fonctionnement	400 €	272 €	Fonctionnement	-	-
Ancerville / Bar-le-Duc Canoë Kayak	Fonctionnement dont avance versée : 3 000 € (décision CM du 16 décembre 2021)	12 000 €	4 487 €	Fonctionnement dont avance versée : 3 000 € (décision CM du 15 décembre 2022)	12 000 €	7 120 €
	Contrat d'Objectifs	12 000 €	7 710 €	Contrat d'Objectifs		
				Organisation d'une compétition de niveau national 3	7 000 €	0 €
				Renouvellemment du matériel de navigation	6 000 €	2 400 €
Association Sportive des Marcheurs de Bar-le-Duc	Fonctionnement		438 €	Fonctionnement	-	-
Association Multisports Barisienne	Fonctionnement	2 000 €	652 €	Fonctionnement	3 970 €	696 €
				8ème Trail des Ducs	730 €	730 €
				Formation pour les cadres	800 €	0 €
				Contribution du club à différentes courses et manifestations	1 000 €	0 €
ASPTT Bar-le-Duc Omnisport	Fonctionnement dont avance versée : 10 000 € (décision CM du 16 décembre 2021)	53 224 €	22 353 €	Fonctionnement dont avance versée : 10 000 € (décision CM du 15 décembre 2022)	56 856 €	20 425 €
				Rencontre cycliste - Jumelage Bar-le-Duc / Griesheim	1 200 €	750 €
ASPTT Bar-le-Duc Hand	Contrat d'Objectifs	24 000 €	12 609 €	Contrat d'Objectifs		
ASPTT Bar-le-Duc Roller				Soirée Disco Roller Fights Cancer #2	1 000 €	800 €
				Tournoi des Ducs - 1er Tournoi de Roller Hockey en Meuse	1 200 €	900 €
Bar Aikido Ryu	Fonctionnement	300 €	276 €	Fonctionnement	600 €	376 €
Bar Badminton Club	Fonctionnement	1 500 €	1 128 €	Fonctionnement	-	-
Bar Football Club	Fonctionnement dont avance versée : 10 000 € (décision CM du 16 décembre 2021)	17 000 €	6 820 €	Fonctionnement dont avance versée : 10 000 € (décision CM du 15 décembre 2022)	19 000 €	9 116 €
	Contrat d'Objectifs	9 900 €	7 710 €	Contrat d'Objectifs		
				Moments de la vie associative à travers les tournois	3 000 €	1 000 €
Bar-le-Duc Handisport	Fonctionnement		236 €	Fonctionnement		248 €
	Boccia, natation et sports de nature (randonnée)	1 000 €	764 €	Amélioration de la santé par le Sport	1 000 €	752 €
Bar Natation Triathlon Club	Fonctionnement	1 500 €	821 €	Fonctionnement	2 500 €	1 153 €
	Promouvoir la compétition	1 000 €	500 €	Promouvoir la compétition	1 000 €	500 €
Billard Club	Fonctionnement		408 €	Fonctionnement		614 €
	Billard pour tous	500 €	250 €	Billard pour tous	700 €	350 €
Bleus de Bar	Fonctionnement	10 000 €	3 948 €	Fonctionnement	9 000 €	3 448 €

Bouling Club	Fonctionnement	2 500 €	1 317 €	Fonctionnement	3 000 €	1 451 €
Club Aéromodelisme Bar-le-Duc	Fonctionnement	1 500 €	1 500 €	Fonctionnement	1 400 €	1 268 €
Club Gymnastique Volontaire	Fonctionnement	1 068 €	776 €	Fonctionnement	776 €	776 €
Club Sportif Laïque Bar-le-Duc Basket et Echecs	Fonctionnement	5 900 €	4 672 €	Fonctionnement	9 500 €	7 821 €
	Matériel onéreux : matériel pédagogique	539 €	539 €	Matériel onéreux : matériel informatique	266 €	240 €
Fête le Mur Meuse	Fonctionnement	10 000 €	3 679 €	Fonctionnement	10 000 €	4 343 €
	La classe en fête	1 000 €	0 €			
	Matériel onéreux : matériel pédagogique	1 500 €	1 100 €			
Flèches Barisiennes	Fonctionnement		1 084 €	Fonctionnement	1 500 €	1 020 €
	Remise en état d'une partie des surfaces de tir intérieures	1 480 €	444 €	Remise en état des surfaces de tir intérieures	1 000 €	405 €
	Formation avancée	500 €	0 €	Matériel onéreux : matériel pédagogique	150 €	87 €
Judo Club	Fonctionnement	5 000 €	2 028 €	Fonctionnement	5 000 €	2 868 €
	Développement de la pratique Féminine sur 3 ans	1 500 €	800 €	Développement d'une section Taïso - Sport Santé	1 500 €	750 €
	Lancement d'une section Taïso - Sport Santé	1 500 €	750 €			
Karaté Club	Fonctionnement	1 500 €	424 €	Fonctionnement	1 000 €	704 €
La Barisienne - Société de Tir	Fonctionnement	5 000 €	2 186 €	Fonctionnement	4 500 €	3 757 €
	Contrat d'Objectifs	4 000 €	2 971 €	Contrat d'Objectifs		
Les Bar'boteurs - Club de plongée				Fonctionnement	200 €	0 €
Office Municipal des Sports	Fonctionnement	17 000 €	14 000 €	Fonctionnement	17 000 €	14 000 €
	Fête du Sport	4 000 €	4 000 €	Fête du Sport	4 000 €	4 000 €
	La Fééria Barisienne	6 000 €	6 000 €	La Fééria Barisienne	8 000 €	6 000 €
Palmes Barisiennes (Plongée)	Fonctionnement	1 200 €	1 200 €	Fonctionnement	1 000 €	1 000 €
	Matériel onéreux : matériel pédagogique	1 000 €	552 €	Matériel onéreux : matériel informatique	300 €	282 €
Rugby Club Bar le Duc	Fonctionnement	3 000 €	1 389 €	Fonctionnement	1 200 €	1 200 €
	Projet "Village d'enfants"	2 000 €	1 500 €	Village du Rugby - Animation avant la Coupe du Monde 2023	4 000 €	3 000 €
Union Cycliste de Bar le Duc	Fonctionnement	2 500 €	1 697 €	Fonctionnement	2 500 €	1 614 €
	Matériel onéreux : matériel informatique	600 €	480 €	Triptyque Barisien	4 000 €	2 000 €
	Aménagement interieur véhicule du club	730 €	730 €	Parcours Gravel	1 000 €	750 €
	Actions d'animations Tour de France Femmes avec Zwift	1 000 €	1 000 €	Matériel onéreux : matériel pédagogique	1 304 €	1 304 €
Union Tennis Bar-le-Duc	Fonctionnement	5 000 €	3 259 €	Fonctionnement	5 000 €	3 605 €
	3ème Edition Tennis Europe Bar-le-Duc Grand Est U14	4 000 €	4 000 €	4ème Edition Tennis Europe Bar-le-Duc Grand Est U14	5 000 €	5 000 €
	Tounoi Tennis Europe Surcout Covid 19	1 000 €	1 000 €			
TOTAL GENERAL			136 459 €			120 623 €

Imputation budgétaire	**65.4151660.65748**
Crédits votés	**180 550 €**
Montant individualisé du rapport	**120 623 €**
Disponible (pour évènements au cours de l'année)	**59 927 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
A CARACTERE SOCIAL, HUMANITAIRE OU SOCIOCULTUREL
2023

ASSOCIATIONS	SITUATION 2022		SITUATION 2023		
	Nature de la demande	Montant de la subvention accordée	Nature de la demande	Montant de la demande	Montant de la subvention accordée
Ludothèque SOCIOCULTUREL	Fonctionnement	2 000,00 €	fonctionnement	2 000,00 €	2 000,00 €
		2 000,00 €		**2 000,00 €**	**2 000,00 €**
Scouts de France SOCIOCULTUREL	pas de demande	- €	achat matériel de campisme	790,00 €	500,00 €
		- €		**790,00 €**	**500,00 €**
SOS Amitié SOCIOCULTUREL	Fonctionnement	200,00 €	Fonctionnement	250,00 €	200,00 €
		200,00 €		**250,00 €**	**200,00 €**
Prévention Routière SOCIOCULTUREL	Actions de prévention sur Bar-le-Duc	2 000,00 €	Actions de prévention sur Bar-le-Duc	2 000,00 €	2 000,00 €
		2 000,00 €		**2 000,00 €**	**2 000,00 €**
Association Meusienne de Prévention SOCIAL	lutte contre les risques de marginalisation et l'isolement des publics en difficultés socioéducatives	4 000,00 €	lutte contre les risques de marginalisation et l'isolement des publics en difficultés socioéducatives	4 000,00 €	4 000,00 €
		4 000,00 €		**4 000,00 €**	**4 000,00 €**
Secours Populaire SOCIAL	subvention exceptionnelle pour l'aide aux plus démunis	2 250,00 €	fonctionnement exceptionnelle aide aux plus démunis	6 000,00 €	2 250,00 €
		2 250,00 €		**6 000,00 €**	**2 250,00 €**
Croix Rouge SOCIAL	subvention exceptionnelle pour l'aide aux plus démunis	2 250,00 €	exceptionnelle aide aux plus démunis	2 250,00 €	2 250,00 €
		2 250,00 €		**2 250,00 €**	**2 250,00 €**
Secours Catholique SOCIAL	subvention exceptionnelle pour l'aide aux plus démunis	2 250,00 €	Boutique solidaire BLD exceptionnelle aide aux plus démunis	2 250,00 €	2 250,00 €
		2 250,00 €		**2 250,00 €**	**2 250,00 €**
Restos du Cœur SOCIAL	subvention exceptionnelle pour l'aide aux plus démunis	1 500,00 €	exceptionnelle aide aux plus démunis	2 000,00 €	1 500,00 €
		1 500,00 €		**2 000,00 €**	**1 500,00 €**
ILCG SOCIAL	fonctionnement	500,00 €	fonctionnement	800,00 €	800,00 €
		500,00 €		**800,00 €**	**800,00 €**
Collectif SSI HUMANITAIRE	Festival des solidarités	300,00 €	Fonctionnement Forum de sensibilisation à la solidarité	300,00 €	300,00 €
		300,00 €		**300,00 €**	**300,00 €**
Peri Nava HUMANITAIRE	Animations jeune public expo photo	100,00 € 610,00 €	Animations jeune public expo photo	100,00 € 750,00 €	100,00 € 610,00 €
		710,00 €		**850,00 €**	**710,00 €**
Niger Ma Zaada HUMANITAIRE	Actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale	1 500,00 €	Fonctionnement Actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale	1 500,00 €	1 500,00 €
		1 500,00 €		**1 500,00 €**	**1 500,00 €**
Essor Ba Burkina HUMANITAIRE	Actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale	500,00 €	Représentations théâtrales Troupe Incognito	500,00 €	500,00 €
		500,00 €		**500,00 €**	**500,00 €**
TOTAL		**19 960,00 €**		**25 490,00 €**	**20 760,00 €**

Imputation budgétaire : 024 65748 DS	
Crédits demandés	**22 570,00 €**
Crédits engagés antérieurs	**- €**
Montant individualisé du rapport	**20 760,00 €**
Disponible	**1 810,00 €**

Je soussigné
RONDEAU France

fille adoptive de
Madame AKAR Mathilde
épouse CLAFFTRE

donne mon accord pour
la pose d'une plaque commémorative
pour la famille AKAR déportée
au 16 rue Dom Celuer
BAR le DUC

Bar le Duc
le 5/4/2023

DGA EDUCATION / SPORT / CULTURE

—

CULTURE - ANIMATIONS

—

FM/LEQ - 2023-2

CONVENTION PORTANT RECONNAISSANCE DE SERVITUDE D'ANCRAGE POUR LA FIXATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

Entre

La Ville de Bar-le-Duc, représentée par Martine JOLY, Maire, sise 12 rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC

Ci-après dénommée « la Ville », d'une part

Et

Monsieur Michel et Madame Françoise PEUDON, propriétaires, sis 16 rue Dom Ceillier 55000 BAR-LE-DUC,

Ci-après dénommés « les Propriétaires », d'autre part.

PRÉAMBULE

L'association cultuelle et culturelle israélite de Bar-le-Duc et une professeure de lettres-histoire du lycée Émile Zola, ayant mené avec sa classe un projet autour de la famille Akar en 2020-2021, ont sollicité la Ville de Bar-le-Duc pour la pose d'une plaque commémorative en mémoire de la famille Akar.

Les grands-parents, Lucien et Léontine (morte au cours de sa déportation le 7 mars 1944), habitaient au 16 rue Dom Ceillier. La famille Akar est une famille originaire de Bar-le-Duc, dont onze membres ont été arrêtés, déportés et assassinés en 1943 et 1944, parce que Juifs.

La Ville de Bar-le-Duc leur a rendu hommage en nommant en 2000 une rue du quartier du Petit Juré du nom d'Hélène Akar, âgée de 7 ans lors de sa mort à Auschwitz le 18 avril 1944. La pose d'une plaque sur l'ancienne maison des grands-parents permet de rendre hommage à la famille Akar dans son ensemble. La présentation de la plaque est prévue le 27 janvier 2023, jour anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz, et la pose définitive après accord du conseil municipal du 2 février 2023.

Le propriétaire actuel de la maison a donné son accord. Aussi, il y a lieu d'établir une convention d'ancrage validant les engagements des deux parties.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Les Propriétaires reconnaissent à la Ville le droit d'établir à titre gratuit sur la maison sise 16 rue Dom Ceillier les supports et ancrages pour la fixation d'une plaque commémorative en granit. Cette plaque sera gravée d'un texte avec des lettrages dorés. Elle sera ancrée à la façade du bâtiment sur la droite de la porte d'entrée, sur une hauteur maximale de 40 cm et une largeur maximale de 80 cm.

ARTICLE 2 : DROITS DES PARTIES

Les Propriétaires reconnaissent à la Ville un droit d'accès permanent pour l'installation et l'entretien de la plaque commémorative.

La présente convention n'emporte aucune dépossession et ne fait pas obstacle au droit des Propriétaires d'exercer des travaux sur son immeuble.

À ce titre, les Propriétaires conservent le droit de demander à la Ville le déplacement de la plaque.

Les propriétaires devront avertir la Ville par écrit de leur intention d'engager des travaux. La Ville sera tenue de leur répondre dans un délai d'un mois à compter de la date de réception.

ARTICLE 3 : OBLIGATION D'INFORMATION DE LA PART DES PROPRIÉTAIRES

Les Propriétaires s'engagent à faire mention de la présente autorisation dans tout acte translatif de propriété de leur bien.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ

La Ville reste propriétaire de la plaque.

Les éventuels dégâts ou dégradations qui pourraient résulter des travaux de pose ou d'entretien seront à la charge de la Ville, pour autant que ces interventions soient la cause directe et matérielle des dommages.

Les réparations relatives à d'éventuelles dégradations dues à des actes malveillants sont également à la charge de la Ville.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET

Art 5 : La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue sans limitation de durée.

ARTICLE 6 : CONTENTIEUX

En cas de difficultés résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention entre les deux parties, une solution amiable sera recherchée prioritairement.

À défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal administratif de Nancy.

La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux.

Fait à Bar-le-Duc, le

Pour le Maire de Bar-le-Duc
et par délégation
L'Adjointe Déléguée

Juliette BOUCHOT

Les Propriétaires

Michel et Françoise PEUDON

VILLE DE BAR LE DUC
EFFECTIFS AU 1er mars 2023

Grade ou Emploi	Catégorie		Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Commentaires
DIRECTION GENERALE	**0**		**0**	**0**	
Directeur Général des Services com 20 à 40 000 hbts	0	A	0	0	
Directeur Général Adjoint com 20 à 40 000 hbts	0	A	0	0	
CABINET	**1**		**1**	**1**	
Collaborateur de Cabinet	1	A	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE	**29**		**29**	**29**	
Attaché territorial principal	0	A	0	0	
Attaché Territorial	5	A	5	5	
Rédacteur Principal 1ère classe	3	B	3	3	
Rédacteur Principal 2ème classe	0	B	0	0	
Rédacteur	2	B	2	2	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	9	C	9	9	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	8	C	8	8	
Adjoint Administratif	2	C	2	2	
FILIERE TECHNIQUE	**145**		**145**	**139**	
Ingénieur principal	2	A	2	2	
Ingénieur	0	A	0	0	
Technicien Principal 1ère classe	2	B	2	2	
Technicien Principal 2ème classe	1	B	1	1	
Technicien	3	B	3	3	
Agent de maîtrise principal	2	C	2	2	
Agent de maitrise	6	C	6	6	
Adjoint Technique principal de 1ère classe	43	C	43	40	dont 1 à 80 %
Adjoint Technique principal de 2ème classe	41	C	41	41	dont 1 à 50%; 2 à 65%; 10 à 75%; 3 à 80 %;
Adjoint Technique	45	C	45	42	dont 1 à 37%; 1 à 57,14% ; 7 à 65 %; 9 à 75%; 1 à 80%; 1 à 85%; 1 à 87 %; + 3 horaires
FILIERE SOCIALE	**7**		**7**	**7**	
ATSEM 1ère classe	1	C	1	1	dont 1 à 80 %
ATSEM principale 2ème classe	1	C	1	1	
ATSEM principale 1ère classe	5	C	5	5	dont 1 à 75%; 1 à 85%
FILIERE SPORTIVE	**1**		**1**	**1**	
Conseiller des APS	0	A	0	0	
Educateur sportif principal de 1ère classe	1	B	1	1	
Educateur des APS principal 2ème classe	0	B	0	0	
Aide Opérateur des APS	0	C	0	0	
FILIERE CULTURELLE	**1**		**1**	**1**	
Attaché de conservation principal	1	A	1	1	
FILIERE ANIMATION	**5**		**5**	**5**	
Animateur principal 2ème classe	1	B	1	1	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	C	1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	C	1	1	
Adjoint d'animation	2	C	2	2	1 à 80%
FILIERE POLICE MUNICIPALE	**5**		**5**	**5**	
Chef de service de la Police Municipale principal 2ème	1	B	1	1	
Brigadier de Police Chef Principal	0	C	0	0	
Gardien	4	C	4	4	
EMPLOI NON CITE	**1**		**1**	**1**	
Chef de service Communication	1	A	1	1	
TOTAL GENERAL	**195**		**195**	**189**	

CONVENTION POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CREMATORIUM DE BAR-LE-DUC

AVENANT N° 6

ENTRE

La commune de Bar-le-Duc, représentée par son Maire en exercice, Madame Martine JOLY, dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du _____,

Ci-après la « Commune » ou le « Délégant »,
De première part,

ET

La société OGF, société anonyme au capital social de 40.904.385 €uros, immatriculée sous le numéro 542 076 799 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dont le siège est situé 31 rue de Cambrai, 75019 à Paris - France, dûment représentée par Monsieur Jean-Antoine GOURINAL, Directeur des Crématoriums et de l'Environnement d'OGF, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après « OGF » ou le « Délégataire »
De seconde part,

Ci-après également désignés collectivement « les Parties » et individuellement « la Partie ».

En accord avec les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Préambule

La Commune et le Délégant ont signé, le 28 septembre 1998, une convention pour la délégation de service public concernant la construction et la gestion du crématorium de Bar-le-Duc pour une durée de 28 ans à compter du 22 août 2000. Cette convention a fait l'objet de cinq avenants (la convention et ses avenants désignés ensemble ci-après le « Contrat »).

La conjoncture économique et la très forte évolution des prix de l'énergie (gaz et électricité), des autres coûts des différents fournisseurs engendrent un risque sur l'équilibre financier du contrat. En application de la formule de d'indexation prévue à l'article 14 du Contrat, les tarifs du crématorium devraient augmenter de 44,53%. Afin de limiter cette hausse et de maintenir l'équilibre financier initialement prévu, les Parties ont convenu de la nécessité de procéder à une augmentation exceptionnelle limitée de 17% des tarifs du crématorium pour l'année 2023, en lieu et place de l'application de la formule de révision des tarifs tel que prévu au Contrat.

En outre, les Parties ont convenu que la formule de révision devait être mise à jour, notamment les indices de référence.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, les Parties ont donc convenu de modifier le Contrat.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Augmentation exceptionnelle des tarifs du crématorium pour 2023

A titre exceptionnel au regard du contexte économique, il est convenu entre les Parties qu'en lieu et place de l'application de la formule de révision des tarifs telle que prévue par les stipulations de l'article 14 du Contrat, les tarifs sont augmentés de 17% au 1er janvier 2023.

Les stipulations de l'article 14 du Contrat seront de nouveau appliquées pour la révision au 1er janvier 2024.

En cas de mise en place par le Gouvernement d'un bouclier Energie visant à réduire l'impact des hausses des prix de l'énergie, les Parties conviennent de se rencontrer afin de réexaminer la variation des tarifs du crématorium et, le cas échéant, modifier le Contrat par avenant dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

Article 2 - Modifications de l'Annexe III du Contrat

A compter de l'entrée en vigueur du présent avenant, l'Annexe III du Contrat est remplacée par l'Annexe 1 - des présentes.

Article 3 - Modification de l'article 2 du Contrat et de l'article 17 du Cahier des Charges du Contrat

Article 4 - Dispositions finales

Toutes les clauses du Contrat non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le présent avenant prend effet dès sa notification à OGF, après respect des formalités de transmission au contrôle de légalité.

PROJET

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Fait en trois (3) exemplaires originaux

Pour la Commune de Bar-le-Duc	Pour OGF
A Bar-le-Duc	A Paris
Le	Le
Madame Martine JOLY Maire	Monsieur Jean-Antoine GOURINAL Directeur des Crématoriums et de l'Environnement d'OGF

PROJET

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties

Annexe 1 - Formule de révision des tarifs

$$\frac{T}{To} = 0.15 + 0.25\,\frac{S}{So} + 0.20\,\frac{E}{Eo} + 0.40\,\frac{FSD1}{FSD1o}$$

Avec,

T / T_0 Coefficient de variation des tarifs

S Indice du coût du travail - Salaires et charges - Ensemble des secteurs (NAF rév. 2 sections B à N) - Base 100 en 2016 – Identifiant INSEE 010599833
Valeur de l'indice connu à la date de la révision. **112.40**

S_0 Indice du coût du travail - Salaires et charges - Ensemble des secteurs (NAF rév. 2 sections B à N) - Base 100 en 2016 – Identifiant INSEE 010599833
Valeur de l'indice connue à l'origine (ouverture du crématorium 22 août 2000). **69.30**

E Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG NRG – Énergie (B05, B06, C19, D35, E36) - Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant INSEE 010534844.[1]
Valeur de l'indice connu à la date de la révision : 207.00 x 1.1315 = **330,17**

E_0 Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de marché - MIG NRG - Énergie (B05, B06, C19, D35, E36) - Base 2010 – Identifiant INSEE 001652143.
Valeur de l'indice connue à l'origine (ouverture du crématorium 22 août 2000). **73.60**

FSD1 Indice FSD1 «Frais et services divers - modèle de référence n°1 » publié sur LE MONITEUR.[2]
Valeur de l'indice connu à la date de la révision : 200.20 x 0.8736 = **174,89**

$FSD1_0$ Indice PSDA « Produits et services divers de catégorie A » publié sur LE MONITEUR.
Valeur de l'indice connue à l'origine (ouverture du crématorium 22 août 2000). **110.40**

Ce document constitue un DOCUMENT DE TRAVAIL : Il ne saurait être considéré comme une offre dont l'acceptation aux clauses et conditions qui y figurent serait de nature à lier OGF avant sa signature par les deux parties